

ANNALES PARLEMENTAIRES DE BELGIQUE

SESSION ORDINAIRE -1933-1934

SENAT

SÉANCES DU 14 NOVEMBRE 1933 AU 11 AOUT 1934.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

Note : La table contient l'indication des « Pièces imprimées par ordre de la Chambre » ou « Documents parlementaires ».
ABRÉVIATIONS : *Doc.* (Documents parlementaires). *Ann.* (Annales parlementaires).

A

- Accidents.** — V. Catastrophes et accidents.
- Acquisition de petites propriétés rurales.** — V. Impôts : Impôts indirects.
- Adjudications, contrats et marchés.** — V. Finances.
- Administrations publiques : fonctionnement en temps de guerre.** — V. Guerre : Mobilisation.
- Admission de nouveaux agents de change : Interdiction temporaire.** — V. Commerce et industrie : Agents de change.
- Adultère : remariage entre le conjoint adultère et son complice.** — V. Droit civil : Mariage.
- Aéronautique militaire.** — V. Armée : Aéronautique.
- Affaires étrangères.**
- ACCORDS DE LA HAYE.
Mesures à prendre en vue d'en assurer le respect. — V. 1° Interpellations au nom du baron de Dorlodot. — 2° Budgets : Budget des affaires étrangères.
- AÉRONAUTIQUE. — V. plus loin : Transports.
- AGRICULTURE. — V. plus loin : Commerce et industrie : Œufs.
- ALLEMAGNE.
Paiement des annuités pour réparations de guerre. — V. Interpellations au nom du baron de Dorlodot.
- AMÉRIQUE.
Décès de M. Brand Whitlock, ancien ambassadeur des Etats-Unis à Bruxelles. — V. Brand Whitlock.
- ARTS, SCIENCES ET LETTRES.
Protection des œuvres littéraires et artistiques. — *Projet de loi portant approbation de la convention internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, conclue à Rome, le 2 juin 1928.*
Doc. — N° 97. Rapport de M. Rolin.
Ann. — M. le président annonce que plusieurs membres suggèrent le renvoi de ce projet (qui avait été renvoyé à l'examen de la commission des affaires étrangères) soit soumis à l'examen des commissions réunies des affaires étrangères et de l'instruction publique, p. 7. — Cette proposition est admise.
Dépôt du rapport par M. Rolin, p. 680 (15 mars 1934).
Pas de discussion générale.

SENAT. — TABLE DE LA SESSION ORDINAIRE 1933-1934.

Affaires étrangères. ARTS, SCIENCES ET LETTRES. *Protection des œuvres littéraires et artistiques (suite)*

Discussion des articles :

L'article unique formant le projet est adopté sans observations, p. 826.

Art. 2 nouveau proposé par amendement par la commission et tendant à autoriser le gouvernement à étendre l'application de cette convention au Congo belge et au territoire du Ruanda-Urundi. M. le président donne lecture de cet amendement, p. 826. — M. Rolin, rapp., en sa qualité de rapporteur, fait remarquer que M. Hymans, m. a. ét., accepte l'amendement, mais que M. Tschoffen, m. c., ne l'accepte pas, et met brièvement le Sénat au courant de cette divergence de vues tout en défendant l'amendement, p. 827, 828. — M. Tschoffen, m. c., en réponse à M. Rolin, indique brièvement les raisons d'ordre juridique qui ne lui permettent pas d'accepter l'amendement, p. 827. — M. Rolin, rapp., tout en déclarant qu'il ne peut se déclarer satisfait des explications données par le ministre, déclare qu'il sera entendu que ceux qui appuyaient l'amendement donnent leur approbation au caractère d'autorisation dont M. Tschoffen, m. c., compte faire usage, étant entendu que cette approbation ne crée pas un précédent et que la question demeure ouverte, p. 827. — A la suite d'une demande de M. le président, M. Rolin, rapp., déclare que l'amendement est retiré, p. 827.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 107 membres présents, p. 828 (28 mars 1934). — Le projet est soumis à la sanction royale.

COMMERCE ET INDUSTRIE.

Œufs : marquage. — *Projet de loi approuvant la convention internationale pour le marquage des œufs dans le commerce international, signée à Bruxelles, le 11 décembre 1931.*

Doc. — N° 123. Rapport de M. Mullie.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 28 mars 1934, p. 864. — Le projet est renvoyé aux commissions réunies des affaires étrangères et de l'agriculture.

Pas de discussion générale.

L'article unique est adopté sans observations, p. 866.

L'ensemble du projet est adopté à l'unanimité des 121 membres présents, p. 870 (15 mai 1934). — Le projet est soumis à la sanction royale.

CONFÉRENCE DE LA HAYE.

Suppression de la commission militaire interalliée de contrôle.

Ann. — Motion d'ordre de M. le baron de Dorlodot qui proteste parce que, avant de lui répondre au Sénat, M. Hymans, m. a. ét., a répondu à la Chambre à des observations qu'il avait faites au Sénat au cours de la précédente session au

Affaires étrangères. CONFÉRENCE DE LA HAYE. *Suppression de la commission militaire interalliée de contrôle (suite)*

sujet de la suppression de la commission interalliée de contrôle et concernant le satisfecit donné à l'Allemagne par la conférence des ambassadeurs, en 1930, p. 116. — M. Janson, m. j., déclare qu'il n'a pas à apprécier l'opportunité de la motion de M. le baron de Dorlodot, déclare cependant qu'il n'a jamais entendu au parlement une motion formulée sur le ton qu'a choisi M. le baron de Dorlodot et estime que celui-ci eût été mieux inspiré s'il avait attendu la présence de M. Hymans, m. a. ét., pour formuler sa protestation; M. Janson, m. j., déclare encore qu'il est certain que M. Hymans, m. a. ét., sera toujours prêt à répondre à M. le baron de Dorlodot, p. 118. — Interr. de MM. le baron de Dorlodot et Van Belle, p. 118. — M. le président Digneffe estime que l'incident provoqué par M. le baron de Dorlodot ne peut être vidé sans la présence de M. Hymans, m. a. ét., afin que celui-ci puisse donner suite aux paroles qui viennent d'être prononcées; M. le président déclare donc l'incident clos pour la séance en cours, p. 118.

DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ.

Procédure civile. — Projet de loi approuvant la convention anglo-belge sur la caution « judicatum solvi », l'assistance judiciaire et la contrainte par corps.

Doc. — N° 109. Rapport de M. Orban.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 20 décembre 1933, p. 319. — Le projet est renvoyé aux commissions réunies des affaires étrangères et de la justice.

Pas de discussion générale.

L'article unique est adopté sans observations, p. 826.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 106 voix et 1 abstention, p. 829 (28 mars 1934). — S'est abstenu : M. Rolin, p. 829. — Le projet est soumis à la sanction royale.

FINANCES.

Impôts et questions fiscales. — Projet de loi approuvant la convention conclue à Genève, le 20 février 1933, avec les Pays-Bas, dans le but d'éviter les doubles impositions et de régler certaines autres questions en matière fiscale.

Doc. — N° 125. Rapport de M. Dens.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 28 mars 1934, p. 864. — Le projet est renvoyé à la commission des affaires étrangères.

Pas de discussion générale.

L'article unique est adopté sans observations, p. 866.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 121 membres présents, p. 870 (15 mai 1934). — Le projet est soumis à la sanction royale.

MARINE.

Projet de loi portant approbation : a) de la convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer, signée à Londres, le 31 mai 1929, et du règlement y annexé; b) de la convention internationale sur les lignes de charge signée à Londres, le 5 juillet 1930, du protocole final et des règles pour la détermination des lignes de charge maxima des navires de commerce.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 20 juillet 1934, p. 1107. — Le projet est renvoyé à la commission des affaires étrangères.

PAYS-BAS.

V. aussi les sous-rubriques : Travail et Finances.

Décès du Prince consort Henri.

Ann. — Communication de M. le président, qui annonce au Sénat le décès de S. A. R. le Prince Henri des Pays-Bas et se fait l'interprète de l'assemblée pour présenter à la nation amie les condoléances du Sénat, p. 1039. — M. le comte de Broqueville, p. m., au nom du gouvernement, s'associe à l'hommage et aux condoléances qui viennent d'être exprimées, p. 1039.

RUSSIE.

Relations entre la Belgique et la Russie. — V. Interpellations, au nom de M. Wauters.

SALAIRES.

Projet de loi portant approbation de la convention concernant l'institution de méthodes de fixation des salaires minima.

Doc. — N° 144. Projet du gouvernement.

Ann. — Dépôt du projet de loi par M. Jaspar, m. a. ét., p. 1142 (25 juillet 1934). — Le projet est renvoyé à la commission du travail et de la prévoyance sociale, p. 1142.

Affaires étrangères (suite)

TRANSPORTS.

Poids des gros colis à transporter par bateau. — Projet de loi portant approbation de la convention concernant l'indication du poids sur les gros colis à transporter par bateau, adoptée par la Conférence internationale du travail, au cours de sa douzième session.

Doc. — N° 121. Rapport de M. Mertens.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 28 mars 1934, p. 864. — Le projet est renvoyé aux commissions réunies des affaires étrangères, du travail et de la prévoyance sociale.

Pas de discussion générale.

L'article unique est adopté sans observations, p. 865.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 121 membres présents, p. 870 (15 mai 1934). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Transport aérien. — Projet de loi approuvant la convention internationale pour l'unification de certaines règles relatives au transport aérien international et le protocole additionnel à cet acte, signés à Varsovie, le 12 octobre 1929.

Doc. — N° 153. Rapport de M. Rolin.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 28 mars 1934, p. 864. — Le projet est renvoyé à la commission des affaires étrangères.

Pas de discussion générale.

Discussion des articles.

Art. 1^{er}. Adopté sans observations, p. 1099.

Art. 2. M. le président annonce que le gouvernement propose un article 2; cet article est adopté, p. 1099.

M. le président rappelle que la commission avait également proposé, par amendement, un article 2, que cet amendement vient à tomber, par suite de l'adoption de l'article 2 proposé par le gouvernement, et annonce que le gouvernement propose également un article 3, et donne lecture de cet article, qui est adopté, p. 1100.

Le Sénat décide de passer immédiatement au second vote des articles nouveaux, p. 1100.

Les articles 2 et 3 nouveaux sont remis aux voix et sont définitivement adoptés, p. 1100.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 113 membres présents, p. 1100 (19 juillet 1934). — Le projet est renvoyé à la Chambre des représentants.

TRAVAIL.

Pays-Bas. — Projet de loi approuvant la convention d'établissement et du travail, conclue à Genève, le 20 février 1933, avec les Pays-Bas.

Doc. — N° 124. Rapport de M. Orban.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 28 mars 1934, p. 864. — Le projet est renvoyé à la commission des affaires étrangères.

Pas de discussion générale.

L'article unique est adopté sans observations, p. 866.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 121 membres présents, p. 870 (15 mai 1934). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Travail des enfants. — Projet de loi portant approbation de la convention concernant l'âge d'admission des enfants aux travaux non industriels, adoptée par la Conférence internationale du travail en 1932.

Doc. — N° 120. Rapport de M. Mertens.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 28 mars 1934, p. 864. — Le projet est renvoyé aux commissions réunies des affaires étrangères, du travail et de la prévoyance sociale.

Pas de discussion générale.

L'article unique est adopté sans observations, p. 865.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 121 membres présents, p. 870 (15 mai 1934). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Age d'admission des enfants au travail non industriel. — V. Affaires étrangères : Travail.

Agents de change. — V. Commerce et industrie.

Agriculture.**ASSURANCES SOCIALES.**

Secours-chômage à accorder aux ouvriers agricoles. — V. Assurances sociales : Chômage ; Motion d'ordre de M. Lammertijn en faveur des ouvriers agricoles.

FRUITS : COMMERCE ET PRODUCTION. — V. Interpellations, au nom de M. Diriken.

MÉDECINE VÉTÉRINAIRE. — V. Enseignement : Enseignement vétérinaire.

ŒUFS. — V. 1° Affaires étrangères : Commerce et industrie. — 2° Alimentation et ravitaillement.

OUVRIERS AGRICOLES : PRIVATION DU SECOURS-CHOMAGE. — V. Motions d'ordre, au nom de M. Lammertijn.

POLDERS ET WATERINGUES. — V. cette rubrique spéciale.

Agrandissement de communes. — V. Communes : Territoire des communes.

Alcool.**PROTECTION CONTRE L'ALCOOLISME.**

Projet de loi de protection contre l'alcoolisme.

Doc. — N° 115. Rapport de M. Legrand.

N° 136. Amendements du gouvernement.

N° 141. Amendements du gouvernement.

Ann. — Dépôt du rapport par M. Legrand, p. 818 (28 mars 1934).

M. le président annonçant que ce projet figure à l'ordre du jour le lendemain, M. Janson, m. j., signale que le surlendemain jeudi il devra se trouver à la Chambre pour l'examen en seconde lecture de l'emploi du flamand en matière judiciaire, p. 910. — M. le président prie M. Janson, m. j., de se faire remplacer afin que le Sénat puisse continuer le jeudi l'examen de ce projet très important, seul projet, du reste, qui puisse être porté à l'ordre du jour de la semaine en cours, p. 910. — Le Sénat marque son accord, p. 910.

Au moment où la discussion générale va être abordée, M. le président Digneffe fait remarquer que le Sénat se trouve en présence de deux projets : celui transmis par la Chambre des représentants et celui élaboré par la commission de la justice du Sénat, et estime qu'il importerait pour la clarté de la discussion que le Sénat se prononçât sur le point de savoir quel sera le texte qui servira de base à la discussion, p. 912. — M. Janson, m. j., estime qu'il serait préférable de ne pas prendre de décision avant la clôture de la discussion générale, ce débat devant certainement être approfondi et le Sénat, mieux informé, pourrait alors se prononcer en connaissance de cause, p. 912. — Le Sénat marque unanimement son accord sur la proposition du ministre Janson, p. 912. — M. le président prie les sénateurs qui auraient l'intention de proposer des amendements de le faire avant la clôture de la discussion générale, afin que ces amendements puissent, éventuellement, être renvoyés à la commission et d'en éviter la présentation pendant la discussion des articles d'un projet aussi important, p. 912.

Discussion générale :

Discours de M. Catteau, p. 912 à 918. — Interr. de MM. François, Renard, Mme Spaak, MM. Van Belle, Van Schoor, Van Fleteren, Bologne, Legrand, De Graeve, Jauniaux, Ohn, p. 913 à 917. — Discours de M. G. Rutten, p. 919 à 921. — Interr. de M. Hicquet, Mme Spaak, MM. Van Fleteren, Jauniaux, Legrand, rapp., Rolin, Bologne, Ingenbleek, p. 919 à 921. — Discours de M. Legrand, rapp., qui fait remarquer que malgré l'intérêt que présente le projet au point de vue fiscal, son seul but est la protection contre l'alcoolisme, et traite les observations formulées dans la presse et ailleurs par les détracteurs du projet proposé par la commission du Sénat, puis défend ce projet et rappelle qu'il fut voté dans cette commission par 11 voix contre 3 et qu'il permet le retour à la liberté contrôlée, p. 921 à 935. — Interr. de MM. Rolin, Catteau, Ingenbleek, Clesse, Mme Spaak, MM. François, Ohn, Van Overbergh, Janson, m. j., Barnich, Van Belle, Casterman, Van Fleteren, G. Rutten, Lebeau, Dewaele, Moyersoen, Hans, Van Roosbroeck, Bologne, p. 922 à 935.

Motion d'ordre de M. Lebeau, qui, en réponse à la demande formulée par M. Legrand, rapp., au sujet de la solution à trouver pour amener la disparition des débits clandestins, propose un amendement à l'article 6 (article qui prévoit les pénalités encourues pour les infractions à la loi), amendement dont il donne lecture, p. 935.

Motion d'ordre de M. Branquart, qui prie ses collègues du Sénat de ne procéder à aucun vote sur le projet en discussion le mardi suivant afin de permettre à leurs collègues du Hainaut d'assister à la séance solennelle organisée par le

Alcool. PROTECTION CONTRE L'ALCOOLISME. *Projet de loi y relatif (suite)*

conseil provincial du Hainaut le mardi suivant, afin de recevoir et de rendre hommage au 70 sauveteurs qui se sont dévoués lors de la catastrophe du Fief de Lambrechies, à Pâturages, p. 935. — Le Sénat marque unanimement son accord au sujet de la demande de M. Branquart, p. 935.

Reprise de la discussion générale : Discours de M. Becelaere et de Mme Spaak (qui prononce la première partie de son discours), p. 935 à 941. — Interr. de MM. Van Fleteren, Coole, Van Schoor, Dewaele, Van Eyndonck, G. Rutten, Rolin, Legrand, rapp., Volckaert, Becelaere, Casterman, Catteau, François, Ronvaux, p. 936 à 940. — Mme Spaak reprend et termine son discours, p. 945, 946. — Interr. de MM. Van Roosbroeck, Ronvaux, p. 946. — Discours de MM. Rolin, Aug. Mattagne, Ohn, Lindekens, Jauniaux, p. 946 à 957. — Interr. de MM. Van Roosbroeck, Van Schoor, Legrand, rapp., Catteau, Jos. De Clercq, le comte de Brouchoven de Bergeyck, Bologne, Van Fleteren, G. Rutten, Coole, Van Overbergh, le vicomte Berryer, Orban, Lebeau, Van Belle, Hanquet, Moyersoen, Janson, m. j., Dujardin, Clesse, Debersé, Rolin, Ingenbleek, p. 947 à 957. — Discours de MM. Clesse, le comte de Brouchoven de Bergeyck, Vermeylen, p. 959 à 962. — Interr. de MM. le comte de Brouchoven de Bergeyck, Orban, Bologne, Van Fleteren, Mme Spaak, MM. Van Roosbroeck, Volckaert, Moyersoen, Legrand, rapp., Van Eyndonck, Janson, m. j., Van Overbergh, Casterman, p. 959 à 962. — Discours de M. Janson, m. j., qui, les membres du gouvernement ayant conservé leur liberté sur cette question, fait connaître au Sénat son point de vue personnel et termine en demandant au Sénat de ne pas admettre le débit libre de l'alcool, p. 962 à 966. — Interr. de MM. Van Overbergh, François, Van Eyndonck, Legrand, rapp., G. Rutten, Van Fleteren, Dierckx, Rolin, Van Roosbroeck, Vinck, Catteau, Bologne, Segers, Orban, Volckaert, Clesse, p. 962 à 966. — Discours de M. Coole, p. 966. — Interr. de MM. Van Eyndonck, De Bruyn, Lindekens, Vinck, p. 966. — Discours de M. Legrand, rapp., qui répond aux observations présentées contre le projet de la commission et en particulier au discours de M. Rolin; M. Legrand prononce un réquisitoire contre la loi de 1919 et déclare qu'il n'a trouvé qu'un remède à la situation existante : le retour à la liberté; prie donc le Sénat de faire l'essai qu'il leur a proposé, p. 966 à 972. — Interr. de MM. Rolin, Van Fleteren, Bologne, Van Schoor, le comte de Brouchoven de Bergeyck, Volckaert, Jauniaux, Moyersoen, Vinck, François, Vermeylen, Ingenbleek, Bossuyt, Orban, Lebeau, Ronvaux, Jos. De Clercq, p. 967 à 972.

M. le président propose de clore la discussion générale sur un vote de principe, annonce qu'une quarantaine d'amendements sont déposés ou annoncés, déclare que ces amendements seront distribués le plus promptement possible et estime que, en remettant la suite du débat au mardi suivant, le Sénat pourra se prononcer en connaissance de cause sur le texte qui servira de base à la discussion, les amendements seraient ensuite renvoyés à la commission, qui pourrait alors poursuivre utilement son travail et faire des propositions précises au Sénat, p. 972. — Un débat se produit à cette occasion sur le point de savoir s'il faut immédiatement se prononcer sur l'admission ou le rejet de l'article 3, qui engage le principe du projet de la commission : le retour à la liberté. Discours de MM. Vinck (qui propose nettement, au nom de la gauche socialiste, que l'on commence par se prononcer sur l'article 3), Moyersoen (qui propose le renvoi en commission avant ce vote), Ligy (qui estime que la question de principe doit être tranchée avant le renvoi à la commission), Janson, m. j. (qui appuie les observations de M. Ligy et fait, en plus, observer qu'il y a des amendements importants au point de vue fiscal, que ceux-ci doivent être soigneusement examinés et déclare, afin d'éviter toute équivoque, que le gouvernement n'a pas proposé d'amendements au sujet des débits clandestins et qu'il ne le fera que lorsque la question de principe sera tranchée), Van Overbergh (qui demande la remise du débat jusqu'au moment où l'assemblée sera en possession des amendements qui ont été présentés), Legrand, rapp. (qui estime que, avant de trancher la question de principe, on doit connaître un autre moyen de réprimer les débits clandestins), Segers (qui estime, comme M. Legrand, que la question n'est pas encore mûre et qu'il faut laisser aux sénateurs le temps d'étudier les amendements; déclare que, en ce qui le concerne, n'avoit pas encore pris de décision en ce qui concerne la question grave du rejet ou de l'adoption de l'article 3), Ingenbleek (qui déclare encore être très hésitant, ne sachant s'il faut oui ou non admettre l'article 3 et annonce que si le ministre proposait un système meilleur il serait heureux de ne pas admettre l'article 3 du projet de la commission), G. Rutten (qui déclare, comme M. Ingenbleek, ne pas avoir la conscience tranquille au sujet de l'admission du dit article 3; supplie le gouvernement de permettre au Sénat de le rejeter en trouvant le moyen de faire disparaître les débits clandestins; demande donc que l'on ajourne encore toute décision au sujet de l'article 3), p. 972 à 974. — Interr. de MM. Orban, Vinck, Janson, m. j., Catteau (qui fait remarquer que l'on n'a encore proposé aucun autre moyen que l'article 3 pour supprimer les débits

Alcool. PROTECTION CONTRE L'ALCOOLISME. *Projet de loi y relatif (suite)*

clandestins), Segers, le comte de Bronchoven de Bergeyck, p. 973, 974. — M. le président estime qu'il ressort de l'échange de vues qui vient de se produire qu'il est nécessaire de renvoyer au mardi suivant la suite de la discussion générale afin que le Sénat puisse, étant en possession des amendements, se prononcer alors en connaissance de cause, p. 974. — Cette proposition est unanimement admise, p. 974.

Au moment où la discussion va être reprise après la formation du nouveau cabinet, M. Van Overbergh exprime le désir du Sénat de connaître l'avis du nouveau ministre de la justice, M. Boyesse, sur la question de l'alcoolisme, p. 983. — M. Boyesse, m. j., déclare que, en cette matière, le gouvernement n'a pas d'opinion et que, personnellement, il propose au Sénat de prendre comme base de la discussion le projet de la commission de la justice, p. 983. — M. Moyersoen se rallie à la proposition de M. Boyesse, m. j., mais, au nom de la droite, émet le désir que, vu les très nombreux amendements qui ont été présentés, les projets et les amendements soient renvoyés à la commission de la justice; M. Moyersoen développe les motifs de cette demande, p. 983. — M. Van Belle souligne le grand nombre d'amendements présentés, p. 983. — M. Vinck déclare que la gauche socialiste est d'accord pour le renvoi à la commission, mais sans que cette attitude préjuge en rien de la décision que prendra son groupe, p. 983. — M. Van Overbergh déclare être d'accord et M. Moyersoen déclare que la droite entend également rien préjuger, p. 983. — M. Hicguet se déclare également d'accord, sans qu'il soit en rien préjugé, mais demande que la commission active son travail afin que le problème de la question de l'alcool soit résolu sans plus de retard, et M. Van Overbergh appuie les observations faites par M. Hicguet, p. 983. — M. le président déclare qu'il est donc entendu que les projets et les 197 amendements qui ont été présentés sont renvoyés à la commission, p. 983.

A l'occasion d'observations au sujet du jour à fixer pour la prochaine réunion du Sénat, après la crise ministérielle de juin, M. Van Fleteren estime que la commission de la justice devrait utiliser ces quelques jours de répit pour examiner les amendements au projet de protection contre l'alcoolisme, p. 985.

Alimentation et ravitaillement.**ŒUFS (COMMERCE DES).**

Projet de loi modifiant la loi du 14 juillet 1930 concernant l'importation, le transit et l'exportation des œufs.

Ann. — Dépôt du rapport par M. Mullie, p. 637 (14 mars 1934). — M. Mullie, rapp., annonce que la commission demande l'urgence; M. Hymans, m. a. ét., déclare admettre l'urgence; l'urgence est déclarée et M. Mullie donne lecture de son rapport, p. 638. — Le projet est porté à l'ordre du jour du lendemain matin.

Discussion générale :

Discours de M. Mullie, qui rappelle que le Sénat a, le 2 août 1933, renvoyé ce projet à l'examen de la commission, que celle-ci a, après examen, décidé, à l'unanimité qu'il n'y avait pas lieu d'apporter des amendements au texte qui avait été précédemment admis par elle; déclare que la commission l'a officiellement chargé de poser deux questions au ministre : 1° au sujet de la possibilité d'exporter des œufs conservés en Belgique sans autre marque distinctive que celles prescrites par les pays importateurs; 2° relative au pouvoir donné au gouvernement de fixer le montant de la taxe à percevoir à charge des exportateurs, p. 662. — M. Sap, m. t. p. et m. a., répond à ces questions, p. 662. — M. Mullie, rapp., estime que la réponse du ministre est de nature à donner satisfaction aux intéressés, p. 662.

L'article unique est adopté sans observations, p. 662, 663.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 130 membres présents, p. 685 (15 mars 1934). — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

Marquage des œufs dans le commerce international. — V. Affaires étrangères : Commerce et industrie.

Annexion de territoire. — V. Communes : Territoire des communes.

Anormaux et déments. — V. Droit pénal.

Armée.

AÉRONAUTIQUE.

ments aux obligations fixées aux articles 2 et 3 de la loi du 23 juin 1930. — Projet de loi modifiant la loi du 23 juin 1930 concernant la création autour des aérodromes utilisés par une ou des escadrilles de l'armée d'une zone de sécurité frappée de servitudes aéronautiques.

Armée. AÉRONAUTIQUE. *Zone de sécurité frappée de servitudes aéronautiques (suite)*

Doc. — N° 75. Exposé des motifs et projet de loi.

N° 130. Rapport de M. le comte de la Barre d'Erquelinnes.

N° 197. Rapport complémentaire de M. le comte de la Barre d'Erquelinnes.

Ann. — Dépôt du projet de loi par M. Forthomme, m. t., p. 364 (6 février 1934). Le projet est renvoyé à la commission des transports.

Discussion générale :

Discours de M. Dierckx, m. t. et m. p. t. t., qui déclare que, s'il avait eu le temps d'étudier ce projet il aurait proposé de le modifier afin d'en étendre l'application, non seulement aux aérodromes désignés, mais à tous les aérodromes qui pourraient éventuellement être créés, p. 984, 985. — MM. Moyersoen, Van Fleteren, Vinck, suggèrent le renvoi à la commission, 984. — Observations de MM. Volckaert, Vinck et de Mme Spaak, p. 985. — M. Van Overbergh demande si c'est bien l'avis du ministre, que celui-ci veuille bien formuler une proposition de renvoi, p. 985. — M. Dierckx, m. t. et m. p. t. t., demande le renvoi à la commission et cette proposition est unanimement admise par le Sénat, p. 985.

Dépôt par M. le comte de la Barre d'Erquelinnes du rapport complémentaire sur ce projet de loi, p. 1201 (20 juillet 1934). — M. le comte de la Barre d'Erquelinnes demande l'urgence et, l'urgence étant déclarée, donne lecture de son rapport, p. 1201. — M. Jos. De Clercq donne lecture du texte flamand du rapport, p. 1201.

Reprise de la discussion générale. Observations de M. Van Belle, qui estime que le projet ne présente nulle urgence, mais déclare cependant être disposé à le voter, p. 1201.

L'article unique est adopté sans observations, p. 1201.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 150 membres présents, p. 1202 (26 juillet 1934). — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

CHEFS DE MUSIQUE. — V. plus loin : Officiers.

CODE PÉNAL MILITAIRE : INFRACTIONS. — V. Droit pénal : Provocations et propagandes mettant en péril le recrutement, etc.

CONTINGENT.

Projet de loi fixant le contingent pour 1934.

Doc. — N° 48. Rapport de M. F. Demets.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 20 décembre 1933, p. 319. — Le projet est renvoyé à la commission de la défense nationale.

Dépôt du rapport par M. F. Demets, p. 284 (19 décembre 1933).

Pas de discussion générale.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 334.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 73 voix contre 51, p. 346 (21 décembre 1933). — Le projet est soumis à la sanction royale.

CRÉDITS MILITAIRES. — Une discussion générale spéciale est ouverte sur la question des crédits militaires au cours de la discussion du budget extraordinaire; une nouvelle discussion se produit à ce sujet à l'occasion de l'article 59 dudit budget. — V. donc la rubrique : Budgets : Budget des travaux publics et budget extraordinaire.

EXPROPRIATIONS EN VUE DE L'ORGANISATION DÉFENSIVE DU TERRITOIRE. — V. la rubrique spéciale : Expropriations.

FOURNITURES DESTINÉES À L'ARMÉE : DÉLÉGATION DE CRÉANCES SUR L'ÉTAT BELGE.

Projet de loi relatif aux cessions et aux délégations de créances sur l'Etat belge en matière de travaux effectués pour compte de l'Etat ou de fournitures destinées à l'armée ou à la marine. — V. Comptabilité de l'Etat.

LIAISONS TÉLÉPHONIQUES ET TÉLÉGRAPHIQUES SOUTERRAINES ET AÉRIENNES : ÉTABLISSEMENT.

Projet de loi relatif à l'établissement des liaisons téléphoniques et télégraphiques souterraines ou aériennes pour les besoins de l'organisation défensive du pays.

Doc. — N° 53. Projet transmis par la Chambre.

N° 62. Rapport de M. Raport.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 20 décembre 1933, p. 319. — Le projet est renvoyé à la commission de la défense nationale.

Dépôt du rapport par M. Raport, p. 346 (21 décembre 1933).

Pas de discussion générale.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 350 à 353.

Armée. Liaisons téléphoniques et télégraphiques souterraines et aériennes : Établissement. *Projet de loi y relatif (suite)*

M. Vinck indique les motifs d'abstention du groupe socialiste, p. 358.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 67 voix et 46 abstentions, p. 358 (22 décembre 1933). — Se sont abstenus : MM. Barnich, Bernard, Bologne, Braconnier, Calonne, Claessens (Edouard), Coofe, De Bryn, De Graeve, Demets (Adolphe), Demoulin, Dewaele, Diriken, Disière, Doublet, Dujardin, François, Goffin, Hans, Hennejonck, Jauniaux, Joachim, Lalemand, Laboulle, Lebeau, Longville, Mertens, Molet, Mousty, Ohn, Paulsen, Rolin, Ronvaux, Solau, Mme Spaak, MM. Van Belle, Van Berckelaer, Vande Moorlele, Van Eyndonck, Van Fieteren, Vanherck, Van Roosbroeck, Verbrugge, Vercammen, Vinck et Volckaert, p. 358. — Le projet est soumis à la sanction royale.

MILICE.

Projet de loi portant des modifications à la loi sur la milice, le recrutement et les obligations de service.

Doc. — N° 144. Rapport de M. Raport.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 24 mai 1934, p. 897. — Le projet est renvoyé à la commission de la défense nationale.

Rapporteur : M. Raport.

Discussion générale.

Discours de MM. Raport, rapp., Calonne, Lindekens, Devèze, m. d. n. (qui justifie le projet de loi), p. 1040 à 1043. — Interr. de MM. le comte de Broqueville, p. m., Calonne, Volckaert, Van Overbergh, p. 1040 à 1043.

L'article unique est adopté sans observations, p. 1043.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 64 voix contre 48, p. 1049 (4 juillet 1934). Le projet est soumis à la sanction royale.

MOBILISATION. — V. Guerre.**OFFICIERS.**

Chefs de musique. — Projet de loi portant modification à la loi du 28 juillet 1922 relative à l'avancement des chefs de musique.

Doc. — N° 143. Rapport de M. Raport.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 24 mai 1934, p. 897. — Le projet est renvoyé à la commission de la défense nationale.

Pas de discussion générale.

L'article unique est adopté sans observations, p. 1043.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 106 voix et une abstention, p. 1049 (4 juillet 1934). — S'est abstenu : M. Lindekens, p. 1049. — Le projet est soumis à la sanction royale.

PENSIONS MILITAIRES. — V. Pensions.**PROVOCATIONS ET PROPAGANDES METTANT EN PÉRIL LE RECRUTEMENT ET LA DISCIPLINE DE L'ARMÉE. — V. Droit pénal.****SOUS-OFFICIERS.**

Statut. — Projet de loi contenant le statut des sous-officiers.

Doc. — N° 179. Projet transmis par la Chambre des représentants. N° 182. Rapport de M. F. Demets.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 20 juillet 1934, p. 1107. — Le projet est renvoyé à la commission de la défense nationale.

Dépôt du rapport par M. F. Demets, p. 1109 (24 juillet 1934).

Pas de discussion générale.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 1173 à 1179.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 150 membres présents, p. 1202 (26 juillet 1934). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Armes et munitions : modifications à la loi y relative. — V. Droit pénal : Milices privées, etc.

Arrêts des Cours d'appel du Congo : recours en cassation. — V. Colonie : Impôts directs.

Article 228 du Code pénal. — V. Droit pénal : Insignes d'ordres nationaux : port légal.

Article 135 du Code d'instruction criminelle. — V. Instruction criminelle : Droit d'opposition.

Arts, sciences et lettres. — V. Affaires étrangères.

Assistance judiciaire et contrainte par corps : convention anglo-belge à ce sujet. — V. Affaires étrangères : Droit international privé : Procédure civile.

Assurances sociales.

CHOMAGE.

V. Interpellations, au nom de M. de Selys-Longchamps et au nom de M. Renard.

Ouvriers agricoles.

Ann. — Motion d'ordre de M. Lammertijn, qui demande pourquoi les ouvriers agricoles restent privés du secours-chômage et demande que ces ouvriers, si durement touchés par la crise, soient mis sur le même pied que les ouvriers industriels, p. 357. — M. le président déclare l'incident clos, p. 357.

ŒUVRE NATIONALE DES ORPHELINS DES VICTIMES DU TRAVAIL.

Projet de loi complétant les dispositions de la loi du 24 janvier 1931 instituant l'Œuvre nationale des orphelins des victimes du travail et modifiant les articles 2 et 8 de cette loi.

Discussion générale.

Discours de MM. Hanquet, Branquart, François, Renard, Bovesse, m. j., J.-J. De Clercq, rapp., Mme Spaak, MM. Huisman Van den Nest, p. 1064 à 1066. — Interr. de MM. Branquart, François, J.-J. De Clercq, Renard, Mme Spaak, M. Ronvaux, p. 1064 à 1066.

Discussion des articles.

Art. 1^{er}. M. le président demande à M. Bovesse, m. j., s'il a bien proposé un changement de rédaction, p. 1066. — M. Bovesse, m. j., déclare que le changement de rédaction a été fait avant même le vote du projet à la Chambre, qu'il vient de vérifier les documents, p. 1066. — Mme Spaak annonce qu'elle votera contre cet article et motive son attitude, p. 1066. — M. le président déclare qu'il est donné acte à Mme Spaak de son vote négatif et l'article 1^{er} est adopté par assis et levé, p. 1066.

Articles 2 et 3. Adoptés sans observations, p. 1066, 1067.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 127 membres présents, p. 1072 (10 juillet 1934). — Le projet est soumis à la sanction royale.

VIEILLESSE ET DÉCÈS PRÉMATURÉ.

Chômeurs : dispositions spéciales en leur faveur. — Projet de loi ayant pour objet de proroger les dispositions de la loi du 12 juillet 1932, prorogée par l'arrêté royal du 29 juin 1933, pris en exécution de la loi du 17 mai 1933.

Doc. — N° 186. Rapport de M. J.-J. De Clercq.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 28 juin 1934, p. 1040. — Le projet est renvoyé à la commission du travail et de la prévoyance sociale.

Dépôt du rapport par M. J.-J. De Clercq, p. 1112 (24 juillet 1934).

Pas de discussion générale.

L'article unique est adopté sans observations, p. 1173.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 150 membres présents, p. 1202 (26 juillet 1934). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Versements insuffisants : modification. — Diminution de 5 p. c. : suppression. — Majoration gratuite : rétablissement. — Proposition de loi modifiant la loi du 14 juillet 1930 et les arrêtés royaux des 31 mai et 14 juillet 1933 relatifs à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré (due à l'initiative de M. Jauniaux et signée par MM. Jauniaux, Mertens, Van Belle, Van Eyndonck et Demoulin).

Doc. — N° 47. Développements et proposition de loi.

Ann. — M. Jauniaux dépose cette proposition de loi, p. 284.

La proposition de loi, appuyée par quatre membres, est prise en considération et renvoyée à la commission de la prévoyance sociale et de l'hygiène, p. 365.

Athénées. — V. Enseignement : Enseignement moyen : Établissements d'enseignement de l'État.

Augmentation du nombre des établissements d'enseignement moyen de l'État. — V. Enseignement : Enseignement moyen : Établissements de l'État.

Automobiles.

RÉGIME FISCAL DES VÉHICULES A MOTEUR. — V. Impôts : Impôts directs : Véhicules à moteur.

Avancement des chefs de musique dans l'armée. — V. Armée : Officiers.

Awirs : annexion de territoire. — V. Communes : Territoire : Liège.

B

Baux à loyer. — V. Droit civil : Bail.

Bons du trésor émis par la colonie. — V. Finances : Dette publique et emprunts.

Boulangerie fine. — V. Impôts : Impôts indirects : Taxe de luxe : Pâtisserie et boulangerie fine.

Brand Whitlock.

Ann. — M. le président annonce au Sénat le décès de M. Brand Whitlock, ancien ambassadeur des Etats-Unis en Belgique, et prononce un discours à cette occasion, p. 896. — M. Janson, m. j., s'associe, au nom du gouvernement, à l'éloge qui vient d'être prononcé par M. le président et aux condoléances que celui-ci adresse à la veuve de M. Brand Whitlock, p. 896, 897.

Bruxelles : avant-port. — V. Marine : Ports.

Budgets.**RÈGLEMENT DÉFINITIF.**

Budgets des exercices de 1915 à 1918. — *Projet de loi contenant le règlement définitif des budgets des exercices 1915 à 1918.*

Doc. — N° 157. Rapport de M. le baron Houtart.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 6 juin 1934, p. 977. — Le projet est renvoyé à la commission des finances. Pas de discussion générale.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 1092 à 1094.

(Les tableaux ont été publiés en annexe aux *Annales parlementaires* de la Chambre, séance du 30 mai 1934.)

L'ensemble du projet de loi est adopté par 71 voix contre 52, p. 1098 (19 juillet 1934). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Budget de l'exercice 1919. — *Projet de loi contenant le règlement définitif du budget de l'exercice 1919.*

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 20 juillet 1934, p. 1107. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

Budgets des exercices 1920 à 1924. — *Projet de loi contenant le règlement définitif des budgets des exercices 1920 à 1924.*

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 20 juillet 1934, p. 1107. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

BUDGETS DE 1933 ET DE 1934.*Procédure à suivre pour leur discussion.*

Ann. — Au début de la séance du 14 novembre (première séance de la session), M. le président fait une communication au Sénat en ce qui concerne les décisions et propositions de la commission du travail parlementaire, relativement à l'examen des budgets; le Sénat ferait un effort de travail pour terminer un nombre considérable de budgets avant le 1^{er} janvier. Les budgets de 1933, non encore examinés, seraient réunis pour leur discussion à ceux de 1934, l'examen de chaque budget ne pourrait excéder deux jours, chaque groupe mandaterait deux orateurs dont le temps de parole ne serait pas limité, les autres membres inscrits ne pourraient parler que dix minutes; le président aurait le droit, d'accord avec les chefs de groupe, de limiter le nombre des orateurs inscrits; le président du Sénat attirerait l'attention du gouvernement sur la nécessité de répondre dans la huitaine aux questions posées par les commissions afin de hâter ainsi le dépôt des rapports; les interpellations seraient, autant que possible, jointes aux bud-

Budgets. BUDGETS DE 1933 ET DE 1934. Procédure à suivre pour leur discussion (suite)

gets, p. 8. — Ces propositions, faites à l'unanimité par la commission du travail parlementaire, sont admises par le Sénat.

Pendant la séance du 5 décembre, M. le président Digneffe fait remarquer que, pour se conformer à la règle constitutionnelle, le Sénat a le devoir de voter tous les budgets pour 1933 pendant l'année en cours, et la Haute Assemblée se trouvant dans l'impossibilité matérielle d'examiner tous ces budgets en temps utile, M. le président lui indique les budgets qui pourraient être examinés et propose de voter un certain nombre de budgets de 1933, qu'il indique, sans discussion, p. 161, 162. — Les propositions de M. le président sont admises, p. 162.

Au moment de la reprise des travaux du Sénat après les vacances de Noël, M. Van Belle attire l'attention de M. le président sur la teneur du communiqué reçu par les membres du Sénat, ce communiqué disant que l'examen d'un budget ne pourra occuper que deux séances; déclare que son groupe a, en effet, été d'accord pour dire qu'un budget ne pouvait occuper plus de deux jours, c'est-à-dire des séances du matin et de l'après-midi, M. Van Belle insiste pour qu'il soit bien entendu qu'il s'agit de deux journées et non de deux séances, estimant qu'il est matériellement impossible d'examiner les budgets importants tels que celui des affaires étrangères en deux séances, p. 364, 365. — M. le président Digneffe déclare que le bureau est absolument d'accord sur l'interprétation donnée par M. Van Belle et qu'il s'agit bien de deux journées et non de deux séances, p. 365.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Exercice 1933 : Transmis par la Chambre.

Doc. — N° 31. Projet.

N° 38. Rapport de M. Segers.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 7 décembre 1933, p. 217. — Le budget est renvoyé à la commission des affaires étrangères.

Dépôt du rapport par M. Segers, p. 225 (12 décembre 1933).

Le Sénat décide de voter ce budget sans discussion, p. 161, 162.

Au moment où l'on va procéder à ce vote, M. le président Digneffe propose de grouper en un seul appel nominal les budgets de 1933 que l'assemblée a décidé de voter sans discussion, ainsi que le budget de l'intérieur pour 1934. — Cette proposition rencontre l'assentiment unanime du Sénat, p. 357.

— M. le baron de Dorlodot déclare admettre, en ce qui le concerne, la proposition de M. le président, mais faire une réserve en ce qui concerne le budget des affaires étrangères pour 1933; M. le baron de Dorlodot déclare que, comme membre de la majorité, il votera affirmativement sur tous les budgets, à l'exception de celui des affaires étrangères, sur lequel il s'abstiendra, désirant attendre, pour fixer son attitude, la discussion de ce budget pour l'exercice 1934, p. 357. — M. Croquet fait la même déclaration que M. le baron de Dorlodot en ce qui concerne le budget des affaires étrangères, p. 357.

L'ensemble du budget est adopté par 66 voix contre 46 et 2 abstentions, p. 357 (22 décembre 1933). — Se sont abstenus : MM. le baron de Dorlodot et Croquet, p. 357. — Le projet est soumis à la sanction royale.

Exercice 1934.

Doc. — N° 5-V. Projet transmis par la Chambre.

N° 87. Rapport de M. Segers.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 7 décembre 1933, p. 217. — Le budget est renvoyé à la commission des affaires étrangères.

A la suite d'une demande de M. le baron de Dorlodot, des interpellations annoncées par celui-ci au sujet du réarmement de l'Allemagne et des garanties nécessaires à la sécurité de la Belgique sont jointes à la discussion du budget des affaires étrangères pour 1934, p. 363, 364.

Motion d'ordre de M. le baron de Dorlodot qui rappelle que le Sénat a fixé au 22 février le commencement de la discussion du budget des affaires étrangères et des interpellations qu'il a annoncées et qui demande qu'aucun renouveau de séance et de date ne soit admis pour cette discussion, p. 438. — M. le président déclare que la date du 22 février a été admise par le Sénat lors de l'approbation du plan de travail du Sénat et qu'il ne peut être question de modifier cette date; M. le président déclare qu'il est entendu que si le Sénat n'avait pas épuisé l'ordre du jour pour les séances précédant le 22 février, on passerait, malgré cela, à l'examen du budget des affaires étrangères et que l'arriéré éventuel serait liquidé ultérieurement, p. 438.

M. le président rappelle la décision prise quant à la fixation du début de la discussion de ce budget au jeudi 22 février, p. 523.

Budgets. AFFAIRES ÉTRANGÈRES (suite)

Discussion générale du budget des affaires étrangères pour l'exercice 1934 et des interpellations qui y sont jointes :

1° De M. le baron de Dorlodot :

A. *Au sujet de la manière dont s'est développée la pensée de concorde internationale et de confiance éclairée qui a inspiré le vote des accords de La Haye et sur la politique que le ministre compte suivre désormais pour assurer le respect des clauses du traité de paix garantissant notre sécurité;*

B. *Au sujet des négociations qui seraient en cours et qui viseraient à modifier, sans l'agrément du pays, l'une des clauses du traité de Versailles destinées à nous garantir contre une nouvelle agression.*

2° De M. Wauters au sujet des relations entre la Belgique et la Russie.

3° De M. Diriken au sujet de la situation des marchands et producteurs de fruits du Limbourg.

Ann. — Au moment où cette discussion va être abordée, M. le président demande si l'assemblée ne serait pas d'accord pour procéder ainsi que cela s'est fait à la commission des affaires étrangères, c'est-à-dire diviser la discussion générale en deux parties, en faisant porter celle-ci d'abord exclusivement sur les questions d'ordre politique, puis sur les questions d'ordre économique, p. 561. — Le Sénat marque son accord sur la proposition de M. le président, p. 561. — M. le président déclare qu'il va sans dire que cette discussion générale, en partie double, sera suivie d'une discussion globale des articles du budget et annonce que l'on commencera par les questions d'ordre politique; M. le président rappelle encore que des interpellations du baron de Dorlodot ont été jointes au budget et annonce que, au lieu de donner d'abord la parole au baron de Dorlodot, ainsi qu'il devrait le faire d'après les décisions qui avaient été prises, il doit donner la parole à M. le comte de Broqueville, p. m., qui vient de la lui demander, p. 562.

Discussion des questions d'ordre politique :

Discours de M. le comte de Broqueville, p. m. (qui fait une déclaration au sujet de la question du réarmement de l'Allemagne et de la sécurité de la Belgique), p. 562.

Discours de M. le baron de Dorlodot (qui développe ses interpellations), p. 563 à 570. — Interr. de MM. Rolin, Hymans, m. a. ét., Van Overbergh, Van Belle, Wauters, Labouille, Volckaert, Van Fleteren, Clesse, le comte de Brouhoven de Bergeyck, p. 563 à 570.

Motion d'ordre de M. le baron de Dorlodot qui, étant donnée la gravité du débat qui se déroule à ce moment devant le Sénat, suggère, n'étant plus personnellement intéressé dans la question comme il l'était la veille, que le Sénat décide de remettre à un autre moment les réunions de commissions qui doivent avoir lieu pendant la séance en cours afin, lorsqu'il s'agit d'une question d'existence pour la Belgique, que tous les sénateurs puissent être présents et, en conséquence, à même de prendre leurs responsabilités, p. 579. — M. le président estime que le Sénat sera d'accord pour admettre la proposition de M. le baron de Dorlodot et le Sénat marque son assentiment, p. 579. — M. le président déclare qu'il va faire prévenir les présidents des commissions qui devaient se réunir pendant l'après-midi en cours, p. 579.

Reprise de l'ensemble du débat sur les questions d'ordre politique : Discours de M. Segers, rapp., p. 579 à 585. — Interr. de MM. Van Overbergh, Van Roosbroeck, le baron de Dorlodot, p. 580 à 584. — Discours de M. Hymans, m. a. ét., qui commence par exprimer la reconnaissance du gouvernement belge aux gouvernements étrangers pour les précieux témoignages de sympathie qui lui ont été adressés dans la douloureuse épreuve de la mort de Sa Majesté le Roi Albert, M. Hymans déclare que la fierté qu'en ressent le pays est le don suprême que le Roi Albert a fait à la Belgique; le ministre déclare ensuite que le rapport de M. Segers constitue un exposé complet et détaillé des relations extérieures de la Belgique, que le travail de M. Segers allège considérablement sa tâche et qu'il se propose de sérier ses explications; déclare encore qu'il se renfermera, dans le discours qu'il va prononcer, dans le domaine de la question du désarmement, puis développe ses explications sur cette question et répond aux interpellations de M. le baron de Dorlodot, p. 585 à 590. — Interr. de MM. le baron de Dorlodot, Branquart, Van Overbergh, De Graeve, le comte de Broqueville, p. m., Segers, rapp., Van Fleteren, p. 585 à 590. — Discours de M. Wauters, qui, après avoir déclaré qu'il regrette infiniment que son interpellation au sujet des relations Belgo-Soviétiques vienne interrompre un débat qui a profondément angoissé tous les membres du Sénat, développe son interpellation, p. 590 à 595. — Interr. de MM. Waucquez, Labouille, Hymans, m. a. ét., Renard, Segers, rapp., Hans, Van Overbergh, Dierck, m. t. et m. p. t. t., Moyer-soen, Jos. De Clercq, Ronvaux, G. Rutten, Volckaert, p. 590 à 594.

Budgets. AFFAIRES ÉTRANGÈRES. Discussion générale du budget des affaires étrangères pour l'exercice 1934 et des interpellations qui y sont jointes (suite)

Reprise de l'ensemble du débat : Partie politique :

Discours de MM. Gillon, Dens, p. 602 à 607. — Interr. de MM. Van Overbergh, Ingenbleek, Labouille, Waucquez, Bologne, Hénault, Van Roosbroeck, Van Fleteren, Jauniaux, Barnich, Rolin, p. 603, 607. — Discours de M. Hymans, m. a. ét. (qui commence par remercier MM. Gillon et Dens des discours qu'ils ont prononcés, puis fait une courte déclaration, en plein accord avec M. le comte de Broqueville, p. m., afin de démentir les commentaires manifestement inexacts qui se sont répandus au sujet des déclarations faites au Sénat par le premier ministre comme en ce qui concerne le discours qu'il a lui-même prononcé la veille; certains, en dénaturant le langage employé, ayant représenté celui-ci comme favorable au réarmement de l'Allemagne; déclare notamment que le comte de Broqueville, p. m., et lui-même comptent sur le solide bon sens de la Belgique auquel le comte de Broqueville a fait appel dans sa déclaration au Sénat; M. Hymans, m. a. ét., répond également aux observations qui ont encore été présentées, ainsi qu'à l'interpellation de M. Wauters, p. 607 à 610. — Interr. de MM. Volckaert, Ronvaux, Van Overbergh, Van Fleteren, Rolin, Catteau, Dierckx, m. t. et m. p. t. t., Ingenbleek, Labouille, le baron de Dorlodot, Coenen, Barnich, Van Roosbroeck, p. 607 à 610. — Discours de MM. Ed. Claessens, Rolin, p. 610 à 619. — Interr. de MM. Van Overbergh, G. Rutten, Verbist, le baron de Dorlodot, Volckaert, Van Fleteren, Waucquez, Jauniaux, Clesse, Wauters, Hymans, m. a. ét., p. 611 à 618. — Discours de M. Vermeylen, p. 622, 623.

Motion d'ordre de M. le baron de Dorlodot (qui signale une erreur qui s'est produite par inadvertance dans la reproduction de son discours aux *Annales parlementaires*, ce texte n'indiquant pas les points de suspension qu'il avait mis après certaines de ses citations, afin de ne pas allonger inutilement son discours déjà trop long en donnant l'entièreté de ces citations), p. 623.

Reprise de l'ensemble du débat : M. Hymans, m. a. ét., renouvelle, à la demande de M. Ed. Claessens, la déclaration qu'il a faite récemment à la Chambre au sujet des territoires d'Eupen et de Malmédy et de leur incorporation à la Belgique et parle également du plébiscite de la Sarre, p. 623, 624. — Discours de M. Dierckx, p. 624, 625. — Interr. de MM. le baron de Dorlodot, Van Overbergh et Van Fleteren, p. 624, 625.

Discussion des questions d'ordre économique :

Discours de M. Diriken (qui développe son interpellation au sujet de la situation des marchands et producteurs de fruits du Limbourg), p. 625, 626. — Discours de MM. Catteau, Barnich, p. 626 à 635. — Interr. de MM. Henricot, Ferminne, Renard, Segers, L. Matagne, Hymans, a. ét., Van Schoor, Van Cauwelaert, m. i. c. m. et c. i. et m. p. t. t., Wauters, Van Fleteren, Jos. De Clercq, p. 629 à 635. — Discours de M. Hymans, m. a. ét. (qui commence par déclarer qu'il n'entend pas faire devant le Sénat un tableau complet de la situation économique du pays, que, au surplus, le rapport de M. Segers est presque un traité complet dans lequel il donne l'état de l'économie nationale, M. Hymans, m. a. ét., déclare donc qu'il se contente, dans les limites de sa compétence ministérielle, d'exposer au Sénat les relations commerciales de la Belgique avec l'extérieur et de résumer la politique commerciale que le gouvernement poursuit pour la défense du marché intérieur, ainsi que pour la conservation et le développement des débouchés de la Belgique au dehors; le ministre répond ensuite à l'interpellation de M. Diriken, p. 638 à 641. — Interr. de MM. Ferminne, Barnich, p. 638, 639. — Discours de MM. Mullie, Segers, rapp. (qui développe certaines considérations au sujet de la situation économique et préconise certaines réformes tout en déclarant que la politique suivie précédemment était une politique d'équité et de juste milieu et espère qu'il en sera de même pour la politique économique de l'avenir), p. 641 à 647. — Interr. de MM. Nihoul, François, Segers, Mullie, Ferminne, Van Overbergh, Barnich, Jos. De Clercq, Hymans, m. a. ét., Croquet, p. 646, 647. — Discours de M. Dens, p. 647 à 649. — Interr. de MM. Croquet et Van Overbergh, p. 648.

Avant de donner la parole au prochain orateur inscrit, M. le président annonce qu'il y a encore six inscrits et propose, ces orateurs étant disposés à prendre la parole pendant la séance en cours, de prolonger cette séance jusqu'à épuisement du débat, p. 649. — Le Sénat marque son accord, p. 649.

Reprise de l'ensemble du débat sur les questions économiques :

Discours de MM. Vandewiele, Smets, Croquet, Godding, le baron van Zuylen, p. 649 à 655. — Interr. de MM. Jos. De Clercq, François, p. 650 et 653. — M. Hymans, m. a. ét., déclare qu'il ne veut plus prolonger ce long débat par une réponse détaillée aux derniers orateurs qui ont pris la parole, mais que les observations présentées méritent la plus sérieuse attention et qu'il les soumettra à l'examen de ses

Budgets. AFFAIRES ÉTRANGÈRES. Discussion générale du budget des affaires étrangères pour l'exercice 1934 et des interpellations qui y sont jointes (suite)

services, p. 655. — M. le président annonce que le dernier orateur inscrit, M. Lindekens, s'étant retiré, la discussion générale est close, p. 655.

Articles et vote sur l'ensemble.

Les articles du tableau sont adoptés sans observations, p. 655. Voyez l'annexe à la fin de la séance du 14 mars, p. 657 à 660.

L'article unique contenant le budget est également adopté sans observations, p. 655.

Pour le texte des ordres du jour présentés comme conclusion à l'interpellation de M. le baron de Dorlodot, comme pour le débat qui se produit au moment du vote et le vote de l'ordre du jour de MM. Segers et consorts, voyez la rubrique : Interpellations, au nom de M. le baron de Dorlodot.

Un incident se produit entre MM. Janssens et Lindekens au sujet du vote négatif émis par M. Lindekens sur l'ordre du jour de M. Segers, p. 682, 683. — Voyez également, pour les indications complémentaires au sujet de cet incident, la rubrique : Interpellations, au nom de M. le baron de Dorlodot, p. 683.

Avant le vote sur l'ensemble, M. Lindekens motive son vote négatif et proteste parce que la discussion générale a été close la veille, alors que le président lui avait dit qu'il pourrait encore prononcer son discours le lendemain, M. Lindekens demande que le résumé de son discours soit inséré aux *Annales*, p. 682, 683.

M. le baron de Dorlodot motive le vote négatif qu'il se voit contraint d'émettre afin de dégager sa responsabilité, p. 683.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 81 voix contre 53, p. 683 (15 mars 1934). — Le projet est soumis à la sanction royale.

AGRICULTURE ET CLASSES MOYENNES.

Exercice 1934.

Doc. — N° 5-VIII. Projet du gouvernement.

N° 6. Rapport de M. Limage. — Tableau donnant par administration, établissement, service ou office, le montant des crédits prévus aux budgets de 1934, 1933 et 1932.

Ann. — A la fin de la séance du 14 novembre, première séance de la session, M. Hicguet attire l'attention du Sénat sur un bruit qui court : quelqu'un aurait demandé que l'assemblée n'abordât pas l'examen de ce budget dès le lendemain, p. 9. — M. le président déclare que certains membres de la commission de l'agriculture ont exprimé le désir de ne voir aborder ce débat que le surlendemain, jeudi; M. Mullie estime que le débat peut commencer le lendemain; M. le président déclare n'y voir aucun inconvénient et la demande de M. Mullie est admise, p. 9.

Discussion générale.

Discours de MM. le baron de Moffarts, Wauters, p. 12 à 17. — Interr. de M. Nihoul, Bologne, Clesse, Ronvaux, de Sélys Longchamps, Sap, m. t. p. et m. a. c. m., Henricot, Van Overbergh, Casterman, p. 13 à 16. — Discours de M. Sap, m. t. p. et m. a. c. m. (qui, tout en faisant remarquer que, à peine six mois auparavant, ce budget a été discuté d'une façon approfondie par le Sénat, et qu'il a, à ce moment, justifié la politique agricole du gouvernement, politique qu'il estime avoir sauvé l'agriculture, tient à répéter à l'assemblée quelques vérités : 1° que les agriculteurs belges n'ont aucune responsabilité dans la crise que l'on traverse; 2° que les mesures prises par le gouvernement, en ce qui concerne le contingentement, n'ont eu qu'un effet salutaire; 3° qu'aucun produit agricole contingenté ne dépasse le prix d'avant-guerre; 4° que le prix de nombreux produits agricoles est inférieur aux prix d'avant-guerre; 5° que le coût de la vie est, en Belgique, inférieur à celui de tous les pays qui l'environnent; développe ces vérités, rencontre les critiques qui ont été formulées et termine en déclarant que les classes moyennes, qui souffrent terriblement, doivent être aidées et qu'elles le seront, tout en faisant remarquer qu'il ne peut faire de promesses précises sans être certain de pouvoir les tenir), p. 17 à 19. — Interr. de MM. le baron d'Huart, Hénault, Dierckx, Clesse, Wauters, François, p. 18, 19. — Discours de M. Van Coillie, Nihoul, le baron van Zuylen, G. Rutten, Dierckx, Lammertijn, p. 19 à 24. — Interr. de MM. Ferminne, Sap, m. t. p. et m. a. c. m., Dierckx, Ingenbleek, p. 21 à 24. — Discours de MM. Ferminne, Calonne, Criquelion, Mullie (qui commence par joindre ses remerciements à ceux qui ont déjà été adressés au ministre, particulièrement en ce qui concerne le discours qu'il a prononcé la veille, dans lequel il a affirmé que le gouvernement restera fidèle à la politique qu'il a poursuivie précédemment et que, chaque fois que la nécessité d'une mesure sera prouvée, cette mesure sera prise, puis développe les observations qu'il comptait présenter au Sénat, notamment au sujet de la situation créée par la crise), Clesse, Renard, de Sélys-Longchamps, Hénault, Crokaert (qui

Budgets. AGRICULTURE ET CLASSES MOYENNES. Exercice 1934 (suite)

prend la parole dans ce débat à la demande et en remplacement de M. le baron Delvaux de Fenffe, retenu par la maladie grave d'un de ses enfants), Lindekens, le baron Gillès de Pélicy, Smits, p. 26 à 40. — Interr. de MM. Wauters, Clesse, Hicguet, Van Schoor, G. Rutten, le comte de la Barre d'Erque- lannes, Van Fleteren, le baron van Zuylen, J. De Clercq, Ferminne, Smets, Limage, le baron de Moffarts, Van Overbergh, Van Schoor, Criquelion, Dierckx, G. Rutten, Paulsen, Volckaert, de Spot, Orban, p. 30 à 37.

Discussion des articles et vote sur l'ensemble :

Les articles du tableau sont adoptés sans observations, p. 40. — V. l'annexe à la fin de la séance du 16 novembre 1933, p. 43 à 51. — L'article unique contenant le budget est également adopté sans observations, p. 40.

M. le président annonce que le vote sur l'ensemble est remis au mardi suivant, p. 40.

Motion d'ordre de M. Gillon, qui, tout en constatant qu'il est impossible de procéder au vote sur l'ensemble du projet, proteste contre l'inobservance de l'ordre du jour tel qu'il a été distribué aux membres du Sénat; rappelle les discours prononcés par M. le président le jour de l'ouverture de la session et déclare que, si, dans l'avenir, les décisions prises ne sont pas respectées, il demande que les membres de l'assemblée soient avertis en temps utile pour leur permettre de rentrer chez eux, p. 40. — M. Bossuyt appuie les observations qui viennent d'être présentées par M. Gillon et déclare que si l'on constate que l'ordre du jour fixé n'est pas respecté les sénateurs ne tiendront plus compte de cet ordre du jour, p. 40. — M. le président Digneffe, en réponse à ces observations, rappelle que les indications qu'il avait données quant à la réglementation des travaux du Sénat n'avaient donné lieu à aucune protestation que, en conséquence, il avait fait inscrire à l'ordre du jour le vote sur l'ensemble du budget, que, ayant prié le greffier de faire vérifier le nombre de membres présents, il a été informé au moment où il ouvrait la discussion des articles que plus de la moitié des membres avaient quitté le Sénat, qu'il s'est donc trouvé dans l'obligation de remettre à une prochaine séance le vote sur l'ensemble; exprime ses regrets de ce qui s'est produit et souhaite que le Sénat le mette dans l'avenir à même d'exécuter le programme de travail qui avait été admis le jour de la première séance du Sénat, p. 40. — M. Van Fleteren déclare que, très heureux de l'initiative prise par M. le président quant aux travaux du Sénat, il espère que celle-ci sera complètement respectée, estime qu'il faut que tous les sénateurs soient convaincus que les règles édictées seront sévèrement respectées, puis annonce que, à l'avenir, quand un vote sera inscrit à l'ordre du jour, il réclamera l'appel nominal quel que soit le nombre de membres présents, p. 40, 41. — M. le président exprime le vœu que tous les membres de la Haute Assemblée réfléchissent à l'incident qui vient de se produire, p. 41. — Observation de M. le baron de Kerchove d'Exaerde, p. 40.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 88 voix contre 61 et 1 abstention, p. 61 (21 novembre 1933). — S'est abstenu : M. Clesse, p. 61. — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

COLONIES (Dépenses métropolitaines).

Exercice 1934.

Doc. — N° 5-XII. Projet du gouvernement.

N° 33. Amendements présentés par le gouvernement.

N° 65. Amendements présentés par le gouvernement (2^e série).

N° 86. Rapport de M. Leyniers.

Ann. — Pas de discussion générale.

Les articles du tableau sont adoptés avec les amendements du gouvernement, p. 752. — V. l'annexe A à la séance du 22 mars, p. 779 à 781.

L'article unique du projet de loi est adopté sans observations, p. 752.

L'ensemble du budget est adopté par 75 voix contre 44, p. 765 (22 mars 1934). — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

CONGO BELGE ET RUANDA-URUNDI. — *Budgets des années 1925 et 1926 et comptes des années 1926 et 1927. — Projet de loi arrêtant les comptes généraux de la colonie des années 1926 et 1927 et contenant le règlement définitif des budgets des exercices 1925 et 1926.*

Doc. — N° 81. Projet du gouvernement.

N° 118. Rapport de M. Godding.

Ann. — Dépôt du projet de loi par M. Tschoffen, m. c., p. 4048 (8 février 1934). — Le projet est renvoyé à la commission des colonies.

Pas de discussion générale.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 856 à 858.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 69 voix contre 45, p. 870 (15 mai 1934). — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

Budgets. CONGO BELGE ET RUANDA-URUNDI (suite)

Comptes généraux de 1920 à 1927 et budget de 1926. — Projet de loi arrêtant les comptes généraux du Ruanda-Urundi pour les années 1920 à 1927 et contenant le règlement définitif du budget de l'exercice 1926.

*Doc. — N° 82. Projet du gouvernement.
N° 118. Rapport de M. Godding.*

Ann. — Dépôt du projet de loi par M. Tschoffen, m. c., p. 404 (8 février 1934). — Le projet est renvoyé à la commission des colonies.

Pas de discussion générale.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 868, 869.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 69 voix contre 45, p. 870 (15 mai 1934). — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

Budget ordinaire : exercice 1934. — Budget ordinaire du Congo belge et du Ruanda-Urundi pour l'exercice 1934.

*Doc. — N° 52. Projet du gouvernement.
N° 85. Rapport de M. Leyniers. — Erratum.
N° 90. Amendements du gouvernement.
N° 103. Amendements du gouvernement.*

Ann. — Dépôt du projet de loi par M. Tschoffen, m. p., p. 312 (20 décembre 1933). — Le projet est renvoyé à la commission des colonies.

Motion d'ordre de M. le baron de Steenhaut de Waerbeek, qui fait remarquer que, dans le document 85, rapport de M. Leyniers sur ce budget, son nom figure parmi les membres de la commission des colonies ayant voté ce rapport, fait remarquer qu'il ne fait même pas partie de la commission et demande que, ceci étant, on ne fasse pas état de sa présence, p. 622.

Discussion générale.

Discours de M. Wauters, p. 752 à 760. — Interr. de MM. Tschoffen, m. c., Van Overbergh, Labouille, Gillon, de Sélys-Longchamps, Leyniers, J.-J. De Clercq, p. 753 à 760. — Discours de MM. Bernard, Godding, Leyniers, rapp. (qui commentant son rapport, fait un exposé de la situation déficitaire des finances de la colonie, des causes principales de ce déficit, ainsi que des moyens à employer pour y porter remède), Lindekens, p. 797 à 808. — Interr. de MM. Tschoffen, m. c., Leyniers, rapp., Van Overbergh, le comte de Brouhoven de Bergeyck, Ronvaux, Bologne, Godding, Rolin, G. Rutten, p. 797 à 808. — Discours de M. Tschoffen, m. c., qui commence par rappeler les débuts de la colonie du Congo, puis recherche les causes de la situation déficitaire existante et fait l'exposé des mesures projetées par le gouvernement et répond aux observations présentées, 810 à 818. — Interr. de MM. Leyniers, rapp., Ohn, p. 814, 815 et 817.

Les articles du tableau sont adoptés sans observations, p. 818. — V. l'annexe à la fin de la séance du 28 mars, p. 832 à 859.

Les articles du projet de loi sont adoptés sans observations avec un amendement proposé par le gouvernement à l'article 4 et un article 15bis (nouveau) proposé également par le gouvernement, p. 818 à 820.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 66 voix contre 41, p. 828 (28 mars 1934). — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

Budget extraordinaire : exercice 1934. — Budget des recettes et des dépenses extraordinaires du Congo belge et du vice-gouvernement général du Ruanda-Urundi pour l'exercice 1934.

*Doc. — N° 101. Projet du gouvernement.
N° 127. Amendements du gouvernement.
N° 160. Rapport de M. Van Overbergh.*

*Ann. — Dépôt du projet de loi par M. Tschoffen, m. c., p. 698 (20 mars 1934). — Le projet est renvoyé à la commission.
Dépôt du rapport par M. Van Overbergh, p. 1070 (10 juillet 1934).*

Pas de discussion générale.

Les articles du budget sont successivement adoptés avec l'amendement du gouvernement. (Tableau I, chapitre III, article 3.) — Voir annexe à la séance du 19 juillet 1934, p. 1101 à 1103.

Les articles du projet de loi sont adoptés sans observations, p. 1094 à 1096.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 71 voix contre 52, p. 1098 (19 juillet 1934). — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

DÉFENSE NATIONALE.

Exercice 1933 : Transmis par la Chambre.

*Doc. — N° 43. Rapport de M. Pierlot.
N° 57. Projet transmis par la Chambre.*

SÉNAT. — TABLE DE LA SESSION ORDINAIRE 1933-1934.

Budgets. DÉFENSE NATIONALE. Exercice 1933 (suite)

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 20 décembre 1933, p. 319. — Le budget est renvoyé à la commission de la défense nationale.

Le Sénat décide de voter ce budget sans discussion, p. 161, 162.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 68 voix contre 46, p. 357 (22 décembre 1933). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Exercice 1934 : Transmis par la Chambre.

*Doc. — N° 5-XIII. Projet transmis par la Chambre.
N° 71. Rapport de M. Raport.*

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 20 décembre 1933, p. 319. — Le budget est renvoyé à la commission de la défense nationale.

Au cours de la séance du 8 février, l'objet qui devait être abordé devant être ajourné, M. Janson, m. j., venant d'être appelé à la Chambre, M. le président propose, bien que l'heure soit déjà avancée, d'aborder le budget de la défense nationale, p. 413. — M. Lindekens propose la remise, vu l'heure avancée, M. le président insiste sur sa proposition en faisant remarquer que si le Sénat lève sa séance à 5 heures, il ne pourra réaliser son programme, à moins de siéger le matin les mercredi et jeudi de la semaine suivante; M. Van Fleteren demande s'il y a de nombreux membres inscrits, M. le président annonce qu'il n'y en a que deux et M. Jos. De Clercq propose d'aborder immédiatement le débat, p. 413. — M. le président déclare, la majorité du Sénat témoignant son accord, que l'examen du budget va être abordé, p. 413.

Discussion générale.

Discours de MM. Lindekens, Raport, rapp.; Pierlot, m. i. (qui prend la parole pour défendre le budget en remplacement de M. Devèze, m. d. n., souffrant), p. 413 à 418. — Interr. de MM. Lindekens, Jos. De Clercq, Van Fleteren, Renard, Raport, rapp., p. 417, 418.

Les articles du budget sont adoptés sans observations, p. 418. — Voyez l'annexe à fin de la séance du 8 février 1934, p. 421 à 428.

Les articles du projet de loi sont également adoptés sans observations, p. 418, 419.

Motion d'ordre de M. Raport (qui fait une rectification au *Compte rendu analytique* de la séance du 8 février, ayant, d'après le *Compte rendu analytique*, répondu en français au discours prononcé en flamand par M. Lindekens, déclare que c'était pour lui, en sa qualité de rapporteur, un devoir de répondre à M. Lindekens dans la langue dont il s'était servi et qu'il en a été ainsi, p. 435.

M. Lebon motive le vote affirmatif de la droite flamande, p. 437.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 74 voix contre 50, p. 437 (13 février 1934). — Le projet est soumis à la sanction royale.

DETTE PUBLIQUE.

Exercice 1934.

Doc. — N° 22. Rapport de M. le baron de Mévius.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 30 novembre 1933, p. 157. — Ce budget est renvoyé à la commission des finances.

Discussion générale :

M. le président ouvre la discussion générale; personne ne demandant la parole, M. le président la déclare close, p. 300. — Voyez pour la discussion des questions intéressant la dette publique, la discussion générale du budget des voies et moyens.

Discussion des articles et vote sur l'ensemble :

Art. 17. M. le président rappelle le texte d'un amendement présenté par M. le baron de Dorlodot, tendant à majorer le chiffre porté à cet article, afin de permettre le paiement de tous les titres de cet emprunt à la base-or, conformément aux engagements pris par l'Etat belge; M. H. Jaspar, m. f., prie M. le baron de Dorlodot de ne pas insister pour le vote de son amendement, p. 300. — M. le baron de Dorlodot déclare maintenir son amendement et M. le président déclare, dans ces conditions, que le vote sera réservé, p. 300. — Vote : M. le président rappelle le texte de l'amendement de M. le baron de Dorlodot et cet amendement est rejeté par assis et levé, p. 308. — M. Rolin déclare qu'il s'est abstenu et demande à motiver son vote, p. 308. — M. le président prie M. Rolin de ne pas insister et de ne pas compliquer les travaux du Sénat plus qu'ils ne le sont déjà, car il n'est pas d'usage de motiver un vote lorsque celui-ci a lieu par assis et levé, p. 308.

Les autres articles du budget sont adoptés sans observations, p. 300. — Voyez l'annexe à la fin de la séance du 19 décembre 1933.

Budgets. DETTE PUBLIQUE. Exercice 1934 (suite)

L'article unique contenant le budget est également adopté sans observations, p. 300.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 75 voix contre 59, p. 308 (20 décembre 1933). — Le projet est soumis à la sanction royale.

DOTATIONS.

Exercice 1933.

Doc. — N° 23. Rapport de M. Moyersoen.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 30 novembre 1933, p. 157. — Le budget est renvoyé à la commission des finances.

Dépôt du rapport par M. Moyersoen, p. 205 (7 décembre 1933).

Pas de discussion générale.

Les articles du budget sont adoptés sans observations, p. 300. — Voyez l'annexe à la séance du 19 décembre.

L'article unique contenant le budget est également adopté, p. 300.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 75 voix contre 59, p. 308 (20 décembre 1933). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Exercice 1934.

Doc. — N° 5-III. Projet transmis par la Chambre. N° 24. Rapport de M. Moyersoen.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 30 novembre 1933, p. 157. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

Dépôt du rapport par M. Moyersoen, p. 205 (7 décembre 1933).

Les articles du budget sont adoptés sans observations, p. 300. — Voyez l'annexe à la séance du 19 décembre.

L'article unique contenant le budget est adopté sans observations, p. 300.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 75 voix contre 59, p. 308 (20 décembre 1933). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Voyez éventuellement plus loin la sous-rubrique : Sénat : Budget du Sénat.

EXTRAORDINAIRE. — V. plus loin : *Recettes et dépenses extraordinaires et Travaux publics et recettes et dépenses extraordinaires.*

FINANCES.

Exercice 1933.

Doc. — N° 17. Projet de loi et tableaux.

N° 39. Rapport de M. Van Overbergh.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 30 novembre 1933, p. 157. — Le budget est renvoyé à la commission des finances.

Dépôt du rapport par M. Van Overbergh, p. 225 (12 décembre 1933).

Le Sénat décide de voter ce budget sans discussion, p. 161, 162.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 68 voix contre 46, p. 357 (22 décembre 1933). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Exercice 1934.

Doc. — N° 73. Rapport de M. Van Overbergh.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 30 novembre 1933, p. 157. — Le budget est renvoyé à la commission des finances.

Discussion générale.

Discours de M. Van Overbergh, rapp., qui rappelle les points clairs à l'horizon, mais rappelle que les principaux nuages qui l'assombrissent sont : la thésaurisation, la misère de la rente, le marasme des affaires, comme le loyer élevé de l'argent, et le fardeau écrasant des impôts d'ailleurs beaucoup trop compliqués, puis examine avec le Sénat les moyens dont on dispose pour remédier à ces maux, p. 736 à 740. — Interr. de MM. Laboulle, H. Jaspas, m. f., Ronvaux, Moyersoen, Arm. Huysmans, Branquart, Barnich, Ingenbleek, Bologne, Van Roosbroeck, p. 737 à 740. — Discours de MM. Laboulle, Coenen, Arm. Huysmans, p. 740 à 750. — Interr. de MM. H. Jaspas, m. f., Bologne, Wauters, Van Overbergh, rapp., Ingenbleek, Branquart, Moyersoen, Van Belle, le comte de Brouchoven de Bergeyck, Nihoul, de Sélys Longchamps, Jos. De Clercq, Arm. Huysmans, p. 741 à 750. —

Budgets. FINANCES. Exercice 1934 (suite)

Discours de MM. Barnich, Misson, p. 762 à 763. — Interr. de MM. Van Overbergh, Ferminne, H. Jaspas, m. f., Moyersoen, Bologne, p. 762 à 765. — Discours de M. Jaspas, m. f., qui, bien que cet hommage ait déjà été rendu au rapporteur par M. Barnich tient à féliciter M. Van Overbergh pour le travail si méticuleux, si documenté et si complet qu'il présente dans son rapport, qui transforme l'examen du budget des finances en un véritable examen du budget des voies et moyens, puis commente ce rapport, estime entre autres qu'il serait fâcheux de prendre des mesures qui enlèveraient au ministre des finances son autorité, celui-ci devant conserver la conscience du rôle difficile qu'il a à remplir et répond à l'ensemble des observations qui lui ont été présentées, p. 766 à 769. — Interr. de MM. Van Overbergh, rapp., Moyersoen, François, le baron de Dorlodot, Arm. Huysmans, p. 766 à 769. — Discours de MM. Vandewiele, Ingenbleek, Nihoul, Van Collie, Lindekens, le comte de Brouchoven de Bergeyck, p. 769 à 777. — Interr. de MM. Jaspas, m. f., Arm. Huysmans, le comte de Brouchoven de Bergeyck, Van Overbergh, rapp., p. 772 à 775. — Discours de M. Jaspas, m. f., qui, à l'occasion du discours prononcé par le comte de Brouchoven de Bergeyck, répond d'une façon plus complète aux observations présentées par M. Coenen, en ce qui concerne les revenus cadastraux; termine son discours en répondant à deux ou trois points accessoires que M. Coenen a abordés dans son discours, p. 777, 778. — Interr. de MM. Van Fleteren, François, p. 777, 778. — Discours de M. le baron de Dorlodot, qui ne veut pas recommencer à mettre la patience du Sénat à l'épreuve et ne prononce donc pas de discours mais rappelle ses différentes interventions dans la discussion des questions économiques et financières, p. 778.

Les secrétaires du Sénat étant absents, M. le président prie MM. le comte de la Barre d'Erquelines et Mullie de les remplacer au bureau, p. 778.

Les articles du tableau sont adoptés sans observations, p. 778. — Voyez l'annexe à la fin de la séance du 22 mars, p. 783 à 793.

L'article unique contenant le projet de loi est également adopté sans observations, p. 778.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 68 voix contre 45, p. 801 (27 mars 1934). — Le projet est soumis à la sanction royale.

GENDARMERIE.

Exercice 1933 : Transmis par la Chambre.

Doc. — N° 44. Rapport de M. Pierlot.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 20 décembre 1933, p. 319. — Le projet est renvoyé à la commission de la défense nationale.

Le Sénat décide de voter ce budget sans discussion, p. 161, 162.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 68 voix contre 46, p. 357 (22 janvier 1933). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Exercice 1934 : Transmis par la Chambre.

Doc. — N° 72. — Rapport de M. Raport.

Ann. — Discussion générale : Est entendu M. Raport, rapp., qui attire l'attention du ministre sur un point de son rapport relatif à l'attribution de la qualité d'officier de police judiciaire aux sous-officiers de gendarmerie, p. 419. — M. Pierlot, m. i., déclare qu'il soumettra la question aux ministres de la justice et de la défense nationale, p. 419.

Les articles du budget sont adoptés sans observations, p. 419. — V. l'annexe B à la fin de la séance du 8 février, p. 429, 430.

Les articles du projet de loi sont adoptés sans observations, p. 419, 420.

M. Lebon motive le vote affirmatif de la droite flamande, p. 437.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 74 voix contre 50, p. 437 (13 février 1934). — Le projet est soumis à la sanction royale.

INDUSTRIE ET TRAVAIL.

Exercice 1933 : Transmis par la Chambre.

Doc. — N° 34. Projet transmis par la Chambre.

N° 35. Rapport de M. F. Demets.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 13 décembre 1933, p. 254. — Le budget est renvoyé à la commission de l'industrie et du travail.

Le Sénat décide de voter ce budget sans discussion, p. 161, 162.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 68 voix contre 46, p. 357 (22 décembre 1933). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Budgets. INDUSTRIE ET TRAVAIL. (suite)

Exercice 1934 : Transmis par la Chambre.

Doc. — N° 67. Rapport de M. F. Demets.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 13 décembre 1933, p. 254. — Le budget est renvoyé à la commission de l'industrie et du travail.

A l'occasion d'une communication de M. le président au sujet des travaux à accomplir par le Sénat pendant le mois de février, MM. Volckaert et Carpentier demandent que le budget de la prévoyance sociale et de l'hygiène soit joint à la discussion du budget de l'industrie et du travail ou suive cette discussion, p. 363. — Le Sénat marque son accord et M. le président confirme cet accord, p. 363..

Discussion générale du budget de l'industrie et du travail pour l'exercice 1934, du budget de la prévoyance sociale et de l'hygiène pour le même exercice et discussion de l'interpellation de M. Van Roosbroeck sur des faits concernant les conseils de prud'hommes.

Discours de M. Van Roosbroeck, qui développe son interpellation, p. 439 à 442. — Interr. de MM. Renard, Van Isacker, m. t. et m. p. s., Lalemand, François, p. 441, 442. — Discours de M. Broeckx, p. 442 à 445. — Interr. de M. Carnoy, p. 443.

Motion d'ordre de M. Gillon, qui, après avoir rappelé que le R. P. Rutten constatait quelques soirs auparavant que, après 5 heures, il n'y avait plus que l'élite de l'assemblée qui était présente et que cette élite se composait presque toujours des mêmes éléments, demande que l'on permette à M. Henricot, délégué du groupe libéral, de ne parler que le lendemain. M. Gillon rappelle qu'il a été fait droit à une demande similaire de M. Renard à l'occasion d'une interpellation de M. Leyniers, p. 445. — M. le vice-président Vinck estime qu'il est bien difficile de répondre à l'appel de M. Gillon, M. le président Digneffe ayant exprimé le désir que l'on siège jusqu'à six heures, que, en effet, il reste une élite assez nombreuse cette fois, M. le vice-président Vinck, vu le grand nombre d'orateurs encore inscrits dans la discussion, prie donc M. Henricot de prendre la parole immédiatement estimant que, même ainsi le débat ne pourra pas être terminé le lendemain, p. 445. — M. Henricot déclare être aux ordres du Sénat, p. 445.

Reprise du débat d'ensemble sur ces trois objets. Discours de M. Henricot, p. 445 à 452. — Interr. de MM. Renard, de Sélvs-Longchamps, G. Rutten, Ingenbleek, Mertens, Solau, Van Isacker, m. t. p. s., p. 446 à 451. — Discours de M. Mertens, p. 454 à 461. — Interr. de MM. F. Demets, Van Isacker, m. t. p. s., G. Rutten, Solau, Bossuyt, Lalemand, Vande Moortele, Bernard, Coole, Ronvaux, p. 454 à 461. — Discours de M. F. Demets, rapporteur du budget de l'industrie et du travail, p. 461, 462. — Interr. de MM. Renard, Lalemand, Van Isacker, m. t. p. s., Ronvaux, Branquart, Carpentier, rapporteur du budget de la prévoyance sociale et de l'hygiène, Coole, p. 461, 462. — Discours de MM. Bossuyt, Renard, L. Matagne, F. Demets (qui intervient brièvement afin de mettre au point le récit qu'il a fait à la séance du matin en ce qui concerne les incidents qui se sont produits dans le bassin de Lessines), Jauniaux, p. 463 à 482. — Interr. de MM. Van Isacker, m. t. p. s., Coole, J.-J. De Clercq, Van Overbergh, le baron van Zuylen, Laboulle, Renard, F. Demets, Ingenbleek, le comte de la Barre d'Erquelinnes, Hans, Moyer-soen, Solau, p. 463 à 482.

Pendant le discours de M. Jauniaux, M. le président fait remarquer à celui-ci qu'il engage des colloques avec des membres qui sont assis derrière lui et M. Jauniaux faisant remarquer qu'il ne fait que répondre à des interruptions faites par ces membres, M. le président déclare que ses fonctions lui imposent de faire à M. Jauniaux l'observation qu'il vient de lui adresser, p. 480.

M. le président fait, à ce moment, remarquer que 23 orateurs ont été jusqu'à ce moment inscrits dans le débat en cours, que seul des orateurs mandatés ont été entendus, qu'il en reste encore 12 à entendre, M. le président prie le Sénat de se rappeler les décisions qu'il a admises quant aux travaux parlementaires, propose donc de limiter la liste des orateurs, d'accord avec les chefs de groupe et de ne plus admettre de nouvelles inscriptions, de décider également que ceux qui ne répondront pas à l'appel de leur nom seront rayés, p. 482. — Les propositions de M. le président rencontrent l'adhésion unanime du Sénat, p. 482. — M. le président propose encore de décider que la séance en cours sera prolongée et que le débat sera repris le lendemain à 2 heures et terminé au cours de la séance de l'après-midi du lendemain, p. 482. — Assentiment du Sénat, p. 482.

Reprise de l'ensemble du débat : Discours de M. Van Isacker, m. t. et m. p. s., qui répond aux observations présentées : particulièrement à celles qui paraissent intéresser spécialement la Haute Assemblée, c'est-à-dire celle du chômage et celle des pensions de vieillesse, p. 482 à 485. — Interr. de MM. F. Demets, Van Roosbroeck, Jauniaux, J.-J. De Clercq, Clesse, p. 483 à 485. — Discours de M. Van Isacker, m. t. et m. p. s. (qui répond à l'interpellation de M. Van Roosbroeck), p. 485. — Interr. de M. Van Roosbroeck, p. 485.

Budgets. INDUSTRIE ET TRAVAIL. Discussion générale du budget de l'industrie et du travail pour l'exercice 1934, du budget de la prévoyance sociale et de l'hygiène pour le même exercice et discussion de l'interpellation de M. Van Roosbroeck sur des faits concernant les conseils de prud'hommes (suite)

Avant de donner la parole au prochain orateur inscrit, M. le président fait remarquer que les orateurs inscrits, à l'exception de M. Jean-Joseph De Clercq, ne sont pas des orateurs mandatés; M. le président les prie donc de ne pas parler pendant plus de dix minutes, p. 486.

Reprise de l'ensemble du débat : Discours de MM. le baron de Kerchove d'Exaerde, Toch, Ohn, Gabriël, Van Isacker, m. t. p. s. (qui répond brièvement aux dernières observations présentées en ce qui concerne son département), Coole, Wauters, Mme Spaak, p. 486 à 492. — Interr. de MM. Coole, Van Isacker, m. t. et p. s., Jauniaux, G. Rutten, p. 488 à 492.

Avant de lever la séance, M. le président fait encore diverses observations au sujet de la suite et de la fin du débat en cours, p. 492.

Reprise de l'ensemble du débat : Discours de MM. J.-J. De Clercq, p. 508 à 513. — Interr. de MM. Bernard, Van Berckelaer, Renard, Ronvaux, Bossuyt, Moyer-soen, Dewaele, Demoulin, Solau, Vinck, Clesse, Lalemand, Van Isacker, m. t. p. s., Braconnier, Jauniaux, François, p. 508 à 513. — Discours de M. F. Demets, rapporteur du budget de l'industrie et du travail, qui commence par faire une rectification au texte français de son rapport en ce qui concerne les exportations des États-Unis, fait diverses observations à ce sujet et termine son discours en suggérant la constitution, au cabinet du premier ministre, d'un office industriel et commercial composé de fonctionnaires jeunes, enthousiastes et compétents, auxquels pourraient s'adresser les hommes d'affaires et qui se chargeaient d'obtenir pour eux, avec la plus grande célérité, les renseignements que dans la situation existante il est si difficile d'obtenir, p. 814. — Discours de M. Van Cauwelaert, m. i. c. m. c. i. et m. p. t. t., qui répond, en ce qui concerne ses attributions, aux observations qui ont été présentées, p. 514 à 516. — Interr. de MM. Renard, Henricot, Bernard, François, Arm. Huysmans, Vinck, Barnich, Wauters, Van Belle, Van Schoor, Van Fleteren, Segers, p. 514 à 516. — Discours de M. Pierlot, m. i. (qui commence par exprimer son regret d'allonger encore cette discussion, fait remarquer que l'on a rarement vu la discussion d'un budget intéresser trois ministres à la fois, que cette situation s'explique par ce que les budgets en discussion touchent à des parties récemment fractionnées de l'ancien ministère de la prévoyance sociale et de l'hygiène, puis répond notamment aux observations présentées par M. Jauniaux relativement à la question de la lutte contre la tuberculose et à celles de Mme Spaak en ce qui concerne l'Œuvre de l'enfance, p. 517. — Interr. de MM. Jauniaux, Carpentier, Vinck, Arm. Huysmans, p. 517.

Discussion des articles et vote du budget de l'industrie et du travail pour l'exercice 1934 :

Art. 1^{er}. Avant de donner la parole au premier orateur inscrit, M. le président rappelle qu'il a été décidé que chacun des orateurs ne disposerait que de dix minutes, p. 517. — Discours de MM. Vinck, Lalemand, Pierlot, m. i. (qui répond brièvement à M. Vinck, notamment en ce qui concerne le chiffre de la mortalité en Belgique et en ce qui concerne les moyens à employer pour mettre fin à la crise), p. 517 à 520. — Interr. de MM. Carpentier, Arm. Huysmans, Jos. De Clercq, Bernard, Pierlot, m. i. (qui fait une observation en réponse à M. Vinck relativement à la question de la natalité en Belgique), de Sélvs Longchamps, Clesse, François, Vinck, Ronvaux, p. 518 à 520. — Discours de M. Van Berckelaer, qui commence par protester parce que M. le président a rayé de la liste des inscrits les orateurs qui ne se trouvaient pas en séance la veille à la fin de la journée; proteste surtout parce que M. J.-J. De Clercq, orateur mandaté, a pu parler au début de la séance de l'après-midi en cours, alors qu'il aurait pu, étant présent, prendre la parole la veille à la fin de la séance, puis développe brièvement les observations qu'il comptait présenter au cours de la discussion générale, p. 520 à 522. — Interr. de MM. F. Demets, J.-J. De Clercq, Van Fleteren, G. Rutten, p. 521, 522. — Au début du discours de M. Van Berckelaer, M. le président Digneffe lui fait remarquer que, suivant la décision prise par le Sénat quant à l'ordre de ses travaux, son président est autorisé, lorsque la discussion d'un même budget a duré deux jours, à arrêter, d'accord avec les représentants des différents groupes, la liste des orateurs; estime qu'il a bien interprété le règlement en donnant la parole au début de la séance en cours à M. J.-J. De Clercq, orateur mandaté, et tient à signaler encore que dans les rangs de la gauche socialiste tout le monde lui a donné raison; puis, à la fin du discours de M. Van Berckelaer, M. le président le prie d'abréger, M. Van Berckelaer ayant dépassé son temps de parole, p. 521, 522. — Discours de MM. Arm. Huysmans, Vercammen, Jauniaux, le baron de Moffarts, Catteau, Lebon, De Graeve, p. 522 à 527. — Interr. de MM. de Sélvs Longchamps, Smets, Van Schoor, Broeckx, François, Van Isacker, m. t. p. s., Jauniaux, Renard, Arm. Huysmans, Van Cauwelaert, m. i. c. m. c. i. et m. p. t. t., p. 522 à 526. — Discours de M. Van Cauwelaert, m. i. c. m. c. i. et p. t. t.

Budgets. INDUSTRIE ET TRAVAIL. Discussion des articles et vote du budget de l'industrie et du travail pour l'exercice 1934 (suite)

(qui répond au discours du M. Cateau au sujet de la question du contingentement), p. 527. — Interr. de MM. De Selys Longchamps, Renard, p. 527. L'article 1^{er} est adopté, p. 527.

Les autres articles du budget sont adoptés sans observations, p. 527. — Vovez l'annexe A à la fin de la séance du 15 février, p. 529 à 532.

L'article unique contenant le budget est également adopté sans observations, p. 527.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 82 voix contre 47, p. 534 (6 mars 1934). — Le projet est soumis à la sanction royale.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Exercice 1933 : Transmis par la Chambre.

Doc. — N° 35. Projet transmis par la Chambre.
N° 37. Rapport de M. Carnoy.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 13 décembre 1933, p. 254. — Le budget est renvoyé à la commission de l'instruction publique.

Dépôt du rapport par M. Carnoy, p. 225 (12 décembre 1933).

Le Sénat décide de voter ce budget sans discussion, p. 161, 162.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 68 voix contre 46, p. 357 (22 décembre 1933). Le projet est soumis à la sanction royale.

Exercice 1934 : Transmis par la Chambre.

Doc. — N° 5-VII. Projet transmis par la Chambre.
N° 68. Rapport de M. Carnoy.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 13 décembre 1933, p. 254. — Le budget est renvoyé à la commission de l'instruction publique.

Discussion générale.

Discours de MM. Huisman Van den Nest, L. Matagne, Verbist, 494 à 507. — Interr. de MM. G. Rutten, Van Fleteren, Verbist, Vandeweerd, Lippens, m. i. p., Barnich, Hicquet, François, Becelaere, p. 494 à 506.

Observation de M. le président au sujet de la reprise de la discussion, p. 605.

Reprise de la discussion générale : Discours de MM. Verbist, Vandeweerd, De Graeve, Becelaere, p. 663 à 673. — Interr. de MM. G. Rutten, Van Overbergh, Van Fleteren, Lippens, m. i. p., Verbist, p. 663 à 673. — Discours de MM. Renard, 675 à 680. — Interr. de MM. J.-J. De Clercq, le comte de Brouchoven de Bergeyck, Moyersoen, Huisman Van den Nest, le chevalier Dessain, Casterman, Segers, Temmerman, p. 675 à 679.

Avant de donner la parole au prochain orateur inscrit, M. le président Digneffe fait remarquer que la liste des orateurs mandatés est épuisée, qu'il doit donc être entendu que les orateurs qui prendront encore la parole ne pourront disposer que de dix minutes, p. 686.

Reprise de la discussion générale : Discussion de MM. le chevalier Dessain, Vandewiele, Lindekens, Nihoul, p. 686 à 692. — Interr. de MM. le comte de Brouchoven de Bergeyck, Renard, Lippens, m. i. p., p. 686, 691. — Discours de MM. Hanquet, Carnoy, rapp., Toch, G. Rutten, le baron van Zuylen, Henricot, p. 695 à 703. — Interr. de MM. Renard, Moyersoen, Bologne, Van Fleteren, Lakemand, Braconnier, Huisman Van den Nest, Hanquet, Branquart, Fermine, Orban, Van Eyndonck, Clesse, L. Matagne, Lippens, m. i. p., p. 696 à 703. — Discours de M. Lippens, m. i. p. (qui déclare qu'il va essayer de répondre aux observations qui ont été présentées, d'une façon aussi brève et méthodique que possible, sans entrer dans les magnifiques dissertations philosophiques, théologiques et religieuses que le Sénat a entendues à l'occasion de la discussion de ce budget, et s'excuse auprès du Sénat du style un peu télégraphique qu'il va employer; termine en déclarant qu'il essaie dans la mesure de ses moyens d'être juste, envers l'enseignement libre, comme envers l'enseignement officiel, et d'appliquer la loi dans l'esprit dans lequel cette loi a été votée, afin de donner satisfaction aux parents qui ont, encore plus que l'Etat, la tâche d'élever leurs enfants; estime que la tâche de son département est d'améliorer l'enseignement et d'arriver au relèvement intellectuel, physique et moral de la population), p. 703 à 711. — Interr. de MM. Renard, Bologne, L. Matagne, Vandeweerd, Clesse, Smets, Van Overbergh, Huisman Van den Nest, p. 704 à 711. — Discours de M. M. Godding, Vermeylen (qui prie le ministre de préciser la portée d'une récente circulaire relative aux mesures qui seront prises à l'égard des membres de l'enseignement qui se rendraient coupables d'actes antipatriotiques ou qui émettent en public des idées antinationales), Lippens, m. i. p. (qui déclare, en réponse à M. Vermeylen, que personne

Budgets. INSTRUCTION PUBLIQUE. Exercice 1934. Discussion générale (suite)

n'est plus préoccupé que lui de respecter la liberté; que, s'il a pris la circulaire visée par M. Vermeylen, c'est en raison d'incidents récents dont les sénateurs doivent se souvenir et qu'il n'est pas assez naïf pour répondre aux questions qui lui ont été posées à ce sujet en précisant ce que les professeurs peuvent, dans tous les degrés de l'enseignement, dire ou faire; déclare que tout ce qu'il peut dire, c'est qu'il leur faut, avant tout, du tact et du bon sens), Mme Spaak, F. Demets, Thienpont, p. 711 à 715. — Rectification au discours de Mme Spaak, p. 750. — Interr. de M. le comte de la Barre d'Erquelines, p. 713. — M. Lippens, m. i. p., répond brièvement à M. Godding et donne à M. F. Demets l'interprétation qu'il a demandée au sujet d'un amendement qui a été admis à l'unanimité à la Chambre en ce qui concerne la pension et les cas de forclusion, p. 714.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 715. — V. l'annexe à la fin de la séance du mardi 20 mars 1934, p. 717 à 734.

L'article unique contenant le budget est également adopté, p. 715.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 82 voix contre 50, p. 740 (21 mars 1934). — Le projet est soumis à la sanction royale.

INTÉRIEUR.

Exercice 1934.

Doc. — N° 5-VI. Projet du gouvernement.

N° 41. Rapport de M. le baron Delvaux de Fenffe.

Ann. — Dépôt du rapport par M. le baron Delvaux de Fenffe, p. 241 (13 décembre 1933).

Discussion générale de ce budget et discussion de deux interpellations qui sont jointes au budget : 1° de MM. Hans et Van Belle; 2° de M. Doublet.

V. pour le libellé de ces interpellations la rubrique : Interpellations aux noms : A. De MM. Hans et Van Belle; B. De M. Doublet.

Discours de MM. Vinck, le baron Delvaux de Fenffe, Braconnier, Gillon (qui pose une question au sujet de propos tenus par M. De Lille, non seulement à la Chambre des représentants, mais aussi en dehors de cette assemblée), p. 311 à 314. — Interr. de MM. le comte de Broqueville, le comte de la Barre d'Erquelines et Jos. De Clercq, p. 310 et 314. — Discours de M. Tschoffen, m. c., remplaçant M. Poulet, m. i. et m. p. t. t., qui répond immédiatement à M. Gillon et déclare que la loi exigeant que, avant qu'une sanction ne soit prise, l'intéressé soit entendu, le ministre de l'intérieur a pris ses dispositions pour que cet interrogatoire ait lieu; déclare que, dès que le procès-verbal actant les réponses fournies par M. De Lille lui sera parvenu, le gouvernement saura prendre immédiatement les mesures qui s'imposent, p. 315. — Discours de MM. Cateau, G. Rutten, p. 315 à 318. — Interr. de MM. le comte Carton de Wiart, m. p. s. et h., Tschoffen, m. c., Van Overbergh, François, Ingenbleek, Clesse, p. 316 à 318. — Discours de M. Hans (qui développe son interpellation au sujet du minimum de salaire des travailleurs employés aux travaux exécutés pour la province de Brabant ou subventionnés par elle), p. 322, 323. — M. Van Belle déclare renoncer momentanément à la parole s'étant entendu avec M. le président Digneffe pour parler après le ministre, p. 323. — Discours de M. Doublet (qui développe son interpellation au sujet du chômage et du budget de la commune de Quaregnon), p. 323, 324. — Interr. de M. François, p. 323. — Discours de MM. Paulsen, Ed. Claessens, Moyersoen, Vinck, p. 324 à 332. Interr. de MM. Tschoffen, m. c., Hicquet, Moyersoen, Ingenbleek, Bologne, Doublet, Van Belle, le baron Delvaux de Fenffe, p. 326 à 332. — Discours de MM. Raport, Edm. Claessens, Van Eyndonck, p. 336 à 339. — Interr. de M. Moyersoen, p. 336. — Discours de M. Tschoffen, m. c., au nom de M. le vicomte Poulet, m. i. et m. p. t. t. : M. Tschoffen commence par rappeler que, deux ans auparavant, M. Carton, alors ministre de l'intérieur, a fait, devant la Haute Assemblée, l'exposé du rôle d'administration générale que le département de l'intérieur devait historiquement remplir, fait remarquer que M. le baron Delvaux de Fenffe a tenu à faire ressortir le caractère du ministre de l'intérieur, rappelle que certaines mesures ont été prises depuis l'exposé de M. Carton, que d'autres mesures sont à l'étude, rappelle que M. le baron Delvaux de Fenffe insiste pour que l'on revioie la délimitation des compétences, puis répond aux observations qui ont été présentées et commente ces observations; puis répond aux interpellations de M. Doublet et de MM. Hans et Van Belle, p. 339 à 343. — Interr. de MM. Van Schoor, Volckaert, Bologne, François, Moyersoen, Paulsen (qui parle de la question de la fixation des traitements dans les diverses communes), Van Fleteren, Moyersoen, Ronvaux, Jos. De Clercq, p. 340 à 343. — Discours de MM. Moyersoen, Bologne, Paulsen, p. 345, 346. — Interr. de M. Van Belle, p. 345. — Discours de Tschoffen, m. c., qui donne acte à M. Paulsen des précisions

Budgets. INTÉRIEUR. Exercice 1934. Discussion générale et discussion de deux interpellations qui sont jointes au budget : 1° de MM. Hans et Van Belle; 2° de M. Doublet (suite)

qu'il vient de donner au sujet du taux de certaines pensions et, en réponse à M. Moyersoën, assure celui-ci que le département reverra la question de la situation des provinces, notamment en ce qui concerne la Flandre orientale, p. 346. — Observation de M. Moyersoën, p. 346. — M. le président déclare close la discussion générale du budget, p. 346.

Discussion des articles et vote sur l'ensemble du budget.

Art. 16. M. le baron Delvaux de Fenffe rapp., déclare qu'il renonce à présenter les observations qu'il comptait développer à l'occasion de cet article et se borne à prendre acte des déclarations faites par M. Tschoffen, m. i. *ad interim*, et exprime le vœu que ces déclarations soient le début d'une ère nouvelle où l'on verra se réaliser les réformes que, sur tous les bancs du Sénat, on est unanime à recommander au chef du département de l'intérieur, p. 348. — L'article 16 est adopté, p. 348.

Les autres articles du budget sont adoptés sans observations, p. 348. — V. l'annexe à la séance du 21 décembre.

L'article unique contenant le budget est également adopté sans observations, p. 348.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 68 voix contre 46, p. 357, 358 (22 décembre 1933). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Motion d'ordre du R. P. Rutten, qui met au point certaines paroles qu'il a prononcées la veille et qui ont été reproduites par le *Compte rendu analytique* au sujet du chiffre de certaines pensions allouées à des fonctionnaires communaux. Le R. P. Rutten déclare notamment qu'il n'a visé personne en particulier, p. 357. — Observations de M. Tschoffen, m. c., m. i. *ad interim*, au sujet de la motion comme du discours du R. P. Rutten, p. 357. — M. le président déclare qu'il est donné acte au R. P. Rutten de sa motion, p. 357.

JUSTICE.**Exercice 1934.****Doc. — N° 5-IV. Projet du gouvernement.**

N° 7. Rapport de M. le baron Meyers.

N° 12. Amendement présenté par le gouvernement.

N° 14. Amendements présentés par le gouvernement (2° série).

Exercices 1933 et 1934.**Discussion générale.**

Ann. — Discours de MM. Hanquet et le baron Meyers, rapp. (qui parle de la question du travail législatif, notamment de lois qui intéressent le ministère de la justice : accidents d'automobile, jeux, frais de justice, etc.), p. 110 à 114. — Discours de M. Lebon, p. 116, 117. — Interr. de M. Orban, p. 116. — Discours de MM. Gillon, Paulsen, G. Rutten, Orban, le baron de Mofarts, Gabriël, Volckaert, Mme Spaak (qui insiste auprès du ministre pour qu'il présente à nouveau, devant le Sénat, un projet de loi instituant la tutelle des enfants naturels et donne au Sénat les arguments à l'appui de sa demande), p. 118 à 128. — M. Janson, m. j., annonce qu'il répondra le lendemain aux orateurs qui ont pris la parole dans la discussion de son budget, mais qu'il veut faire exception pour Mme Spaak, à laquelle il annonce qu'il fera droit à sa demande et qu'il représentera devant le Sénat le projet qu'il avait déjà signé une première fois quelques années auparavant, p. 128. — Interr. de MM. Segers, Janson, m. j., Van Fleteren, Volckaert, Ronvaux, Rutten, Renard, Clesse, François, Gillon, Hans, p. 125 à 128. — Discours de M. François, p. 129. — Discours de MM. Lalemand et De Bruyn, p. 132, 133. — Discours de M. Janson, m. j., (qui répond aux observations qui ont été développées, parle de la question de l'encombrement des rôles, du taux de la compétence, de la question des étrangers, de celle de l'alcool, de celle du vote plural dans les sociétés anonymes (question qu'il a particulièrement étudiée), ainsi que du projet de loi sur les jeux, M. Janson, m. j., fait remarquer que bon nombre des projets dont il vient de parler et qu'il a présentés au parlement n'ont pas de caractère politique, que ces questions pourraient être résolues après quelques heures d'examen et demande qu'un effort soit fait; attire, à cette occasion, l'attention du Sénat sur le grand nombre de projets dont le parlement est saisi : treize projets concernant la matière du droit pénal et trente-quatre projets concernant la matière du droit civil, rappelle qu'il avait déposé un certain nombre de ces projets dans les premiers temps où il avait été chargé du portefeuille de la justice, qu'il avait, à cette époque, la conviction qu'on ne tarderait pas à en aborder la discussion, mais que sa déception a été rapide et s'est prolongée; termine son discours en déclarant que, au greffe du tribunal de première instance de Bruxelles, l'organisation est telle qu'il n'y a pas un Flamand qui ne trouve de nombreux Flamands à même de lui fournir, dans sa langue et dans la leur, tous les renseignements qu'il désire. M. Janson, m. j.,

Budgets. JUSTICE. Exercices 1933 et 1934. Discussion générale (suite)

estime donc que l'on peut laisser tomber cette question, p. 133 à 137. — Interr. de M. Volckaert, Gillon, Van Fleteren, Van Overbergh, Rolin, Jos. De Clercq, François, Demets, Tschoffen, m. c., le baron van Zuylen, Ronvaux, le baron Meyers, Huisman Van den Nest, Wauters, Orban, Clesse, p. 133 à 137. — Discours de MM. Pierlot, Godding (qui attire notamment l'attention sur les bruits que se répandent à la suite d'écrits et de discours de M. Crockaert faisant le procès des administrations publiques), p. 139 à 141. — Interr. de MM. Jos. De Clercq, le baron Meyers, Temmerman, le comte de Broqueville, p. m., Crockaert, p. 139 à 140.

Fait personnel de M. Crockaert.

Discours de M. Crockaert (qui monte à la tribune tout en déclarant qu'il n'entre pas dans ses habitudes de faire ceci, et que, s'il le fait pour développer son fait personnel, c'est afin de marquer, d'une façon sensible qu'il prend la responsabilité de tout ce qu'il a dit et écrit au sujet de la réforme de l'Etat, M. Crockaert développe ensuite sa réponse à M. Godding, celui-ci l'ayant accusé de faire le procès des administrations publiques, déclare que dans ses écrits et dans ses discours il a uniquement fait remarquer une situation historique et universelle, fait remarquer que l'intervention toute-puissante de la finance s'est produite après la grande guerre, pour rétablir le crédit public et le crédit privé, mais que maintenant il était temps de rétablir l'ordre dans l'Etat, puis développe cette thèse : demande que l'on nomme une commission d'enquête, déclare qu'il répondra à cette commission et termine son discours en faisant remarquer que les paroles qu'il prononce ne sont pas de Paul Crockaert, mais bien du Pape Pie XI, p. 141 à 146. — Interr. de MM. Godding, Huisman Van den Nest, Van Berckelaer, Branquart, Dierckx, Rolin, Van Roosbroeck, Van Fleteren, Henricot, Cateau, Volckaert, p. 141 à 145. — Pendant le discours de M. Crockaert, M. le président fait remarquer à M. Crockaert qu'il s'écarte du fait personnel pour lequel il a demandé la parole et le prie de ne plus s'en écarter, p. 141 à 143. — Discours de M. le comte de Broqueville, p. m. (qui commence par répondre à M. Crockaert en lui faisant remarquer qu'il appartenait lui-même, un an auparavant, au régime qu'il éreinte maintenant, demande ensuite à M. Crockaert ce qu'il a fait pendant les dix-huit mois qu'il a passés au gouvernement pour modifier le régime qu'il critique; fait notamment remarquer que personne n'oserait juger en ce qui concerne l'utilité d'interrompre les travaux qu'il a fait arrêter au Congo, qu'il en est, du reste ainsi également pour la plupart des critiques développées par M. Crockaert, que celui-ci n'a, du reste, pas décrit le régime nouveau qu'il voudrait voir instaurer, estime encore que si M. Crockaert a eu soin de n'en rien faire, c'est parce qu'il était bien certain de n'accueillir que peu d'applaudissements au Sénat en le faisant. M. le comte de Broqueville, p. m., estime répondre aux observations de M. Crockaert en donnant à M. Godding les indications qu'il a demandées au point de vue de la politique et des sentiments du gouvernement, le dit discours de M. Godding ayant été la cause de l'intervention de M. Crockaert, p. 146 à 148. — Interr. de MM. Wauters, Volckaert, Clesse, Van Fleteren, H. Jaspas, m. f., Rolin, Renard, p. 146, 147. — Discours de M. H. Jaspas, m. f. (qui, tout en déclarant qu'il voudrait ne rien ajouter à la réponse si pertinente qui vient d'être faite à M. Crockaert par M. le comte de Broqueville, p. m., et bien que M. Crockaert ait déclaré qu'il n'y avait rien de personnel dans le discours qu'il a prononcé, celui-ci ayant soulevé une série de questions qui le concernent, se croit obligé de répondre immédiatement, bien qu'il n'ait pas été prévenu des objets que M. Crockaert vient de traiter à l'occasion de son fait personnel; M. H. Jaspas, m. f., rappelle donc, en réponse à M. Crockaert, que lorsqu'il a pris la présidence du conseil en 1926 la situation du pays était catastrophique, que cette situation était caractérisée par la chute verticale du franc belge, puis fait un exposé des mesures prises en 1926 et dans les années qui suivirent et réfute l'ensemble des accusations de M. Crockaert, p. 148 à 150. — Interr. de MM. Volckaert, Lippens, Vinck, Crockaert, François, Ronvaux, Van Fleteren, p. 148 à 150. — Discours de M. Crockaert qui répond à M. H. Jaspas, m. f., afin de déclarer que celui-ci fait erreur en l'interpellant comme s'il y avait entre eux un combat singulier, M. Crockaert justifie ensuite ses écrits et ses discours et déclare notamment qu'il est loin d'avoir voulu juger les hommes, mais a voulu juger un régime, p. 150, 151. — Interr. de M. Lippens, m. i. p., p. 150. — Discours de M. Rolin (qui propose avec M. Wauters de rattacher au budget de la justice un article 43bis instituant une commission d'enquête parlementaire pour faire la lumière sur les faits auxquels M. le sénateur Crockaert a fait allusion, puis fait certaines observations au sujet du discours de M. H. Jaspas, m. f., et relève et signale deux points du discours de M. Crockaert, points qui sont restés sans réponse : 1° Celui des fonctionnaires trop fréquemment en contact avec certains établissements financiers; 2° celui des bénéficiaires du crédit de 660 millions de francs en obligations A. N. I. C. mis à la disposition du gouvernement par la loi du 14 avril 1933, M. Rolin donne au sujet de ce dernier point lecture d'une question posée par M. Buset et de la réponse qui y a été donnée, p. 151. — Interr. de MM. H. Jaspas, m. f.,

Budgets. JUSTICE. Exercices 1933 et 1934. Discussion générale. Fait personnel de M. Crokaert (suite)

et Volckaert, p. 151. — Discours de M. H. Jaspar, m. f. (qui répond à M. Rolin au sujet de l'A. N. I. C. afin que dans l'esprit des sénateurs comme dans l'esprit d'une certaine partie de l'opinion publique il ne reste pas d'erreurs à ce sujet), p. 151, 152. — Interr. de MM. Rolin et Van Fleteren, p. 152. — M. le président déclare l'incident clos, p. 152.

Reprise de la discussion générale des budgets de 1933 et 1934.

Discours de MM. Lebeau et De Graeve, p. 152, 153. — M. le président déclare close la discussion générale, p. 153.

Motion d'ordre de M. H. Jaspar, m. f., qui fait une rectification au *Compte rendu analytique* de la veille : M. H. Jaspar, m. f., déclare qu'il n'a pas affirmé, ainsi que le *Compte rendu analytique* le lui fait dire que, lorsque, en 1926, il a pris la place de premier ministre, la Banque Nationale était à la veille de la faillite, affirme qu'il ne visait que l'Etat et le trésor public, la Banque Nationale n'ayant jamais été, ni en 1926 ni depuis, dans une situation qui ait pu justifier pareille affirmation, p. 157.

Discussion des articles du budget de 1933.

Art. 1^{er}. Discours de M. Janson, m. j. (qui commence par déclarer que, abstraction faite du projet sur l'emploi des langues en matière judiciaire, actuellement soumis à la Chambre et discuté à ce moment en commission, commission aux travaux de laquelle il assiste, le règlement de la question des langues a toute son attention, notamment en ce qui concerne l'usage de l'allemand dans certains cantons et devant certaines juridictions de la province de Luxembourg. M. Janson, m. j., reprend ensuite ses réponses aux diverses observations qui ont été présentées et les termine brièvement, p. 157 à 160. — Interr. de MM. François, Paulsen, Orban, Volckaert, de Selys Longchamps, Rolin, Van Fleteren, Coenen, p. 158, 159. — M. Ohn déclare renoncer à la parole et annonce qu'il présentera ses observations personnellement au ministre. M. Lalemand rappelle son intervention en faveur des aveugles, p. 160. — M. Janson, m. j., en réponse à M. Lalemand, déclare qu'il va s'occuper immédiatement de la question des aveugles, p. 160. — L'article 1^{er} est adopté, p. 160.

Les articles 2 à 76 du tableau du budget de 1933 sont adoptés sans observations, p. 160. — Voyez l'annexe à la séance du 5 décembre.

L'article unique contenant le budget de 1933 est adopté sans observations, p. 160.

Discussion des articles du budget de 1934.

Art. 20. M. Catteau attire l'attention du ministre sur l'insuffisance des ressources des offices de réadaptation sociale, p. 160. — L'article 20 est adopté, p. 160.

Les autres articles du tableau du budget de 1934 sont adoptés sans observations avec les amendements proposés par le gouvernement, p. 160. — Voyez l'annexe à la séance du 5 décembre.

Amendement présenté par MM. Rolin et Wauters : Article 43bis nouveau instituant une commission d'enquête parlementaire pour faire la lumière sur les faits auxquels M. le sénateur Crokaert a fait allusion en séance du 30 novembre 1933 : M. le président Digneffe estime que cet amendement n'est pas recevable, fait remarquer que c'est la loi du 3 mai 1880 qui règle l'exercice du droit d'enquête des Chambres et que, aux termes de cette loi, l'inscription d'un crédit à un budget pour une enquête parlementaire ne peut se justifier, l'article 12 de la dite loi de 1880 stipulant que les dépenses résultant de l'enquête sont imputées au budget de la Chambre qui l'a ordonnée, déclare donc que, si les auteurs de cette proposition persistent à demander la constitution d'une commission d'enquête, ils auront à saisir le Sénat d'une proposition dans ce sens, p. 160. — Discours de M. Rolin (qui estime que les observations de M. le président sont fondées, mais déclare qu'il retient simplement que la Constitution a prévu que les Chambres avaient le droit d'enquête et que ce droit est réglé par la loi; annonce que M. Wauters et lui-même ne se laisseront pas détourner de leur but qui est de voir le parlement exercer son droit de contrôle, et qu'ils donnent rendez-vous à M. Crokaert au budget des dotations à l'occasion duquel ils reproduiront leur proposition; M. Van Fleteren fait diverses observations afin de protester contre l'incident qui s'est produit à l'occasion du discours de M. Godding, estimant que M. Godding était d'accord avec le gouvernement au sujet de son intervention, M. Van Fleteren estime encore que, si le débat avait été introduit régulièrement, il aurait reçu sa sanction logique et réglementaire, que cela donne raison à M. Rolin lorsqu'il a annoncé que sa demande sera reprise à l'occasion du budget des dotations, p. 160, 161. — M. le président Digneffe estime qu'il résulte des déclarations qui viennent d'être faites que l'amendement de MM. Rolin et Wauters est retiré, p. 161.

L'article unique contenant le budget de l'exercice 1934 est adopté sans observations, p. 161.

Budgets. JUSTICE (suite)*Vote sur l'ensemble des budgets de la Justice pour les exercices 1933 et 1934.*

L'ensemble de ces deux projets de loi est adopté par 82 voix contre 53 et 6 abstentions, p. 161 (5 décembre 1933). — Se sont abstenus : MM. Orban, Rapport, Ruiten (Joseph) Vancoillie, Verbist et Demets (Fernand), p. 161. — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

Motion d'ordre de M. Crokaert, qui annonce que, s'il prend la parole, c'est pour déclarer, une fois de plus, que la critique qu'il a faite dans ses écrits et dans ses discours a visé et vise le « régime » et non pas les hommes; qu'il vise le « régime » qui, depuis l'armistice, s'est établi en Belgique; M. Crokaert annonce ensuite que les fonctionnaires du département des colonies lui ont écrit estimant, d'après le résumé donné par le *Compte rendu analytique*, avoir été mis en cause par le discours qu'il a prononcé la semaine précédente; déclare qu'il ne pourrait s'engager dans un débat avec ceux-ci, car il ne relève que du parlement pour les paroles qu'il prononce dans son enceinte; que, du reste, là encore, il n'a visé que le régime; pour le surplus, pense que, en agissant comme on le faisait parfois on croyait sans doute servir l'intérêt public et que l'administration belge, qui compte tant de grands et dévoués fonctionnaires, au ministère des colonies comme ailleurs, sait que dans les circonstances où l'on se trouve, la circonspection s'impose plus que jamais à tous, p. 162. — M. Tschoffen, m. c., déclare retenir que, des explications de M. Crokaert, il résulte qu'aucune suspicion d'aucune sorte n'a été émise ni contre l'honorabilité, ni contre l'indépendance des fonctionnaires du département qu'il dirige, p. 162. — Observations de MM. François et Van Fleteren, p. 162. — M. le président déclare l'incident clos, p. 162.

NON-VALEURS ET REMBOURSEMENTS.

Exercices 1933 et 1934.

Doc. — N° 29. Rapport de M. Jos. De Clercq.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 30 novembre 1933, p. 157. — Les budgets sont renvoyés à la commission des finances.

Discussion générale du budget des non-valeurs et des remboursements pour les exercices 1933 et 1934.

A la fin de la séance du 19 décembre, M. le président Digneffe propose d'aborder cette discussion et M. Tschoffen, m. c., signale au Sénat que, remplaçant son collègue M. Poulet, m. p. t. t. (souffrant), dans cette discussion, il a à présenter des observations assez longues, de nombreuses questions ayant été posées, notamment au sujet de l'I. N. R., et devant répondre à ces questions avec tout le développement voulu, p. 300. — M. le président estime que dans ces conditions il est préférable de remettre ce débat au lendemain et le Sénat marque son assentiment, p. 300.

Reprise du débat : Discours de M. de Spot, rapp., qui traite la question de l'I. N. R., p. 302 à 304. — Interr. de MM. Tschoffen, m. c. (remplaçant le ministre des postes, télégraphes et téléphones et de l'intérieur), Van Eyndonck, Volckaert, Vinck, Bologne, p. 302 à 304. — Discours de M. Becelaere, p. 304, 305. — Interr. de M. Van Eyndonck, p. 304. — Discours de M. Tschoffen, m. c. (qui commence par définir quels sont les pouvoirs que détient le ministre des téléphones et, par suite, le gouvernement, en ce qui concerne l'Institut national de radiodiffusion, puis répond aux observations spéciales développées par M. de Spot, rapp., ainsi qu'à celles développées par M. Becelaere), p. 305 à 307. — Interr. de MM. Jos. De Clercq, Moyersoen, Bologne, de Spot, rapp., Ohn, Van Roosbroeck et Becelaere, p. 305 à 307. — Discours de MM. De Graeve, Renard, p. 308 à 310. — Interr. de MM. Van Eyndonck, Rapport, Lebon, p. 309. — Discours de M. Tschoffen, m. c., qui répond brièvement aux derniers discours qui ont été prononcés, p. 310.

Discussion des articles du budget de l'exercice 1933.

Les articles du budget sont adoptés sans observations, p. 310. — Voyez l'annexe à la séance du 20 décembre.

L'article unique est adopté, p. 310.

Discussion des articles du budget pour 1934.

Les articles du budget sont adoptés sans observations, p. 310.

L'article unique est également adopté sans observations, p. 310.

Votes sur l'ensemble des budgets de 1933 et de 1934.

L'ensemble des projets de loi contenant les budgets des non-valeurs et des remboursements pour les exercices 1933 et 1934 est adopté par 73 voix contre 51, p. 346 (21 décembre 1933). — Les projets sont soumis à la sanction royale.

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.

Exercice 1934.

Doc. — N° 5-XVII. Projet du gouvernement, N° 9. Rapport de M. de Spot.

Budgets. POSTES, TÉLÉGRAPHES, ET TÉLÉPHONES. Exercice 1934. (suite)

Ann. — Dépôt du rapport par M. de Spot, p. 28 (16 novembre 1933).

Au moment où le Sénat va aborder l'examen de ce budget, M. le président Digneffe annonce au Sénat que l'état de santé de M. le vicomte Poulet ne lui permet pas encore d'assister aux séances du Sénat et que M. Tschoffen, m. c., le remplacera pour cette discussion; M. le président Digneffe forme en son nom, comme au nom de la Haute Assemblée, des vœux pour le prompt rétablissement de M. le vicomte Poulet, p. 103. — Le Sénat se joint unanimement aux vœux exprimés par M. le président, p. 103.

Discussion générale.

Discours de MM. De Bruyn, Becelaere, Doublet, Aug. Matagne, Lindekens, p. 103 à 106. — Discours de M. de Spot, rapp. (qui commence par rappeler les critiques qu'il avait émises l'année précédente au sujet de l'I. N. R., puis développe encore différentes observations à ce sujet), p. 107, 108. — Discours de M. Tschoffen, m. c. (qui, au nom de M. Poulet, m. p. t. t., souffrant, répond aux observations présentées, fait remarquer que le budget des postes, télégraphes et téléphones ne contient rien pour la régie des télégraphes et des téléphones, non plus que pour l'I. N. R. ne comportant que les dépenses prévues pour le secrétariat général et pour l'administration des postes; signale notamment les efforts déployés par le département des postes en vue d'utiliser les facteurs surnuméraires de Bruxelles frappés par le chômage), p. 108, 109. — Interr. de MM. Lindekens et Orban, p. 109. — Discours de M. De Bruyn, qui remercie le ministre de l'effort fait pour les facteurs surnuméraires de Bruxelles, mais qui demande que cet effort soit étendu aux facteurs surnuméraires d'autres agglomérations, notamment celles d'Anvers, Gand et Liège, et dit ensuite un mot de l'assurance-chômage de ces agents, question qu'il compte reprendre lors de la discussion du budget de l'industrie et du travail, p. 109.

Discussion des articles.

Les articles du tableau sont adoptés sans observations, p. 109. — V. l'annexe à la séance du 28 novembre 1933.

Les articles du projet de loi sont également adoptés sans observations, p. 110.

Vote sur l'ensemble.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 69 voix contre 40 et 2 abstentions, p. 110 (28 novembre 1933). — Se sont abstenus : MM. Becelaere et de Spot, p. 110. — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

PRÉVOYANCE SOCIALE ET HYGIÈNE.*Exercice 1933.*

Doc. — N° 42. Rapport de M. Carpentier.
N° 58. Projet de loi et tableaux.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 20 décembre 1933, p. 319. — Le budget est renvoyé à la commission de la prévoyance sociale et de l'hygiène.

Le Sénat décide de voter ce budget sans discussion, p. 161, 162.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 68 voix contre 46, p. 357 (22 décembre 1933). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Exercice 1934.

Doc. — N° 5-XI. Projet transmis par la Chambre des représentants.
N° 70. Rapport de M. Carpentier.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 20 décembre 1933, p. 319. — Le budget est renvoyé à la commission de la prévoyance sociale et de l'hygiène.

A l'occasion d'une communication de M. le président au sujet des travaux à accomplir par le Sénat pendant le mois de février, MM. Volckaert et Carpentier demandent que la discussion de ce budget soit jointe à la discussion du budget de l'industrie et du travail ou suive cette discussion, p. 363. — Le Sénat marque son accord et M. le président confirme cet accord, p. 363.

Voyez pour la discussion générale du budget de la prévoyance sociale et de l'hygiène plus haut la sous-rubrique : Budget de l'industrie et du travail : Discussion générale de ces deux budgets réunis.

Voyez éventuellement aussi l'article 1^{er} du budget de l'industrie et du travail à l'occasion duquel des observations d'ordre général sont encore présentées.

Les articles du budget sont adoptés sans observations, p. 527. — Voyez l'annexe B à la fin de la séance du 15 février, p. 533 à 537.

Les articles du projet de loi contenant le budget sont également adoptés sans observations, p. 527, 528.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 82 voix contre 47, p. 564 (6 mars 1934). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Budgets (suite)**RECETTES ET DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.***Exercice 1933.*

Doc. — N° 45. Rapport de M. Pierlot.

N° 59. Projet de loi. — Tableau I : Dépenses extraordinaires.
— Tableau II : Recettes extraordinaires.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 20 décembre 1933, p. 319. — Le budget est renvoyé à la commission du budget extraordinaire.

Le Sénat décide de voter ce budget sans discussion, p. 161, 162.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 68 voix contre 46, p. 357 (22 janvier 1933). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Exercice 1934.

Doc. — N° 5-XIX. Projet du gouvernement.

N° 18. Rapport de M. Pierlot. — Amendement proposé par la commission.

N° 19. Amendements présentés par le gouvernement.

Ann. — Pendant la première séance de la session, M. Barnich fait des observations au sujet de la possibilité de réunir la commission chargée d'examiner le budget extraordinaire dès le lendemain 15 novembre, p. 9. — M. le président Digneffe fait remarquer que la commission a été convoquée pour le lendemain par suite des demandes de crédit à propos desquels le gouvernement a demandé l'urgence; M. Mertens faisant remarquer, comme M. Barnich, que la commission du budget extraordinaire ne pourra être constituée avant l'après-midi, certaines commissions ne pouvant, avant d'être elles-mêmes constituées, désigner leur représentant à la dite commission, M. le président propose de ne réunir la commission du budget extraordinaire que le surlendemain, jeudi matin, p. 9. — Cette proposition est admise, p. 9.

Pour la discussion générale et des articles du budget des recettes et des dépenses de l'exercice 1934 ainsi que de l'interpellation qui y est jointe, voir plus loin la sous-rubrique : *Travaux publics et recettes et dépenses extraordinaires.*

RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE.*Exercice 1934.*

Doc. — N° 5-XX. — Projet du gouvernement.

N° 28. Rapport de M. Jos. De Clercq.

N° 30. Amendement présenté par le gouvernement.

N° 32. Amendements présentés par le gouvernement (2^e série).

Ann. — Pas de discussion générale.

Les articles du budget sont adoptés sans observations avec un amendement proposé par le gouvernement, p. 300. — V. l'annexe à la fin de la séance du 19 décembre.

L'article unique contenant le budget est également adopté sans observations, p. 300.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 75 voix contre 59, p. 308 (20 décembre 1933). — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

SÉNAT.*Budget du Sénat. Dotation sénatoriale pour l'exercice 1934.*

Doc. — N° 20. Rapport du collège des questeurs : MM. Volckaert, Hicquet, Jos. De Clercq, le baron Delvaux de Fenffe et Van Belle. — Proposition de budget pour l'exercice 1934.

Ann. — Le Sénat se constitue en comité secret pour l'examen de son budget au cours de la séance du 19 décembre, p. 287.

TRANSPORTS.*Exercice 1933.*

Doc. — N° 11. Amendements présentés par le gouvernement (2^e série).

Exercice 1934.

Doc. — N° 5-XVI. Projet du gouvernement.

N° 8. Rapport de M. Waucquez.

N° 10. Amendement présenté par le gouvernement.

Ann. — Dépôt du rapport par M. Waucquez, p. 14 (15 novembre 1933).

*Exercices 1933 et 1934.**Discussion générale.*

Ann. — Discours de M. De Bruyn, p. 54 à 56. — Interr. de M. François, p. 54. — Discours de M. Forthomme, m. t. (qui commence par déclarer que le rapport remarquable de M. Waucquez lui permettra de beaucoup abréger son discours, puis expose au Sénat les améliorations déjà réalisées

Budgets. TRANSPORTS. Exercices 1933 et 1934. Discussion générale (suite)

notamment : dans le service des malles Ostende-Douvres : par la construction de voitures métalliques, etc.; fait ensuite au Sénat un rapide exposé des problèmes que présente l'amélioration du régime des transports : aviation, chemin de fer, transports par route; de la complexité de ces problèmes et des travaux d'étude auxquels il est procédé; M. Forthomme, m. t., termine en rendant hommage aux fonctionnaires de son département ainsi qu'aux agents qui travaillent avec eux, car, comme lui, ceux-ci sont persuadés que, en des temps tels que ceux qui l'on traverse, il ne suffit pas d'administrer, mais qu'il faut aussi construire et entreprendre, p. 56 à 61. — Interr. de MM. Volckaert, Van Overbergh, Renard, François, Moyersoen, Waucquez, rapp., Paulsen, Van Fleteren, Segers, p. 56 à 60. — Discours de M. Waucquez, rapp. (qui commence par féliciter le Sénat d'avoir porté en tête de son ordre du jour la discussion des budgets, puis déclare que M. Forthomme, m. t., ayant donné à l'assemblée un exposé complet quoique succinct des principales initiatives de son administration, un de ses collègues comptant traiter d'une façon complète le problème angoissant et particulièrement belge de la marine marchande, il estime que sa tâche, comme rapporteur, peut se limiter à la question des chemins de fer, puis traite particulièrement cette question); p. 61 à 65. — Interr. de MM. le comte de la Barre d'Erquelines, Carnoy, Vinck, Van Fleteren, Orban, Van Overbergh, Wauters, p. 63 à 65. — Discours de MM. Dens, Segers, Cateau, Lalemand, p. 68 à 81. — Interr. de MM. Longville, Barnich, Gillon, Wauters, Van Fleteren, Branquart, Renard, Bologne, Segers, Waucquez, rapp., François, le baron du Four, Volckaert, Godding, le comte de la Barre d'Erquelines, De Bruyn, Arm. Huysmans, Vinck, p. 69 à 81. — Discours de MM. Dierckx, Wauters, Huisman Van den Nest, Vinck, le comte de Brouchoven de Bergeyck, Smets, Branquart, François, le baron de Dorlodot, Mullie, p. 83 à 96. — Interr. de MM. Wauters, Volckaert, Ronvaux, Jauniaux, Orban, François, Forthomme, m. t., Godding, Dierckx, Bologne, Volckaert, Van Fleteren, Vinck, Waucquez, rapp., Solau, Cateau, Huisman Van den Nest, Clesse, Henricot, le comte de Brouchoven de Bergeyck, p. 84 à 94. — Discours de M. Forthomme, m. t. (qui répond brièvement à certaines des questions qu'il lui ont été posées), p. 96 à 99. — Interr. de MM. François, Vinck, Mullie, De Bruyn, Volckaert, Wauters, Lalemand, p. 96 à 99.

M. Huisman Van den Nest étant le seul secrétaire présent, M. le président prie M. le comte de la Barre d'Erquelines de bien vouloir prendre momentanément place au bureau en qualité de secrétaire, afin qu'il puisse être procédé réglementairement à l'examen des articles, et M. le comte de la Barre d'Erquelines prend place au bureau, p. 99.

Discussion des articles du budget de l'exercice 1933.

Les articles du tableau sont adoptés sans observations et avec un amendement proposé par le gouvernement, p. 99. — Voyez l'annexe à la séance du 23 novembre 1933.

Les articles du projet de loi sont adoptés sans observations avec un article 4 (nouveau) proposé par amendement par le gouvernement, p. 99.

Les articles amendés sont immédiatement remis aux voix et sont définitivement adoptés, p. 100.

Discussion des articles du budget de l'exercice 1934.

Les articles du tableau sont adoptés sans observations, p. 99. — Voyez l'annexe à la séance du 23 novembre.

Les articles du projet de loi sont adoptés sans observations avec un littéra nouveau proposé par amendement par le gouvernement : Littera d) ajouté au titre II de l'article 2, p. 100.

L'article amendé est immédiatement remis aux voix et est définitivement adopté, p. 100.

Motion d'ordre de M. Dierckx qui, avant le vote sur l'ensemble, fait une rectification au discours qu'il a prononcé le jeudi précédent, en ce qui concerne les indications qu'il a données au sujet des interventions de l'Etat dans la construction de prototypes de petits avions trimoteurs pour quatre voyageurs, ainsi qu'au sujet des mêmes interventions relativement au prototype d'avions à vingt places ainsi que de la réponse donnée par le ministre à une interruption faite par M. Volckaert à cette occasion, p. 106, 107. — M. le président déclare l'incident élos, p. 107.

Vote sur l'ensemble des budgets de 1933 et de 1934.

L'ensemble de ces deux projets de loi est adopté par 78 voix contre 57 et 2 abstentions, p. 107 (28 novembre 1933). — Se sont abstenus : MM. de Spot et Lebon, p. 107. — Les projets sont transmis à la Chambre des représentants.

TRAVAUX PUBLICS.**Exercice 1934.**

Doc. — N° 5-IX. Projet du gouvernement.

N° 15. Rapport de M. Lebon. — Questions posées par la commission et réponse du gouvernement.

N° 21. Amendement présenté par le gouvernement.

Budgets. TRAVAUX PUBLICS (suite)

Ann. — Dépôt du rapport par M. Lebon, p. 106 (28 novembre 1933).

Discussion générale :

Discours de M. Lebon, rapp. (qui déclare ne prendre la parole que pour faire remarquer au Sénat que l'unique préoccupation de la commission des travaux publics a été cette année comme les années précédentes de favoriser l'écoulement et d'étendre le marché des produits nationaux, puis développe devant la Haute Assemblée les désirs de la commission, p. 163. — Discours de MM. le baron Boël, Huisman Van den Nest, Van Hoestenbergh, p. 163 à 165. — Interr. de MM. Segers et Renard, p. 164.

Au moment où la discussion du budget des travaux publics va être reprise au début de la séance du 6 décembre, M. le président rappelle qu'une interpellation de MM. Hans et Van Eyndonck a été jointe à ce budget et propose de joindre la discussion du budget extraordinaire pour 1934, ainsi que l'interpellation de M. Gillon qui est rattachée à celle du budget des travaux publics, p. 168. — Le Sénat admet la proposition de M. le président, p. 168.

M. le président déclare qu'il reste entendu que lorsque l'on abordera la discussion des articles du budget extraordinaire, il y aura une discussion d'ensemble sur les crédits demandés pour la défense nationale, p. 168. — Le Sénat marque unanimement son assentiment, p. 168.

TRAVAUX PUBLICS ET RECETTES ET DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.**Exercice 1934.**

Discussion générale du budget des travaux publics pour 1934 et discussion de l'interpellation qui y est jointe : Interpellation de MM. Hans et Van Eyndonck au sujet du minimum de salaire inscrit dans les cahiers des charges des travaux à exécuter pour compte du département des travaux publics et discussion générale du budget extraordinaire pour l'exercice 1934 et de l'interpellation qui y est jointe : Interpellation de M. Gillon à M. le ministre des travaux publics au sujet de la mise en état du canal d'Ypres à Comines.

Discours de M. Hans (qui développe son interpellation), p. 168 à 170. — Discours de M. Van Eyndonck (qui développe à son tour l'interpellation et termine son discours en déposant, en son nom et au nom de M. Hans, un ordre du jour dont il donne lecture), p. 170 à 172. — Discours de M. Gillon (qui développe son interpellation), p. 172, 173. — Discours de MM. Bernard, Barnich, de Savoye, le comte de Brouchoven de Bergeyck, Ronvaux, le baron Gillès de Pélicy, Rapport, p. 173 à 185. — Interr. de MM. Bologne, Van Belle, Sap, m. t. p. et m. a. c. m., Moyersoen, Lebon, Renard, Van Schoor, Ronvaux, Wauters, Ferminne, Volckaert, Van Overbergh, Clesse, G. Rutten, le comte de la Barre d'Erquelines, Van Fleteren, le comte de Brouchoven de Bergeyck, Rapport, Hans, p. 175 à 184.

Pendant cette discussion, M. le président donne lecture de l'ordre du jour présenté par MM. Hans et Van Eyndonck comme conclusion à leur interpellation, p. 184. — M. Sap, m. t. p. et m. a. c. m., déclare ne pas accepter cet ordre du jour. M. le président prend acte de la déclaration du ministre et annonce que l'ordre du jour fera l'objet d'un vote au cours d'une séance ultérieure, p. 184.

Reprise de la discussion d'ensemble des deux budgets et des interpellations.

Discours de M. Sap, m. t. p. et m. a. c. m., qui commence par rencontrer certaines des remarques faites en ce qui concerne les travaux publics et quelques remarques faites par les rapporteurs, MM. Lebon et Pierlot, sur les deux budgets en discussion, puis indique la suite qu'il peut donner aux vœux émis, et répond aux observations présentées, p. 188, 189. — Interr. de M. Hicguet, p. 188. — M. Sap, m. t. p. et m. a. c. m., répond ensuite : 1° à l'interpellation de MM. Hans et Van Eyndonck; 2° à l'interpellation de M. Gillon, p. 189, 190. — Interr. de MM. Hans, Laboulle, Renard, Orban, p. 188 à 190. — Discours de MM. le baron de Mévius, Barnich (qui pose une question au ministre au sujet de l'alimentation du canal Albert), p. 190, 191. — Interr. de MM. Sap, m. t. p. et m. a. c. m., et Hicguet, p. 191. — M. Sap, m. t. p. et m. a. c. m., répond brièvement à M. Barnich, p. 191. — Interr. de M. Barnich, p. 191. — Discours de M. Lalemand, p. 191, 192. — Discours de M. Lebon, rapp. (qui commence par traiter la question visée par l'interpellation de MM. Hans et Van Eyndonck, puis défend la navigation intérieure et traite quelques points relatifs aux intérêts d'Anvers et au tracé du canal Albert), p. 192, 193. — Interr. de M. Sap, m. t. p. et m. a. c. m., p. 192. — Discours de MM. Hicguet, F. Demets, le baron du Four, Gillon, Gabriel, Arm. Huysmans, Mullie, p. 193 à 197. — Interr. de M. Sap, m. t. p. et m. a. c. m., p. 193 à 197.

Fait personnel de M. Gillon, qui proteste contre la façon dont il vient d'être mis en cause par M. Mullie, p. 197, 198. — M. Mullie déclare que c'est d'après le *Compte rendu analytique* qu'il a prononcé les paroles que lui reproche M. Gillon,

Budgets. TRAVAUX PUBLICS ET RECETTES ET DÉPENSES EXTRAORDINAIRES. Exercice 1934. Discussion générale du budget et de l'interpellation qui y est jointe (suite)

le *Compte rendu* prêtant à M. Gillon une phrase affirmant que, depuis le décès de MM. Bruneel de la Warande et le départ de M. Nolf aucune voix ne s'était plus élevée au Sénat en faveur d'Ypres, p. 198. — Observation de MM. Barnich (qui proteste contre cet échange de vue) et Hicguet, p. 198. — M. le président déclare l'incident clos, p. 198.

Reprise de la discussion d'ensemble des budgets des travaux publics et extraordinaires : Discours de M. Joachim, p. 198. — M. le président déclare close la discussion générale des deux budgets, p. 198.

*Discussion des articles
et vote du budget des travaux publics pour 1934.*

Ann. — Les articles 1 à 38 du tableau sont adoptés sans observations avec des amendements proposés par le gouvernement, p. 198. — Voyez l'annexe à la séance du matin du 7 décembre.

L'article du projet de loi contenant le budget est également adopté sans observations, p. 198.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 72 voix contre 52 et 2 abstentions, p. 205 (7 décembre 1933). — Se sont abstenus : MM. Demets (Fernand) et Cateau, p. 206. — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

*Ordre du jour proposé comme conclusion à l'interpellation
de MM. Hans et Van Eyndonck.*

Voyez pour le vote sur l'ordre du jour présenté par MM. Hans et Van Eyndonck, comme conclusion à leur interpellation, comme pour certaines observations concernant tout particulièrement cette interpellation, la rubrique : Interpellations aux noms de MM. Hans et Van Eyndonck.

Crédits militaires.

Ainsi que cela a été annoncé par M. le président, il est procédé à une discussion générale sur l'ensemble des crédits demandés pour la défense nationale.

Discussion générale sur les crédits militaires.

Ann. — Discours de MM. Van Overbergh, qui expose le point de vue de la droite démocratique, déclare que l'opinion de ce groupe correspond à celle de l'unanimité des membres de la droite, que ce groupe émettra un vote affirmatif parce que les crédits militaires demandés sont indispensables à la défense du territoire menacé d'une agression du côté de l'Est, p. 200, 201. — Discours de M. Devèze, m. d. n. (qui rappelle les paroles qu'il a prononcées devant la Haute Assemblée en séance du 29 décembre 1920, alors qu'il venait pour la première fois d'être appelé à assumer la responsabilité de ministre de la défense nationale, paroles dans lesquelles il disait au Sénat combien il était nécessaire que le pays se rende compte que plus que jamais il avait besoin d'être protégé, déclare que c'est sous l'égide de ces paroles qu'il place l'exposé qu'il va faire au Sénat et commence cet exposé en faisant remarquer que les inquiétudes de 1920, timidement énoncées, sont devenues de dures réalités, puis développe la nécessité d'assurer la défense du pays par le vote des crédits demandés, cite notamment à l'appui de la demande de crédits la récente décision prise par la Suisse de ratifier les crédits nécessaires à la défense du territoire de ce pays; M. Devèze, m. d. n., termine son discours en exprimant l'espoir que, sans distinctions d'opinions et oublieux des misérables querelles qui divisent les citoyens contre eux-mêmes, on sache faire son devoir, p. 201 à 204. — Interr. de MM. Clesse, Rolin, Segers, p. 203, 204. — Discours de M. Rolin (qui, au nom du groupe socialiste, donne lecture au Sénat de la déclaration faite par ce groupe afin de motiver leur refus de voter les crédits militaires. M. Rolin commente brièvement cette déclaration et fait notamment remarquer que, dans des circonstances graves, le groupe socialiste ne se désintéresserait certainement pas du maintien de l'indépendance du pays et termine en déclarant que si la politique de paix réclamée par ce groupe ne répondait pas à leur espoir, alors, comme en 1914, la classe ouvrière serait aux côtés du gouvernement pour la défense du pays contre l'envahisseur), p. 206 à 210. — Interr. de MM. le baron de Mévius, Moyersoen, Segers, le baron de Dorlodot, Van Fleteren, Hanquet, Bologne, le comte de la Barre d'Erquelinnes, Devèze, m. d. n., p. 206 à 210. — Discours de M. Devèze, m. d. n., qui tient à rendre hommage à l'esprit de bonne volonté dont M. Rolin est animé comme à son magnifique passé de guerre, puis salue avec joie la déclaration socialiste lorsque celle-ci exprime unanimement son attachement à l'indépendance de la Belgique et affirme que, dans l'hypothèse d'une agression non provoquée, la classe ouvrière se lèverait tout entière pour la repousser, estime que cette affirmation du parti socialiste constitue un désaveu des propagandes néfastes qui existent dans le pays. M. Devèze, m. d. n., défend alors à nouveau sa demande de crédits, termine en insistant auprès du Sénat pour que, main-

SÉNAT. — TABLE DE LA SESSION ORDINAIRE 1933-1934.

Budgets. TRAVAUX PUBLICS ET RECETTES ET DÉPENSES EXTRAORDINAIRES. Discussion générale sur les crédits militaires (suite)

tenant que l'opposition a parlé, que le gouvernement a répondu et que la droite a exposé son point de vue, on termine le débat au cours de la séance afin de permettre à la Chambre de voter à son tour, ayant besoin des crédits demandés pour la fin de l'année, p. 210 à 212. — Interr. de MM. Rolin, Clesse, Van Fleteren, J. De Clercq, Wauters, p. 211, 212. — Discours de M. le baron de Kerchove d'Exaerde, qui pose une question au ministre afin de connaître le but des ouvrages défensifs qui constitueront la tête de pont de Gand, p. 212. — M. Devèze, m. d. n., répond à M. le baron de Kerchove d'Exaerde et déclare que dans la région gantoise il ne s'agit que de la construction d'ouvrages préparant une position d'infanterie destinée à accueillir une armée en retraite, p. 212. — Discours de M. le baron de Dorlodot (qui déclare qu'il votera les crédits militaires, les considérant comme un minimum qui devra être renforcé; M. le baron de Dorlodot fait ensuite part au Sénat de certains renseignements, provenant de milieux bien informés, sur la situation en Allemagne et termine en déclarant qu'il fait entière confiance au ministre, lequel fait preuve d'une diligence et d'une activité dont le pays doit lui être reconnaissant, p. 212, 213. — Discours de M. Fernand Demets, qui déclare que la gauche libérale a chargé de marquer son complet accord avec M. Devèze, m. d. n., p. 213. — M. le président donne la parole à M. Calonne, absent; M. Pierlot, rapp., déclare renoncer à prendre la parole. M. le président annonce qu'il n'y a plus d'orateurs inscrits et annonce que l'on va passer à l'examen des articles du budget, p. 213. — M. Laboulle proteste contre cette procédure, estimant que des membres du groupe socialiste doivent encore prendre la parole, p. 213. — M. Devèze, m. d. n., fait remarquer qu'il ne force la main à personne, que le Sénat est maître de ses décisions, p. 213. — M. Van Fleteren fait remarquer qu'il y a une décision prise, que le débat doit être terminé ce même jour, que, en conséquence, ceux qui désiraient y prendre part n'avaient qu'à être présents, p. 213. — M. Laboulle proteste contre le vote immédiat des articles, M. le président lui fait remarquer que le vote sur l'ensemble du budget extraordinaire n'aura pas lieu ce jour-là, p. 213. — MM. Laboulle, Van Fleteren, le président Digneffe et Devèze, m. d. n., font encore diverses observations et M. Van Fleteren, maintenant que la décision prise par le Sénat doit être respectée, M. Laboulle déclare que, nouveau venu au Sénat, il laisse à M. Van Fleteren le bénéfice de la situation, p. 213. — M. le président déclare donc la discussion close sur les crédits militaires, p. 213.

*Discussion des articles du budget des recettes
et des dépenses extraordinaires.*

Art. 59. Crédits militaires : Discours de M. Laboulle (qui commence par déclarer qu'il n'est pas douteux que M. Rolin, dans son discours, n'ait traduit fidèlement le sentiment de la classe ouvrière et particulièrement de la Wallonie en déclarant qu'en cas d'agression caractérisée elle se lèverait pour défendre le pays; M. Laboulle estime qu'aucune propagande ne peut rien contre cet état d'âme. M. Laboulle fait pourtant certaines observations et pose certaines questions au sujet de personnes qui ont été investies de fonctions, alors qu'ayant trafiqué avec l'ennemi elles ne méritaient aucuns faveurs, parle aussi de ceux qui ont été complices de ces personnes, p. 213, 214. — Discours de M. Devèze, m. d. n., qui déclare que, chaque fois qu'il sera en son pouvoir, aussi bien dans le présent que dans l'avenir, d'agir contre un Belge traître, il agira avec la plus grande énergie, mais que, en attendant que ses pouvoirs soient élargis par une mesure à prendre par le Sénat, par exemple, il est obligé de respecter les lois et la Constitution, p. 213, 214. — Discours de M. Wauters, qui proteste contre les mesures prises par M. Devèze, m. d. n., notamment dans sa poursuite contre les jeunes gardes et en interdisant la lecture du *Peuple* dans les casernes. M. Wauters estime que M. Devèze se fie trop aux rapports faits par la gendarmerie, p. 214, 215. — M. Devèze, m. d. n., répond à M. Wauters et déclare notamment, en réponse à certaines de ses observations, que l'armée n'est jamais intervenue contre ce qu'il nomme les « grévistes », car ceci serait intervenir contre des gens pour les forcer à travailler, mais que, quand on met le feu aux usines et aux châteaux, que l'on veut s'emparer des hôtels de ville et même des maisons du peuple, M. Wauters doit lui-même sentir que l'armée doit alors par son calme, son prestige et sa discipline montrer sa force et, sans faire usage de ses armes, ramener au calme ceux qui se sont laissés entraîner, p. 214, 215. — Interr. de MM. Devèze, m. d. n., Jauniaux, Volckaert, François, Bernard, p. 214, 215. — L'article 59 (crédits militaires) est adopté, p. 215.

Les autres articles des tableaux du budget extraordinaire sont adoptés sans observations, p. 213, 215. — Voyez l'annexe à la séance de l'après-midi du 7 décembre 1933.

Les articles du projet de loi sont adoptés sans observations avec un amendement déposé par la commission à l'article 5, p. 216, 217.

L'article amendé est immédiatement remis aux voix et est définitivement adopté, p. 217.

Budgets. TRAVAUX PUBLICS ET RECETTES ET DÉPENSES EXTRAORDINAIRES. Discussion des articles (suite)

L'ensemble du projet de loi est adopté par 81 voix contre 58 et une abstention, p. 226 (12 décembre 1933). — S'est abstenu : M. Clesse, p. 226. — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

VOIES ET MOYENS.

Projet de loi contenant le budget des voies et moyens pour l'exercice 1934 et diverses dispositions d'ordre financier.

Doc. — N° 5-1. Projet transmis par la Chambre.

N° 27. Rapport de M. Ingenbleek.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 7 décembre 1933, p. 217. — Le budget est renvoyé à la commission des finances.

Rapporteur : M. Ingenbleek.

M. le président Digneffe rappelle qu'une interpellation de M. le baron de Dorlodot au ministre des finances au sujet de la méthode qu'il compte employer pour consolider l'équilibre budgétaire par un abaissement du loyer de l'argent est jointe à ce budget, p. 220.

M. le président demande si M. le baron de Dorlodot s'est mis d'accord avec le ministre et s'il est d'accord pour que l'interpellation vienne au début de la discussion, p. 220. — M. le baron de Dorlodot et M. Jaspar, m. f., déclarent être d'accord et M. le président prie M. le baron de Dorlodot de monter à la tribune, p. 220. — M. le baron de Dorlodot fait remarquer qu'il est un très mauvais orateur et que la tribune l'intimide. M. le président Digneffe insiste et M. le baron de Dorlodot monte à la tribune, p. 220.

Discussion générale du budget des voies et moyens et discussion de l'interpellation de M. le baron de Dorlodot.

Discours de M. le baron de Dorlodot, qui développe son interpellation, p. 220 à 225. — Interr. de MM. Ingenbleek, H. Jaspar, m. f., le baron de Mévius, Volckaert, p. 221 à 225. — Discours de MM. Arm. Huysmans, Moyersoen, Mullie, p. 226 à 236. — Interr. de MM. le baron de Dorlodot, H. Jaspar, m. f., Jauniaux, Volckaert, Moyersoen, Vinck, Jos. De Clercq, de Sélys Longchamps, François, De Bruyn, Van Overbergh, Ingenbleek, rapp.; Arm. Huysmans, p. 227 à 236.

Communication au sujet de la suite du débat.

Après la discussion sur la prise en considération de la proposition d'enquête parlementaire au sujet de l'intrusion de la finance dans l'administration de l'Etat (due à l'initiative de MM. Rolin et Wauters), et le rejet de la prise en considération, M. le président fait remarquer que l'extension qu'a prise le débat qui vient d'avoir lieu sur cette proposition a apporté quelque retard dans les travaux de la Haute Assemblée, M. le président annonce que M. H. Jaspar, m. f., ne pouvant être au Sénat le lendemain matin, la discussion du budget des voies et moyens ne sera reprise qu'à 2 heures; M. le président Digneffe espère que tous les membres du Sénat voudront bien lui apporter leur concours pour pouvoir terminer la discussion générale du budget ainsi que l'examen des articles des quatre budgets figurant à l'ordre du jour pendant la semaine en cours, p. 252.

Reprise de la discussion générale du budget et de la discussion de l'interpellation de M. le baron de Dorlodot.

Discours de M. Bologne, p. 254 à 258. — Interr. de MM. Wauters, de Sélys Longchamps, Ingenbleek, rapp., Barnich, Dierckx, Van Schoor, Ronvaux, le comte de Brouchoven de Bergeyck, Jauniaux, H. Jaspar, m. f., p. 254 à 258. — Discours de M. H. Jaspar, m. f. (qui déclare que, en présentant le budget des voies et moyens et celui de la dette publique au parlement dans les conditions dans lesquelles ceux-ci lui sont soumis, le gouvernement a rompu une promesse, ayant été constitué à la fin de 1932, avec l'objet essentiel d'opérer le redressement financier ou, tout au moins, de prendre les premières mesures qui pussent faciliter ce redressement, M. H. Jaspar, m. f., estime qu'il est utile de rappeler qu'à la fin de l'année 1932 le budget comme la trésorerie se trouvaient dans la détresse; indique ensuite comment se caractérise la situation fiscale au début de 1934; rend hommage au rapporteur, M. Ingenbleek, puis fait un exposé des compressions opérées; cite les nouveaux chiffres auxquels on est arrivé, M. H. Jaspar, m. f., répond ensuite aux observations présentées [notamment en ce qui concerne un amendement présenté par M. Arm. Huysmans]), ainsi qu'à l'interpellation de M. le baron de Dorlodot; parle de la question des emprunts et de la dette et termine en se félicitant de ce que la Belgique ait tenu dans la tourmente et en exprimant la conviction qu'elle tiendra encore mieux dans l'avenir), p. 258 à 268. — Interr. de MM. Ingenbleek, rapp.; Van Overbergh, le baron de Dorlodot, Dierckx, Arm. Huysmans, Laboulle, Bologne, Volckaert, le comte de Broqueville, p. m., Barnich, p. 258 à 268. — M. Dierckx déclare céder son tour de parole à M. Ingenbleek, rapp., p. 268. — Discours de M. Ingenbleek, rapp. (qui déclare ne faire qu'un modeste exposé de la situa-

Budgets. VOIES ET MOYENS. Reprise de la discussion générale du budget et de l'interpellation de M. le baron de Dorlodot (suite)

tion estimant que l'heure est à l'inventaire et au bilan où vient se concrétiser l'état des finances du pays, mais commence par rendre hommage au dévouement avec lequel M. H. Jaspar, m. f., a su vaincre les difficultés qu'il a rencontrées pour arriver à présenter un budget avec un petit boni, p. 268 à 270. — Interr. de MM. H. Jaspar, m. f., et Van Fleteren, p. 270. — Discours de MM. Janssens, le baron de Mévius, Vancoillie, p. 270 à 275. — Interr. de MM. Ingenbleek, Van Fleteren, Wauters, Volckaert, Van Overbergh, de Sélys Longchamps, p. 271 à 274. — Discours de MM. Pierlot, Godding, Gillon, Vinck (qui propose un amendement tendant à exonérer les sociétés agréées d'habitations à bon marché de la contribution nationale de crise, défend son amendement et développe ensuite d'autres considérations), Edm. Claessens, Rolin, p. 279 à 287. — Interr. de MM. Bernard, Vinck, Ingenbleek, Van Fleteren, le baron de Dorlodot, François, H. Jaspar, m. f., Moyersoen, p. 281 à 287. — Discours de M. le baron de Dorlodot qui rencontre brièvement la réponse faite par M. H. Jaspar, m. f., à son interpellation, p. 288 à 291. — Interr. de MM. François, Volckaert, H. Jaspar, m. f., Segers, Rolin, Branquart, François, Arm. Huysmans, Ingenbleek, p. 288 à 291. — Discours de M. H. Jaspar, m. f., qui donne encore quelques réponses aux observations présentées depuis son discours de la semaine précédente, déclare notamment qu'il n'accepte pas l'amendement proposé par M. Vinck, annonce qu'il ne veut plus revenir sur l'interpellation de M. le baron de Dorlodot, ni sur les observations de M. Rolin, quant à l'emprunt en dollars américains, étant assuré qu'il ne convaincra ni l'un ni l'autre; mais tient pourtant, en ce qui concerne ce dernier emprunt, à déclarer que le gouvernement maintiendra la politique qu'il a adoptée et continuera à payer les intérêts et l'amortissement de cet emprunt à la parité-or, M. H. Jaspar, m. f., fait remarquer que, s'il répète cette déclaration, c'est parce que des débats passionnants comme ceux qui viennent de se dérouler sur des questions touchant au crédit du pays ont une fâcheuse répercussion dans d'autres milieux et ont un effet déplorable sur le cours des rentes belges, M. H. Jaspar, m. f., combat l'amendement présenté par M. Vinck, p. 291 à 294. — Interr. de MM. le baron de Dorlodot, Jos. De Clercq, François, le baron de Mévius, Godding, Gillon, Ingenbleek, rapp.; Wauters, Volckaert, p. 292 à 294.

Discussion des articles du tableau du budget des voies et moyens.

Art. 1^{er}. Discours de M. le baron de Moffart (qui défend les intérêts des familles nombreuses), p. 294, 295. — Interr. de M. de Sélys Longchamps, p. 295. — M. le président constate à regret, à ce moment, qu'aucun des six secrétaires n'est présent et prie en conséquence les deux plus jeunes membres de l'assemblée de prendre place au bureau, afin que la discussion puisse se poursuivre dans des conditions réglementaires, c'est-à-dire en faisant l'un en français et en flamand les articles qui vont être soumis au Sénat, p. 295. — MM. Volckaert et J. De Clercq prennent place au bureau, p. 295. — Discours de M. H. Jaspar, m. f. (qui répond à M. le baron de Moffart en ce qui concerne les familles nombreuses), p. 295. — Discours de M. Wauters (qui défend un amendement qu'il a présenté avec M. Bologne tendant à mettre l'impôt foncier à la charge du propriétaire nonobstant toute convention contraire), p. 295. — M. H. Jaspar, m. f., prie le Sénat de ne pas admettre l'amendement de MM. Wauters et Bologne, fait remarquer que cet amendement porte atteinte à la liberté des contrats et au respect des conventions chères aux juristes des différents partis du parlement, M. H. Jaspar, m. f., met du reste en doute la recevabilité d'un amendement de ce genre à l'occasion du budget des voies et moyens, p. 295. — M. le président fait remarquer que l'amendement de MM. Wauters et Bologne se rattachait non à l'article 1^{er} du budget (article en discussion), mais à l'article 1^{er} du projet de loi, p. 296. — M. le président rappelle qu'à l'article en discussion un amendement avait été déposé par MM. De Bruyn et consorts, mais annonce que cet amendement vient d'être retiré, p. 296. — L'article 1^{er} du budget est adopté tel qu'il est présenté par le gouvernement, p. 296.

Art. 6. MM. Van Eyndonck et De Bruyn demandent la réduction des droits sur les permis de pêche, M. H. Jaspar, m. f., déclare qu'il ne peut prendre d'engagement en ce qui concerne la demande de MM. Van Eyndonck et De Bruyn, mais annonce qu'il examinera leur demande avec le désir de leur donner satisfaction. Observation de M. Ingenbleek, rapp., p. 296. — L'article 6 est adopté, p. 296.

Art. 9. M. le baron de Mévius rappelle son intervention de l'année précédente en faveur des courses de chevaux et renouvelle ses observations; fait remarquer à M. H. Jaspar, m. f., qu'il apporterait au trésor une augmentation de ressources s'il prenait certaines mesures qu'il indique et prie le ministre de recevoir une délégation du Jockey-Club afin de discuter les moyens de sauver, en Belgique, la société des courses, p. 296, 297. — M. H. Jaspar, m. f., déclare qu'il recevra certainement la délégation annoncée par M. le baron de Mévius mais qu'il ne retient de ces observations que l'espoir d'une

Budgets. VOIES ET MOYENS. Discussion des articles du tableau (suite)

augmentation de recettes, tout en constatant que les changements de taxe qu'on lui a demandés n'ont, jusqu'à ce moment, pas répondu à ce qu'on lui avait annoncé, p. 297. — L'article 9 est adopté, p. 297.

Art. 22. M. le baron de Dorlodot demande s'il est exact que l'administration des finances ait fait saisir une partie du dépôt d'un contribuable aux comptes chèques postaux et que le service des chèques, obéissant à l'administration, ait versé au fisc, sans ordre du titulaire, la somme réclamée par l'administration des finances, p. 297. — M. H. Jaspar, m. f., répond à M. le baron de Dorlodot qu'il est exact qu'à un moment donné un agent du service extérieur a pratiqué la saisie dont il vient de parler mais que, aussitôt qu'il en a été informé, il a interdit cette pratique par une circulaire ministérielle, p. 297. — L'article 22 est adopté, p. 297.

Art. 120. M. Tschoffen, m. c., fait, au nom de M. Pouillet, m. i. et m. p. t. t., une communication au Sénat au sujet de la situation dans laquelle se trouve la régie des p. t. t., p. 297. — M. Ingenbleek, rapp., fait diverses observations à ce sujet, p. 297. — Observation de M. François, p. 297. — L'article 120 est adopté, p. 297.

Les autres articles du tableau du budget des voies et moyens sont adoptés sans observations, p. 296, 297. — V. l'annexe à la séance du 19 décembre 1933.

Discussion des articles et vote sur l'ensemble du projet de loi.

Art. 1^{er}. M. le président donne lecture du texte proposé par le gouvernement et d'un amendement présenté par M. Bologne, p. 297, 298. — M. le président rappelle que M. Wauters a défendu cet amendement à l'article 1^{er} du budget et que M. Jaspar, m. f., a répondu à M. Wauters et s'oppose à cet amendement, p. 298. — M. le président estime donc, puisqu'il n'y a pas accord, que le vote doit être réservé, p. 298. — M. le président rappelle le texte d'un amendement de M. Vinck, rappelle également que M. Vinck a défendu son amendement, que le ministre a répondu et s'oppose à l'amendement, p. 298. — Le vote sur cet amendement est réservé, p. 298. — M. le président rappelle ensuite le texte d'un amendement présenté par M. Lebon et le vote est également réservé, p. 299. — Vote : M. le président rappelle le texte de l'amendement de MM. Bologne et consorts, et cet amendement est rejeté, p. 307. — M. le président rappelle le texte de l'amendement de M. Lebon, p. 307. — M. le président rappelle le texte de l'amendement de M. Lebon, p. 307. — M. Lebon demande la parole et M. le président lui fait remarquer qu'il n'était pas présent la veille lorsque cet article est venu en discussion, qu'il a donc dû déclarer close la discussion générale, p. 307. — M. Lebon déclare qu'il désire simplement annoncer son accord avec le ministre, qui a bien voulu lui dire qu'il examinerait avec bienveillance les intérêts des anciens combattants; que, en conséquence, il retire son amendement, p. 307. — M. le président rappelle le texte de l'amendement de M. Vinck et estime que cet amendement est retiré, p. 307. — M. Vinck déclare que l'amendement n'est pas retiré, p. 307. — M. le président met l'amendement de M. Vinck aux voix par assis et levé; l'appel nominal est demandé par l'extrême gauche sur cet amendement et M. le président fait remarquer que le vote est commencé, p. 307. — M. Vinck proteste contre l'observation du président et déclare que son groupe a demandé l'appel nominal avant le vote, p. 307. — L'amendement est rejeté par assis et levé, p. 307. — L'article 1^{er} est adopté tel qu'il figure au budget, p. 307.

Art. 7. M. le président rappelle le texte d'un amendement présenté par M. Arm. Huysmans concernant le taux de la taxe de crise à appliquer aux fonctionnaires et agents des services publics jouissant de la stabilité de leur emploi, p. 298. — M. H. Jaspar, m. f., déclare qu'il ne peut se rallier à l'amendement de M. Arm. Huysmans, mais qu'il a déclaré être disposé à prendre l'initiative d'une modification de la législation dans le but de répondre au vœu de M. Arm. Huysmans, p. 298. — M. Ingenbleek croit pouvoir annoncer, dans ce cas, qu'il entre dans les intentions de M. Arm. Huysmans de retirer son amendement, p. 299. — M. le président déclare que le vote est réservé, p. 299. — Vote sur l'article 7 : M. Arm. Huysmans déclare que son amendement est retiré, p. 307. — L'article 7 est adopté tel qu'il figure au budget, p. 307.

Les autres articles du projet de loi contenant le budget des voies et moyens sont adoptés sans observations, p. 299.

Avant le vote sur l'ensemble, M. le baron de Dorlodot motive son vote et déclare qu'il émettra un vote affirmatif parce que membre de la majorité et fidèle soutien du gouvernement, mais tient à faire remarquer qu'il a voté contre l'article 17 et les autres articles se rapportant aux autres emprunts émis en Amérique, p. 308.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 75 voix contre 59, p. 308 (20 décembre 1933). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Budgets. VOIES ET MOYENS. Discussion des articles et vote sur l'ensemble du projet de loi (suite)

Motion d'ordre de M. Vinck, qui tient à rectifier ce qui peut-être constitue un blâme du ministre aux sociétés d'habitations à bon marché, M. H. Jaspar, m. f., ayant, en combattant l'amendement qu'il avait présenté, déclaré que la Société nationale ne vendait pas suffisamment de maisons construites par elle, p. 354. — M. H. Jaspar, m. f., déclare qu'il sait trop quels services précieux rendent les sociétés d'habitations à bon marché pour blâmer celles-ci, mais estime que le discours qui vient d'être prononcé par M. Vinck confirme les paroles qu'il avait prononcées et qu'il reste 57 p. c. de maisons non vendues; que cela prouve que de nombreuses sociétés ont saisi des prétextes pour ne pas vendre, p. 354, 355. — Interr. de MM. Jos. De Clercq et Moyersoën, p. 354. — M. le président déclare l'incident clos, p. 355.

CRÉDITS PROVISOIRES.

Projet de loi allouant des crédits provisoires à valoir sur les budgets de l'exercice 1933.

Doc. — N° 16. Rapport de M. le baron de Mévius.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 23 novembre 1933, p. 102. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

Dépôt du rapport par M. le baron de Mévius, p. 119 (29 novembre 1933). — M. le baron de Mévius fait remarquer l'urgence du projet et demande à pouvoir donner immédiatement lecture de son rapport, et cette demande est admise, p. 119. — Observations de M. Volckaert, p. 119.

L'urgence étant déclarée, M. le baron de Mévius donne lecture de son rapport, qui conclut à l'adoption du projet, p. 119. — M. Lebon donne lecture du rapport en flamand, p. 119. — Observation de M. Volckaert, p. 119.

Discussion générale.

Discours de M. Ronvaux, qui, n'ayant pu assister la veille au matin à la séance de la commission, déclare en séance publique qu'il se solidarise entièrement avec les regrets exprimés dans le rapport au sujet des méthodes de travail du parlement et des demandes répétées de crédits provisoires, p. 137. — M. le comte de Broqueville, p. m., s'étonne des observations développées par M. Ronvaux au moment où les bureaux des deux Chambres, d'accord avec le gouvernement, recherchent les moyens d'améliorer les travaux parlementaires; M. le comte de Broqueville, p. m., fait encore remarquer que pendant la dernière session il y a eu un débordement d'éloquence qui a retardé le vote de tous les budgets, p. 137. — Discours de M. Van Belle, qui proteste contre le langage qui vient d'être tenu par M. le comte de Broqueville, p. m., et fait remarquer que la situation dans laquelle on se trouve résulte des pleins pouvoirs qui ont été accordés au gouvernement, pouvoirs dont, du reste, le gouvernement a fait très mauvais usage, ayant, par suite des pleins pouvoirs, empêché le parlement d'accomplir sa mission, p. 138. — Observations diverses de MM. Casterman, Wauters, Moyersoën, p. 137, 138. — Vu le bruit qui règne dans la salle, M. le président prie l'assemblée de faire silence, p. 137. — M. le comte de Broqueville, p. m., constate que le Sénat ne veut pas lui permettre de parler; que, du reste, il suffit de voir le nombre de jours où le parlement a siégé pour se rendre compte des responsabilités; M. le comte de Broqueville, p. m., fait encore remarquer, en réponse à M. Van Belle, que si le gouvernement n'avait pas demandé et obtenu les pleins pouvoirs en matière financière, la Belgique serait en ce moment en plein désastre financier; déclare que, au surplus, le pays jugera, p. 138.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 138, 139.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 76 voix contre 53, p. 139 (30 novembre 1933). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Projet de loi allouant des crédits provisoires à valoir sur les budgets de l'exercice 1934.

Doc. — N° 51. Rapport de M. le baron de Mévius.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 20 décembre 1933, p. 319. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

Pas de discussion générale.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 334.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 73 voix contre 51, p. 346 (21 décembre 1933). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Projet de loi allouant des crédits provisoires à valoir sur les budgets de l'exercice 1934. (Projet rendu nécessaire par la mort de S. M. le Roi Albert.)

Doc. — N° 88. Projet du gouvernement.

N° 89. Rapport de M. le baron de Mévius.

Budgets. CRÉDITS PROVISOIRES. *Projet de loi allouant des crédits provisoires à valoir sur les budgets de l'exercice 1934 (suite)*

Ann. — Dépôt du projet de loi par M. H. Jaspar, m. f., p. 543 (21 février 1934). — M. le président déclare que, étant donnée l'urgence, ce projet a été soumis à la commission des finances et prie M. le baron de Mévius de déposer son rapport, p. 543.

Dépôt, par M. le baron de Mévius, du rapport sur ce projet de loi, p. 543 (21 février 1934).

M. le président propose l'urgence; l'urgence est déclarée, et M. le baron de Mévius donne lecture de son rapport, p. 543.

Pas de discussion générale.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 543, 544.

L'ensemble du projet est adopté par 76 voix contre 57, p. 544 (21 février 1934). — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES, RÉGULARISATIONS ET TRANSFERTS.

Exercices 1932 et antérieurs et exercice 1933. — Projet de loi autorisant des régularisations et des transferts et allouant des crédits supplémentaires pour des dépenses se rapportant aux exercices 1932 et antérieurs et à l'exercice 1933.

Doc. — N° 139. Projet transmis par la Chambre des représentants. N° 149. Rapport de M. Jos. De Clercq.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants le 6 juin 1934.

— Le projet est renvoyé à la commission des finances, p. 977.

Dépôt du rapport par M. Jos. De Clercq, p. 1014 (27 juin 1934).

Pas de discussion générale.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 1072 à 1080.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 70 voix contre 53, p. 1080 (10 juillet 1934). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Avances aux communes. — Projet de loi allouant un crédit supplémentaire pour des dépenses se rapportant à l'exercice 1934.

Doc. — N° 155. Rapport de M. Moyersoen.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 27 juin 1934, p. 1020. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

Dépôt du rapport par M. Moyersoen, p. 1031 (28 juin 1934).

Fixation de la discussion :

D'accord avec le gouvernement et avec la commission, M. Moyersoen, rapp., insiste sur l'urgence et demande à pouvoir donner lecture de son rapport, p. 1031. — L'urgence est déclarée et M. Moyersoen donne lecture de son rapport, p. 1031. — Observations de M. le baron de Moffarts, qui qu'il y a lieu de permettre au Sénat d'examiner à loisir le projet, p. 1031. — M. le président déclare que, puisqu'il y a opposition, la discussion n'aura lieu que la semaine suivante et le Sénat marque son accord, p. 1031.

Motion d'ordre de M. Volckaert, qui estime que la majorité des membres du Sénat n'a pas compris la décision qui vient d'être prise, fait remarquer l'urgence du projet et les votes favorables émis par la Chambre et la commission du Sénat, M. Volckaert demande donc que le Sénat revienne sur la décision qui vient d'être prise et que l'on passe immédiatement à la discussion, et au vote de ce projet, p. 1032. — M. le président fait remarquer qu'il a pu, le rapporteur s'étant incliné, considérer la motion de M. le baron de Moffarts comme admise, que c'est par suite du bruit qui régnait dans la salle et des conversations particulières que la proposition de remise n'a pas été entendue par toute l'assemblée, p. 1032. — M. Volckaert insiste sur sa demande, M. Moyersoen, rapp., indique les motifs pour lesquels il ne s'est pas opposé à la demande de remise au mardi et estime que la remise au mardi ne présente aucun inconvénient, p. 1032. — M. Vinck insiste, à son tour, sur l'urgence, M. Van Overbergh demande que le ministre, M. Pierlot, fasse connaître son avis, M. Pierlot, m. i., déclare que l'extrême urgence ne fait aucun doute, déclare que, s'il ne s'est pas opposé à la remise, c'est uniquement pour ne pas heurter les convenances du Sénat, fait remarquer que la récente crise ministérielle a retardé quelque peu le dépôt du projet et indique ensuite les motifs d'urgence, ainsi que l'enquête approfondie à laquelle il a fait précéder, M. Pierlot, m. i., fait encore remarquer que le problème soumis à ce moment au Sénat est tout différent du problème de l'équilibre des recettes et des dépenses communales, M. le baron de Moffarts, par question de principe, et afin d'éviter le reproche fait au Sénat de voter trop hâtivement les projets qui lui sont soumis, insiste sur sa demande de remise au mardi suivant, p. 1032, 1033. — Observations de MM. Simonis, Ronvaux et de M. le comte de Broqueville, p. m., p. 1032. — M. le président fait remarquer que la question d'urgence est combattue et met cette question aux voix, p. 1033. — L'urgence est prononcée par assis et levé, p. 1033.

Budgets. CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES, RÉGULARISATIONS ET TRANSFERTS. *Avances aux communes (suite)***Discussion générale.**

Discours de MM. le chevalier Dessain, Moyersoen, rapp., J.-J. De Clercq, Beauvuin, Pierlot, m. i., p. 1033 à 1035. — Interr. de MM. le chevalier Dessain, Ronvaux, Renard, le comte de la Barre d'Erquelines, Mahieu, Jos. De Clercq, Volckaert, Van Eyndonck, Van Fleteren, François, Braconnier, J.-J. De Clercq, Beauvuin, Temmerman, p. 1033 à 1035.

Articles et vote sur l'ensemble :

Les articles sont adoptés sans observations, p. 1035.

Il est procédé au vote sur l'ensemble du projet de loi; 76 membres seulement y prennent part, en conséquence, le Sénat n'est plus en nombre, p. 1035. — M. le président déclare que ce vote sera repris le mercredi suivant, à deux heures, p. 1036. — M. Volckaert proteste contre l'attitude de la droite dans cette question, de nombreux membres de ce groupe ayant quitté la salle pour ne pas devoir prendre part au vote, p. 1036. — Observation de M. Jos. De Clercq en réponse à M. Volckaert, p. 1036.

Le vote est repris et l'ensemble du projet de loi est adopté par 95 voix contre 4 (MM. de Spot, le duc d'Ursel, le baron Meyers et le baron de Dorlodot), et 13 abstentions, p. 1038 (4 juillet 1934). — Se sont abstenus : MM. le baron d'Huart, le baron Gillès de Pélichy, Leyniers, Lindekens, Raport, Rutten (J.), le vicomte Simonis, le baron van Zuylen, Beauvuin, Bos-suyt, Claessens (Edmond), De Clercq (J.-J.) et le baron de Moffarts, p. 1038. — M. le baron de Dorlodot félicite M. le baron de Moffarts au sujet de ses motifs d'abstention, p. 1039. — Le projet est soumis à la sanction royale.

Colonie :

Projet de loi approuvant l'ordonnance du gouverneur général du 30 décembre 1933, n° 149ter, ouvrant un crédit supplémentaire au budget des dépenses extraordinaires du Ruanda-crédits dans les budgets extraordinaires du Congo belge Urundi, pour l'exercice 1929, et opérant des virements de 1929 à 1930.

Doc. — N° 114. Projet du gouvernement. N° 161. Rapport de M. Van Overbergh.

Ann. — Dépôt du projet de loi par M. Tschoffen, m. c., p. 797 (27 mars 1934). — Le projet est renvoyé à la commission compétente.

Dépôt du rapport par M. Van Overbergh, p. 1070 (10 juillet 1934).

Pas de discussion générale.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 1096.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 71 voix contre 52, p. 1098 (19 juillet 1934). — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

Projet de loi portant approbation de l'arrêté royal du 26 mars 1934, ordonnant des virements de crédits aux budgets des dépenses ordinaires du Congo belge et du Ruanda-Urundi pour l'exercice 1933.

Doc. — N° 159. Rapport de M. Leyniers.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants le 24 mai 1934, p. 897. — Le projet est renvoyé à la commission des colonies.

Dépôt du rapport par M. Leyniers, p. 1070 (10 juillet 1934).

Pas de discussion générale.

L'article unique est adopté sans observations, p. 1096.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 71 voix contre 52, p. 1098 (19 juillet 1934). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Projet de loi approuvant une ordonnance du gouverneur général, opérant un virement de crédit au budget des dépenses extraordinaires du Congo belge pour l'exercice 1930 et réalisant des transferts de crédits des budgets extraordinaires du Congo belge des exercices 1929 et 1930 au profit du budget des dépenses extraordinaires du Congo belge pour l'exercice 1932.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants le 24 mai 1934, p. 897. — Le projet est renvoyé à la commission des colonies.

Bureau définitif. — V. Chambres législatives-Sénat.

C

Cahiers des charges des travaux publics : minima de salaires. — V. Interpellations aux noms de MM. Hans et Van Eyndonck.

Caisses de prévoyance : pensions à leur charge. — V. Pensions : Pensions à charge du trésor public et des caisses de prévoyance.

Canal Albert : tracé. — V. Interpellations au nom de MM. Coenen et consorts.

Candidats-notaires : programme de leurs études. — V. Enseignement : Enseignement supérieur.

Catastrophes et accidents.

CATASTROPHE DU CHARBONNAGE DE LAMBRECHIES, A PATURAGES.

Ann. — Communication de M. le président, qui fait part au Sénat du terrible accident qui vient de se produire aux charbonnages du Fief de Lambrechies, à Paturages. Discours de M. le président Digneffe et de M. le baron de Broqueville, p. m., qui expriment aux victimes de la catastrophe et à leur famille les condoléances et la sympathie du gouvernement et de l'assemblée, p. 879, 880.

Pendant la discussion du projet relatif à la protection contre l'alcoolisme, M. Branquart propose, par motion d'ordre, de décider que, le mardi suivant, le Sénat ne procédera à aucun vote, afin de permettre aux collègues de la circonscription du Hainaut d'assister à la séance que le conseil provincial du Hainaut organise en l'honneur des 70 sauveteurs qui se sont dévoués lors de la catastrophe de Paturages, p. 935. — Adhésion du Sénat.

V. aussi : 1° Secours et subsides; 2° Pensions : Pensions particulières.

OURAGAN DU 28 MARS 1934 : CRÉDITS POUR SECOURIR LES VICTIMES. — V. la rubrique : Secours et subsides.

Cessions et délégations de créances sur l'Etat belge. — V. Comptabilité de l'Etat.

Chambres législatives-Sénat.

BUREAU DÉFINITIF.

Ann. — *Président du Sénat* : M. Digneffe est réélu président du Sénat, p. 3.

Au moment où, après la constitution du bureau définitif, M. le président-doyen d'âge Ligy prie les membres du bureau définitif de venir remplacer les membres du bureau provisoire, M. Van Schoor prie M. le président-doyen d'âge Ligy d'examiner l'article 9 du règlement du Sénat, estimant que M. le président-doyen d'âge Ligy n'a pas interprété exactement cet article en ce qui concerne la nomination de M. Digneffe, p. 3. — Voyez pour le débat qui se produit à cette occasion, plus loin la sous-rubrique : Règlement du Sénat.

Vice-présidents du Sénat : M. Segers, d'accord avec les groupes du Sénat, propose de réélire, par acclamations, les vice-présidents, secrétaires et questeurs sortants, p. 3. — Cette proposition est admise. — M. Vinck est réélu, par acclamations, premier vice-président du Sénat; M. Van Overbergh est réélu, par acclamations, deuxième vice-président, et M. le baron d'Huart est réélu, par acclamations, troisième vice-président, p. 3.

Secrétaires du Sénat : MM. Van Roosbroeck, Ligy, Huisman Van den Nest, Lebon, Leyniers et L. Matagne sont proclamés secrétaires du Sénat, p. 3.

COMMISSIONS.

V. pour les listes des commissions plus loin la sous-rubrique : Listes.

Commissions permanentes.

Ann. — A la fin de la première séance de la session, il est fait diverses observations au sujet de la possibilité de constituer, avant l'après-midi du lendemain, la commission du budget extraordinaire, celle-ci ayant été convoquée d'urgence par suite du désir exprimé par le gouvernement de voir ce budget être immédiatement discuté, p. 9. — Voyez éventuellement : Budgets : Budget extraordinaire.

Chambres législatives-Sénat. COMMISSIONS. Commissions permanentes (suite)

Communication de M. le président, qui annonce que le nombre des candidats présentés pour les treize commissions permanentes est égal au nombre des mandats à conférer et déclare, en conséquence, que le bureau les proclame élus dans ces diverses commissions, p. 7.

Composition des commissions permanentes, p. 9, 10. Constitution de ces commissions, p. 41.

Nominations et mutations :

Ann. — M. Huisman Van den Nest est désigné pour faire partie de la commission de l'instruction publique, en remplacement de M. Petitjean, démissionnaire, p. 796.

M. le comte de la Barre d'Erquelines est appelé à faire partie de la commission de l'intérieur, en remplacement de M. Leduc, décédé, et M. Raport remplace M. le comte de la Barre d'Erquelines à la commission de l'instruction publique, p. 880.

M. de Sélys Longchamps remplace M. Huisman Van den Nest à la commission de la justice; M. Beauduin remplace M. de Sélys Longchamps à la commission de l'agriculture; M. Bologne remplace M. Demoulin à la commission de l'industrie, des classes moyennes et du commerce intérieur, p. 898.

M. Temmerman remplace, à la commission des colonies, M. Van Stappen, décédé, p. 912.

M. le baron Gillès de Pélichy, membre de la commission des colonies, permuté avec M. Becelaere, membre de la commission de l'industrie, des classes moyennes et du commerce intérieur : M. le baron Gillès de Pélichy fera désormais partie de la commission de l'industrie, des classes moyennes et du commerce intérieur et M. Becelaere fera partie de la commission des colonies, p. 864.

Commission des pétitions et commission des naturalisations.

Ann. — Communication de M. le président, qui déclare que le nombre de candidats présentés pour ces commissions est égal au nombre de mandats à conférer et que, en conséquence, le bureau les proclame élus dans ces deux commissions, p. 7. — Composition de ces commissions, p. 10. — Constitution de ces commissions, p. 41.

Commission du travail parlementaire.

Ann. — Communication de M. le président, qui annonce que la commission du travail parlementaire doit être reconstituée pour la session 1933-1934, indique la composition de cette commission, propose de la maintenir pour la nouvelle session et de confirmer le mandat des trois délégués désignés par les groupes : MM. A. Huysmans, Laboulle et Waucquez, p. 8. — Adhésion du Sénat.

DÉCÈS.

Ann. — Annonce du décès de M. Paulsen, sénateur de Bruxelles, discours de M. le président, p. 433.

Annonce du décès de M. Leduc, sénateur provincial du Hainaut, p. 863. — Discours de M. le président, p. 863.

Annonce du décès de M. Van Stappen, sénateur des arrondissements de Termonde et Saint-Nicolas. Discours de M. le président, p. 896.

Annonce du décès de M. Doublet, sénateur des arrondissements de Mons et Soignies, p. 1086.

Annonce du décès de MM. Duchatel et de Lausnay, anciens sénateurs, p. 7.

Annonce du décès de MM. Peltzer de Clermont et Carpentier, respectivement ancien sénateur de l'arrondissement de Verviers et ancien sénateur des arrondissements de Liège et de Bruxelles, p. 864.

Annonce du décès de M. E.-J. De Witt, ancien sénateur d'Anvers, p. 988.

Annonce du décès de M. Vandenpeerenboom, Paul, ancien sénateur de l'arrondissement de Courtrai-Ypres, p. 1107.

Annonce du décès de M. de Gérardon, membre de la Chambre des représentants, p. 7.

M. le président Digneffe annonce au Sénat le décès de M. Renkin, ministre d'Etat, ancien membre de la Chambre des représentants, ancien ministre, et prononce un discours d'éloge funèbre, p. 1086, 1087.

DÉMISSION.

Ann. — Annonce de la démission de M. Petitjean, sénateur provincial du Brabant, p. 694.

DOTATION SÉNATORIALE. — V. Budgets : Budget du Sénat et budget des dotations.

Chambres législatives-Sénat (suite)**FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Pour certaines décisions et propositions d'ensemble pour l'organisation des travaux du Sénat, voyez éventuellement la sous-rubrique : Travaux du Sénat.

Ann. — Au cours de la première séance de la session, le 14 novembre, M. le président Digneffe communique au Sénat certaines propositions et décisions de la commission du travail parlementaire quant à la discussion des budgets, la discussion des interpellations, les jours de séance du Sénat, leur nombre et leur durée, et termine en donnant lecture de l'ordre du jour de la séance que le Sénat tiendra dès le lendemain, mercredi 15 novembre, p. 8. — Voyez également les rubriques : Interpellations et Budgets, pour les décisions prises en ce qui concerne ces discussions.

Pendant la séance du 5 décembre 1933, M. le président Digneffe fait au Sénat une communication au sujet du programme de ses travaux jusqu'au 31 décembre : M. le président fait notamment remarquer que, pour se conformer à la règle constitutionnelle, le Sénat a le devoir de voter tous les budgets pour 1933 pendant l'année en cours; la Haute Assemblée se trouvant devant l'impossibilité matérielle d'examiner tous ces budgets en temps utile, M. le président annonce que le bureau propose au Sénat d'examiner les budgets : des travaux publics pour l'exercice 1934; extraordinaire pour l'exercice 1934; voies et moyens pour l'exercice 1934; dette publique pour l'exercice 1934; non-valeurs et remboursements pour les exercices 1933 et 1934; recettes et dépenses pour ordre pour l'exercice 1934; dotations pour les exercices 1933 et 1934; dotations du Sénat pour l'exercice 1934 (en comité secret), et intérieur pour l'exercice 1934, et de voter sans discussion certains budgets de l'exercice 1933 : des affaires étrangères, de l'instruction publique, des finances, de l'industrie et du travail, de la prévoyance sociale et de l'hygiène, de la défense nationale, de la gendarmerie et le budget extraordinaire; le contingent pour l'exercice 1934 et les crédits provisoires pour l'exercice 1934 seraient discutés et votés le 22 décembre, p. 161, 162. — Les propositions de M. le président sont admises, p. 162. — M. Ingenbleek, rapporteur du budget extraordinaire, fait remarquer que ce budget n'est pas encore voté par la Chambre, mais déclare qu'il fera diligence pour terminer son rapport; M. le baron de Mévius demande si la discussion du budget de la dette publique sera jointe à celle du budget des voies et moyens, et M. le président déclare qu'il en sera ainsi, p. 162.

Au cours de la séance du 21 décembre, M. le président Digneffe fait diverses observations au sujet de l'ordre du jour de la séance du lendemain, 22 décembre, des votes à émettre pendant cette séance, ainsi que de sa prolongation éventuelle; M. le président estime que, vu l'état d'avancement des travaux du Sénat, il ne sera pas nécessaire de tenir une séance du matin, p. 347. — MM. le baron du Four et Hicguet font certaines observations, p. 347.

A la fin de la séance du 19 juin, première séance après la formation du nouveau cabinet, le 12 juin 1934, M. le président annonce au Sénat qu'il semble probable que la Chambre terminera ce même jour la discussion de la déclaration, et suggère que le Sénat soit convoqué pour le surlendemain jeudi; M. Van Overbergh estime qu'il serait plus opportun que le Sénat s'ajournât jusqu'au mardi suivant afin de donner notamment aux sénateurs de l'opposition le temps de se préparer à la discussion de la déclaration et le Sénat admet cette suggestion, p. 985.

A la fin de la séance du jeudi 28 juin, le Sénat n'ayant plus été en nombre pour le vote sur le projet relatif au crédit supplémentaire pour venir en aide aux communes, M. le président, avant de lever la séance, propose à l'assemblée de ne se réunir que le mercredi suivant, les objets principaux figurant à l'ordre du jour étant remis à la demande de M. Devèze, m. d. n., p. 1036. — M. Van Fleteren insiste pour que l'on siège le mardi afin d'examiner le projet relatif aux établissements d'enseignement moyen, p. 1036. — Un membre de la droite, puis M. Jos. De Clercq, font remarquer que la séance en cours est automatiquement levée, le Sénat n'étant plus en nombre, p. 1036. — M. le président déclare que s'il n'a pas encore levé la séance c'est parce qu'il désire donner les motifs de la remise au mercredi de la prochaine séance, p. 1036. — M. Van Fleteren insiste pour que l'on se réunisse le mardi, p. 1036. — M. le président annonce qu'il est dans l'obligation de lever la séance, p. 1036.

A la fin de la séance du 19 juillet, M. le président fait au Sénat une communication afin d'indiquer à l'assemblée les objets en dehors des pouvoirs spéciaux, que le gouvernement voudrait voir voter par le Sénat avant de se séparer, et propose, à cet effet, que le Sénat se réunisse éventuellement le matin le mercredi et le jeudi de la semaine suivante, p. 1100. — Observations de MM. Van Fleteren et Van Belle, p. 1100. — Le Sénat marque unanimement son accord sur la proposition de M. le président, p. 1100.

Chambres législatives-Sénat. FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

Au début de la séance du mardi 24 juillet et après l'exposé fait par M. le comte de Broqueville, p. m., au commencement de la discussion de la loi des pleins pouvoirs, M. Rolin prend la parole, par motion d'ordre, afin de protester contre le fait que, étant orateur mandaté du parti socialiste dans la discussion des pouvoirs spéciaux, il est ce même jour, à 2 heures, convoqué à la commission de la justice, laquelle a des projets qui l'intéressent directement à examiner, p. 1108. — M. le président, en réponse à M. Rolin, déclare qu'il demandera aux présidents des commissions de faire en sorte que celles-ci siègent, autant que possible de manière à permettre aux membres d'assister aux séances publiques, puis annonce que, d'accord avec la commission du règlement, unanime, il propose au Sénat de siéger le lendemain mercredi 25 juillet et le surlendemain, jeudi 26 juillet, matin et après-midi, en prolongeant les séances de l'après-midi jusqu'à six heures, M. le président informe encore l'Assemblée que, si la discussion des pouvoirs spéciaux était terminée le mercredi soir, le Sénat entamerait, dès le jeudi matin les divers projets qui sont inscrits à l'ordre du jour, p. 1108. — M. Rolin demande s'il est indispensable que le Sénat examine avant les vacances tous les projets dont M. le président a fait la nomenclature la semaine précédente; M. le comte de Broqueville, p. m., insiste pour que tous ces projets soient votés avant que le Sénat ne se sépare et propose, dans le cas où M. Rolin ne pourrait assister aux réunions de commission qu'il rédige ses observations dans une note de la minorité, M. Van Belle proteste contre le vote précipité de ces divers projets et estime que, si le Sénat veut faire œuvre sérieuse en ces questions, il faut qu'il siège encore la semaine suivante, p. 1108, 1109. — Interr. de Mme Spaak, p. 1109. — M. le président estime qu'il ne faut prendre immédiatement aucune décision absolue, que l'on verra ou en seront les choses le lendemain et le surlendemain et que l'on décidera alors définitivement de ce qu'il faut faire, p. 1109. — Observation de M. Van Belle, p. 1109. — M. le président déclare l'incident clos.

HOMMAGE AU PRÉSIDENT.

Ann. — Au moment où le Sénat va partir en vacances, à la fin de la séance du 26 juillet, M. Segers, pensant répondre aux sentiments de toute la Haute Assemblée, rend hommage au président et le remercie pour le dévouement, la haute conception de ses devoirs et l'impartialité avec laquelle il a présidé les délibérations du Sénat, p. 1203. — M. le président remercie M. Segers et exprime certains vœux au sujet de la reprise des travaux, à la rentrée, p. 1204.

IMMUNITÉ PARLEMENTAIRE. — V. la sous-rubrique : Poursuites.**INCIDENTS.**

Ann. — Incident soulevé par M. le baron de Dorlodot concernant la réponse à donner par M. Hymans, m. a. ét., à des observations qu'il a faites concernant la suppression de la commission militaire interalliée de contrôle. — V. Affaires étrangères : Conférence de La Haye.

Au moment de l'élection du bureau définitif, un incident est soulevé par M. Van Schoor, afin de protester contre la nomination de M. Digneffe, estimant cette nomination irrégulière, celui-ci n'ayant obtenu que 69 voix, p. 3. — Voyez pour le surplus la sous-rubrique : Règlement du Sénat. Art. 9. Interprétation de cet article.

Un incident est soulevé, par motion d'ordre, par M. Gillon afin de protester contre la remise à une séance ultérieure du vote sur l'ensemble du budget de l'agriculture et des classes moyennes, ce vote ayant été inscrit à l'ordre du jour et M. le président Digneffe, ayant, le jour de l'ouverture de la session, indiqué au Sénat les mesures prises pour assurer la régularité et le rapide avancement des travaux de la Haute Assemblée, p. 40. — Voyez pour les observations faites à l'occasion de cette motion la rubrique : Budgets : Budgets de l'agriculture et des classes moyennes pour l'exercice 1934.

Budget de la justice pour les exercices 1933 et 1934. Fait personnel de M. Crokaert au sujet de l'immixtion de la finance dans les affaires publiques et privées. M. Crokaert demande la nomination d'une commission d'enquête et déclare qu'il répondra à cette commission. V. les p. 141 à 146, dans la discussion générale du budget de la justice. — V. aussi : 1° une motion de M. H. Jaspas, m. f., p. 157. — 2° Une motion d'ordre de M. Crokaert, p. 162. — 3° L'amendement de MM. Rolin et Wauters instituant une commission d'enquête. — 4° La proposition d'enquête : rubrique : Enquête parlementaire.

Proposition d'enquête sur l'intrusion de la finance dans l'administration de l'Etat. Discussion sur la prise en considération. M. Volckaert ayant dit à M. Tschoffen, m. c. « qu'il en avait menti » et maintenant ces paroles, M. le président lui inflige un rappel à l'ordre, p. 247. — Fait personnel de M. Rolin qui, ayant été mis en cause par M. Tschoffen, m. c., déclare qu'il n'a fait les déclarations qu'il a produites que d'après celles

Chambres législatives-Sénat. INCIDENTS (suite)

de M. Crokaert, qu'il a donc donné une interprétation, mais que, s'il s'est trompé, M. Crokaert le dira, p. 251. — V. Enquête parlementaire.

Budgets réunis des travaux publics et extraordinaire pour l'exercice 1934 et interpellations jointes de MM. Hans et Van Eyndonck et de M. Gillon. Fait personnel de M. Gillon, qui proteste contre la façon dont il vient d'être mis en cause par M. Mullie, au cours de la discussion, p. 197, 198. — Réponse de M. Mullie, observations de M. Barnich, qui proteste contre cet échange de vues, p. 198. — L'incident est clos.

Interpellations du baron de Dorlodot relatives à la sécurité de la Belgique et à la question du réarmement de l'Allemagne. Fait personnel de M. Janssens au sujet de la réponse que lui a faite M. Lindekens, à l'occasion d'une remarque émise en ce qui concerne le vote de ce dernier sur l'ordre du jour de M. Segers; M. Janssens répète le terme qu'il a employé: « Nach Berlin », p. 683. — Observations de MM. Van Roosbroeck et Lindekens, p. 683. — V. pour le surplus la rubrique: Interpellations au nom de M. le baron de Dorlodot.

Projet de loi concernant les établissements d'enseignement moyen de l'Etat. Incident entre M. Maistriau, m. i. p., et M. Moyersoen, au sujet du dépôt, par M. Rutten, d'un amendement au cours de la discussion, p. 1059, 1060. — Motion d'ordre de M. Van Fleteren, qui critique l'attitude de M. le président, p. 1063, 1064. — Observations de MM. le vice-président Van Overbergh (qui estime l'incident sans importance), Van Fleteren (qui estime que, si un rappel à l'ordre ne lui est pas infligé, c'est pour ne pas lui permettre de s'expliquer, mais s'explique cependant), p. 1064. — Le Sénat marquant son désaccord avec M. Van Fleteren, l'incident est clos, p. 1064.

LISTES.

- Doc.** — N° 1. — Liste alphabétique des membres du Sénat.
 N° 2. — Liste des membres du Sénat et de leurs suppléants.
 N° 4. — Liste des commissions permanentes.
 N° 61. — Liste des candidats présentés par la Cour de cassation pour la place de conseiller vacante à la dite Cour, par suite de la mise à la retraite de M. Gombault.
 N° 83. — Liste des candidats présentés par la Cour de cassation pour la place de conseiller, vacante à la dite Cour, par suite du décès de M. le conseiller Smits.
 N° 3. — Liste des projets et propositions de loi dont le Sénat est saisi: 1. Projets dont les rapports sont faits. — 2. Projets et propositions en commission. — 3. Proposition non encore prise en considération.
 V. éventuellement plus haut la sous-rubrique: Commissions.

POURSUITES.

Demande en autorisation de la levée de l'immunité parlementaire de M. le sénateur Lantmeeters.

Doc. — N° 133. Rapport de M. Ligy.

Ann. — M. le président annonce qu'il est saisi par M. le procureur général près la Cour d'appel de Liège d'une demande de levée de l'immunité parlementaire à charge de M. Lantmeeters, sénateur; M. le président annonce qu'il s'agit uniquement de la question de poursuivre pendant la session l'instruction d'une affaire d'accident d'automobile dont M. Lantmeeters fut une des victimes, p. 878. — M. le président propose le renvoi à la commission de la justice et cette proposition est admise, p. 878.

M. Ligy dépose le rapport sur cette demande, p. 944.

Discours de MM. Van Fleteren (qui déclare que lui et son groupe se rallient à l'avis de la majorité de la commission qui groupe se rallient à l'avis de la majorité de la commission qui a voté contre la levée de l'immunité parlementaire), Ligy, rapp. (qui prie le Sénat de se rallier aux conclusions de la commission de la justice et de refuser la levée de l'immunité parlementaire), p. 983, 984. — Interr. de M. Van Fleteren, p. 984.

Les conclusions de la commission tendant à refuser la levée de l'immunité parlementaire de M. Lantmeeters sont adoptées par assis et levé, p. 984.

PÉTITIONS.

Pétitions sur lesquelles la commission a statué.

Doc. — N° 79. Feuilleton n° 1.

N° 191. Feuilleton n° 2.

QUESTEURS DU SÉNAT.

Ann. — M. Segers propose, d'accord avec les groupes du Sénat, de réélire, par acclamations, les questeurs sortants, p. 3. — Cette proposition est admise.

MM. Volckaert, Hicquet, Jos. De Clercq, le baron Delvaux de Fenffe et Van Belle sont élus, par acclamations, questeurs du Sénat, p. 3.

Chambres législatives (suite)**RÈGLEMENT DU SÉNAT.**

Modification. — Propositions de modification au règlement du Sénat.

ART. 9. *Interprétation en ce qui concerne les termes: « Toutes ces nominations se font à la majorité absolue des votants ».*

Ann. — A l'occasion de l'élection de M. Digneffe comme président du Sénat, M. Van Schoor soulève cette question d'interprétation, estimant l'élection de M. Digneffe irrégulière, celui-ci n'ayant obtenu que 69 suffrages, n. 3. — Un débat se produit à cette occasion. MM. Van Schoor, le président-doyen d'âge Ligy, Toch, Volckaert, Jos. De Clercq, Paulsen, Hicquet, Van Roosbroeck, Hénault, Van Eyndonck, Van Fleteren, Moyersoen, Huisman Van den Nest, Petitjean, François, Segers, Hennejonck, Coenen font diverses observations, p. 3 à 5. — M. le président-doyen d'âge Ligy déclare qu'il estime l'incident clos, aucune proposition n'ayant été formulée à l'encontre de la décision prise par le bureau provisoire au moment où M. Van Schoor a soulevé l'incident qui vient de se produire; M. le président-doyen d'âge Ligy croit donc devoir maintenir cette décision, déclare l'incident clos et prie M. Digneffe et les secrétaires de venir prendre place au bureau, p. 5.

ART. 28, 48, 49, 59 ET 60bis (NOUVEAU). Proposition de modification.

Doc. — N° 181. Rapport complémentaire de M. Leyniers.

Ann. — M. le président donne lecture des modifications proposées aux articles 28, 48, 49 et 58, et ces modifications sont successivement adoptées, p. 1179, 1180.

Art. 60bis nouveau proposé par la commission (relatif à l'examen des budgets en commission et de la désignation des rapporteurs des budgets): M. le président donne lecture de cette disposition, qui est adoptée, p. 1180.

Art. 32: Propositions de modification présentée par M. F. Demets.

Doc. — N° 196. Proposition de M. F. Demets.

Ann. — M. le président annonce que M. F. Demets propose un amendement relatif à l'article 32; M. le président donne lecture de cette proposition, mais fait remarquer que régulièrement cet amendement n'est pas recevable ne visant aucune des dispositions dont la modification est proposée; M. le président déclare cependant que, si le Sénat est disposé à prendre la proposition de M. Demets en considération, celui-ci pourrait en faire une nouvelle proposition de modification au règlement, qui serait imprimée, distribuée et examinée ultérieurement, p. 1179. — M. F. Demets déclare qu'il est prêt à retirer son amendement, p. 1179. — M. Van Overbergh, tout en ne prenant parti ni pour ni contre l'amendement, fait remarquer que les propositions de modification au règlement qui sont en ce moment soumises au Sénat sont le résultat d'un accord entre tous les partis au sein de la commission du règlement du Sénat, prie donc M. Demets de renoncer momentanément à son amendement et de le soumettre au bureau, p. 1179. — M. Demets déclare être d'accord et l'amendement est retiré, p. 1179.

TRAVAUX DU SÉNAT.

Ann. — Au cours de la première séance de la session, M. le président Digneffe fait une communication au Sénat en ce qui concerne les décisions et propositions faites par la commission du travail parlementaire et ces propositions sont admises par la Haute Assemblée, p. 8. — V. pour le surplus la sous-rubrique: « Fixation de l'ordre du jour », la rubrique: « Budgets » et la rubrique: « Interpellations ».

Pendant la séance du 5 décembre, M. le président fait certaines observations au sujet des budgets à examiner avant le 1^{er} janvier 1934, p. 161, 162. — V. pour ces propositions, comme pour toutes les discussions et propositions relatives à l'ordre du jour, plus haut la sous-rubrique: Fixation de l'ordre du jour.

A la fin de la séance du 22 décembre, M. le président constate que le Sénat a réalisé intégralement le programme de travail qu'il s'était imposé au début de la session, déclare que le bureau, et surtout le président, sont heureux de marquer leur satisfaction pour le zèle et l'assiduité que les membres du Sénat ont montrés en des circonstances particulièrement délicates et difficiles; M. le président indique ensuite les budgets importants restant encore à discuter et annonce que ceux-ci doivent être étudiés, discutés et votés avant la fin de février, fait donc appel au zèle des commissions, adresse des remerciements aux divers services du Sénat et leur exprime sa gratitude, prie le Sénat de laisser au président le soin de fixer la date de sa prochaine réunion, estime que ce sera au début de février, p. 359.

Au moment de la reprise des travaux du Sénat, le 6 février, M. le président Digneffe demande à l'assemblée si elle est bien d'accord sur le programme des travaux arrêtés pour le mois de février par son bureau, p. 363. — Le Sénat marque son accord; MM. Volckaert et Carpentier demandent une légère modification à l'ordre indiqué, en ce qui concerne les

Chambres législatives-Sénat. TRAVAUX DU SÉNAT (suite)

budgets de l'industrie et du travail, de la prévoyance sociale et de l'hygiène, afin que ces budgets soient discutés à la suite les uns des autres sans qu'un autre budget vienne les interrompre, p. 393. — M. le président déclare, le Sénat ayant marqué son accord, que ces trois budgets seront discutés l'un après l'autre, p. 363.

Motion d'ordre de M. Van Fleteren, qui annonce que la gauche socialiste de la Chambre et du Sénat doivent se réunir le lendemain matin; M. Van Fleteren demande donc au Sénat de ne pas tenir la séance du matin annoncée pour le lendemain, l'objet qui figure à l'ordre du jour de cette séance étant les budgets de l'industrie et du travail et de la prévoyance sociale, budgets qui intéressent particulièrement la gauche socialiste, p. 433, 434. — M. le président exprime son vif regret de la motion introduite par M. Van Fleteren, rappelle les efforts faits par le bureau pour accélérer les travaux parlementaires et l'approbation donnée, le 6 février, par l'assemblée, au programme de travaux élaboré par le bureau, p. 434. — M. Van Fleteren insiste sur sa motion et déclare qu'il l'a faite au nom de tout le groupe socialiste, p. 434. — M. le président déclare qu'il ne repousse pas la demande de M. Van Fleteren et, tout en exprimant à nouveau son vif regret d'avoir vu formuler cette motion, déclare qu'il sera statué plus tard sur la demande de M. Van Fleteren, p. 434. — Plus tard pendant cette séance, M. le président annonce qu'il a appris que plusieurs membres du groupe socialiste étaient disposés à prendre la parole le lendemain matin dans le budget de l'industrie et du travail et dans celui de la prévoyance sociale, M. le président annonce que, dans ces conditions, la séance du lendemain matin aura lieu, ainsi que cela avait été prévu, p. 438.

Au début de la séance du mercredi 16 mai, M. le président fait une communication au sujet des travaux du Sénat : M. le ministre de la justice Janson étant retenu à la Chambre par le débat sur l'emploi du flamand en matière judiciaire et ne pouvant être présent le lendemain jeudi au Sénat pour l'examen du projet relatif aux mesures générales d'administration intérieure, projet pour l'examen duquel la présence du ministre de la justice est nécessaire au même titre que celle du ministre de l'intérieur, M. le président estime donc que, bien que au point de vue du Sénat tout soit prêt pour la discussion du projet dont il vient de faire mention et estimant que le débat en cours sur des interpellations sera terminé pendant la séance qui vient d'être ouverte, le Sénat devra renoncer à siéger le lendemain et remettre au mardi suivant sa prochaine réunion, p. 980. — Le Sénat marque son accord avec M. le président, p. 980. — M. le président fait encore une observation à ce même sujet, p. 992.

Motion d'ordre de M. Vinck, qui proteste, au nom du groupe socialiste, contre la façon dont les travaux parlementaires sont entravés, déclare notamment que l'organisation des travaux parlementaires pour la semaine précédente a été particulièrement défectueuse, p. 898. — M. le président déclare l'incident clos, p. 898. — M. Van Fleteren demande si les autres groupes n'ont rien à dire en cette circonstance, et M. Volckaert demande si le président n'a rien à dire, p. 898. — M. le président Digneffe déclare qu'il ne peut dire qu'une chose : Dès que les projets sont transmis par la Chambre il veille à ce que les commissions compétentes soient immédiatement saisies et à ce que les rapports parviennent au bureau, qu'à ce jour tous les rapports par-projets transmis sont parvenus au bureau, puis constate que depuis plusieurs semaines le Sénat n'a plus rien reçu de la Chambre, p. 898. — M. Janson, m. j., fait remarquer que le hasard des choses, hasard dont il ne se félicite guère personnellement, a fait qu'il aurait dû, la semaine précédente, être à la fois présent aux deux assemblées législatives qu'il n'a pas manqué de se mettre à ce sujet en communication avec les présidents du Sénat et de la Chambre, que M. le président s'est trouvé à grand regret contraint d'ajourner le débat qui devait avoir lieu au Sénat, que pourtant sa présence en même temps aux deux assemblées est la seule chose que l'on ne puisse pas exiger de lui, p. 898. — Observations de MM. Volckaert et Ronvaux, p. 898. — M. le président déclare l'incident définitivement clos, p. 898.

Pendant la discussion du projet relatif à la protection contre l'alcoolisme, M. Branquart propose, par motion d'ordre, de décider que le Sénat ne procède, le mardi suivant, à aucun vote, afin de permettre aux collègues du Sénat faisant partie de la circonscription du Hainaut d'assister à la cérémonie organisée par le conseil provincial du Hainaut en l'honneur des 70 sauveteurs qui se sont dévoués lors de la catastrophe du Fief de Lambrechies, à Pâturages, p. 935. — Adhésion du Sénat.

V. aussi plus loin, sous la même rubrique générale, la sous-rubrique : Votes par appel nominal.

VACANCES DU SÉNAT.

Le 22 décembre, M. le président, au moment où le Sénat va partir en vacances pour la Noël et le 1^{er} janvier, fait diverses observations au sujet de la date de la prochaine réunion du Sénat, estime que celle-ci sera fixée au début de février, p. 359. — V. éventuellement plus haut la sous-rubrique : Travaux du Sénat.

Chambres législatives-Sénat (suite)**VALIDATION DE POUVOIRS.**

Ann. — Vérification des pouvoirs de M. Houben, sénateur suppléant de Bruxelles, appelé à faire partie du Sénat comme membre effectif en remplacement de M. Paulsen, décédé : Dépôt et lecture, par M. le baron de Kerchove d'Exaerde, du rapport sur cette vérification de pouvoirs, p. 466. — Les conclusions du rapport sont adoptées et M. Houben est proclamé membre du Sénat, p. 466. — Prestation de serment de M. Houben, p. 466.

Vérification des pouvoirs de M. Beauduin appelé à faire partie de l'assemblée comme sénateur provincial du Brabant, en remplacement de M. Petitjean, démissionnaire : Dépôt et lecture, par M. le baron de Kerchove d'Exaerde, du rapport sur cette vérification de pouvoirs, p. 865. — Les conclusions du rapport sont adoptées et M. Beauduin est proclamé membre effectif du Sénat, p. 865. — Prestation de serment de M. Beauduin, p. 865.

Vérification complémentaire des pouvoirs de M. Hebbinckuys, appelé à faire partie du Sénat à titre effectif, en remplacement de M. Van Stappen, sénateur de Termonde et Saint-Nicolas, décédé : Dépôt et lecture par M. De Nauw du rapport sur cette validation de pouvoirs, p. 919. — Les conclusions du rapport sont adoptées et M. Hebbinckuys est proclamé membre du Sénat, p. 919. — Prestation de serment de M. Hebbinckuys, p. 919.

Vérification des pouvoirs de M. Debersé, appelé à faire partie du Sénat en qualité de sénateur provincial du Hainaut, en remplacement de M. Leduc, décédé : Dépôt et lecture, par M. F. Demets, du rapport sur cette vérification de pouvoirs, p. 944. — Les conclusions du rapport sont adoptées et M. Debersé est proclamé membre du Sénat, p. 945. — Prestation de serment de M. Debersé, p. 945.

Vérification complémentaire des pouvoirs de M. Spreutel, sénateur suppléant de Mons-Soignies, appelé à faire partie du Sénat comme membre effectif, en remplacement de M. Doubiet, décédé : Dépôt et lecture, par M. De Nauw, du rapport sur cette vérification complémentaire de pouvoirs, p. 1107. — Les conclusions du rapport sont adoptées et M. Spreutel est proclamé membre du Sénat, p. 1107. — Prestation de serment de M. Spreutel, p. 1107.

VOTES PAR APPEL NOMINAL.

Ann. — Motion d'ordre de M. Van Fleteren qui, tout en déclarant que son groupe approuve tout à fait les méthodes préconisées par le tableau des travaux du Sénat, arrêté par le bureau, attire cependant l'attention de l'assemblée sur la question de la limite extrême d'heure pour les appels nominaux qui n'est pas résolue dans ce tableau, estime qu'il est de l'intérêt des sénateurs de province d'être fixé sur cette question, p. 364. — M. le président estime que l'on pourrait régler chaque jour vers 4 h. et demie la question de savoir s'il sera procédé à des votes par appel nominal durant la suite de la séance, M. de Spot estime que cette décision ne doit pas être prise à une heure trop tardive, p. 365. — M. le président propose de fixer la décision à prendre à ce sujet à 4 heures au lieu de 4 1/2 heures et cette proposition est admise, p. 365.

Charbonnages. — V. Mines.

Charges publiques : abaissement. — V. Finances : Pouvoirs spéciaux.

Chefs de musique dans l'armée. — V. Armée : Officiers :

Chemins de fer. — V. Transports.

Chômage.

MESURES A PRENDRE. — V. Interpellations, au nom de M. de Selys Longchamps.

CONSÉQUENCES FACHEUSES DU CHOMAGE DE LA JEUNESSE. — V. Interpellations, au nom de M. Renard.

OUVRIERS AGRICOLES : PRIVATION DU SECOURS-CHOMAGE. — V. Motions d'ordre au nom de M. Lammertyn.

Chômeurs : dispositions spéciales en leur faveur : prorogation. — V. Assurances sociales : Vieillesse et décès prématuré.

Choses trouvées. — V. Droit civil.

Code d'instruction criminelle. — V. Instruction criminelle.

Code pénal. — V. Droit pénal.

Collation des grades académiques. — V. Enseignement : Enseignement supérieur.

Colonie.

BUDGETS. — V. la rubrique générale : Budgets.

CONSEIL COLONIAL.*Renouvellement de mandats.*

Ann. — Communication de M. le président qui annonce que le mandat de membre du conseil colonial, confié par le Sénat à M. Deraedt, expire le 15 décembre 1933, et propose de pourvoir au mandat vacant le mercredi 13 décembre, à 3 heures, p. 200. — Adhésion du Sénat.

Candidature : M. Deraedt sollicite les suffrages du Sénat pour le renouvellement de son mandat, p. 220.

M. le président annonce qu'aucune autre candidature que celle de M. Deraedt n'a été présentée; estime, en conséquence, que le Sénat sera unanimement d'accord pour réélire M. Deraedt, p. 241. — Le Sénat étant unanime, M. Deraedt est réélu membre du conseil colonial, p. 241.

DÉCRETS.

Projets de décrets déposés sur le bureau pendant trente jours de session, conformément à l'article 15 de la loi sur le gouvernement du Congo belge.

Projet de décret autorisant le gouvernement de la colonie à proroger de deux ans les droits de recherches minières dont bénéficie le Syndicat minier du Congo septentrional.

Ann. — Transmis par M. le ministre des colonies, p. 7.

Projet de décret ayant pour objet une convention conclue, le 10 juillet 1933, entre la colonie, le Comité national du Kivu et la Compagnie des chemins de fer du Congo supérieur aux Grands lacs africains.

Ann. — Transmis par M. le ministre des colonies, p. 68.

Projet de décret approuvant le troisième renouvellement d'un certain nombre de permis spéciaux de recherches minières par le représentant du Comité spécial du Katanga.

Ann. — Transmis par M. le ministre des colonies, p. 68.

Projet de décret approuvant la modification de trois concessions minières accordées au Ruanda-Urundi.

Ann. — Transmis par M. le ministre des colonies, p. 220.

Projets de décret (5 projets) approuvant des conventions conclues entre le gouvernement de la colonie et divers particuliers et sociétés ou entre le comité spécial du Katanga et divers particuliers et sociétés.

Ann. — Transmis par M. le ministre des colonies, p. 364.

Projet de décret approuvant les conventions conclues : 1° entre le Ruanda-Urundi et la Compagnie générale pour favoriser le développement du commerce, de l'industrie et des mines; 2° entre le Ruanda-Urundi et la Société minière du Muhinga et du Kigali; 3° entre le Ruanda-Urundi et la Société des Mines d'Étain du Ruanda-Urundi.

Ann. — Transmis par M. le ministre des colonies, p. 508.

Projet de décret approuvant la délivrance, par le représentant de la Compagnie des Chemins de Fer du Congo supérieur aux Grands Lacs africains, de permis spéciaux de recherches minières.

Ann. — Transmis par le ministre des colonies, p. 694.

Projet de décret approuvant le renouvellement, par le représentant de la Compagnie des Chemins de Fer du Congo supérieur aux Grands Lacs africains, de permis spéciaux de recherches minières.

Ann. — Transmis par M. le ministre des colonies, p. 694.

Projet de décret approuvant le renouvellement d'un certain nombre de permis spéciaux de recherches minières par le Comité spécial du Katanga.

Ann. — Transmis par le ministre des colonies, p. 864.

Projet de décret approuvant une convention intervenue le 21 décembre 1933 entre le Comité spécial du Katanga et la Compagnie pastorale du Lomami, société congolaise à responsabilité limitée.

Ann. — Transmis par M. le ministre des colonies, p. 898.

Projet de décret approuvant le renouvellement d'un certain nombre de permis spéciaux de recherches minières accordés par la Compagnie des Chemins de Fer du Congo supérieur aux Grands Lacs africains.

Ann. — Transmis par M. le ministre des colonies, p. 944.

SÉNAT. — TABLE DE LA SESSION ORDINAIRE 1933-1934.

Colonie. DÉCRETS. Projets de décrets déposés sur le bureau (suite)

Projet de décret approuvant une convention ayant pour objet de fixer les limites des concessions accordées à la Société Géomines dans la région de Kikondja.

Ann. — Transmis par M. le ministre des colonies, p. 977.

Projet de décret approuvant des conventions minières accordées par le Comité spécial du Katanga à divers concessionnaires.

Ann. — Transmis par M. le ministre des colonies, p. 977.

Projet de décret approuvant la convention conclue entre le Comité spécial du Katanga et la Société de Recherches aurifères au Katanga.

Ann. — Transmis par M. le ministre des colonies, p. 1004.

Projet de décret approuvant la convention conclue entre le Comité spécial du Katanga et M. Tilman.

Ann. — Transmis par M. le ministre des colonies, p. 1004.

EMPRUNTS.

Garantie de la Belgique. — *Projet de loi accordant la garantie de la Belgique au remboursement de bons du trésor émis par la colonie.* — V. Finances : Dette publique et emprunts.

ENTREPRISES BELGO-COLONIALES. — V. plus loin la sous-rubrique : Régime fiscal des entreprises belgo-coloniales.

FINANCES.

Dette publique et emprunt. — V. la rubrique : Finances.

IMPOTS DIRECTS.

Projet de loi relatif aux recours en cassation contre les arrêts des Cours d'appel du Congo belge en matière d'impôts personnels et d'impôts sur les revenus.

Doc. — N° 113. Projet du gouvernement.

Ann. — Dépôt du projet de loi par M. Tschoffen, m. c., p. 797 (27 mars 1934). — Le projet est renvoyé à la commission compétente.

Régime fiscal des sociétés coloniales. — *Projet de loi relatif au régime fiscal applicable en ce qui concerne les entreprises belgo-coloniales, leurs associés ainsi que les administrateurs de celles de ces firmes constituées sous la forme de sociétés par actions.* — V. la rubrique : Impôts : Impôts directs.

Commerce et industrie.

ADJUDICATIONS, CONTRATS ET MARCHÉS. — V. Finances.

AGENTS DE CHANGE.

Interdiction de l'admission de nouveaux agents de change. — *Projet de loi prorogeant la loi du 28 décembre 1931 interdisant temporairement l'admission de nouveaux agents de change.*

Doc. — N° 40. Projet du gouvernement.
N° 46. Rapport de M. Ligy.

Ann. — Dépôt du projet de loi par M. Janson, m. j., p. 238 (13 décembre 1933). — Le projet est renvoyé à la commission de la justice.

Dépôt du rapport par M. Ligy, p. 268 (14 décembre 1933).

Pas de discussion générale.

L'article unique est adopté sans observations avec un amendement proposé par la commission et auquel le gouvernement se rallie, p. 279.

L'article unique est immédiatement remis aux voix et est définitivement adopté tel qu'il a été amendé par la commission, p. 273.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 126 membres présents, p. 287 (19 décembre 1933). — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

ARMES ET MUNITIONS. — V. Droit pénal : Milices privées : Armes et munitions.

CHOMAGE. — V. 1° Interpellations, au nom de M. de Sélys Longchamps. — 2° Assurances sociales.

COLIS A TRANSPORTER PAR BATEAU : CONVENTION A CE SUJET. — V. Affaires étrangères : Transports.

CONTRAT DE TRAVAIL. — V. Travail.

Commerce et industrie (suite)

CRÉDIT PROFESSIONNEL : ÉLÉVATION DU TAUX PRÉVU A L'ARTICLE 21 DE LA LOI DE 1919.

Proposition de loi modifiant l'article 21 de la loi du 25 octobre 1919 sur le crédit professionnel.

Doc. — N° 13. Développements et proposition de loi.

Ann. — M. de Spot dépose cette proposition de loi, p. 88. — La proposition de loi, appuyée par 4 membres, est prise en considération et renvoyée à la commission de la justice, p. 102.

DUCROIRE.

Commission du ducroire : Treizième rapport relatif à l'exercice 1933.

Ann. — Transmis par M. le ministre de l'industrie, des classes moyennes et du commerce intérieur, p. 864.

ENTREPRISES BELGO-COLONIALES. — V. Colonie : Impôts : Impôts

directs : Régime fiscal des entreprises belgo-coloniales.

FRUITS : COMMERCE ET PRODUCTION. — V. Interpellations au nom de M. Diriken.

LICENCES.

Projet de loi portant modification à la loi du 30 juin 1931, relative à l'importation, l'exportation et le transit des marchandises et ratification des arrêtés royaux pris en application de cette même loi.

Doc. — N° 176. Rapport de M. Mullie.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 19 juillet 1934, 1106. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

Discussion générale : Discours de M. Crokaert, qui attire l'attention du gouvernement sur la question des taxes perçues à l'occasion de l'octroi des licences, p. 1170.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 1170, 1171.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 89 voix contre 60, p. 1203 (26 juillet 1934). — Le projet est soumis à la sanction royale.

ŒUFS. — V. 1° Affaires étrangères : Commerce et industrie. — 2° Alimentation et ravitaillement.

PRUD'HOMMES.

Conseils de prud'hommes. — V. Organisation judiciaire.

Faits concernant la loi sur les conseils de prud'hommes. — V. Interpellations, au nom de M. Van Roosbroeck.

SALAIRES. — V. Travail.

TEXTILE : CRISE DANS CETTE INDUSTRIE. — V. Interpellations au nom de M. Leyniers.

TRAVAIL DE LA FEMME MARIÉE. — V. Travail : Femmes mariées.

TRIBUNAUX DE COMMERCE. — V. Organisation judiciaire.

VENTES AVEC PRIME.

Proposition de loi réglementant la vente avec primes dans le commerce de détail.

Doc. — N° 189. Proposition de M. Bologne.

Ann. — Dépôt, par M. Bologne, de cette proposition de loi, p. 116.

Commission d'enquête sur l'intrusion de la finance dans l'administration de l'Etat. — V. Enquête parlementaire.

Commission du travail parlementaire. — V. Chambres législatives-Sénat : Commission.

Commission militaire interalliée de contrôle : suppression. Observations du baron de Dordot à ce sujet. — V. Affaires étrangères : Conférence de La Haye.

Commission permanentes, commission des naturalisations et commission des pétitions. — V. Chambres législatives-Sénat : 1° la sous-rubrique : Commission; 2° la sous-rubrique : Listes.

Communes.

ANNEXION DE TERRITOIRE. — V. plus loin : Territoire.

Communes (suite)

AWIRS. — V. plus loin : Territoire : Liège.

LISTES ÉLECTORALES. — V. Lois électorales.

PERSONNEL.

Pensions du personnel communal. — Projet de loi apportant diverses modifications aux lois sur les pensions à charge du Trésor et sur les pensions à charge des caisses de prévoyance et à la loi du 25 avril 1933 relative à la pension du personnel communal. — V. Pensions : Pensions à charge du trésor, etc.

SAINT-GEORGES-TEN-DISTEL : AGRANDISSEMENT. — V. plus loin : Territoire des communes.

TERRITOIRES DES COMMUNES.

TERRITOIRE DES COMMUNES.

Flandre occidentale.

Saint-Georges-ten-Distel. — Projet de loi portant agrandissement de la commune de Saint-Georges-ten-Distel.

Doc. — N° 138. Rapport de M. Van Hoestenberghie.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 24 mai 1934, p. 897. — Le projet est renvoyé à la commission de l'intérieur.

Dépôt du rapport par M. Van Hoestenberghie, p. 961 (6 juin 1934).

Les articles sont adoptés sans observations, p. 979, 980.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 107 voix contre une (M. Van Belle), p. 982 (19 juin 1934). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Liège.

Awirs. — Projet de loi portant annexion d'une partie de Horion-Hozémont à la commune des Awirs.

Doc. — N° 126. Rapport de M. le baron de Kerchove d'Exaerde.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 28 mars 1934, p. 864. — Le projet est renvoyé à la commission de l'intérieur.

Pas de discussion générale.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 866.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 121 membres présents, p. 870 (25 mai 1934). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Compétence des juges de paix et des tribunaux de première instance en matière de dégâts miniers. — V. Mines : Dégâts miniers.

Comptabilité de l'Etat.

CESSIONS ET DÉLÉGATIONS DE CRÉANCES SUR L'ÉTAT BELGE.

Projet de loi relatif aux cessions et aux délégations de créances sur l'Etat belge en matière de travaux effectués pour compte de l'Etat ou de fournitures destinées à la défense nationale.

Doc. — N° 119. Projet du gouvernement.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 28 mars 1934, p. 864. — Le projet est renvoyé à la commission de la justice.

Conférence de La Haye. — V. Affaires étrangères.

Congo. — V. Colonie.

Conseil colonial. — V. Colonie.

Conseils de prud'hommes. — V. 1° Interpellations, au nom de M. Van Roosbroeck; 2° Organisation judiciaire : Prud'hommes.

Conseiller à la Cour de cassation : place vacante. — V. 1° Chambres législatives : Listes; 2° Organisation judiciaire.

Contingent. — V. Armée.

Contrainte par corps : convention anglo-belge à ce sujet. — V. Affaires étrangères : Droit international privé : Procédure civile.

Contrat de travail. — V. Travail.

Contrats. — V. Finances : Adjudications, contrats et marchés.

Contrats différés. — V. Guerre.

Contraventions aux mesures générales d'administration intérieure. — V. Droit pénal.

Contributions. — V. Impôts.

Conventions avec des pays étrangers. — V. Affaires étrangères.

Cour.

Décès de S. M. le Roi Albert; Inauguration de S. M. Léopold III; Dotation de S. M. la Reine Elisabeth. Liste civile de S. M. Léopold III. Naissance de S. A. A. le Prince Albert de Liège. — V. Roi et Famille royale.

Cour de cassation. — V. 1° Chambres législatives, Sénat : Listes. — 2° Organisation judiciaire.

Cour des comptes.

DISSENTIMENTS ENTRE LA COUR DES COMPTES ET DIFFÉRENTS DÉPARTEMENTS MINISTÉRIELS.

Exposé des dissentiments qui se sont produits entre le collège de la Cour des comptes et des départements ministériels : 1° du ministère des travaux publics; 2° du ministère de l'instruction publique.

Ann. — Transmis par la Cour des comptes, p. 7.

Exposé du dissentiment qui s'est produit entre le collège de la Cour des comptes et le département des travaux publics, au sujet de l'abandon, par l'entrepreneur, des travaux de réfection de la route Bruxelles-Louvain.

Ann. — Transmis par la Cour des comptes, p. 132.

Exposé du dissentiment qui s'est produit entre la Cour des comptes et le département des travaux publics à propos de l'allocation d'une indemnité à un entrepreneur.

Ann. — Transmis par la Cour des comptes, p. 302.

Exposé des dissentiments qui se sont produits entre le collège de la Cour des comptes et le ministre de l'instruction publique, au sujet de la pension de membres du personnel enseignant.

Ann. — Transmis par M. le premier président de la Cour des comptes, p. 364.

Note relative à de nouveaux cas du différend entre la Cour des comptes et le ministre de l'instruction publique, à propos de pensions d'agents ressortissant à ce département.

Ann. — Transmis par M. le premier président de la Cour des comptes, p. 977.

Exposé des dissentiments survenus entre le collège de la Cour des comptes et le département de l'instruction publique d'une part, au sujet de la pension d'un inspecteur cantonal honoraire, et le département des travaux publics, d'autre part, au sujet de la liquidation d'une indemnité transactionnelle, allouée aux entrepreneurs de la route de Genck à Peer.

Ann. — Transmis par M. le premier président de la Cour des comptes, p. 864.

Exposés relatifs à des délibérations du conseil des ministres.

Exposé relatif à une délibération du conseil des ministres concernant la remise partielle des amendes encourues par huit fournisseurs, du chef de livraison tardive d'objets divers destinés au département de la défense nationale.

Ann. — Transmis par la Cour des comptes, p. 561.

Exposé relatif à une nouvelle remise partielle d'amendes de retard dans la livraison, infligées à une société de constructions navales.

Ann. — Transmis par la Cour des comptes, le 15 mai 1934, p. 864.

Créanciers de l'Etat. — V. : Comptabilité de l'Etat : Créances à charge de l'Etat belge.

Crédit professionnel. — V. Commerce et industrie.

Crédits provisoires. — V. Budgets.

Crédits supplémentaires. — V. Budgets.

Crimes et délits contre la sûreté de l'Etat. — V. Droit pénal.

Crise économique et financière : redressement. — V. Finances : Pleins pouvoirs.

Crise que traverse l'industrie textile. — V. Interpellations au nom de M. Leyniers.

D

Débiteurs hypothécaires. — V. Droit civil : Hypothèques et privilèges.

Débroussaillage le long des voies ferrées. — V. Transports : Chemins de fer.

Décès de S. M. le Roi Albert. — V. Roi et Famille Royale.

Décès de S. A. R. le Prince-consort des Pays-Bas. — V. Affaires étrangères : Pays-Bas.

Décès de M. Brand Whitlock, ancien ambassadeur des Etats-Unis, en Belgique. — V. Brand Whitlock.

Décès. — V. Chambres législatives : Sénat.

Décès prématuré. — V. Assurances sociales : Vieillesse et décès prématuré.

Déchéance de la nationalité. — V. Droit civil : Indigénat.

Décorations : port illégal. — V. Droit pénal : Insignes d'ordres nationaux, etc.

Décrets. — V. Colonie.

Défense nationale. — V. 1° Armée. — 2° Budgets : Budget des recettes et des dépenses extraordinaires pour l'exercice 1934 : *Crédits militaires.*

Dégâts miniers : Compétence des juges de paix et des tribunaux de première instance. — V. Mines.

Détails aux débiteurs hypothécaires. — V. Droit civil : Hypothèques et privilèges.

Délits contre la sûreté de l'Etat. — V. Droit pénal : Crimes et délits, etc.

Démissions. — V. Chambres législatives : Sénat.

Désarmement. — V. 1° Budgets : Budget des affaires étrangères : Discussion générale de ce budget; 2° Interpellations au nom du baron de Dorlodot.

Discipline dans l'armée. — V. Droit pénal : Provocations et propagandes mettant en péril le recrutement et la discipline de l'armée.

Discours de S. M. Léopold III, à l'occasion de son inauguration. — V. Roi et Famille royale : Avènement.

Dissentiments entre la Cour des comptes et des départements ministériels. — V. Cour des comptes.

Distributions d'eau.

Rapports présentés à l'assemblée générale, en date du 5 juin 1934, de la Société nationale des distributions d'eau.

Ann. — Transmis par M. le ministre de l'intérieur, p. 1040.

Divorce : modification de la procédure. — V. Procédure civile.

Dotation à S. M. la Reine Elisabeth. — V. Roi et Famille royale.

Douanes et accises. — V. Impôts.

Doubles impositions et questions fiscales : convention avec les Pays-Bas. — V. Affaires étrangères : Finances.

Droit civil.

BAIL.

Baux à loyer : nouvelles dispositions exceptionnelles : prorogation.
— *Projet de loi prorogant certaines dispositions exceptionnelles en matière de baux à loyer.*

Doc. — N° 50. Rapport de M. Paulsen.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 20 décembre 1933, p. 319. — Le projet est renvoyé à la commission de la justice.

Dépôt du rapport par M. Paulsen, p. 315 (20 décembre 1933).
Discussion générale : M. le baron de Dorlodot indique les motifs de son vote négatif, p. 335.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 335, 336.

Avant le vote sur l'ensemble du projet, M. Hanquet motive son vote négatif, p. 347.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 88 voix contre 18 et 9 abstentions, p. 347 (21 décembre 1933). — Se sont abstenus : MM. Carpentier, Cateau, Criquelion, le comte de Brouchoven de Bergeyck, Jos. De Clercq, F. Demets, de Séllys Longchamps, le baron du Four et Gillon, p. 347. — Le projet est soumis à la sanction royale.

Motion d'ordre de M. De Graeve qui fait remarquer que la loi de cadenas votée le 21 décembre 1933 va cesser ses effets dans peu de jours, et attire l'attention sur la situation fâcheuse dans laquelle vont se trouver de nombreux locataires, M. De Graeve prie, en conséquence, le gouvernement de saisir d'urgence le parlement d'une nouvelle loi de cadenas, p. 1009. — M. le comte de Broqueville, p. m., fait remarquer que le gouvernement précédent avait chargé, vu la crise économique, une commission composée de magistrats, d'avocats et de fonctionnaires d'étudier les mesures qui pourraient être prises, que le ministre vient d'être saisi des résultats des délibérations de la dite commission, mais que le gouvernement estime qu'une législation exceptionnelle ne pourrait se justifier que dans un projet d'ensemble visant le coût de la vie sous tous ses aspects, p. 1009. — Observation de M. Van Belle, p. 1009. — M. le président déclare l'incident clos, p. 1009.

CHOSSES TROUVÉES.

Proposition de loi complétant les dispositions du Code civil sur les choses trouvées. (due à l'initiative de M. Arn. Huysmans).

Doc. — N° 169. Rapport de M. Lebon.

Ann. — La proposition de loi, appuyée par 4 membres est prise en considération et renvoyée à l'examen de la commission de la justice, p. 12.

DIVORCE.

Modification de la procédure. — V. Procédure civile.

ENFANTS ILLÉGITIMES ET ENFANTS NATURELS.

Projet de loi portant modification des dispositions du Code civil relatives aux enfants illégitimes, adopté sous le titre de : Projet de loi relatif à la tutelle des enfants naturels.

Doc. — N° 76. Projet du gouvernement.

N° 168. Rapport de M. Rolin.

Ann. — Dépôt du projet de loi par M. Janson, m. j., p. 364 (6 février 1934). — Le projet est renvoyé à la commission de la justice.

A la proposition de M. le président, le texte de la commission de la justice est pris comme base de la discussion.

Pas de discussion générale.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 1096 à 1098.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 114 voix et une abstention, p. 1099 (19 juillet 1934). — S'est abstenu : M. Gillon, p. 1099. — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

Proposition de loi portant modifications des dispositions du Code civil relatives aux enfants naturels.

Doc. — N° 132. Proposition de M. Rolin.

Ann. — Dépôt, par M. Rolin, de cette proposition de loi, p. 918. — La proposition de loi, appuyée par quatre membres, est prise en considération et renvoyée à la commission de la justice, p. 979.

HYPOTHÈQUES ET PRIVILÈGES.

Projet de loi permettant d'accorder termes et délais aux débiteurs hypothécaires.

Doc. — N° 147. Projet transmis par la Chambre des représentants. N° 167. Rapport de M. Coenen.

Droit civil. HYPOTHÈQUES ET PRIVILÈGES. *Projet de loi permettant d'accorder termes et délais aux débiteurs hypothécaires (suite)*

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, p. 1004 (26 juin 1934). — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

Motion d'ordre de M. De Bruyn, qui demande que ce projet soit examiné sans retard en commission afin qu'il puisse être voté avant les vacances, p. 1020.

Avant que la discussion de ce projet ne soit abordée, M. le président rappelle que le projet est dû à l'initiative d'un membre de la Chambre des représentants, que la commission de la Chambre a déjà introduit de nombreuses modifications au texte original, fait remarquer que la commission du Sénat a fortement remanié le texte transmis par la Chambre et propose de prendre comme base de la discussion le projet présenté par la commission de la justice du Sénat, p. 1088. — La proposition de M. le président est admise, p. 1088.

Discussion générale :

Discours de M. Coenen, rapp. (qui, à l'initiative et sous l'inspiration de certains de ses collègues et d'accord avec M. Bovesse, m. j., propose des amendements à l'article 3), p. 1088. — Discours de M. Lebon qui, tout en félicitant M. Coenen, rapp., de son travail, fait certaines réserves mais déclare se rallier aux textes qu'il propose, p. 1088. — M. Temmerman propose également une modification; MM. Coenen, rapp., et Bovesse, m. j., déclarent se rallier à ce texte; M. Coenen, rapp., à la suggestion de M. le baron Meyers, propose encore une modification; MM. Temmerman et Bovesse, m. j., déclarent être d'accord avec M. Temmerman sur la modification qu'il propose, p. 1088. — MM. Coenen, rapp., et Lebon font encore certaines observations concernant l'interprétation, p. 1089.

Discussion des articles :

Art. 1^{er}. M. le président donne lecture du texte de la commission, p. 1089. — Le R. P. Rutten demande certaines explications au sujet de l'interprétation des mots : « malheureux et de bonne foi », p. 1089. — M. Coenen, rapp., définit cette interprétation; M. Van Fleteren fait diverses observations au sujet de ce terme et présente à nouveau un amendement qu'il avait déjà présenté à la commission de la justice et sur lequel il comptait ne plus insister afin de ne pas allonger le débat et propose la suppression des mots « malheureux et de bonne foi »; M. Lebon indique une modification qui doit être apportée et qu'il estime être due à une simple erreur de plume : le mot : « durée » devant remplacer le mot : « date », p. 1089. — M. Coenen, rapp., déclare être d'accord avec M. Lebon, et M. Bovesse, m. j., marque également son accord, p. 1089. — L'amendement proposé par M. Lebon est adopté, p. 1089. — Le R. P. Rutten insiste sur la nécessité d'interpréter le terme : « malheureux et de bonne foi », p. 1089, 1090. — M. Bovesse, m. j., répond au R. P. Rutten, p. 1090. — L'amendement de M. Van Fleteren, tendant à supprimer les mots « malheureux et de bonne foi » est rejeté, p. 1090. — L'article 1^{er} est adopté avec l'amendement de M. Lebon, p. 1090.

Art. 2. Adopté sans observations, p. 1090.

Art. 3. M. le président donne lecture du texte proposé par la commission de la justice et d'un amendement présenté par MM. Coenen, rapp., Lebon et Jos. De Clercq, p. 1090. — M. Coenen, rapp., déclare que cet amendement est retiré, p. 1090. — M. le président donne lecture d'un autre amendement dû à l'initiative de MM. Coenen et consorts, ainsi que d'un amendement présenté par M. Temmerman, p. 1090. — M. Coenen, rapp., déclare que le dernier amendement qu'il a présenté est maintenu et que l'amendement présenté par M. Temmerman remplace son premier amendement qui a, ainsi qu'il l'a déjà annoncé, été retiré, p. 1090. — M. Jos. De Clercq demande au ministre que quelque chose soit fait pour réduire les frais judiciaires pour les débiteurs malheureux et de bonne foi; M. Jos. De Clercq rappelle qu'il avait présenté un amendement dans ce sens en commission mais qu'il l'a retiré devant les difficultés d'application; déclare qu'il compte que la faculté d'opérer cette réduction sera donnée au ministre à l'occasion des pouvoirs spéciaux, p. 1090. — M. Bovesse, m. j., déclare que le problème de la réduction des frais de justice se pose en toutes matières et déclare que ce problème retient toute son attention, particulièrement dans le domaine signalé par M. Jos. De Clercq, p. 1090. — Le second amendement de MM. Coenen et consorts et l'amendement de M. Temmerman sont successivement adoptés, p. 1090. — L'ensemble de l'article 3, ainsi amendé, est adopté, p. 1090.

Les articles 4 à 8 sont adoptés sans observations, p. 1091.

M. le baron de Dorlodot pose encore une question avant le vote de la loi, p. 1091. — Observation de M. Bovesse, m. j., p. 1091.

M. le président propose de passer immédiatement au second vote des articles amendés; cette proposition est admise et les articles 1 et 3 amendés sont définitivement adoptés tels qu'ils ont été admis en première lecture, p. 1091.

Droit civil. HYPOTHÈQUES ET PRIVILÈGES. *Projet de loi permettant d'accorder termes et délais aux débiteurs hypothécaires. Discussion des articles (suite)*

L'ensemble du projet de loi est adopté par 114 voix et 1 abstention, p. 1099 (19 juillet 1934). — S'est abstenu : M. Gillon, p. 1099. — Le projet est renvoyé à la Chambre des représentants.

V. aussi plus loin la sous-rubrique : Intérêt conventionnel.

Privilèges au profit du vendeur d'effets mobiliers. — Prorogation de délai. — *Projet de loi modifiant l'article 20, 5^e, de la loi du 16 décembre 1851 sur les privilèges et hypothèques et l'article 546 du Code de commerce. (Loi du 16 avril 1851 sur les faillites.)*

Doc. — N° 166. Rapport de M. Coenen.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 27 juin 1934, p. 1020. — Le projet est renvoyé à la commission de la justice.

Pas de discussion générale.

Discussion de l'article unique. — M. Lebon pose une question en ce qui concerne l'interprétation : application de la loi en discussion aux privilèges en cours ou seulement aux conventions postérieures à la loi, p. 1092. — M. Coenen déclare que si le privilège, il est prorogé jusqu'à cinq ans aussi bien pour les inscriptions déjà prises avant le vote de la loi que pour celles faites après celle-ci, p. 1092. — M. Bovesse, m. j., déclare être bien d'accord avec M. Coenen, p. 1092. — L'article unique est adopté, p. 1092.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 114 voix et 1 abstention, p. 1099 (19 juillet 1934). — S'est abstenu : M. Gillon, p. 1099. — Le projet est soumis à la sanction royale.

Crédit immobilier : Institution d'une Caisse nationale de crédit immobilier. — V. cette rubrique.

INDIGÉNAT.

Déchéance de la nationalité. — *Projet de loi concernant la déchéance de la nationalité.*

Doc. — N° 170. Projet transmis par la Chambre des représentants.

N° 193. Rapport de M. Ligy.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 19 juillet 1934, p. 1106. — Le projet est renvoyé à la commission de la justice.

Dépôt du rapport par M. Ligy, p. 1147 (25 juillet 1934).

Discussion générale :

Discours de MM. Vinck, Rolin, Bovesse, m. j. (qui répond au discours de Rolin, celui-ci lui ayant marqué son étonnement de le voir défendre le projet en discussion; M. Bovesse, m. j., lui fait remarquer qu'il n'a fait que reprendre la succession de M. P.-E. Janson et que sur les bancs libéraux on est complètement d'accord sur la nécessité du projet, puis répond aux objections juridiques qui ont été développées), p. 1185 à 1187. — Interr. de MM. Bovesse, m. j., Cateau, Vinck, Jos. De Clercq, Van Fleteren, p. 1186, 1187. — Discours de M. Rolin, qui répond à M. Bovesse, m. j., en ce qui concerne le traité de Versailles, p. 1187. — Interr. de MM. Bovesse, m. j., J.-J. De Clercq, Van Belle, p. 1187.

Discussion de l'article unique.

M. le président donne lecture du texte transmis par la Chambre et d'amendements présentés par M. Rolin, p. 1187, 1188. — Discours de MM. Rolin (qui défend ses amendements), Bovesse, m. j. (qui les combat, indique les motifs de son opposition en donnant notamment lecture d'une circulaire distribuée aux Polonais habitant la Belgique, afin de démontrer que la loi ne vise pas uniquement certains ressortissants des cantons de l'Est qui manquent à leurs devoirs), p. 1188. — Interr. de Mme Spaak et de MM. Rolin et Van Belle, p. 1188, 1189. — M. le président met aux voix la première partie de l'amendement de M. Rolin et cette partie de l'amendement est rejetée par assis et levé, p. 1189. — M. le président donne une nouvelle lecture de la deuxième partie de l'amendement de M. Rolin; M. Rolin demande l'appel nominal, p. 1189. — Observations de MM. Van Fleteren et J.-J. De Clercq au sujet de cette demande, p. 1189. — La demande d'appel nominal est régulièrement appuyée par l'extrême gauche et la deuxième partie de l'amendement de M. Rolin est rejetée par 75 voix contre 26, p. 1189. — Amendement subsidiaire présenté par M. Rolin : M. Rolin déclare que cet amendement est retiré par suite des explications données dans le rapport, mais annonce qu'il présentera un amendement au paragraphe suivant, p. 1189. — M. le président donne lecture du deuxième alinéa, p. 1189. — Discours de MM. Rolin (qui propose un amendement et le motive), Bovesse, m. j. (qui combat l'amendement de M. Rolin et prie le Sénat de le rejeter), p. 1189, 1190. — Observations de M. Rolin, p. 1189. — L'amendement

Droit civil. INDIGÉNAT. *Déchéance de la nationalité. Discussion de l'article unique (suite)*

de M. Rolin est rejeté et le 2^e alinéa est adopté tel qu'il est transmis par la Chambre des représentants, p. 1190. — Les §§ 3 à 7 sont adoptés sans observations, p. 1190. — § 8. M. le président donne lecture du texte transmis par la Chambre des représentants, p. 1190. — M. Rolin propose un amendement et le motive; M. Bovesse, m. j., estime que, comme l'amendement de M. Rolin se rapporte à des enfants encore à naître, celui-ci aura le temps de présenter une proposition de loi, p. 1190. — M. le président donne lecture de l'amendement de M. Rolin; cet amendement est rejeté et le § 8 est adopté tel qu'il est transmis par la Chambre, p. 1190. — Le § 9 est adopté sans observations, p. 1190.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 88 voix contre 60 et 1 abstention, p. 1203 (26 juillet 1934). — S'est abstenu : M. Orban, p. 1203. — Le projet est soumis à la sanction royale.

INTÉRÊT CONVENTIONNEL.

Projet de loi modifiant et complétant l'article 1907 du Code civil en ce qui concerne l'intérêt conventionnel.

Doc. — N° 148. Projet transmis par la Chambre des représentants. N° 165. Rapport de M. Coenen.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 26 juin 1934, p. 1004. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

Motion d'ordre de M. De Bruyn, qui demande que ce projet soit examiné rapidement par la commission, afin qu'il puisse être voté par le Sénat, avant les vacances, p. 1020.

Rapporteur : M. Coenen.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 1091.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 114 voix et 1 abstention, p. 1099 (19 juillet 1934). — S'est abstenu : M. Gillon, p. 1199. — Le projet est soumis à la sanction royale.

MARIAGE.

Projet de loi modifiant l'article 298 du Code civil.

Doc. — N° 151. Projet réamendé par la Chambre des représentants.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 27 juin 1934, p. 1020. — Le projet est renvoyé à la commission de la justice.

Motion d'ordre de M. De Bruyn, qui demande que la commission examine ce projet sans retard, afin qu'il puisse être voté avant les vacances, p. 1020.

PRIVILÈGES ET HYPOTHÈQUES. — V. plus haut : Hypothèques et privilèges.**TESTAMENTS.**

Projet de loi sur le dépôt des testaments olographes et des testaments mystiques.

Doc. — N° 150. Projet transmis par la Chambre des représentants.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 27 juin 1934, p. 1020. — Le projet est renvoyé à la commission de la justice.

Droit commercial.**AGENTS DE CHANGE : NON-ADMISSION. — V. Commerce et industrie : Agents de change.****PRIVILÈGES ET HYPOTHÈQUES. — V. Droit civil : Hypothèques et privilèges.****Droit constitutionnel.****POUVOIR EXÉCUTIF.**

Sanction et promulgation des lois. — *Projet de loi portant modification à l'article 3 de la loi du 18 avril 1898, modifiée par l'article 1^{er} de la loi du 28 décembre 1909 sur la sanction et la promulgation des lois.*

Doc. — N° 92. Projet transmis par la Chambre. N° 96. Rapport de M. Coenen.

Ann. — Dépôt du rapport par M. Coenen, p. 641 (14 mars 1934). — M. Coenen annonce que la commission demande que ce projet urgent soit examiné le plus tôt possible, p. 641. — A la proposition du président, le projet est porté à l'ordre du jour du lendemain matin, p. 641.

Pas de discussion générale.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 662.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 130 membres présents, p. 685 (15 mars 1934). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Droit d'opposition. — V. Instruction criminelle.

Droit international. — V. Affaires étrangères.

Droit pénal.

ANORMAUX ET DÉMENTS.

Projet de loi sur la réparation des dommages causés par les déments et les anormaux.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, p. 796 (27 mars 1934). — Le projet est renvoyé à la commission de l'intérieur.

CONTRAVENTIONS AUX MESURES GÉNÉRALES D'ADMINISTRATION INTÉRIEURE.

Règlements d'administration générale pour lesquels il n'a pas été stipulé de peine spéciale. — Projet de loi modifiant les articles 1 et 2 de la loi du 6 mars 1818 concernant les peines à infliger pour des contraventions aux mesures générales d'administration intérieure, ainsi que les peines qui pourront être statuées par les règlements des autorités provinciales ou communales et l'article 2 de la loi du 1^{er} mai 1849 sur les tribunaux de police simple et correctionnelle.

Doc. — N° 122. Rapport de M. le baron Delvaux de Fenffe.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants (27 mars 1934). — Le projet est renvoyé à la commission de l'intérieur.

Discussion générale.

Discours de M. le baron Delvaux de Fenffe, rapp., qui commente son rapport et développe les motifs pour lesquels il estime que ce projet voté à la Chambre par 85 voix contre 66 et 2 abstentions et par la commission du Sénat par 10 voix contre 3 introduira dans les lois belges une sanction modérée dont les autorités administratives useront avec le tact et la prudence que M. Janson, m. j., leur a conseillés à diverses reprises au cours des débats à la Chambre des représentants, p. 898 à 900. — Discours de MM. Vinck (qui proteste contre l'atteinte portée par le projet à l'autonomie communale), Rolin (qui joint ses protestations à celles de M. Vinck), p. 900 à 903. — Interr. de MM. Moyersoen, Bologne, Huysmans, Rolin, Van Belle, Branquart, Janson, m. j., le baron Delvaux de Fenffe, rapp., p. 901 à 903. — Discours de M. Pierlot, m. i. (qui développe devant le Sénat le double but du projet en discussion et répond aux observations qui ont été présentées), p. 903 à 906. — Interr. de MM. Rolin, Vinck, Moyersoen, Bologne, Janson, m. j., Ronvaux, Hicquet, Van Fleteren, p. 903 à 906.

M. le président donne lecture d'un amendement qui vient d'être présenté à l'article 1^{er} par MM. Rolin et Bologne, p. 906. — Cet amendement est régulièrement appuyé et M. le président annonce, en conséquence, qu'il fera partie de la discussion, p. 907.

Reprise de la discussion générale : Discours de M. Bologne (qui, tout en déclarant que MM. Vinck et Rolin sont plus compétents que lui en jurisprudence qu'il ne devrait donc pas intervenir après leurs discours), attire l'attention du Sénat sur les résultats d'une expérience vécue, p. 906, 907. — Interr. de MM. Vinck, Branquart, p. 906. — Discours de M. Janson, m. j. (qui prie le Sénat de l'autoriser à ajouter quelques mots au discours prononcé par M. Pierlot, m. i., afin de déclarer que le gouvernement auquel il appartient est résolu, ainsi qu'on l'a déjà dit au Sénat, à maintenir l'ordre, que c'est pour en avoir le moyen que le gouvernement prie le Sénat de voter la loi en discussion, estimant cette loi indispensable tout en déclarant, à nouveau, que son application devra être pleine de tact et de mesure, puis indique au Sénat comment le gouvernement a été amené à déposer ce projet, qu'il a présenté d'accord avec M. Poullet, alors ministre de l'intérieur), p. 907, 908. — Interr. de MM. Branquart, Vinck, Rolin, p. 908. — Discours de M. Vinck (qui combat le discours qui vient d'être prononcé par M. Janson, m. j.), p. 908, 909. — Interr. de M. Arm Huysmans, p. 908.

Discussion des articles.

Art. 1^{er}. M. le président rappelle le texte de cet article ainsi que celui de l'amendement présenté par MM. Rolin et Bologne, p. 909. — Discours de MM. Rolin (qui défend son amendement), Pierlot (qui fait remarquer que M. Rolin demande que l'on ne commine que les peines de police, alors qu'à la Chambre des demandes ont été faites tendant à ce que les arrêtés des bourgmestres puissent être sanctionnés par des peines correctionnelles. M. Pierlot, m. i., déclare que le gouvernement a pris l'engagement de déposer un projet qui permettra aux autorités communales de sanctionner leurs arrêtés en matière de maintien de l'ordre par des peines correctionnelles,

Droit pénal. **CONTRAVENTIONS AUX MESURES GÉNÉRALES D'ADMINISTRATION INTÉRIEURE. Règlements d'administration générale pour lesquels il n'a pas été stipulé de peine spéciale. Discussion des articles (suite)**

et que cet engagement sera tenu), p. 909, 910. — Interr. de M. le baron Delvaux de Fenffe et Rolin, p. 909, 910. — L'amendement de MM. Rolin et Bologne est rejeté et l'article 1^{er} est adopté tel qu'il est présenté par le gouvernement, p. 910.

Art. 2. Adopté sans observations, p. 910.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 73 voix contre 51, p. 918 (30 mai 1934). — Le projet est soumis à la sanction royale.

CRIMES ET DÉLITS CONTRE LA SURETÉ DE L'ÉTAT.

Projet de loi relatif aux crimes et délits contre la sûreté extérieure de l'Etat.

Doc. — N° 106. Projet transmis par la Chambre des représentants, N° 128. Rapport de M. J.-J. De Clercq.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 21 mars 1934, p. 761. — Le projet est renvoyé à la commission de la justice.

Dépôt du rapport par M. J.-J. De Clercq, p. 890 (16 mai 1934).

Discussion générale :

Discours de MM. Rolin (qui critique le projet et envisage le renvoi en commission), Bovesse, m. j. (qui réfute les observations de M. Rolin), p. 1081, 1082. — Interr. de M. le baron de Dorlodot, Rolin, Jos. De Clercq, François, Bovesse, m. j., p. 1081, 1082.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 1082 à 1084.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 69 voix contre 52, p. 1084 (10 juillet 1934). — Le projet est soumis à la sanction royale.

INSIGNES D'ORDRES NATIONAUX : ENSEIGNES, NOMS : PORT ILLÉGAL.

Projet de loi complétant le texte de l'article 228 du Code pénal.

Doc. — N° 105. Projet transmis par la Chambre.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 21 mars 1934, p. 761. — Le projet est renvoyé à la commission de la justice.

MILICES PRIVÉES ET EXERCICES COLLECTIFS. INTERDICTIONS, SANCTIONS. — ARMES ET MUNITIONS.

Projet de loi interdisant les milices privées et complétant la loi du 3 janvier 1933 relative à la fabrication, au commerce et au port des armes et au commerce des munitions.

Doc. — N° 163. Projet transmis par la Chambre des représentants, N° 184. Rapport de M. J.-J. De Clercq.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 12 juillet 1934, p. 1087. — Le projet est renvoyé à la commission de la justice.

Dépôt du rapport par M. J.-J. De Clercq, p. 1112 (24 juillet 1934).

Discussion générale :

Discours de MM. Disière, Bovesse, m. j. (qui répond au discours de M. Disière), Lindekens, p. 1180 à 1182. — Interr. de MM. Moyersoen, Ronvaux, G. Rutten, Van Roosbroeck, Wauters, Vinck, Dierckx, m. t. et m. p. t. t., Disière, Van Fleteren, p. 1181, 1182. — Discours de MM. Disière (qui répond aux observations faites par M. Bovesse), Bovesse, m. j. (qui répond à nouveau à M. Disière), Rolin, Van Belle, p. 1183, 1184. — M. J.-J. De Clercq déclare adhérer aux déclarations faites par le ministre, p. 1184. — Interr. et observations de MM. Bovesse, m. j., Rolin, Van Belle, Jos. De Clercq, Moyersoen, le baron van Zuylem, Coenen, Wauters, Van Fleteren, p. 1183, 1184.

Discussion des articles.

Articles 1^{er} à 4. Adoptés sans observations, p. 1184.

Art. 5. Discours de M. Disière (qui propose un amendement et demande qu'il soit verbalement soumis au vote), p. 1184. — Observations de MM. Solau, J.-J. De Clercq, rapp., Moyersoen, à ce sujet, p. 1185. — M. le président déclare que le président ne peut mettre aux voix que les amendements dont le texte est parvenu par écrit au bureau, p. 1184. — M. Disière fait parvenir son amendement, M. le président en donne lecture et l'amendement de M. Disière est rejeté par assis et levé, p. 1185.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 149 membres présents, p. 1203 (26 juillet 1934). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Droit pénal (suite)**OUTRAGES ET INJURES : RÉPRESSION.**

Projet de loi complétant la législation réprimant les outrages et les injures.

Doc. — N° 164. Projet transmis par la Chambre des représentants.

N° 183. Rapport de M. Lebon.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 12 juillet 1934, p. 1087. — Le projet est renvoyé à la commission de la justice.

Dépôt du rapport par M. Lebon, p. 1112 (24 juillet 1934).

Pas de discussion générale.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 1185.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 89 voix contre 60, p. 1203 (26 juillet 1934). — Le projet est soumis à la sanction royale.

PROVOCATIONS ET PROPAGANDES METTANT EN PÉRIL LE RECRUTEMENT ET LA DISCIPLINE DE L'ARMÉE.

Projet de loi complétant les dispositions sur la participation aux infractions prévues par le Code pénal militaire et punissant certaines provocations publiques et propagandes systématiques qui mettent en péril le recrutement et la discipline de l'armée.

Doc. — N° 171. Projet transmis par la Chambre des représentants. N° 192. Rapport de M. Joseph De Clercq.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 19 juillet 1934, p. 1106. — Le projet est renvoyé à la commission de la justice.

Dépôt du rapport par M. Jos. De Clercq, p. 1147 (25 juillet 1934).

Pas de discussion générale.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 1197.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 89 voix contre 60, p. 1203 (26 juillet 1934). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Droits d'enregistrement. — V. Impôts : Impôts indirects.**Ducroire. — V. Commerce et industrie.****E****Electorat et élections pour les tribunaux de commerce. — V. Organisation judiciaire : Tribunaux de commerce.****Emprunts. — V. Finances : Dette publique et emprunts.****Enfants.****ŒUVRE NATIONALE DE L'ENFANCE.**

Proposition de loi modifiant la loi du 5 septembre 1919 instituant l'Œuvre nationale de l'enfance.

Doc. — N° 95. Proposition de Mme Spaak.

Ann. — Dépôt, par Mme Spaak, de cette proposition de loi, p. 630. — La proposition de loi, appuyée par quatre membres, est prise en considération et renvoyée à l'examen de la commission de l'intérieur, p. 694.

PLACEMENT EN NOURRISSAGE OU EN GARDE.

Projet de loi relatif au placement en nourrice ou en garde des enfants âgés de moins de 7 ans.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 28 juin 1934, p. 1040. — Le projet est renvoyé à la commission de l'intérieur.

PROTECTION DE L'ENFANCE.

Projet de loi modifiant la loi du 15 mai 1912 sur la protection de l'enfance.

Doc. — N° 152. Projet transmis par la Chambre des représentants.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 27 juin 1934, p. 1020. — Le projet est renvoyé à la commission de la justice.

TRAVAIL DES ENFANTS : CONVENTION A CE SUJET. — V. Affaires étrangères : Travail.**Enfants illégitimes et enfants naturels. — V. Droit civil.****Enquête sur l'intrusion de la finance dans l'administration de l'Etat.**

Proposition d'institution d'une commission d'enquête sur l'intrusion de la finance dans l'administration de l'Etat. (Due à l'initiative de M. Rolin et signée par MM. Rolin et Wauters.)

Doc. — N° 26. Développements et proposition.

Ann. — Dépôt de cette proposition par M. Rolin, p. 205 (7 décembre 1933).

Avant d'ouvrir la discussion sur la prise en considération, M. le président Digneffe demande si la proposition d'enquête est appuyée par quatre membres, p. 238. — Plusieurs membres de l'extrême gauche se lèvent pour l'appuyer et M. le président ouvre la discussion, p. 238.

Discussion sur la prise en considération.

Discours de M. le comte de Broqueville, p. m., qui expose au Sénat le point de vue du gouvernement et les principaux motifs qui l'ont amené à adopter ce point de vue; M. le comte de Broqueville, p. m., fait notamment remarquer que l'enquête parlementaire est un acte grave et de nature absolument exceptionnelle et portant sur des faits précis; que, en cent et deux ans, le parlement n'a admis que deux enquêtes parlementaires : l'une sur une élection où des faits graves semblaient appeler des sanctions, l'autre remontant à près de cinquante ans et visant un certain nombre d'actes posés au cours des applications de la loi scolaire de 1879; estime que le Sénat, de même qu'un juge d'instruction saisi d'un dossier qui le ferait sourire, fermerait ce dossier immédiatement, le Sénat repoussera la prise en considération, pour absence de précision de base, afin que le parlement ne se compromette pas dans de puériles manœuvres politiques menant à de ridicules et dangereuses aventures à un moment surtout où la Nation a besoin avant tout du maintien d'une confiance méritée et d'un crédit justifié, p. 238, 239. — Interr. de MM. Van Fleteren et François, p. 238, 239. — Discours de M. Segers (qui indique les motifs pour lesquels la droite ne votera pas la proposition d'enquête et pour lesquels il estime que MM. Rolin et Wauters s'égarent), p. 239 à 241. — Interr. de MM. Renard, Rolin, Volckaert, Wauters, Van Fleteren, Vinck, François, p. 239 à 241. — Discours de M. Vinck (qui défend la proposition d'enquête, estimant, contrairement à l'avis émis par M. Segers, que la nation qui a évidemment besoin de confiance ne peut l'avoir que dans la lumière et la clarté), p. 241, 242. — Discours de M. Wauters (qui démontre pourquoi il estime que, si le Sénat repousse la proposition d'enquête, il aura démontré qu'il fait passer l'intérêt politique de majorité avant l'intérêt commun), p. 242 à 246. — Interr. de MM. le comte de Broqueville, p. m., Segers, H. Jaspas, m. f., Van Fleteren, Van Eyndonck, de Spot, Crokaert, Rolin, Van Belle, Renard, Orban, Tschoffen, m. c., Van Overbergh, Jos. De Clercq, Broeckx, Mahieu, p. 242 à 246. — Discours de M. Rolin, qui se borne à répondre à quelques imputations et accusations dirigées par M. Segers contre les auteurs de la proposition d'enquête, p. 246 à 248. — Interr. de M. Segers, p. 246. — Discours de M. Tschoffen, m. c. (qui commence par faire remarquer que les griefs dirigés contre le département des colonies vont de 1920 à 1931, qu'il eut donc, bien qu'ayant été auparavant à la tête de ce département pendant quelques semaines, et ne pensant pas avoir pu encourir grande responsabilité pendant ce court laps de temps, parler de la proposition d'enquête qu'il a examinée objectivement, avec une parfaite sérénité, M. Tschoffen développe ensuite les motifs pour lesquels les trois propositions formulées par MM. Rolin et Wauters doivent être rejetées, parce qu'elles sont inutiles et qu'elles s'avèrent immédiatement comme mal fondées, M. Tschoffen soumet au Sénat des documents sur le vu desquels celui-ci constatera qu'il ne peut « rien » rester des accusations ni des imputations qui viennent d'être lancées dans le débat), p. 248 à 251. — Interr. de MM. Rolin, Wauters (qui fait des observations au sujet de la question des bons du trésor), Segers, Jaumiaux, Van Fleteren, Van Belle, Volckaert (qui dit à M. Tschoffen qu'il en a menti), Vinck, Van Overbergh, Crokaert, H. Jaspas, m. f., p. 248 à 251.

A la suite des paroles prononcées par M. Volckaert à l'égard de M. Tschoffen, m. c., après avoir demandé à M. Volckaert s'il confirmait ces paroles et celui-ci les confirmant, M. le président inflige un rappel à l'ordre à M. Volckaert et déclare que celui-ci s'expliquera ultérieurement, s'il le désire, sur son rappel à l'ordre, p. 249.

Fait personnel de M. Rolin, qui, ayant été mis en cause personnellement par M. Tschoffen, déclare qu'il n'a fait les déclarations qu'il a produites que d'après celles de M. Crokaert, qu'il a donc donné une interprétation, mais que, s'il s'est trompé, M. Crokaert le dira, p. 251. — Discours de M. Crokaert, qui déclare qu'il n'a rien à retrancher de ce qu'il a dit dans son discours du 30 novembre, mais que, pour bien connaître ses paroles, il faut les lire dans les *Annales*, déclare que le libellé des faits dressé par MM. Rolin et Wauters est parfois trop étiéqué, parfois trop péjoratif, termine en annonçant qu'il votera la proposition d'enquête, p. 251.

Enquête sur l'intrusion de la finance dans l'administration de l'Etat.
Proposition d'institution d'une commission d'enquête. Discussion sur la prise en considération (suite)

M. le président déclare la discussion close et met la prise en considération aux voix, p. 251.

La prise en considération est rejetée par 83 voix contre 54 et M. le président annonce en conséquence que le Sénat déclare qu'il n'y a pas lieu de délibérer, p. 251.

Enseignement.

ENSEIGNEMENT MOYEN.

Etablissements de l'Etat : Augmentation du nombre. — Projet de loi relatif à l'augmentation du nombre des établissements d'enseignement moyen de l'Etat.

Doc. — N° 69. Rapport de M. Petitjean.

N° 158. Rapport complémentaire de M. Huisman Van den Nest.

Ann. — M. Van Fleteren insiste sur la nécessité d'examiner sans retard ce projet de loi, p. 1030, 1036.

Discussion générale.

Discours de MM. Huisman Van den Nest, le baron de Kerchove d'Exaerde, Renard, p. 1049 à 1052. — Interr. de MM. G. Rutten, Wauters, Maistriau, m. i. p., p. 1051, 1052. — Discours de MM. Coole, Mme Spaak, MM. le baron de Moffarts, G. Rutten (qui propose un amendement, motive cet amendement et déclare que le gouvernement avait été prévenu depuis longtemps de son dépôt), Maistriau, m. i. p. (qui répond aux observations qui ont été présentées et combat l'amendement déposé par le R. P. Rutten, termine en estimant que toutes les propositions que l'on croyait devoir formuler auraient dû l'être depuis longtemps et qu'un amendement tel que celui du R. P. Rutten, qui surgit à la dernière minute, ne peut pas être retenu), p. 1054 à 1059. — Interr. de MM. Van Fleteren, le vicomte Berryer, Rolin, Volckaert, Vinck, Ohn, Hanquet, Braconnier, Huisman Van den Nest, Moyersoen, Mme Spaak, MM. Renard, Coole, G. Rutten, Lebon, Bologne, p. 1054 à 1059. — En réponse à l'attitude prise par M. Maistriau, m. i. p., au sujet de l'amendement présenté par M. G. Rutten, M. Moyersoen fait remarquer qu'il est d'usage au Sénat de présenter des amendements pendant la discussion, et proteste contre l'attitude du ministre, p. 1059. — Observations de MM. Bologne, Rolin, Van Eyndonck, Maistriau, m. i. p., Van Roosbroeck, au sujet de l'incident qui a surgi entre MM. Maistriau, m. i. p., et Moyersoen, p. 1059. — M. Maistriau, m. i. p., commence par prier M. le président de faire en sorte qu'il puisse s'expliquer et que le Sénat revienne au calme, puis déclare qu'il ne demande pas un rappel à l'ordre, mais proteste contre la manière dont M. Moyersoen a interprété une phrase de son discours, estimant qu'il a donné à cette phrase un sens qu'elle n'avait pas et prie M. Moyersoen de retirer les paroles disgracieuses qu'il lui a adressées, p. 1059, 1060. — Interr. de MM. Van Fleteren, Deberse, p. 1059. — Discours de MM. Huisman Van den Nest (qui combat l'amendement du R. P. Rutten, développe les motifs de son opposition et termine en conjurant le R. P. Rutten de retirer cet amendement dans le but de rendre service au gouvernement, au parlement et au pays), G. Rutten (qui commence par répéter qu'il s'excuse d'avoir présenté son amendement au cours de la discussion, mais répète qu'il ne s'attendait pas à ce que le débat vienne en ordre utile à ce moment, puis développe à nouveau les motifs qui ont guidé le dépôt de cet amendement et demande au ministre si les communes qui, en vertu de la loi en vigueur, ont patronné des écoles pour un terme qui ne peut dépasser dix ans, auront le droit de renouveler ce contrat), p. 1060, 1061. — Interr. de MM. Hanquet, Ronvaux, Huisman Van den Nest, p. 1060. — M. Maistriau, m. i. p., déclare qu'il n'entend nullement enlever aux communes un droit acquis, mais soutient que l'amendement a une autre portée que celle que lui donne le R. P. Rutten et prie celui-ci de le retirer, p. 1061. — MM. G. Rutten et Huisman Van den Nest font encore diverses observations, p. 1061. — Discours de M. Moyersoen, qui défend l'amendement du R. P. Rutten, auquel il propose un sous-amendement, combat les considérations développées par M. Maistriau, m. i. p., p. 1061. — Discours de M. Rolin, qui fait remarquer que l'amendement présenté par le R. P. Rutten comporte une troisième extension et appuie les observations développées par M. Huisman Van den Nest, p. 1061, 1062. — Observations de MM. Maistriau, m. i. p., et Lebon, p. 1062.

Discussion de l'article unique et vote sur l'ensemble.

Discours de MM. G. Rutten (qui motive, à nouveau, son amendement), Hanquet (qui, estimant que le Sénat semble d'accord sur l'interprétation donnée par le ministre, propose un amendement dans le sens de cette interprétation), p. 1062. — Observations et interr. de MM. Catteau, Rolin, Huisman Van den Nest, Van Fleteren, Renard, Van Roosbroeck, au sujet de la portée de l'amendement, p. 1062, 1063. — M. le président, pendant cette discussion, commence par faire diverses observations au sujet des nombreuses interruptions, puis donne

Enseignement. ENSEIGNEMENT MOYEN. Etablissements de l'Etat : augmentation du nombre. Discussion de l'article unique et vote sur l'ensemble (suite)

lecture de l'amendement du R. P. Rutten, sous-amendé par M. Moyersoen, prie M. Hanquet de lui faire parvenir l'amendement qu'il a annoncé, puis indique la procédure qui sera suivie pour le vote sous réserve que le gouvernement veuille faire une déclaration, p. 1083. — M. Maistriau, m. i. p., déclare que, dans son esprit, le vote de la loi en discussion n'implique aucun enlèvement des droits acquis par l'enseignement libre, puis propose, une certaine inquiétude se manifestant et étant donné qu'une formule pouvant satisfaire tout le monde ne paraît pas être trouvée, que l'on renvoie le projet à la commission, p. 1062, 1063. — Observations de MM. Rolin, Van Roosbroeck, Renard, Van Fleteren et Vinck, au sujet de la proposition de renvoi et de la déclaration du ministre, p. 1062, 1063. — M. le président demande s'il y a une proposition formelle de renvoi en commission, p. 1063. — M. Maistriau, m. i. p., déclare qu'il en formule une à condition que le vote ait lieu le mardi suivant, p. 1063. — M. Huisman Van den Nest combat le renvoi, estimant que ce renvoi, pour avoir une portée pratique, doit entraîner le renvoi ultérieur du projet à la Chambre, ce qui amènerait un ajournement indéfini, ajournement que, malgré son désir de conciliation, il ne peut admettre, p. 1063. — M. le comte de Broqueville, p. m., fait remarquer à M. Huisman Van den Nest, qui paraît très préoccupé de l'application immédiate de la loi, que, financièrement parlant, que la loi soit, oui ou non, votée, le gouvernement se trouvera dans l'impossibilité de l'appliquer, M. le comte de Broqueville, p. m., annonce que, si M. Lippens, ancien ministre de l'instruction publique, était présent, il confirmerait la déclaration qu'il vient de faire, celui-ci ayant lui-même fait cette déclaration au conseil des ministres, p. 1063.

M. le président annonce qu'il va mettre aux voix la proposition de renvoi, p. 1063. — MM. Van Fleteren, Van Roosbroeck et Rolin font des observations au sujet de l'attitude de M. le président, p. 1063.

L'appel nominal est régulièrement demandé par l'extrême gauche sur la proposition de renvoi et cette proposition est adoptée par 61 voix contre 60, p. 1063. — M. Van Fleteren et M. Volckaert protestent à nouveau contre l'attitude de M. le président, p. 1063. — M. J.-J. De Clercq répond à M. Van Fleteren, p. 1063.

Motion d'ordre de M. Van Fleteren, qui fait un rappel au règlement et déclare que M. le président ne se donne pas la peine d'en connaître la teneur, p. 1063, 1064. — M. le vice-président Van Overbergh demande si l'assemblée s'associe à la motion de M. Van Fleteren. Le Sénat exprimant son désaccord, M. le président propose de clore l'incident et de passer à l'ordre du jour, p. 1064. — M. Van Fleteren déclare que c'est pour qu'il ne puisse pas s'expliquer que M. le président ne lui inflige pas un rappel à l'ordre, mais s'explique cependant et renouvelle ses critiques contre M. le président, p. 1064. — M. le vice-président Van Overbergh déclare qu'il ne rappellera pas M. Van Fleteren à l'ordre, le Sénat ayant mieux à faire et déclare que l'on passe à l'ordre du jour, p. 1064.

Reprise de l'examen du projet de loi : M. Huisman Van den Nest donne lecture du rapport complémentaire de la commission qui conclut à l'adoption *ne varietur* de l'article unique du projet, p. 1071.

Discours de MM. Gillon (qui exprime sa douloureuse surprise d'avoir vu, par l'incident de la semaine précédente, se poser à nouveau, avec acuité, la question scolaire, estime que le pays désire arriver à une entente sur cette question tout en laissant la liberté aux citoyens qui pensent différemment, estime que la commission chargée de préparer une révision d'ensemble de la législation scolaire arrivera à obtenir l'apaisement qu'il souhaite et estime que les déclarations tolérantes faites par les divers ministres de l'instruction publique ont calmé toutes les alarmes, p. 1071. — Interr. de MM. Henault et Rolin, p. 1071. — Discours de M. G. Rutten (qui déclare retirer son amendement, estimant que, dans les circonstances dans lesquelles se trouve un débat prolongé sur la question scolaire, est inopportun, le R. P. Rutten déclare encore que la droite a pris acte des déclarations très nettes de M. Maistriau, m. i. p., confirmant celles de ses prédécesseurs; que, pour le surplus, la droite se réserve de défendre son point de vue au sein de la commission parlementaire chargée de préparer un projet de révision de l'ensemble de la législation scolaire, p. 1071. — Discours de M. Hanquet, qui déclare qu'il présente son amendement, afin d'éviter une équivoque et afin de synthétiser, en quelques lignes, les déclarations très nettes de M. Maistriau, m. i. p.; déclare renoncer à son amendement, estimant que ce n'est pas le moment de faire montre des dissentiments qui peuvent exister en cette matière et prend acte des déclarations du ministre auxquelles viennent de s'ajouter celles si franches et si conciliantes de M. Gillon. Observation de M. Van Roosbroeck, p. 1071. — Discours de M. Rolin, qui déclare que la gauche socialiste prend acte à son tour de ce qu'il a été reconnu par les divers orateurs catholiques que la loi de 1887 demeurait en vigueur aussi longtemps qu'elle n'aura pas été amendée et s'élève avec force contre le discours de conciliation prononcé par M. Gillon,

Enseignement. ENSEIGNEMENT MOYEN. Etablissements de l'Etat : augmentation du nombre. Discussion de l'article unique et vote sur l'ensemble (suite)

p. 1071, 1072. — M. le président déclare que la discussion est close et que, tous les amendements étant retirés, il met aux voix le texte de l'article unique tel qu'il a été transmis par la Chambre des représentants, p. 1072. — L'article unique est adopté, p. 1072.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 120 voix contre une (M. Mullie) et trois abstentions, p. 1072 (10 juillet 1934). — Se sont abstenus : MM. de Spot, Smets et Verbist, p. 1072. — Le projet est soumis à la sanction royale.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Examen supplémentaire imposé aux membres du personnel enseignant désirant enseigner dans les classes de l'agglomération bruxelloise. — V. Interpellations au nom de M. Huisman Van den Nest.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

Candidats-notaires : prolongation de délai pour le programme de leurs études. — Projet de loi modifiant l'article 47 de la loi du 21 mai 1929 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires.

Doc. — N° 112. Rapport de M. Carnoy.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 21 mars 1934, p. 761. — Le projet est renvoyé à la commission de l'instruction publique.

Dépôt du rapport par M. Carnoy, p. 796 (27 mars 1934).

Pas de discussion générale.

L'article unique est adopté sans observations, p. 821.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 107 membres présents, p. 828 (28 mars 1934). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Peines académiques. — Projet de loi modifiant l'article 24 de la loi du 15 juillet 1849, organique de l'enseignement supérieur donné aux frais de l'Etat.

Doc. — N° 195. Projet de loi.

Ann. — Dépôt du projet de loi par M. Maistriau, m. i. p., p. 1173 (26 juillet 1934). — Le projet est renvoyé à la commission.

ENSEIGNEMENT VÉTÉRINAIRE.

Projet de loi instituant une école de médecine vétérinaire annexée à la faculté de médecine de l'université de Gand.

Doc. — N° 142. Rapport de M. Vandeweerd.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 24 mai 1934, p. 897. — Le projet est renvoyé à la commission de l'instruction publique.

Discussion générale.

Discours de M. Mullie (qui estime qu'il eût fallu au lieu d'instituer une école de médecine vétérinaire, créer deux facultés vétérinaires, et prie le ministre de créer une commission qui étudiera la suggestion qu'il vient d'émettre), de M. Maistriau, m. i. p. (qui déclare que, comme son prédécesseur, M. Lippens, il examinera le problème avec intérêt et qu'il créera une commission d'étude, si la chose lui paraît nécessaire), p. 980.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 980, 981.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 105 voix contre 11 et 5 abstentions, p. 982 (19 juin 1934). — Se sont abstenus : MM. Criqueion, Croquet, Huisman Van den Nest, le baron Boël et Catteau, p. 982. — Le projet est soumis à la sanction royale.

FONDS DES MEUX DOUÉS.

Projet de loi modifiant l'article 4 de la loi organique des fonds des mieux doués.

Doc. — N° 156. Rapport de M. le baron de Kerchove d'Exaerde.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 6 juin 1934, p. 977. — Le projet est renvoyé à la commission de l'instruction publique.

Pas de discussion générale.

L'article unique est adopté sans observations, p. 1080.

L'ensemble du projet est adopté à l'unanimité des 123 membres présents, p. 1080 (10 juillet 1934). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Entrepreneurs de travaux publics. — V. Comptabilité de l'Etat : Créances à charge de l'Etat.

SÉNAT. — TABLE DE LA SESSION ORDINAIRE 1933-1934.

Equilibre budgétaire : moyens pour y arriver. — V. Interpellations au nom de M. le baron de Dorlodot.

Etablissements d'enseignement moyen. — V. Enseignement : Enseignement moyen.

Etudes universitaires. — V. Enseignement : Enseignement supérieur.

Examen supplémentaire imposé aux membres du personnel enseignant primaire qui désirent enseigner dans les classes de l'agglomération bruxelloise. — V. Interpellations au nom de M. Huisman Van den Nest.

Exportation de marchandises. — V. Commerce et industrie : Licences.

Expropriations.

EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE. — ORGANISATION DÉFENSIVE DU PAYS : FORMALITÉS A OBSERVER.

Projet de loi complétant, dans l'intérêt de l'organisation défensive du territoire, les lois sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Doc. — N° 54. Projet de loi.
N° 63. Rapport de M. Ligy.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 20 décembre 1933. — Le projet est renvoyé à la commission de la justice.

Dépôt du rapport par M. Ligy, p. 346 (21 décembre 1933).

Pas de discussion générale.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 353, 354. — M. Vinck indique les motifs d'abstention du groupe socialiste, p. 358.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 67 voix et 46 abstentions, p. 358 (22 décembre 1933). — Se sont abstenus : MM. Barnich, Bernard, Bologné, Braconnier, Calonne, Claessens (Edouard), Coole, De Bruyn, De Graeve, Demets (Adolphe), Demoulin, Dewaele, Diriken, Disière, Doublet, Dujardin, François, Goffin, Hans, Hennejonck, Jauniaux, Joachim, Lalemand, Laboulle, Lebeau, Longville, Mertens, Molet, Mousty, Ohn, Paulsen, Rolin, Ronvaux, Solau, Mme Spaak, MM. Van Belle, Van Berckelaer, Vande Moorstele, Van Eyndonck, Van Fleteren, Vanherck, Van Roosbroeck, Verbrugge, Vercammen, Vinck et Volckaert, p. 358. — Le projet est soumis à la sanction royale.

F

Faillites : privilèges en cas de faillite. — V. Droit civil : Hypothèques et privilèges.

Femmes mariées. — V. Travail.

Finances.

ADJUDICATIONS, CONTRATS ET MARCHÉS.

Relevés sommaires des adjudications, contrats et marchés passés par différents départements ministériels pendant les années 1930, 1931 et 1932.

Ann. — Transmis par M. le ministre des finances, p. 898.

BUDGETS. — V. la rubrique spéciale.

CESSIONS ET DÉLÉGATIONS DE CRÉANCES SUR L'ÉTAT BELGE. — V. Comptabilité de l'Etat.

COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT. — V. cette rubrique.

COUR DES COMPTES. — V. la rubrique spéciale.

CRÉDITS PROVISOIRES ET CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES. — V. Budgets.

DETTE PUBLIQUE ET EMPRUNTS.

Garantie de la Belgique au remboursement de bons du trésor émis par la colonie :

Projet de loi accordant la garantie de la Belgique au remboursement de bons du trésor émis par la colonie.

Doc. — N° 80. Rapport de M. Ingenbleek.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 20 décembre 1933, p. 319. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

Finances. DETTE PUBLIQUE ET EMPRUNTS. *Projet de loi accordant la garantie de la Belgique au remboursement de bons du Trésor émis par la colonie (suite)*

Dépôt du rapport par M. Ingenbleek, p. 413 (8 février 1934).

Motion d'ordre de M. Tschoffen, m. c., qui déclare avoir la satisfaction d'annoncer au Sénat que, ayant obtenu des conditions à tous points de vue meilleures que celles qui nous étaient consenties par le prêteur étranger, qu'il compte rembourser à la fin du mois courant, le Sénat peut se dispenser de discuter le projet de loi relatif à la garantie de la Belgique sur les bons du trésor émis par la colonie, p. 436.

M. le président rappelle la déclaration faite la veille par M. Tschoffen, m. c., estime que le Sénat sera unanimement d'accord pour biffer ce projet de l'ordre du jour, ainsi que l'a proposé le ministre, p. 472. — Le Sénat admet unanimement la proposition de M. le président et ce projet disparaît en conséquence de l'ordre du jour, p. 472.

Projet de loi accordant la garantie de l'Etat belge au remboursement de bons du trésor émis par la colonie.

Doc. — N° 91. *Projet du gouvernement.*

N° 100. *Rapport de M. Ingenbleek.*

Ann. — Dépôt du projet de loi par M. Tschoffen, m. c., p. 590 (7 mars 1934). — Le projet est renvoyé à la commission.

Pas de discussion générale.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 820.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 66 voix contre 41, p. 828 (28 mars 1934). — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

DOTATION DE LA REINE ÉLISABETH. — V. Roi et Famille royale.

ENQUÊTE PARLEMENTAIRE SUR L'INTRUSION DE LA FINANCE DANS L'ADMINISTRATION DE L'ÉTAT. — V. la rubrique spéciale : Enquête parlementaire.

FONDS D'AMORTISSEMENT DE LA DETTE PUBLIQUE.

Compte des opérations du fonds d'amortissement de la dette publique pour l'année 1932.

Ann. — Transmis par la Cour des comptes, p. 278.

HYPOTHÈQUES. — V. Droit civil.

IMPÔTS. — V. la rubrique spéciale : Impôts.

INTÉRÊT CONVENTIONNEL. — V. Droit civil.

LISTE CIVILE ET DOTATION A LA REINE ELISABETH. — V. Roi et Famille Royale.

PAIEMENT, PAR L'ALLEMAGNE, DES ANNUITÉS DE RÉPARATIONS. — V. Interpellations au nom du baron de Dorlodot.

PLEINS POUVOIRS.

Projet de loi attribuant au Roi certains pouvoirs en vue du redressement économique et financier et de l'abaissement des charges publiques.

Doc. — N° 177. *Projet transmis par la Chambre des représentants.*
N° 178. *Rapport de M. Moyersoen.*

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 20 juillet 1934, p. 1107. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

Discussion générale.

Discours de M. le comte de Broqueville, p. m., qui fait au Sénat l'exposé de la situation et de la demande de pouvoirs faite par le gouvernement et qui termine son discours en déclarant que le gouvernement veut uniquement l'union en face du danger et le salut du pays, p. 1107, 1108. — Interr. de MM. Rolin et François, p. 1108.

M. Rolin fait à ce moment une motion afin de protester contre l'organisation des travaux du Sénat, étant inscrit dans le débat en cours comme orateur mandaté du parti socialiste et étant en même temps convoqué pour 2 heures à la commission de la justice, qui porte à son ordre du jour des projets qui l'intéressent particulièrement, p. 1108. — V. pour le débat qui se produit à l'occasion de cette motion la rubrique : Chambres législatives, Sénat : Fixation de l'ordre du jour.

Reprise du débat : Discours de MM. Mertens, le baron de Dorlodot, Barnich, H. Jaspar, m. a. ét. (qui réfute des conclusions et observations qui viennent d'être formulées dans les deux discours d'opposition que le Sénat vient d'entendre et indique au Sénat les résultats de la mise en œuvre des

Finances. PLEINS POUVOIRS. *Projet de loi attribuant au Roi certains pouvoirs en vue du redressement économique et financier et de l'abaissement des charges publiques. Discussion générale (suite)*

pouvoirs spéciaux accordés au gouvernement en 1933), Dens, Jauniaux, 1109 à 1123. — Interr. de MM. Wauters, Sap, m. f., Mme Spaak, MM. Rolin, Van Fleteren, Crokaert, Van Belle, Van Cauwelaert, m. a. éc. et m. a., H. Jaspar, m. a. ét., Renard, Ronvaux, François, G. Rutten, Van Overbergh, Van Roosbroeck, Beauvuin, Ingenbleek, m. c. m., Van Eyndonck, le baron de Dorlodot, Dewaele, Van Schoor, p. 1112 à 1123. — Discours de MM. Godding, Hicguet, Waucquez, Gilon, De Bruyn, p. 1126 à 1134. — Interr. de M. Sap, m. f., Mme Spaak, MM. Debersé, Wauters, Van Fleteren, Barnich, Dujardin, Lalemand, Hicguet, le comte de la Barre d'Erquelinnes, Hans, Bologne, Jos. De Clercq, De Bruyn, de Selys Longchamps, Gilon, Van Cauwelaert, m. a. et m. a. éc., Godding, Moyersoen, p. 1127 à 1134. — Discours de MM. Renard, Braconnier, Ingenbleek, m. c. m., Coole, p. 1136 à 1146. — Interr. de MM. Sap, m. f., Spreutel, De Bruyn, Moyersoen, Mahieu, Pierlot, m. i., Van Isacker, m. t. p. s., Van Fleteren, le comte de la Barre d'Erquelinnes, Mertens, Waucquez, Van Belle, Wauters, François, Jauniaux, Van Overbergh, Renard, Jos. De Clercq, Van Eyndonck, p. 1136 à 1145.

Motion d'ordre de M. Mertens, qui proteste contre une réponse faite par voie d'interruption par M. Van Isacker, m. t. p. s., à M. Renard, lorsque celui-ci demandait que l'on réunît le plus tôt possible la commission chargée d'étudier la question des jeunes chômeurs, p. 1147. — M. Van Isacker, m. t. p. s., déclare que M. Mertens a raison quand il affirme que le P. O. B. a présenté la candidature de M. Renard pour faire partie de cette commission, mais qu'il n'a pu constituer celle-ci parce que d'autres organismes, notamment la jeunesse ouvrière socialiste, n'ont pas encore présenté leur candidature, p. 1147.

Avant que le débat ne soit repris, M. le président fait remarquer que près de vingt orateurs ont déjà pris la parole et qu'il reste encore douze orateurs inscrits; estime qu'il est de son devoir de rappeler au Sénat la décision prise la veille de clore ce même jour la discussion générale; prie donc les sénateurs encore inscrits de faire l'effort nécessaire pour condenser leurs observations; MM. Van Fleteren et Jauniaux font des observations et déclarent notamment qu'ils n'ont pas demandé à partir en vacances le lendemain; M. Van Belle, au moment où M. le président donne la parole au prochain inscrit, déclare qu'il avait demandé la parole pour répondre à M. le président, et M. le président déclare que le bruit qui règne dans la salle l'a empêché d'entendre la demande de M. Van Belle, puis déclare l'incident clos, p. 1147.

Reprise de la discussion générale.

Discours de MM. Rolin, Crokaert, Pierlot, m. i. (qui, étant donné l'heure tardive et la durée du débat, indique brièvement deux points : 1° les raisons qui légitiment les pleins pouvoirs au point de vue constitutionnel; 2° les questions qui ont trait aux affaires provinciales et communales; termine en répondant à une partie du discours de M. Marius Renard, dans lequel celui-ci a non seulement critiqué ses actes, mais ses intentions, ce qu'il n'admet pas, celles-ci étant d'un domaine qui échappe complètement à M. Renard), le vicomte Simonis, Croquet, Van Schoor, p. 1147 à 1164. — Interr. de MM. François, Van Overbergh, Wauters, Jauniaux, Rolin, Renard, Van Cauwelaert, m. a. et m. a. éc., Van Fleteren, Moyersoen, Rolin, Orban, G. Rutten, Jos. De Clercq, Pierlot, m. i., Mme Spaak, p. 1147 à 1163.

Motion d'ordre de M. François, qui prend la parole afin de faire remarquer qu'il est impossible que la discussion continue à se dérouler dans les conditions dans lesquelles elle se déroule à ce moment; M. François et Mme Spaak devant parler de l'attitude des libéraux et ceux-ci étant tous absents à l'exception du président, M. François propose la remise du débat au lendemain matin, p. 1164. — M. Van Cauwelaert, m. a. et m. a. éc., fait remarquer qu'il y a trois ministres présents; M. le président Digneffe fait remarquer qu'il doit faire respecter les décisions qui ont été prises; M. Van Fleteren proteste contre la situation faite au personnel du Sénat et demande que la discussion puisse se poursuivre dans des conditions normales, p. 1164. — M. le président déclare qu'il faut s'en tenir aux décisions prises et donne la parole à Mme Spaak, p. 1164.

Reprise de la discussion générale : Discours de Mme Spaak, p. 1164 à 1167. — Interr. de MM. François, Van Fleteren, G. Rutten, p. 1165, 1166.

Motion d'ordre de M. Crokaert, qui fait une rectification au discours qu'il a prononcé la veille et annonce que les déclarations qu'il a citées en ce qui concerne les pouvoirs spéciaux émanaient d'un membre de la Chambre et d'un sénateur et étaient faites par un orateur communiste et non pas socialiste, p. 1170. — Observation de M. Van Fleteren, p. 1170. — M. le président annonce que le Sénat prend acte de cette rectification et déclare l'incident clos, p. 1170.

Finances. PLEINS POUVOIRS. *Projet de loi attribuant au Roi certains pouvoirs en vue du redressement économique et financier et de l'abaissement des charges (suite)**Discussion des articles et vote sur l'ensemble :*

Art. 1^{er}. Discours de MM. Mullie, Orban, De Graeve, Ronvaux, Leyniers, Sap, m. f. (qui répond à M. Leyniers), Van Berckelaer, p. 1192 à 1196. — Interr. de MM. F. Demets, Rolin, Van Fleteren, Pierlot, m. i., Leyniers, Sap, m. f., Wauters, François, Van Belle, Verbruggen, Jos. De Clercq, Dierckx, m. t. et m. p. t. t., p. 1193 à 1196. — Pendant cette discussion, M. le président fait des observations au sujet du bruit qui règne dans la salle, puis fait observer à M. Van Berckelaer qu'il rentre dans la discussion générale, p. 1193, 1195. — L'article 1^{er} est adopté, p. 1196.

Les articles 2 et 3 sont adoptés sans observations, p. 1196, 1197. L'ensemble du projet de loi est adopté par 89 voix contre 60 et 3 abstentions, p. 1201 (26 juillet 1934). — Se sont abstenus : MM. Crokaert, le baron de Dorlodot, Lindekens, p. 1202. — Observations de MM. Jauniaux, Van Roosbroeck et Wauters à l'occasion de l'indication des motifs d'abstention, p. 1202. — Le projet est soumis à la sanction royale.

Fixation de l'ordre du jour. — V. Chambres législatives-Sénat.

Fonctionnement des services publics en temps de guerre. — V. Guerre : Mobilisation.

Fonds d'amortissement de la dette publique. — V. Finances.

Fonds des mieux doués. — V. Enseignement.

Fraude en matière de douane et d'accise. — V. Impôts : Douanes et accises.

Fruits : commerce et production. — V. Interpellations, au nom de M. Diriken.

G

Grades académiques. — V. Enseignement : Enseignement supérieur.

Guerre.

COMMISSION MILITAIRE INTERALLIÉE DE CONTRÔLE : SUPPRESSION. — V. Affaires étrangères : Conférence de La Haye.

CONTRATS DIFFÉRÉS : EXÉCUTION.

Projet de loi concernant l'exécution des contrats différés.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 28 juin 1934, p. 1040. — Le projet est renvoyé à la commission de la défense nationale.

DÉFENSE NATIONALE : Crédits militaires. — V. la rubrique : Budgets ; Budget des recettes et des dépenses extraordinaires : exercice 1934 : sous-rubrique Travaux publics et recettes et dépenses extraordinaires : une discussion spéciale a lieu sur les crédits militaires.

DOMMAGES DE GUERRE.

Annuités à payer par l'Allemagne : rentrée. — V. Interpellations, au nom du baron de Dorlodot.

INVALIDES DE LA GUERRE.

Projet de loi relatif aux opérations de prêts à l'Œuvre nationale des invalides de la guerre.

Doc. — N° 188. Rapport de M. Mullie.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 20 juillet 1934, p. 1107. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

Pas de discussion générale.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 1172.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 150 membres présents, p. 1202. — Le projet est soumis à la sanction royale.

MOBILISATION.

Devoirs des fonctionnaires en temps de guerre. — *Projet de loi concernant les devoirs des fonctionnaires en temps de guerre.*

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 28 juin 1934, p. 1040. — Le projet est renvoyé à la commission de la défense nationale.

Guerre. MOBILISATION (suite)

Services publics en temps de guerre. — *Projet de loi concernant les citoyens appelés par engagements volontaires ou par réquisition à assurer le fonctionnement des services publics en temps de guerre.*

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, p. 1040 (28 juin 1934). — Le projet est renvoyé à la commission de la défense nationale.

ORGANISATION DÉFENSIVE DU PAYS. Formalités à observer. — V. la rubrique : Expropriations.

H

Habitations et logements à bon marché.

RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE.

Rapport du conseil d'administration de la Société nationale des habitations et logements à bon marché sur sa gestion au cours de l'exercice 1933.

Ann. — Transmis par M. le ministre des finances, p. 977.

Hygiène : Protection contre l'alcoolisme. — V. Alcool.

Hypothèques. — V. Droit civil : Hypothèques et privilèges.

I

Immunité parlementaire. — V. Chambres législatives-Sénat : Poursuites.

Importation et transit de marchandises. — V. Commerce et industrie : Licences.

Impôts.

ACCISES. — V. plus loin : Douanes et accises.

DOUANES ET ACCISES.

Projet de loi établissant de nouvelles mesures pour réprimer la fraude en matière de douane et d'accise.

Doc. — N° 140. Projet transmis par la Chambre des représentants.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 6 juin 1934, p. 977. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

DOUBLES IMPOSITIONS ET QUESTIONS FISCALES : CONVENTION AVEC LES PAYS-BAS. — V. Affaires étrangères : Finances.

IMPOTS DIRECTS.

Contribution foncière : mise à charge du propriétaire. — *Proposition de loi mettant la contribution foncière à charge du propriétaire.*

Doc. — N° 108. Proposition de M. Wauters.

Ann. — Dépôt par M. Wauters de cette proposition de loi, p. 760. — La proposition de loi, appuyée par quatre membres, est prise en considération et renvoyée à la commission des finances, p. 796.

Régime fiscal des entreprises belgo-coloniales. — *Projet de loi relatif au régime fiscal applicable, en ce qui concerne les entreprises belgo-coloniales, leurs associés, ainsi que les administrateurs de celles de ces firmes constituées sous la forme de sociétés par actions.*

Doc. — N° 102. Projet du gouvernement.

Ann. — Dépôt du projet de loi par M. Tschoffen, m. c., p. 698 (20 mars 1934). — Le projet est renvoyé à la commission.

Véhicules à moteur : régime fiscal. — *Modification.* — *Projet de loi portant révision du régime fiscal des transports sur routes par véhicules à moteur.*

Doc. — N° 60. Projet de loi.

N° 64. Rapport de M. Jos. De Clercq.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 21 décembre 1933, p. 334. — Le projet est renvoyé à la commission des finances, p.

L'ordre du jour appelant la discussion de ce projet, M. le président fait remarquer que la commission des finances est

Impôts. IMPOTS DIRECTS. Véhicules à moteur : régime fiscal (suite)

réunie en ce moment pour examiner le dit projet et propose de suspendre la séance pendant quelques instants, afin de permettre à la commission de faire rapport, p. 354. — Cette proposition est admise et la séance est suspendue pendant vingt minutes, p. 354.

M. De Clercq présente le rapport et donne lecture de son rapport, en français et en flamand, p. 355.

Discussion générale.

Discours : de MM. le comte de la Barre d'Erquelines (qui indique les motifs pour lesquels il s'abstiendra au vote sur ce projet), le duc d'Ursel (qui remercie le ministre de la modification apportée à l'arrêté-loi en ce qui concerne une très intéressante catégorie d'automobilistes et souhaite qu'il veuille bien témoigner le même intérêt quand il s'agira de réexaminer les taxes imposées à l'automobile en général), H. Jaspar, m. f. (qui répond particulièrement au discours de M. le comte de la Barre d'Erquelines, qui lui a reproché de s'être livré à une série d'improvisations sans réflexion), Bologne (qui indique au Sénat les motifs pour lesquels la gauche socialiste s'abstiendra sur l'ensemble du projet), p. 355. — Interr. de MM. le comte de la Barre d'Erquelines, Bologne, Vinck, Jos. De Clercq, p. 355.

Discussion des articles et vote sur l'ensemble.

Art. 3. M. H. Jaspar, m. f., répond à une question qui lui a été posée au sujet de la double imposition des véhicules dont le moteur est alimenté à l'huile lourde, p. 358.

Les autres articles sont adoptés sans observations, p. 356.

Avant le vote sur l'ensemble de ce projet, M. le président rappelle la déclaration faite précédemment par M. Bologne au sujet de l'abstention du groupe socialiste et estime qu'il résulte de cette déclaration que rien ne s'oppose à un vote d'ensemble sur trois projets sur lesquels le Sénat va devoir se prononcer, p. 358. — La proposition de M. le président rencontre l'assentiment du Sénat, p. 358. — M. le comte de la Barre d'Erquelines ne s'oppose pas au vote groupé, mais annonce qu'il s'abstiendra sur le projet relatif aux véhicules à moteur pour les motifs qu'il a déjà indiqués, p. 358. — M. le baron de Dorlodot déclare que, lui aussi, s'abstiendra sur ce projet, bien qu'en le considérant comme une amélioration sérieuse au régime existant, mais estimant que son examen a été par trop sommaire, p. 358.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 65 voix et 48 abstentions, p. 358 (22 décembre 1933). — Se sont abstenus : MM. Barnich, Bernard, Bologne, Braconnier, Calonne, E. Claessens, Coole, De Bruyn, le baron de Dorlodot, De Graeve, le comte de la Barre d'Erquelines, Adolphe Demets, Demoulin, Dewaele, Diriken, Disière, Doublet, Dujardin, François, Goffin, Hans, Hennejonck, Jauniaux, Joachim, Laboulle, Lalemand, Lebeau, Longville, Mertens, Molet, Mousty, Ohn, Paulsen, Rofin, Ronvaux, Solau, Mme Spaak, MM. Van Belle, Van Berckelaer, Vande Moortele, Van Eyndonck, Van Fleteren, Vanherck, Van Roosbroeck, Verbrugge, Vercammen, Vinck et Volckaert, p. 358. — Le projet est soumis à la sanction royale.

IMPOTS INDIRECTS.

Petites propriétés rurales. — Projet de loi modifiant la loi du 21 mai 1897 régissant les droits d'enregistrement et de transcription pour l'acquisition de petites propriétés rurales.

Doc. — N° 180. Projet transmis par la Chambre des représentants. N° 187. Rapport de M. Mullie.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 20 juillet 1934, p. 1107. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

Dépôt du rapport par M. Mullie, p. 1109 (24 juillet 1934).

Pas de discussion générale.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 1172.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 150 membres présents, p. 1202 (26 juillet 1934). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Taxe de luxe.

Pâtisserie et boulangerie fine. — Projet de loi portant modification au régime de la taxe de luxe pour les produits de la pâtisserie et de la boulangerie fine.

Doc. — N° 117. Rapport de M. Moyersoen.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 28 mars 1934, p. 823. — M. le président signale l'extrême urgence de ce projet, propose la réunion immédiate de la commission et demande que la discussion ait lieu au cours de cette même séance, p. 823. — Assentiment du Sénat, p. 823.

Impôts. IMPOTS INDIRECTS. Taxe de luxe. Pâtisserie et boulangerie fine (suite)

Dépôt, par M. Moyersoen, du rapport sur ce projet de loi, p. 827 (28 mars 1934). — L'urgence est déclarée et M. Moyersoen donne lecture de son rapport qui conclut à l'adoption du projet, p. 827.

Pas de discussion générale.

L'article unique est adopté sans observations, p. 828.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 58 voix et 33 abstentions, p. 830 (28 mars 1933). Se sont abstenus : MM. Barnich, Branquart, Bernard, Claessens (Edouard), Clesse, De Bruyn, baron de Dorlodot, De Graeve, Demets (Adolphe), Dewaele, Disière, Dujardin, François, Goffin, Hans, Houben, Jauniaux, Joachim, Lalemand, Logen, Mertens, Molet, Rofin, Solau, Mme Spaak, MM. Van Berckelaer, Van Eyndonck, Van Fleteren, Vanherck, Van Schoor, Van Vlaenderen, Verbrugge et Vinck, p. 830. — Le projet est soumis à la sanction royale.

Incidents. — V. Chambres législatives-Sénat : Incidents.

Indigénat. — V. Droit civil.

Industrie. — V. Commerce et industrie.

Injures : répression. — V. Droit pénal : Outrages et injures.

Insignes d'ordres nationaux : port illégal. — V. Droit pénal : noms, enseignes, insignes.

Installations maritimes de Bruxelles. — V. Marine : Ports : Bruxelles.

Institut national de radio-diffusion (I. N. R.). — V. Radiophonie.

Instruction. — V. Enseignement.

Instruction criminelle.

DRIT D'OPPOSITION.

Projet de loi modifiant l'article 135 du Code d'instruction criminelle.

Doc. — N° 94. Projet transmis par la Chambre.

Intérêt conventionnel. — V. Droit civil.

Interpellations.

PROCÉDURE A SUIVRE POUR LEUR DISCUSSION.

Ann. — Au début de la session, M. le président Digneffe donne connaissance au Sénat des propositions et décisions prises par la commission du travail parlementaire; celle-ci propose notamment, de joindre, autant que possible la discussion des interpellations à celle des budgets, la discussion des budgets restant limitée à deux jours au maximum, p. 8. — Voyez pour le surplus la rubrique : Chambres législatives-Sénat : Fixation de l'ordre du jour et la rubrique : Budgets.

INTERPELLATION DE MM. :

Coenen.

Ann. — Adressée à M. le ministre des travaux publics par M. Coenen, sur le choix du tracé du canal Albert entre Stokroye et Hérentals dans ses rapports avec l'intérêt général. Demande d'interpellation, p. 818. — M. le président déclare qu'il a reçu des demandes d'interpellation sur le même objet de MM. Rapport, Vinck, Arm. Huysmans et Janssens, et les prie de bien vouloir se mettre d'accord avec le ministre pour fixer la discussion de cette interpellation collective, p. 818.

de Dorlodot (baron).

Ann. — 1° Adressée à M. le ministre des affaires étrangères, par M. le baron de Dorlodot, sur la manière dont s'est développée « la pensée de conoerde internationale et de confiance éclairée » qui a inspiré le vote des accords de La Haye, et sur la politique que le ministre compte suivre désormais pour assurer le respect des clauses du traité de paix garantissant notre sécurité. Demande d'interpellation, p. 8. — A la proposition du président, l'interpellation est jointe au budget des affaires étrangères, p. 9. — V. ci-dessous pour les indications concernant cette interpellation qui est jointe à la deuxième interpellation de M. le baron de Dorlodot.

2° Adressée à M. le ministre des affaires étrangères par M. le baron de Dorlodot au sujet des négociations qui seraient en cours et qui viseraient à modifier, sans l'agrément du pays,

Interpellations. de Dorlodot (baron) (suite)

l'une des clauses du traité de Versailles destinées à nous garantir contre une nouvelle agression. Demande d'interpellation, p. 363. — M. le président donne lecture d'une lettre que lui a adressé M. le baron de Dorlodot faisant ressortir l'urgence de son interpellation et demandant que l'on y joigne une autre interpellation qu'il a annoncée et qui avait été jointe au budget des affaires étrangères (Interpellation concernant le respect des clauses du traité de paix, garantissant la sécurité de la Belgique). V. ci-dessus pour le libellé exact de cette interpellation, p. 363.

M. le baron de Dorlodot annonce que, depuis qu'il a déposé sa demande d'interpellation un fait nouveau s'est produit, la droite s'étant unanimement prononcée contre toute politique entraînant un accroissement des effectifs militaires allemands, M. le baron de Dorlodot estime que, après une décision de cette importance, son interpellation perd de son caractère d'urgence et demande qu'elle soit inscrite à l'ordre du jour immédiatement avant le budget des affaires étrangères, p. 364. — M. Van Roosbroeck estime que la gauche fédérale aurait dû être consultée par M. le baron de Dorlodot avant qu'il ne fasse cette déclaration, p. 364. — M. Hymans, m. a. é., estime qu'il serait plus correct de dire que l'interpellation sera jointe au budget des affaires étrangères que de la faire précéder ce budget, M. le baron de Dorlodot fait des observations à ce sujet, M. Hymans, m. a. é., répond à ces observations et M. le président devant l'adhésion de M. Hymans, m. a. é., déclare que les interpellations du baron de Dorlodot seront jointes au budget des affaires étrangères et que la parole sera donnée en premier lieu à M. le baron de Dorlodot, p. 364.

Au début de la discussion du budget des affaires étrangères pour l'exercice 1934, M. le comte de Broqueville fait une déclaration au sujet du problème du désarmement, p. 562. — M. le baron de Dorlodot développe ses interpellations au début de cette même discussion, p. 563 à 570. — Voyez pour l'ensemble du débat sur les interpellations de M. le baron de Dorlodot, ainsi pour le débat sur l'ensemble des questions de politique internationale, la première partie de la discussion générale du budget des affaires étrangères pour 1934, p. 563 à 625.

M. Segers dépose avec MM. Van Overbergh, Ingenbleek, Dierckx, Huysmans (Arm.) et Waucquez, un ordre du jour comme conclusion aux interpellations de M. le baron de Dorlodot, M. Segers donne lecture de son ordre du jour, p. 641. — M. Volckaert demande à M. Segers s'il compte demander que l'on vote sur son ordre du jour pendant la séance en cours et M. Segers déclare que lui comme les cosignataires de son ordre du jour désirent prendre les convenances du Sénat à cet égard, M. Segers propose, certains des collègues de M. Volckaert en ayant exprimé le désir, de fixer le vote au lendemain, à trois heures et cette proposition est unanimement admise, p. 641. — M. le président donne lecture de l'ordre du jour présenté par MM. Segers et consorts : « Le Sénat, prenant acte des déclarations par lesquelles le premier ministre a constaté le danger que fait courir à la Belgique le réarmement de l'Allemagne, exprime le désir de voir prévenir toute course aux armements; invite le gouvernement à ne s'associer à aucune politique qui aurait pour effet de permettre à l'Allemagne de réarmer; insiste pour que la Belgique obtienne, dès à présent, les garanties compensatoires auxquelles lui donne droit l'aggravation des dangers qu'elle court; estime que, si les puissances acceptaient une solution de nature à aggraver ce danger, la Belgique serait d'autant plus en droit d'obtenir des mesures de sécurité; fait confiance au gouvernement pour assurer l'exécution de cette politique », p. 680. — M. le président donne lecture de l'ordre du jour présenté par MM. Vermeylen, Volckaert et Vinck : « Le Sénat, vivement ému par les déclarations du premier ministre, invite le gouvernement à ne pas s'associer à la politique du premier ministre et à s'opposer à tout réarmement de l'Allemagne; maintient que la seule solution est une convention réglant la réduction générale, progressive et contrôlée des armements et prévoyant des sanctions automatiques; insiste pour que la Belgique obtienne, dès à présent, les garanties compensatoires auxquelles lui donne droit l'aggravation des dangers qu'elle court », p. 680. — M. Vinck fait remarquer qu'il n'y a pas de différences essentielles quant au fond entre les deux ordres du jour, mais tient à déclarer, au nom de son groupe, que celui-ci a été plus ému que les autres groupes semblent ne l'avoir été par la déclaration faite par M. le comte de Broqueville, p. m., au début de la discussion; que son groupe tient à marquer qu'il ne s'associe pas, devant le grave danger révélé, à l'acceptation, sans protestation, d'une situation qui révèle un danger imminent, que c'est pour ce motif que la gauche socialiste du Sénat a déposé l'ordre du jour dont il vient d'être donné lecture, et prie le Sénat de l'adopter, p. 680. — M. Segers déclare ne pas vouloir commenter l'ordre du jour présenté par MM. Vermeylen, Volckaert et Vinck, mais demande la priorité pour l'ordre du jour qu'il a présenté avec MM. Van Overbergh et consorts, p. 680. — M. Vinck demande qu'il soit procédé à l'appel nominal sur la question de priorité estimant que ceux qui voteront contre la demande de priorité introduite par M. Segers se prononceront *ipso*

Interpellations. de Dorlodot (baron) (suite)

facto pour l'ordre du jour de la gauche socialiste, ce qui évitera, selon lui, l'utilité de procéder à trois votes, p. 680. — M. Segers déclare qu'il ne peut empêcher ses collègues socialistes de donner au vote sur la demande de priorité la portée qu'ils désirent mais insiste sur la demande de priorité qu'il a introduite pour l'ordre du jour qu'il a présenté avec MM. Van Overbergh et consorts, p. 680. — M. Vinck demande que l'on procède au vote par appel nominal sur la demande de priorité, p. 680. — Cette demande est régulièrement appuyée par l'extrême gauche et la priorité est accordée à l'ordre du jour de M. Segers par 86 voix contre 53, p. 680. — Avant qu'il ne soit procédé au vote sur l'ordre du jour, de M. Segers, M. Vinck déclare au nom du groupe socialiste que ce groupe est disposé à voter affirmativement sur tous les paragraphes de l'ordre du jour présenté par MM. Segers et consorts, à l'exception du dernier paragraphe; indique la portée de cette adhésion et demande, en conséquence de cette déclaration, que l'on vote par division, p. 681. — Interr. de MM. le comte de Broqueville, p. m., et Van Overbergh, p. 681. — M. le comte de la Barre d'Erquelinnes demande l'appel nominal; M. Van Fleteren insiste sur la demande de division, p. 681. — M. Segers constate l'unanimité de l'assemblée pour l'ordre du jour qu'il présente jusqu'au dernier alinéa et propose donc que l'on vote par division et par assis et levé sur le dernier paragraphe, puis que l'on vote par appel nominal, sur l'ensemble, p. 681. — M. Rolin développe quelques considérations personnelles sur la portée réelle et l'efficacité de la partie de l'ordre du jour visant les garanties spéciales compensatoires, p. 681. — M. Van Overbergh estime que la discussion a déjà répondu aux observations développées par M. Rolin, p. 681. — Observation de M. Segers, p. 681. — M. le président déclare que la discussion est close, p. 681. — M. le président estime d'après l'échange de vues qui vient d'avoir lieu que le Sénat est d'accord pour voter à l'unanimité les 5 premiers paragraphes de l'ordre du jour de MM. Segers et consorts, et le Sénat marquant unanimement son accord, M. le président déclare cette partie de l'ordre du jour adoptée, p. 681. — M. Vinck estime qu'il suffira de procéder au vote par assis et levé sur le dernier paragraphe, p. 681. — Ce paragraphe est adopté par assis et levé, p. 681. — M. le président annonce que l'on va voter sur l'ensemble et M. Segers, qui avait demandé l'appel nominal, suggère, l'abstention du groupe socialiste étant actée, qu'il ne serait peut-être pas nécessaire de procéder au vote par appel nominal sur l'ensemble de l'ordre du jour, p. 681. — M. Vinck déclare qu'il serait d'accord avec M. Segers mais estime qu'en procédant au vote par assis et levé il ne resterait pas trace de l'abstention du groupe socialiste, demande donc, pour que ces abstentions soient actées, que l'on procède à l'appel nominal, p. 681. — Le Sénat marque unanimement son accord sur la demande M. Vinck, p. 681. — L'ensemble de l'ordre du jour présenté par MM. Segers et consorts est adopté par 85 voix contre une (M. Lindekens), et 53 abstentions, p. 681 (15 mars 1934). — Se sont abstenus : MM. Barnich, Beosier, Bernard, Bologne, Braconnier, Branquart, Breugelmans, Calonne, Casterman, Claessens (Edouard), Clesse, Danhier, De Bruyn, De Graeve, Demets (Adolphe), Demoulin, De Nauw, Diriken, Disière, Doublet, François, Goffin, Hans, Hénault, Hennejonck, Jauniaux, Joachim, Labouille, Lalemand, Lebeau, Logen, Matagne (Léon), Molet, Mousty, Ohn, Renard, Ronvaux, Solau, Mme Spaak, MM. Toch, Van Belle, Van Berckelaer, Vande Moortele, Van Eyndonck, Van Fleteren, Vanherck, Van Roosbroeck, Van Schoor, Van Vlaenderen, Verbrugge, Vercammen, Vinck et Volckaert, p. 681. — M. Janssens lance une interruption afin de marquer l'étonnement de la droite au sujet du vote négatif émis par M. Lindekens sur l'ordre du jour de M. Segers, ordre du jour protestant contre le réarmement de l'Allemagne, p. 682. — M. Lindekens, en réponse à M. Janssens, déclare qu'il est prêt à soutenir un débat public à ce sujet et met M. Janssens au défi de répéter son imputation en public, p. 682. — Fait personnel de M. Janssens au sujet de la réponse qui lui a été faite par M. Lindekens, M. Janssens répète le terme qu'il a employé : « Nach Berin ». Observations de MM. Van Roosbroeck et Lindekens en réponse à M. Janssens, p. 683. — M. le président déclare l'incident clos, p. 683.

3° Adressée à M. le ministre des finances par M. le baron de Dorlodot, sur les méthodes qu'il compte employer pour assurer, en 1933 et 1934, la rentrée de l'annuité « solidement garantie », que, jusqu'en 1988, l'Allemagne doit verser en vertu des accords établissant le règlement complet et définitif des réparations. Demande d'interpellation, p. 9. — A la proposition du président, cette interpellation est jointe au budget des voies et moyens, p. 9. — Motion d'ordre du baron de Dorlodot qui demande à modifier comme suit le libellé de son interpellation : Sur les méthodes que le ministre compte employer pour consolider l'équilibre budgétaire par un abaissement du loyer de l'argent, p. 157. — M. le baron de Dorlodot insiste pour que son interpellation soit jointe au budget des voies et moyens et ces demandes sont admises, p. 157. — M. le baron de Dorlodot développe son interpellation au début de la discussion du budget des voies et moyens, p. 220 à 225. — Interr. de MM. Ingenbleek, rapporteur du budget des voies et moyens, H. Jaspar, m. f., le baron de Mévius, Volckaert, p. 221 à 225. — Pendant son discours dans le budget des

Interpellations. de Dorlodot (baron) (suite)

voies et moyens, M. H. Jaspar, m. f., répond à l'interpellation, p. 264 à 266. — Interr. de MM. Volckaert, le comte de Broqueville, p. m., le baron de Dorlodot, Arm. Huysmans, Ingenbleek, p. 264 à 266. — M. le baron de Dorlodot prononce encore un discours en réponse à celui de M. H. Jaspar, m. f., p. 288 à 291. — Interr. de MM. François, Volckaert, H. Jaspar, m. f., Segers, Rolin, Branquart, Ingenbleek, p. 288 à 291. — Voyez pour le surplus la discussion générale du budget des voies et moyens à laquelle cette interpellation est jointe, notamment les discours de MM. Rolin et Arm. Huysmans et les interruptions faites à ces discours par M. le baron de Dorlodot.

de Sélys Longchamps.

Ann. — Adressée à M. le ministre du travail et de la prévoyance sociale par M. de Sélys Longchamps sur les mesures que le gouvernement compte prendre pour combattre le chômage avec le maximum d'efficacité. Demande d'interpellation, p. 764. — Cette interpellation est jointe à une interpellation de M. Renard sur le préjudice que le chômage occasionne à la jeunesse. Voyez donc pour les développements, par M. de Sélys Longchamps, de son interpellation comme pour le débat sur ces deux interpellations, sous la même rubrique générale : Interpellations aux noms de MM. Renard et de Sélys-Longchamps.

Diriken.

Ann. — Adressée par M. Diriken au gouvernement au sujet de la situation des marchands et producteurs de fruits du Limbourg. Demande d'interpellation, p. 364. — M. le président annonce que M. Diriken demande à ce que cette interpellation soit discutée après celle de M. Leyniers sur la crise de l'industrie textile et propose de la joindre à la discussion du budget de l'industrie et du commerce, le mardi suivant, p. 364. — Adhésion du Sénat. Cette interpellation est, ensuite, jointe au budget des affaires étrangères pour 1934. — M. Diriken développe son interpellation au cours de la discussion générale de ce budget, p. 625, 626. — M. Hymans, m. a. ét., répond à l'interpellation pendant l'un des discours qu'il prononce au cours de la discussion générale de son budget, p. 640, première colonne. — Voyez éventuellement pour le surplus la rubrique Budgets : Budget des affaires étrangères pour l'exercice 1934. Discussion générale et discussion des interpellations jointes à ce budget.

Doublet.

Ann. — Adressée à M. le ministre de l'intérieur par M. Doublet, au sujet du chômage et au sujet du budget de la commune de Quaregnon; à M. le ministre de la prévoyance sociale, au sujet des habitations ouvrières. — V. pour la demande d'interpellation la p. 712, session 1932-1933, des *Annales* du Sénat. — Développe son interpellation au cours de la discussion du budget de l'intérieur pour l'exercice 1934, p. 323, 324. — M. Tschoffen, m. c., m. i., *ad interim*, répond à l'interpellation p. 342. — V. pour le surplus le budget de l'intérieur.

Gillon.

Ann. — Adressée à M. le ministre des travaux publics par M. Gillon, au sujet de la mise en état du canal d'Ypres à Comines. Demande d'interpellation (p. 712 de la session de 1932-1933). — L'interpellation de M. Gillon est rattachée à la discussion du budget extraordinaire et ces deux objets sont réunis à la discussion du budget des travaux publics et à une interpellation de MM. Hans et Van Eyndonck. — Voyez éventuellement pour cette décision la page 168. — M. Gillon développe son interpellation au cours de la discussion d'ensemble sur ces quatre objets, p. 172, 173. — Pendant ce même débat M. Sap, m. t. p. et m. a. c. m., répond à l'interpellation de M. Gillon, p. 190. — Discours de M. Mullie qui traite particulièrement la question de l'interpellation, p. 197. — Fait personnel de M. Gillon qui proteste contre la façon dont il vient d'être mis en cause par M. Mullie, p. 198. — Voyez pour le surplus l'ensemble de la discussion des deux budgets : travaux publics et extraordinaire, et des deux interpellations qui y ont été jointes.

Hans et Van Belle.

Ann. — Adressée à M. le ministre de l'intérieur par MM. Hans et Van Belle, sur l'arrêté royal du 20 novembre 1932, n'approuvant pas la résolution du conseil provincial du Brabant, en date du 11 octobre 1932, adoptant un règlement relatif au minimum de salaire des travailleurs employés aux travaux exécutés pour compte de la province ou subventionnés par elle. — V. pour la demande d'interpellation la page 45 (session 1932-1933) des *Annales parlementaires* du Sénat. — M. Hans développe l'interpellation, au cours de la discussion du budget de l'intérieur pour 1934, p. 322, 323. — M. Van Belle déclare renoncer momentanément à la parole, s'étant entendu avec le président pour parler après le ministre, p. 323. — M. Tschoffen, m. c., m. i., *ad interim*, répond à l'interpellation, p. 342. — V. pour le surplus la discussion générale du budget de l'intérieur pour 1934.

Interpellations (suite)**Hans et Van Eyndonck.**

Ann. — Adressée à M. le ministre des travaux publics par MM. Hans et Van Eyndonck au sujet des minima de salaires inscrits dans les cahiers des charges des travaux publics. Demande d'interpellation, p. 110. — Le Sénat décide la jonction de cette interpellation à la discussion générale du budget des travaux publics. — V. éventuellement à la page 8 une communication de M. le président au sujet de l'organisation des travaux du Sénat. — M. Hans développe son interpellation au cours de la discussion générale du budget des travaux publics, p. 168 à 170. — M. Van Eyndonck développe à son tour l'interpellation au cours de cette même discussion, puis termine son discours en proposant, avec M. Hans, un ordre du jour dont il donne lecture, p. 170 à 172. — M. le président donne une nouvelle lecture de l'ordre du jour présenté, p. 184. — M. Sap, m. t. p. et m. a. c. m., déclare ne pas accepter cet ordre du jour, p. 184. — Discours de M. Sap, m. t. p. et m. a. c. m. (qui répond à l'interpellation), p. 189, 190. — Discours de MM. Laboulle (qui pose une question à M. Sap, m. t. p. et m. a. c. m., afin de savoir pourquoi le gouvernement empêche les députations permanentes et les collègues échevinaux de faire ce qu'il fait lui-même), Renard (qui demande si, lorsque le conseil provincial est dans l'obligation de faire respecter les clauses relatives au minima de salaires, l'approbation ou le refus d'approbation dépend du ministre de l'intérieur ou du ministre des travaux publics, lorsque ces travaux sont subsidiés par le département des travaux publics), p. 190. — Discours de M. Sap, m. t. p. et m. a. c. m. (qui commence par déclarer, en réponse à M. Laboulle, que celui-ci lui pose une question qui sort de l'objet précis de l'interpellation, puis déclare, en réponse à M. Renard, que cette décision dépend des deux ministères et que, avant de donner une réponse à M. Renard, il en confèrera avec M. le vicomte Poulet, m. i.), p. 190. — M. Hans proteste contre la réponse donnée par M. Sap, m. t. p. et m. a. c. m., à l'interpellation et insiste pour que le ministre accepte de recevoir une délégation, afin d'examiner la question avec elle, p. 190. — M. Sap, m. t. p. et m. a. c. m., déclare qu'il est prêt à recevoir une délégation ainsi que le demande M. Hans, p. 190. — Observations de MM. Hans, Renard et Orban, p. 189, 190. — M. le président annonce qu'il va être procédé au vote sur l'ordre du jour, p. 205. — M. Sap, m. t. p. et m. a. c. m., répète que le gouvernement n'accepte pas cet ordre du jour, p. 205. — M. G. Rutten déclare, afin d'éviter tout malentendu, que, au nom du groupe démocratique chrétien, il tient à préciser que, en votant contre l'ordre du jour présenté par M. Hans et Van Eyndonck, ce groupe n'entend en rien renier de ce qu'il a dit et écrit au sujet de la nécessité des conventions collectives, mais parce que les explications données dans sa réponse à l'interpellation par M. Sap, m. t. p. et m. a. c. m., leur paraissent décisives, p. 205. — M. Van Eyndonck fait diverses observations au sujet du discours qui vient d'être prononcé par M. G. Rutten, p. 205. — L'appel nominal est demandé sur l'ordre du jour par l'extrême gauche et cette demande est régulièrement appuyée, p. 205. — L'ordre du jour présenté par MM. Hans et Van Eyndonck est rejeté par 75 contre 50 et 1 abstention, p. 205. — S'est abstenu : M. Dierckx, p. 205.

Huisman Van den Nest.

Ann. — Adressée à M. le ministre de l'instruction publique par M. Huisman Van den Nest sur le caractère illégal d'une disposition de l'article 2 de l'arrêté royal du 12 septembre 1932 imposant un examen supplémentaire aux personnes munies du diplôme d'instituteur ou d'institutrice primaire qui voudront enseigner dans les classes de l'agglomération bruxelloise. Demande d'interpellation, p. 8. — A la proposition du président, l'interpellation est jointe à la discussion du budget de l'instruction publique, p. 9.

Huysmans (Arm.). — V. Coenen.**Janssens. — V. Coenen.****Leyniers.**

Ann. — Adressée à M. le ministre de l'industrie et du travail et à M. le ministre des affaires étrangères par M. Leyniers, sur la crise redoutable que traverse, en Belgique, l'industrie textile, et sur les mesures que compte prendre le gouvernement pour lui venir en aide. Demande d'interpellation, p. 279. — M. Leyniers déclare être d'accord avec les ministres compétents pour que son interpellation soit inscrite en tête de l'ordre du jour de la première séance après les vacances de Noël, p. 279. — M. le président rappelle que cette interpellation vient en ordre utile au cours de la séance de rentrée du mardi 6 février et qu'elle n'a pas été jointe à un budget étant adressée à deux ministres, p. 364. — M. Leyniers développe son interpellation, p. 365 à 372. — Interr. de MM. Van Schoor, le baron van Zuylen, Wauters, Croquet, Van Flereren, Coole, le comte de la Barre d'Erquelines, Mertens, p. 365 à 373. — Discussion de l'interpellation : Discours de M. Moyersoen, p. 373 à 376. — Interr. de MM. Orban, Renard, De Graeve, Van Schoor, Jos. De Clercq, Volckaert, G. Rutten, Van Cauwelaert, Croquet, Arm. Huysmans, Wauters, p. 373 à 375. — Avant de donner la parole au prochain orateur, M. le président Digneffe fait remarquer qu'il y a encore sept orateurs inscrits dans cette discussion, propose en conséquence de prolonger la séance en cours

Interpellations. Leyniers (suite)

jusque vers 6 heures sans procéder à aucun vote, que le débat soit repris le lendemain et épuisé ce même jour, p. 376. — Cette proposition est admise, p. 376. — Reprise du débat : Discours de MM. Gillon, le vicomte Simonis, le baron de Kerchove d'Exaerde, p. 376 à 380. — Interr. de MM. Volckaert, Hymans, m. a. ét., Van Fleteren, Van Schoor, p. 376 à 380. — Après avoir constaté qu'aucun des prochains orateurs inscrits n'est présent, M. le président lève la séance à 5 h. 40 m., p. 380. — Reprise du débat : Discours de M. Hymans, m. a. ét. (qui répond en ce qui le concerne à l'interpellation), p. 381 à 384. — Interr. de MM. Van Overbergh, Coole et Van Schoor, p. 382 à 384. — Discours de M. Crokaert, p. 384 à 386. — Interr. de MM. Van Fleteren, Ferminne, Clesse, Van Schoor, p. 385, 386. — Discours de M. Van Cauwelaert, m. i. c. m. c. i. et m. p. t. t. (qui répond, en ce qui le concerne, à l'interpellation), p. 386 à 392. — Interr. de MM. Van Schoor, Leyniers, Moyersoen, Ohn, Van Fleteren, Barnich, Rolin, le baron de Mévius, Henricot, Arm. Huysmans, Renard, Wauters, Orban, Bologne, Mullie, p. 387 à 392. — Discours de MM. Croquet, Bossuyt, Vandewiele, p. 392 à 397. — Interr. de M. G. Rutten, p. 293, 294. — Pendant cette discussion M. Renard demande que la suite de la discussion soit remise au lendemain, p. 394. — MM. G. Rutten et Mullie font des observations à ce sujet, p. 394. — M. le président estime que le Sénat pourrait s'élever jusqu'à 6 heures, p. 394. — M. le président Digneffe fait remarquer que, d'après le programme qui avait été arrêté, l'interpellation de M. Leyniers devait être terminée à la fin de la séance en cours, rappelle que la veille, à 5 h. 20, les sept orateurs inscrits étaient absents lorsqu'il les a appelés pour prendre la parole; M. le président Digneffe fait remarquer qu'il importe que les deux budgets inscrits à l'ordre du jour de la séance du lendemain soient terminés ainsi que cela a été décidé, et estime que si le Sénat perd un jour on ne pourra plus atteindre le résultat envisagé par le bureau pour la fin du mois, p. 397. — M. Renard renouvelle sa demande de remise du débat au lendemain après-midi, afin que le Sénat, qui a entendu précédemment un orateur de la classe ouvrière chrétienne, puisse entendre un orateur de la classe ouvrière socialiste, en permettant à celui-ci d'exposer les vues de son groupe avec toute l'étendue nécessaire, p. 397. — M. le président Digneffe déclare qu'il veut bien déférer au désir de M. Renard tout en faisant remarquer les inconvénients sérieux qui résultent de la modification du programme de travail qui avait été établi, p. 397, 398. — M. Volckaert demande qu'à l'avenir tous ceux qui ne répondraient pas à l'appel de leur nom soient biffés de la liste des orateurs, p. 398. — M. le président Digneffe déclare, à regret, qu'il faudra peut-être en arriver à défendre aux orateurs qui ne répondraient pas à l'appel de leur nom de se faire inscrire à nouveau dans la même discussion, p. 398. — V. éventuellement la rubrique : Chambres législatives-Sénat : Travaux du Sénat ou Procédure parlementaire.

Reprise du débat : Discours de MM. Coole, Mullie, Orban, Renard, p. 400 à 410. — Interr. de MM. Orban, Van Cauwelaert, m. i. c. m. c. i. et m. p. t. t., Bossuyt, Van Schoor, Jos. De Clercq, Vandemoortele, Longville, Ed. Claessens, Verbrugge, De Graeve, Mertens, le baron de Kerchove d'Exaerde, Ferminne, Wauters, Henricot, Van Overbergh, p. 400 à 410. — Discours de M. Van Cauwelaert, m. i., c. m. c. i. et m. p. t. t. (qui, tout en s'excusant de prendre à nouveau la parole dans ce débat, déclare qu'il tient à répondre aux deux orateurs du parti ouvrier qui ont été entendus après lui et répond aux discours prononcés par MM. Coole et Bossuyt), p. 410 à 413. — Interr. de MM. Coole, Van Roosbroeck, Jos. De Clercq, Van Overbergh, Van Fleteren, Wauters, Renard, Volckaert, François, p. 410 à 412. — L'interpellation est close, p. 413.

Raport. — V. Coenen.

Renard et de Selys Longchamps.

Ann. — Adressée à M. le ministre du travail et de la prévoyance sociale par M. Renard, au sujet du chômage de la jeunesse et de l'inaction dans laquelle on laisse une adolescence préjudiciable gravement en ce moment les conséquences fâcheuses de cette inaction. Demande d'interpellation, p. 561. — Une interpellation de M. de Selys Longchamps au sujet des mesures à prendre pour combattre le chômage est jointe à l'interpellation de M. Renard. — V. pour le libellé exact de cette interpellation plus haut sous la même rubrique : Interpellations, au nom de M. de Selys Longchamps. — Discours de M. Renard (qui développe son interpellation), p. 871 à 875. — Interr. de MM. Van Isacker, m. t. p. s., Coole, de Selys Longchamps, p. 871 à 874. — Rectification, p. 877. — Discours de M. de Selys Longchamps (qui développe son interpellation), p. 875 à 877. — Interr. de MM. Ronvaux, Mertens, Jauniaux, Van Isacker, m. t. p. s., Hans, Van Overbergh, Renard, p. 876, 877. — Discours de M. Van Isacker, m. t. p. s. qui répond aux interpellations, p. 877, 878. — Interruptions de MM. Mertens, Dierckx, Renard, p. 877, 878. — Avant que la discussion ne soit poursuivie le lendemain, M. le président

Interpellations. Renard et de Selys Longchamps (suite)

fait remarquer que M. Van Isacker, m. t. p. s., est retenu à Pâturages par suite de la catastrophe du charbonnage du Fief de Lambrechies; M. Pierlot, m. l., déclare que M. Van Isacker, m. t. p. s., l'a prié de se tenir à la disposition du Sénat pour le cas où la Haute Assemblée désirerait continuer en son absence la discussion des interpellations en cours, p. 880. — Reprise du débat sur les interpellations : Discours de MM. Vinck, Verbist, Bossuyt, Hans, G. Rutten, p. 880 à 893. — Interr. de MM. G. Rutten, le vicomte Simonis, Moyersoen, Mullie, Volckaert, Henricot, Ingenbleek, Van Schoor, le comte de la Barre d'Erquelines, de Selys Longchamps, Bernard, Barnich, Ronvaux, Van Overbergh, Van Fleteren, Solau, p. 881 à 893. — Discours de M. Pierlot, m. l. (qui exprime son regret que M. Van Isacker, m. t. p. s., ait été empêché par les circonstances d'assister au débat qui vient de se dérouler; déclare qu'il lui rapportera ces observations le plus fidèlement possible et que, en ce qui concerne la légitime impatience de l'opinion publique de connaître les intentions et les réformes qui ont été étudiées en ce qui concerne l'angoissant problème du chômage, il peut dire au Sénat que l'on sera bientôt fixé sur les intentions du gouvernement, puis répond à M. Bossuyt, qui a mis en cause le ministère de l'intérieur au sujet de circulaires émanant de ce département, circulaires qu'il comprend n'avoir pas été populaires, p. 893, 894. — Interr. de MM. Van Fleteren, G. Rutten, Ingenbleek, Moyersoen, p. 993, 994. — Discours de M. Ingenbleek, qui soumet brièvement une formule à M. le ministre et à M. Bossuyt, p. 894. — M. le président déclare close la discussion des interpellations, p. 894.

Van Eyndonck. — V. Hans et Van Eyndonck.

Van Roosbroeck.

Ann. — Adressée à M. le ministre du travail et de la prévoyance sociale par M. Van Roosbroeck sur les faits concernant la loi sur les conseils de prud'hommes. Demande d'interpellation, p. 380.

Vinck. — V. Coenen.

Wauters.

Ann. — Adressée à M. le ministre des affaires étrangères par M. Wauters sur les relations entre la Belgique et la Russie. Demande d'interpellation, p. 8. — A la proposition du président, l'interpellation est jointe au budget des affaires étrangères, p. 9. — M. Wauters développe son interpellation au cours de la discussion générale du budget des affaires étrangères, p. 590 à 595. — M. Hymans, m. a. ét., répond à M. Wauters pendant l'un des discours qu'il prononce au cours de la discussion générale de son budget, p. 610, première colonne. — Pour le surplus, voyez éventuellement l'ensemble de la discussion du budget des affaires étrangères pour l'exercice 1934 et les interpellations qui y sont jointes.

Intrusion de la finance dans l'administration de l'Etat. — V. Enquête.

Invalides de la guerre. — V. Guerre.

J

Jeunesse : chômage et inaction de l'adolescence. — V. Interpellations au nom de M. Renard.

Juges de paix. — V. Organisation judiciaire.

L

Lambrechies : catastrophe minière. — V. 1° Secours et subsides; 2° Pensions : Pensions particulières.

Langues.

EMPLOI DES LANGUES EN MATIÈRE JUDICIAIRE. — V. Organisation judiciaire : Langues.

Liaisons téléphoniques et télégraphiques en vue de l'organisation défensive du pays. — V. Armée.

Licences. — V. Commerce et industrie.

Listes. — V. Chambres législatives-Sénat.

Listes électorales. — V. Lois électorales.

Lois électorales.**LISTES ÉLECTORALES : REVISION.**

Projet de loi tendant à reporter à 1935 la revision des listes électorales qui, aux termes de l'article 11 du Code électoral et de l'article 4, alinéa 2, de la loi électorale écommunale, doit avoir lieu en 1934.

Doc. — N° 137. Rapport de M. le baron de Kerchove d'Exaerde.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 24 mai 1934, p. 897. — Le projet est renvoyé à la commission de l'intérieur. Dépôt du rapport par M. le baron de Kerchove d'Exaerde, p. 961 (6 juin 1934). — M. le baron de Kerchove fait remarquer l'urgence et demande que ce projet soit porté à l'ordre du jour du lendemain; cette demande est admise, p. 961.

L'article unique est adopté sans observations, p. 979.

Le projet étant voté avec un autre projet, M. Lindekens déclare qu'il ne peut émettre un vote affirmatif sur celui-ci, mais qu'il votera l'autre projet, p. 982.

L'ensemble du projet est adopté par 106 voix contre 2 (MM. Lindekens et Van Belle), p. 982 (19 juin 1934). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Loyer de l'argent. — V. Interpellations au nom du baron de Dorlodot.

M

Majoration de la rente de vieillesse. — V. Assurances sociales : Vieillesse et décès.

Marchandises : importation, exportation et transit. — V. Commerce et industrie : Licences.

Mariage. — V. Droit civil.

Marine.

INDICATION DU POIDS DES GROS COLIS A TRANSPORTER PAR BATEAU : CONVENTION A CE SUJET. — V. Affaires étrangères : Transports.

PORTS.

Bruxelles. — *Projet de loi approuvant la convention conclue le 18 avril 1934, en vue de l'aménagement et de l'extension de l'avant-port de Bruxelles.*

Doc. — N° 134. Projet du gouvernement.

N° 146. Rapport de M. Arm. Huysmans.

Ann. — Dépôt du projet de loi par M. H. Jaspar, m. f., p. 933 (31 mai 1934). — Le projet est renvoyé à la commission.

Dépôt du rapport par M. A. Huysmans, p. 988 (26 juin 1934). — M. Huysmans fait remarquer l'urgence et demande que l'examen soit fixé à la séance qui suivra la distribution du rapport, p. 988.

Discussion générale.

Discours de M. Huysmans, rapp., qui prie le Sénat d'adopter le projet, p. 1031. — M. Van Overbergh déclare être d'accord, p. 1031.

L'article unique est adopté sans observations, p. 1031.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 82 membres présents, p. 1035 (28 juin 1934). — Le projet est transmis à la Chambre.

Marquage des œufs destinés au commerce international. — V. Affaires étrangères : Commerce et industrie.

Médecine vétérinaire. — V. Enseignement : Enseignement vétérinaire.

Mieux doués (Fonds des). — V. Enseignement : Fonds des mieux doués.

Milice. — V. Armée.

Milices privées : interdiction. — V. Droit pénal.

Mines.

CATASTROPHE DE LAMBRECHIES. — V. 1° Secours et subsides. — 2° Pensions : Pensions particulières. — 3° Catastrophes et accidents.

Mines (suite)**DÉGATS MINIERS.**

Juges de paix. — *Extension de compétence en matière de dégâts miniers.* — *Projet de loi modifiant la compétence des juges de paix et celle des tribunaux de première instance en matière d'actions en réparation des dommages causés par travaux exécutés dans les mines.* (Projet réamendé par la Chambre des représentants.)

V. pour les rétroactes de ce projet les sessions de 1931-1932 Sénat et Chambre et la session de 1932-1933 du Sénat.

Doc. — N° 56. Rapport de M. le baron Meyers sur le texte réamendé par la Chambre des représentants. — Amendements proposés par la commission.

N° 77. Amendements présentés par le gouvernement sur le texte réamendé.

N° 107. Projet réamendé par la Chambre des représentants.

Ann. — Dépôt du rapport par M. le baron Meyers, p. 312 (20 décembre 1933).

Discussion générale.

Discours de MM. le baron van Zuylen, Hanquet, le baron Meyers, p. 434 à 436. — Interr. de M. Van Fleteren, p. 435.

Discussion des articles.

Art. 1^{er}. M. le président donne lecture du texte amendé par la Chambre des représentants, de deux amendements du gouvernement, d'un nouveau texte proposé par la commission pour les alinéas 2 et 3 et d'un sous-amendement proposé par M. Hanquet à l'amendement de la commission, p. 436, 437. — Le premier amendement du gouvernement est adopté, p. 437. — M. le président met aux voix l'amendement de la commission et cet amendement est adopté, p. 437. — M. le président déclare que l'adoption de l'amendement de la commission entraîne la disparition du second amendement du gouvernement, p. 437. — M. Hanquet demande l'appel nominal sur son amendement, p. 437. — L'appel nominal étant régulièrement demandé, il y est procédé et le sous-amendement de M. Hanquet est rejeté par 71 voix contre 46, p. 437. — L'ensemble de l'article 1^{er} est adopté tel qu'il vient d'être amendé, p. 437.

L'ensemble de l'article 1^{er} est adopté tel qu'il vient d'être amendé, p. 437.

Art. 2. Adopté sans observations tel qu'il a été renvoyé par la Chambre des représentants, p. 437.

Vote en seconde lecture et vote sur l'ensemble :

M. le président propose de passer immédiatement au second vote sur l'article 1^{er} amendé; cette demande est admise et l'article 1^{er} est définitivement adopté tel qu'il vient d'être amendé, p. 437.

L'ensemble du projet est adopté par 104 voix contre 5 (MM. de Savoye, Hanquet, Henricot, le baron van Zuylen et Dignefie) et 2 abstentions, p. 438 (13 février 1934). — Se sont abstenus : MM. le comte de Brouchoven de Bergeyck et le baron Houtart, p. 438. — Le projet est renvoyé à la Chambre des représentants.

Renvoi du projet par la Chambre.

Renvoyé à nouveau, amendé, par la Chambre des représentants, p. 761 (21 mars 1934). — Le projet est renvoyé à la commission de la justice, p. 761.

Ministres et départements ministériels.

Copie des arrêtés royaux, en date du 10 janvier 1934, relatifs au remaniement ministériel.

Ann. — Transmis par M. le premier ministre, p. 364.

Copie des arrêtés royaux en date du 12 juin 1934 indiquant la composition du nouveau cabinet à la suite de la démission du gouvernement le 6 juin 1934.

Ann. — Transmis par M. le premier ministre, p. 977.

V. l'introduction pour les indications exactes au sujet du remaniement ministériel de janvier comme pour la formation du nouveau cabinet le 12 juin 1934.

Mobilisation. — V. Guerre.**Motions d'ordre.***Branquart.*

Ann. — Pendant la discussion du projet relatif à l'alcoolisme, prie ses collègues de ne procéder à aucun vote sur le projet en discussion le mardi suivant, afin de permettre aux sénateurs du Hainaut d'assister à la séance solennelle organisée par le conseil provincial du Hainaut ce jour-là dans le but de rendre hommage aux 70 sauveteurs qui se sont dévoués lors de la catastrophe du Fief de Lambrechies, à Pâturages, p. 935.

Motions d'ordre (suite)

Crokaert.

Ann. — 1° Après le vote des budgets de la justice, annonce que, s'il prend la parole, c'est pour déclarer une fois de plus que la critique qu'il a faite dans ses écrits et dans ses discours a visé et vise le « régime » et non pas les hommes, qu'il vise le « régime » qui, depuis l'armistice, s'est établi en Belgique. Annonce ensuite que les fonctionnaires du département des colonies lui ont écrit, estimant, d'après le *Compte rendu analytique*, avoir été mis en cause par le discours qu'il a prononcé la semaine précédente et déclare qu'il ne pourrait s'engager dans un débat avec ces fonctionnaires, car il ne relève que du parlement pour les paroles qu'il prononce dans son enceinte; que, du reste, là encore il n'a visé que le régime; pense que, en agissant comme on le faisait parfois, on croyait sans doute servir l'intérêt public et que l'administration belge, qui compte tant de grands et dévoués fonctionnaires au ministère des colonies comme ailleurs, sait que, dans les circonstances où l'on se trouve, la circonspection s'impose plus que jamais à tous, p. 162. — Réponse de M. Tschoffen, m. c., p. 162.

2° Pendant la discussion du projet relatif aux pouvoirs spéciaux, fait une rectification au discours qu'il a prononcé la veille; annonce que les déclarations qu'il a citées, en ce qui concerne les pouvoirs spéciaux, émanaient d'un membre de la Chambre et d'un sénateur et étaient faites par un orateur communiste et non pas socialiste, p. 1170. — Observation de M. Van Fleteren, p. 1170.

De Bruyn.

Ann. — Insiste pour que la commission compétente se réunisse le plus vite possible en vue d'examiner deux projets, l'un relatif aux termes et délais à accorder aux débiteurs hypothécaires, l'autre modifiant l'article 1907 du Code civil, afin que ces objets puissent être examinés par le Sénat avant les vacances, p. 1020.

de Dorlodot (baron)

Ann. — 1° Proteste parce que, avant de lui répondre au Sénat, M. Hymans, m. a. ét., a répondu à la Chambre à des observations qu'il avait faites au cours de la précédente session au sujet de la suppression de la commission interalliée de contrôle et du satisfecit donné à l'Allemagne par la conférence des ambassadeurs, en 1930, p. 118.

2° Prie le Sénat de lui permettre de modifier le libellé d'une interpellation qu'il adresse au ministre des finances au sujet du paiement des réparations par l'Allemagne, p. 157.

3° Rappelle que le Sénat a fixé au 22 février le commencement de la discussion du budget des affaires étrangères et des interpellations qu'il a annoncées et demande qu'aucun refoulement de séance ni de date ne soit admis pour cette discussion, p. 438. — Observations de M. le président, p. 438. — Pendant la discussion d'ensemble des questions politiques se rattachant à ce budget et à ces interpellations, suggère, par une nouvelle motion d'ordre, n'étant plus personnellement intéressé dans la question comme il l'était la veille, alors qu'il avait encore son discours à prononcer, que le Sénat décide de remettre à un autre moment les réunions des commissions qui doivent avoir lieu pendant la séance, afin, lorsqu'il s'agit d'une question d'existence pour la Belgique, que tous les sénateurs puissent être présents et, par conséquent, à même de prendre leurs responsabilités, p. 579. — Par une nouvelle motion d'ordre, signale une erreur qui s'est produite par inadvertance dans la reproduction de son discours aux *Annales parlementaires*, ce texte n'indiquant pas les points de suspension qu'il avait mis après certaines de ses citations, afin de ne pas allonger inutilement son discours, déjà trop long, en donnant l'entière de ces citations, p. 623.

De Graeve.

Ann. — Fait remarquer que la loi de cadenas, en ce qui concerne les loyers, votée le 21 décembre 1933, va cesser ses effets dans peu de jours et attire l'attention sur la situation fâcheuse dans laquelle vont se trouver de nombreux locataires; prie en conséquence le gouvernement de saisir d'urgence le parlement d'une nouvelle loi de cadenas, p. 1009. — Réponse de M. le comte de Broqueville, p. m., et observation de M. Van Belle, p. 1009.

de Steenhaut de Waerbeek (baron)

Ann. — Fait remarquer que dans le document n° 85 (rapport de M. Leyniers sur le budget ordinaire du Congo belge et du Ruanda-Urundi pour l'exercice 1934) son nom figure parmi les membres de la commission des colonies ayant voté ce rapport; fait observer qu'il ne fait même pas partie de la commission et demande que, ceci étant, on ne fasse pas état de sa présence, p. 622.

SÉNAT. — TABLE DE LA SESSION ORDINAIRE 1933-1934.

Motions d'ordre (suite)

Diereckx.

Ann. — Avant le vote sur l'ensemble du budget des transports, fait une rectification au discours qu'il a prononcé le jeudi précédent en ce qui concerne les indications qu'il a données au sujet des interventions de l'Etat dans la construction de prototypes de petits avions trimoteurs pour quatre voyageurs, ainsi qu'au sujet des mêmes interventions relativement au prototype d'avions à vingt places; parle également de la réponse faite par le ministre à une interruption de M. Volckaert à cette occasion, p. 106, 107.

Francois.

Ann. — Pendant la discussion des pouvoirs spéciaux, prend la parole afin de faire remarquer qu'il est impossible que la discussion se poursuive dans les conditions dans lesquelles elle se déroule en ce moment; ayant l'intention, ainsi que Mme Spaak, de parler de l'attitude des libéraux, et ceux-ci étant tous absents, à l'exception du président, propose la remise du débat au lendemain matin, p. 1164. — Observations de MM. Van Cauwelaert, m. a. et m. a. éc., le président Digneffe et Van Fleteren, p. 1164.

Gillon.

Ann. — 1° Proteste contre la remise à une séance ultérieure du vote sur l'ensemble du budget de l'agriculture et des classes moyennes, ce vote ayant été inscrit à l'ordre du jour et M. le président Digneffe ayant, le jour de l'ouverture de la session, indiqué au Sénat les mesures prises pour assurer la régularité et le rapide avancement des travaux de la Haute Assemblée, p. 40.

2° Pendant la discussion des budgets de l'industrie, du travail et de la prévoyance sociale et de l'hygiène, après avoir rappelé que le R. P. Rutten constatait quelques soirs auparavant qu'après 5 heures il n'y avait plus que l'élite de l'assemblée qui était présente et que cette élite se composait presque toujours des mêmes éléments, demande que l'on permette à M. Henricot, délégué du groupe libéral, de ne parler que le lendemain; rappelle qu'il a été fait droit à une demande similaire de M. Renard à l'occasion d'une interpellation de M. Leyniers, p. 445.

Jaspar (Henri).

Ann. — Déclare qu'il n'a pas affirmé, au cours de la discussion du budget de la justice, ainsi que le lui fait dire le *Compte rendu analytique* de la veille, que lorsqu'il a pris la place de premier ministre, en 1926, la Banque Nationale était à la veille de la faillite; déclare qu'il ne visait que l'Etat et le trésor public, la Banque Nationale n'ayant jamais été, ni en 1926 ni depuis, dans une situation pouvant justifier pareille affirmation, p. 157.

Lammertijn.

Ann. — Demande pourquoi les ouvriers agricoles restent privés du secours-chômage et insiste pour que ces ouvriers, si durement touchés par la crise, soient mis sur le même pied que les ouvriers industriels, p. 357.

Lebeau.

Ann. — En réponse à la demande formulée par M. Legrand, rapporteur du projet de loi relatif à la protection contre l'alcoolisme, au sujet de la solution à trouver pour amener la disparition des débits clandestins, propose un amendement à l'article 6, qui prévoit les pénalités encourues pour les infractions à la loi, amendement dont il donne lecture, p. 935.

Lebon.

Ann. — Fait remarquer, en ce qui concerne le projet sur l'emploi des langues en matière judiciaire, qu'en pays flamand régnait la très ferme conviction que ce projet pourrait être examiné par le Sénat avant la fin de la session et annonce qu'il prend la parole dans le but de mettre fin à certains bruits d'après lesquels il y aurait une espèce de sabotage du projet à la commission de la justice du Sénat; déclare qu'il a toujours trouvé le président de cette commission empressé à l'écouter, que la commission s'en est occupée activement, malgré qu'elle fut d'autre part très occupée par la loi sur l'alcool; vu la déception qui a résulté du retard, insiste pour que le projet sur l'emploi des langues soit inscrit en tête de l'ordre du jour lors de la reprise effective des travaux du Sénat, p. 1146. — Observations de MM. Van Fleteren, le baron de Broqueville, p. m., et le président, p. 1146, 1147.

Mertens.

Ann. — Proteste contre une réponse faite par voie d'interruption par M. Van Isacker, m. t. p. s., à M. Renard, lorsque celui-ci,

Motions d'ordre. Mertens (suite)

pendant la discussion des pouvoirs spéciaux, demandait que l'on réunisse le plus tôt possible la commission chargée d'étudier la question des jeunes chômeurs, p. 1147. — Réponse de M. Van Isacker, p. 1147.

Raport.

Ann. — Fait une rectification au *Compte rendu analytique* de la séance du 8 février, ayant, d'après ce compte rendu, répondu en français au discours prononcé en flamand par M. Lindekens à l'occasion du budget de la défense nationale; déclare que c'était pour lui, en sa qualité de rapporteur, un devoir de répondre à M. Lindekens dans la langue dont il s'était servi et qu'il en a été ainsi, p. 435.

Rolin.

Ann. — Proteste contre l'organisation du travail parlementaire du Sénat, étant inscrit dans la discussion de la déclaration ministérielle comme orateur mandaté du parti socialiste et étant convoqué en même temps pour 2 heures à la commission de la justice, qui discutera des projets l'intéressant particulièrement, p. 1108.

V. pour le surplus la rubrique Chambres législatives-Sénat : Fixation de l'ordre du jour (24 juillet).

Rutten (R. P. G.)

Ann. — Met au point certaines paroles qu'il a prononcées la veille pendant la discussion du budget de l'intérieur et qui ont été reproduites par le *Compte rendu analytique* au sujet du chiffre de certaines pensions allouées à des fonctionnaires communaux. Déclare notamment qu'il n'a visé personne en particulier, p. 357. — Observations de M. Tschoffen, m. i. *ad interim*, p. 357.

Segers.

Ann. — Après le vote du projet relatif aux comptes de la régie des télégraphes et téléphones, fait diverses rectifications au discours qu'il a prononcé le 7 mars (p. 574), rectifications qui se rapportent au *Compte rendu analytique* comme aux *Annales*, son discours ayant été reproduit aux *Annales parlementaires* d'après le *Compte rendu analytique*, p. 694.

Tschoffen.

Ann. — Annonce au Sénat que, ayant obtenu des conditions à tous points de vue meilleures que celles qui nous étaient consenties par le prêteur étranger (qu'il compte rembourser à la fin du mois courant), le Sénat peut se dispenser de discuter le projet de loi relatif à la garantie de la Belgique pour les bons du trésor émis par la colonie, p. 436.

Van Fleteren.

Ann. — 1° Tout en déclarant que son groupe approuve tout à fait les méthodes préconisées par le tableau des travaux du Sénat arrêté par le bureau, attire cependant l'attention de l'assemblée sur la question de la limite extrême d'heure pour les appels nominatifs qui n'est pas résolue par ce tableau; estime qu'il est de l'intérêt des sénateurs de province d'être fixés sur cette question, p. 364.

2° Annonce que la gauche socialiste de la Chambre et du Sénat doivent se réunir le lendemain matin; demande donc au Sénat de ne pas tenir la séance du matin annoncée pour le lendemain, l'objet qui figure à l'ordre du jour de cette séance étant le budget de l'industrie et du travail et de la prévoyance sociale, budgets qui intéressent particulièrement la gauche socialiste, p. 433, 434. — Insiste sur sa motion et déclare qu'il la fait au nom de tout le groupe socialiste, p. 434. — V. pour le surplus : Chambres législatives-Sénat : Travaux du Sénat.

3° Fait un rappel au règlement, afin de critiquer l'attitude de M. le président pendant l'examen du projet relatif à l'enseignement moyen : Déclare que M. le président ne se donne pas la peine de connaître la teneur du règlement, p. 1063, 1064. — Observations de MM. le vice-président Van Overbergh (qui estime que l'incident ne vaut pas d'être retenu), Van Fleteren (qui estime qu'un rappel à l'ordre ne lui est pas infligé, afin qu'il ne puisse s'expliquer, mais s'explique cependant et renouvelle ses critiques), p. 1064. — L'incident est clos.

4° Au début de la séance du matin du 24 juillet, proteste parce que les projets concernant les victimes de la catastrophe minière de Lambrechies ne figurent plus en tête de l'ordre du jour, p. 1170. — M. le vice-président, baron d'Huart, déclare que c'est à la demande de M. Van Belle, inscrit et empêché d'assister au début de la séance, que ces objets ont été remis; M. Van Fleteren insiste pour que le débat soit abordé dès l'arrivée de M. Van Belle et M. le président estime qu'il aura satisfaction, p. 1170.

Vinck.

Ann. — 1° Après le vote du budget des voies et moyens pour 1934, tient à certifier ce qui peut-être constitue un blâme du ministre aux sociétés d'habitations à bon marché, M. H. Jaspar,

Motions d'ordre. Vinck (suite)

m. f., ayant, en combattant l'amendement qu'il avait présenté, déclaré que la Société nationale ne vendait pas suffisamment de maisons construites par elle, p. 354. — Réponse de M. H. Jaspar, m. f., et observations de MM. Vinck et Moyer-soen, p. 354, 355.

2° Proteste, au nom du groupe socialiste, contre la façon dont les travaux parlementaires sont entravés; déclare notamment que l'organisation des travaux parlementaires, pour la semaine précédente, a été particulièrement défectueuse, p. 898.

Volckaert.

Ann. — Une décision venant d'être prise tendant à remettre à la semaine suivante l'examen du projet relatif à un crédit supplémentaire au budget de 1934, estime que la majorité des membres n'a pas compris la décision qui vient d'être prise, fait remarquer l'urgence du projet et les votes favorables émis par la Chambre et par la commission du Sénat; demande l'examen immédiat et le vote du projet, p. 1032. — Diverses observations sont faites à ce sujet. V. Budgets : Crédits supplémentaires.

Munitions : fabrication et commerce. — V. Droit pénal : Milices privées; armes et munitions.

N

Nationalité. — V. Droit civil : Indigénat.

Naissance de S. A. R. le Prince Albert de Liège. — V. Roi et Famille royale.

Naturalisations.*Retrait de demande.*

Ann. — M. le président donne avis au Sénat du retrait de la demande de naturalisation introduite par M. Ludwig Japhé, laquelle faisait l'objet d'un projet de loi adopté par la Chambre le 16 juin 1932, p. 8.

Projet amendé par la Chambre.

Projet de loi accordant la naturalisation au sieur Rudolf Nelles amendé par la Chambre : Transmis par la Chambre des représentants, le 21 décembre 1933, p. 334. — Le projet est renvoyé à la commission des naturalisations.

Noms et enseignes (Usage non autorisé). — V. Droit pénal.

O

Œufs destinés au commerce international : marquage. — V. Affaires étrangères : Commerce et industrie.

Œuvres de l'enfance. — V. Enfance.

Œuvre nationale des Invalides de la guerre. — V. Guerre : Invalides de la guerre.

Œuvres littéraires et artistiques : Convention relative à leur protection. — V. Affaires étrangères : Arts, sciences et lettres.

Officiers. — V. Armée.

Organisation civile en temps de guerre. — V. Guerre : Mobilisation.

Organisation défensive du pays. — V. 1° Armée : Liaisons télégraphiques et téléphoniques : établissement. — 2° Expropriations : Expropriations pour cause d'utilité publique. — 3° Guerre : Mobilisation.

Organisation judiciaire.

V. aussi : Procédure civile et Instruction criminelle.

COUR DE CASSATION.*Décès de M. Smits, conseiller à la Cour.*

Ann. — Annonce du décès de M. Jules Smits, conseiller à la Cour de cassation, p. 364.

Présentation de candidats.

Ann. — Communication de M. le président, qui annonce que M. le procureur général près la Cour de cassation transmet au Sénat la liste des présentations faites par la dite Cour pour

Organisation judiciaire. COUR DE CASSATION. Présentation de candidats (suite)

la place vacante par suite de la retraite de M. le conseiller Gombault, p. 279. — M. le président propose que le Sénat procède le vendredi 22 décembre à la formation de la liste des candidats, dont la présentation lui est attribuée, p. 279. — Adhésion du Sénat. — Les candidats présentés par la Cour de cassation sont : MM. Louveaux, Nestor et Torsin, Léon, p. 279.

Scrutin pour la nomination d'un conseiller à la Cour de cassation : M. Louveaux est proclamé premier candidat; M. Torsin est proclamé second candidat, p. 356, 357.

Communication de M. le président au sujet de la présentation de candidats pour la place de conseiller à la Cour de cassation, devenue vacante par suite du décès de M. Smits: M. le président propose de procéder le mardi suivant à la présentation des candidats pour la place vacante et déclare que MM. Pourbaix, Lucien, et Torsin, Léon, ont été proclamés candidats par la Cour de cassation, p. 433. — Assentiment du Sénat.

Scrutin pour la présentation de candidats : MM. Torsin et Pourbaix sont proclamés respectivement premier et second candidat à la place vacante de conseiller, p. 564.

Communication de M. le président, qui annonce que M. le procureur général près la Cour de cassation transmet au Sénat la liste des présentations faites pas la dite Cour pour la place vacante par suite de la retraite de M. le président baron Silvercruys, p. 796. — M. le président propose que le Sénat procède le mercredi 28 mars à la formation de la liste des candidats, dont la présentation lui est attribuée, p. 796. — Assentiment du Sénat. — Les candidats présentés par la Cour de cassation sont : M. Deleuze, conseiller à la Cour d'appel de Liège, et M. Elens, conseiller à la Cour d'appel de Liège, p. 796.

Scrutin pour la présentation de candidats par le Sénat : MM. Deleuze et Elens sont proclamés respectivement premier et second candidat, p. 818.

V. aussi éventuellement la rubrique : Chambres législatives-Sénat : Listes.

LANGUES.

Projet de loi concernant l'emploi des langues en matière judiciaire.

Doc. — N° 135. Projet transmis par la Chambre des représentants.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants le 31 mai 1934, p. 944. — Le projet est renvoyé à la commission de la justice.

Motion d'ordre de M. Lebon, qui commence par faire remarquer que, en pays flamand, régnait la très ferme conviction que le projet sur les langues en matière judiciaire pourrait être examiné par le Sénat avant la fin de la session, et annonce qu'il prend la parole dans le but de mettre fin à certains bruits d'après lesquels il y aurait eu une espèce de sabotage du projet à la commission de la justice du Sénat, M. Lebon déclare qu'il a toujours trouvé le président de la commission empressé à l'écouter, que la commission s'en est occupée activement, bien que, assidûment occupé à ce moment par le projet sur l'alcool, M. Lebon, vu la déception qui est résultée du retard, insiste pour que ce projet soit inscrit en tête de l'ordre du jour de la reprise effective des travaux du Sénat, p. 1146. — M. Van Fleteren fait diverses observations au sujet de la motion de M. Lebon et souligne le retard que l'on a mis, à la commission de la justice, à désigner le rapporteur, et M. Lebon répond à ces observations, p. 1146. — M. le comte de Broqueville, p. m., déclare qu'il a demandé la mise à l'ordre du jour, mais que le gouvernement n'a aucune action sur la commission de la justice, M. le comte de Broqueville se joint donc à M. Lebon pour demander l'inscription à l'ordre du jour de la rentrée, p. 1146. — M. Van Fleteren fait encore diverses observations et M. le comte de Broqueville y répond, p. 1146. — M. le président Digneffe proteste contre les attaques dirigées par M. Van Fleteren contre la commission de la justice et saisit cette occasion pour rendre hommage à cette commission pour les très importants travaux qu'elle a accomplis pendant la session en cours, p. 1146, 1147. — Observations de MM. Lindkens et De Bruyn, p. 1146, 1147. — M. le président déclare l'incident clos, p. 1147.

PRUD'HOMMES.

Proposition de loi portant révision de la loi du 9 juillet 1926 sur les conseils de prud'hommes.

Doc. — N° 162. Proposition de M. Van Roosbroeck.

Ann. — Dépôt, par M. Van Roosbroeck, de cette proposition de loi, p. 1070. — La proposition de loi, appuyée par quatre membres, est prise en considération et renvoyée à la commission du travail et de la prévoyance sociale, p. 1136.

RECOURS EN CASSATION CONTRE LES ARRÊTS DES COURS D'APPEL DU CONGO. — V. Colonie : Organisation judiciaire.

Organisation judiciaire (suite)**TRIBUNAUX DE COMMERCE.**

Projet de loi relatif à l'électorat et aux élections pour la formation des tribunaux de commerce.

Doc. — N° 93. Projet transmis par la Chambre.
N° 104. Rapport de M. Jos. De Clercq.

Ann. — Dépôt du rapport par M. Jos. De Clercq, p. 740 (21 mars 1934).

Discussion générale.

Discours de MM. Orban (qui défend la proposition qu'il présente avec M. Lebon, proposition tendant à proroger les mandats en cours), Jos. De Clercq, rapp. (qui combat la proposition de MM. Orban et Lebon et prie le Sénat d'admettre le projet tel qu'il a été transmis par la Chambre), Lebon (qui défend, à son tour, la proposition qu'il présente avec M. Orban), Branquart, Janson, m. j. (qui combat l'amendement présenté par MM. Orban et Lebon et prie le Sénat de ne pas retarder, en remettant le vote du projet, l'adoption de cet amendement devant entraîner le renvoi du projet à la Chambre), p. 821 à 824. — Interr. de MM. Rolin, Orban, Jos. De Clercq, rapp., Cateau, p. 822 à 824.

Discussion des articles et vote sur l'ensemble :

Articles 1 à 5. Adoptés sans observations, p. 824.

Art. 6. M. le président rappelle que trois amendements sont présentés à cet article par M. Orban et propose, pour simplifier la procédure, de les examiner et de les voter en bloc, p. 824. — M. Rolin s'oppose à cette proposition et indique les motifs de son opposition, p. 824. — Observations de MM. Orban, Jos. De Clercq, rapp., et Lebon à ce sujet, p. 824, 825. — M. Lebon estime notamment que la division étant de droit, et étant demandée par M. Rolin, cette division s'impose, p. 825. — M. Rolin fait remarquer que, si le premier amendement est rejeté, ce vote impliquera le rejet des deux amendements suivants, p. 825. — Le premier amendement est rejeté et l'article 6 est adopté tel qu'il est transmis par la Chambre des représentants, p. 825.

Articles 7 à 11. Adoptés sans observations, p. 825.

Art. 12. M. le président rappelle que c'est à cet article que se rapportait l'amendement de MM. Orban et Lebon tendant à remplacer la date de 1937 par celle de 1935, mais estime que, l'amendement précédent ayant été rejeté, cet amendement vient à disparaître, p. 825. — L'article 12 est adopté tel qu'il est transmis par la Chambre des représentants, p. 825.

Art. 13 et 14. Adoptés sans observations, p. 825, 826.

Art. 15. M. le président rappelle que le troisième amendement présenté par MM. Lebon et Orban se rattache à cet article, mais estime que le rejet du premier amendement entraîne la disparition de celui-ci, p. 826. — L'article est adopté tel qu'il est transmis par la Chambre des représentants, p. 826.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 106 voix contre une (M. Orban), p. 829 (28 mars 1934). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Orphelins de victimes du travail. — V. Assurances sociales.

Ouragan du 17 mars 1934. — V. Secours et subsides.

Outrages et injures : répression. — V. Droit pénal.

Ouvriers : Paiement des salaires. — V. Travail : Salaires.

Ouvriers agricoles : privation du secours-chômage. — V. Motions d'ordre au nom de M. Lammertyn.

P

Paiement, par l'Allemagne, des annuités dues pour réparations de guerre. — V. Interpellations au nom du baron de Drolodot.

Paiement des pensions. — V. Pensions.

Pâtisserie et boulangerie fine. — V. Impôts : Impôts indirects.

Pâturages : Coup de grisou au Fief de Lambrechies. — V. 1° Catastrophes et accidents. — 2° Secours et subsides. — 3° Pensions : Pensions particulières.

Pays-Bas : conventions avec ce pays. — V. Affaires étrangères : a) Finances; b) Travail.

Peines académiques. — V. Enseignement supérieur.

Pensions.**PAIEMENT DES PENSIONS.**

Proposition de loi assurant le paiement des pensions dès la mise à la retraite des anciens serviteurs de l'État.

Doc. — N° 172. Rapport de M. Jos. De Clercq.

PENSIONS A CHARGE DU TRÉSOR PUBLIC ET DE 3 CAISSES DE PRÉVOYANCE; PENSIONS DU PERSONNEL COMMUNAL.

Projet de loi apportant diverses modifications aux lois sur les pensions à charge du trésor et sur les pensions à charge des caisses de prévoyance, et à la loi du 25 avril 1933 relative à la pension du personnel communal.

Doc. — N° 49. Projet de loi.

N° 55. Rapport de M. le baron Houtart.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants le 20 décembre 1933, p. 319. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

Dépôt du rapport par M. le baron Houtart, p. 312 (20 décembre 1933).

Pas de discussion générale.

Discussion des articles et vote sur l'ensemble.

Les articles 1, 2 et 3 sont adoptés sans observations, p. 335.

Art. 4. M. le président rappelle le texte d'un amendement présenté par MM. De Bruyn et consorts et propose de réserver l'article, le ministre des finances désirant entendre les développements présentés par les auteurs de l'amendement, p. 335. — L'article 4 est réservé. — Discussion de l'article 4 : M. le président rappelle à nouveau le texte de l'amendement présenté par MM. De Bruyn et consorts, p. 344. — M. De Bruyn développe son amendement qui constitue une dérogation aux arrêtés royaux des 31 mai et 16 juin 1933 instituant une réduction de 5 p. c. sur les pensions, p. 344. — M. H. Jaspert, m. f., prie instamment le Sénat de ne pas se rallier à l'amendement présenté par MM. De Bruyn et consorts et motive son opposition, p. 344, 345. — Interr. de MM. Casterman et Renard, p. 345. — L'amendement présenté par MM. De Bruyn et consorts est rejeté et l'article 4 est adopté tel qu'il est proposé par le gouvernement, p. 345.

Les articles 5 et 6 sont adoptés sans observations, p. 335.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 73 voix contre 51, p. 345 (21 décembre 1933). Le projet est soumis à la sanction royale.

PENSIONS MILITAIRES.

Projet de loi complétant l'article 3 de la loi du 21 juillet 1930 portant augmentation de certaines pensions et allocations prévues aux titres II et III des lois coordonnées sur les pensions militaires.

Doc. — N° 175. Rapport de M. Jos. De Clercq.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 12 juillet 1934, p. 1080. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

Pas de discussion générale.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 1172.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 150 membres présents, p. 1202 (26 juillet 1934). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Projet de loi modifiant, abrogeant ou complétant certaines dispositions contenues dans les articles 2, 3, 12, 13, 27 et 28 des lois coordonnées sur les pensions militaires.

Doc. — N° 131. Projet transmis par la Chambre des représentants. N° 145. Rapport de M. Raport.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 24 mai 1934, p. 897. — Le projet est renvoyé à la commission de la défense nationale.

Rapporteur : M. Raport.

Discussion générale.

Discours de MM. Raport, rapp (qui pose certaines questions au ministre), Devèze, m. d. n. (qui répond à M. Raport), Calonne, Rolin, p. 1044 à 1047. — Interr. de MM. Devèze, m. d. n., Rolin, Van Overbergh, le duc d'Ursel, Ronvaux, Raport, rapp, F. Demets, p. 1044 à 1047.

Discussion des articles et vote sur l'ensemble.

Art. 1^{er}. M. le président propose de procéder par division, cet article étant extrêmement long, p. 1047. — Cette proposition est admise, p. 1047. — § 1. M. le président donne lecture de cette disposition, p. 1047. — M. Calonne demande que, avant

Pensions. PENSIONS MILITAIRES. Projet de loi modifiant, abrogeant ou complétant certaines dispositions contenues dans les articles 2, 3, 12, 13, 27 et 28 des lois coordonnées sur les pensions militaires. Discussion des articles et vote sur l'ensemble (suite)

que la proposition de pension visée par cet article ne soit soumise au Roi, les intéressés soient entendus par une commission, p. 1047. — M. Devèze, m. d. n., déclare ne pas pouvoir admettre la demande de M. Calonne, mais que, pour autant qu'il s'agisse d'assurer l'impartialité de la justice, il cherchera les formules les meilleures, p. 1047. — M. Calonne déclare avoir confiance en M. Devèze, m. d. n., et M. Devèze, m. d. n., l'en remercie, p. 1047. — Le § 1^{er} est adopté, p. 1047. — § II. M. le président donne lecture de cette disposition, p. 1047, 1048. — M. Calonne s'élève contre les termes, qu'il considère comme intentionnellement vagues du 2^e et demande que ceux qui sont lésés puissent traduire leur réclamation devant une commission impartiale, p. 1048. — Le § II est adopté, p. 1048. — §§ III et IV adoptés sans observations, p. 1048. — L'ensemble de l'article 1^{er} est adopté, p. 1048.

Articles 2 et 3. Adoptés sans observations, p. 1048, 1049.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 64 voix contre 48, p. 1049 (4 juillet 1934). — Le projet est soumis à la sanction royale.

PENSIONS DE VIEILLESSE. — V. Assurances sociales : Vieillesse et décès.**PENSIONS PARTICULIÈRES.**

Veuves des fonctionnaires victimes de leur dévouement lors de la catastrophe de Pâturages. — Projet de loi accordant à charge du trésor public des pensions viagères aux veuves des fonctionnaires morts victimes de leur dévouement, lors de la catastrophe du Fief de Lambrechies.

Doc. — N° 174. Rapport de M. Philips.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 12 juillet 1934, p. 1087. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

Motion d'ordre de M. Van Fleteren, qui proteste, au début de la séance du matin du jeudi 24 juillet, parce que ce projet ne figure plus en tête de l'ordre du jour et insiste pour que son examen soit immédiatement abordé, p. 1170. — M. le vice-président, baron d'Huart, déclare que c'est à la demande de M. Van Belle, inscrit dans ce débat et se trouvant dans l'impossibilité d'être présent au début de la séance, que l'intervention critiquée par M. Van Fleteren a été faite, p. 1170. — M. Van Fleteren insiste pour que la discussion soit commencée dès l'arrivée de M. Van Belle; M. le président déclare que les projets qui vont être examinés ne donneront vraisemblablement pas lieu à de longs débats et que M. Van Fleteren obtiendra donc satisfaction, p. 1170. — M. le président déclare l'incident clos.

Pas de discussion générale.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 1200.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 150 membres présents, p. 1202 (26 juillet 1934). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Personnel enseignant primaire : examen supplémentaire imposé à ceux qui désirent enseigner dans les classes de l'agglomération bruxelloise. — V. Interpellations au nom de M. Huisman Van den Nest.

Personnel communal : pensions. — V. Pensions : Pensions à charge du trésor public et pensions du personnel communal.

Pétitions. — V. Chambres législatives-Sénat.

Placement en nourrice. — V. Enfance.

Plein pouvoirs. — V. Finances.

Politique à suivre en vue d'assurer le respect des clauses du traité de paix garantissant notre sécurité. — V. 1^o Interpellations au nom du baron de Dorlodot; 2^o Budgets : Budget des affaires étrangères.

Politique du gouvernement.

Déclaration du gouvernement après la formation du nouveau cabinet présidé par M. le comte de Broqueville, le 12 juin 1934.

Ann. — Lecture par M. Devèze, m. d. n., de la déclaration du gouvernement à la suite de la formation de ce nouveau cabinet, p. 977 à 979. — Interr. de MM. Volckaert, Wauters, De Bruyn, Jaumiaux, Van Eyndonck, p. 978. — M. le président estime qu'il entrera dans les convenances du Sénat d'attendre pour discuter la déclaration que le débat sur cet objet soit terminé à la Chambre et le Sénat marque unanimement son assentiment quant à cette proposition, p. 979.

Politique du gouvernement. Déclaration du gouvernement après la formation du nouveau cabinet présidé par M. le comte de Broqueville, le 12 juin 1934 (suite)

Discussion de la déclaration.

Discours de MM. Moyersoen, Vinck, Dens, Wauters, p. 988 à 1001. — Interr. de MM. Volckaert, Van Overbergh, Van Fleteren, le comte de Broqueville, p. m., Moyersoen, Wauters, Van Roosbroeck, Rolin, Ferminne, Limage, Renard, Van Belle, Godding, Dens, Jaumiaux, Hericot, François, Catteau, H. Jaspar, m. a. ét., Sap, m. f., Dierckx, m. t. et m. p. t. t., Ingenbleek, membre c. m., Crokaert, Orban, p. 989 à 1000. — Discours de MM. Hicquet, Van Overbergh, p. 1004 à 1006. — Interr. de MM. de Selys Longchamps, Gillon, Van Fleteren, Volckaert, Clesse, p. 1004, 1005. — Discours de MM. le comte de Broqueville, p. m. (qui répond aux observations présentées), p. 1006 à 1008. — Interr. de MM. Rolin, Clesse, Van Fleteren, Van Belle, Wauters, Bologne, Orban, p. 1006 à 1009. M. le président donne lecture d'un ordre du jour présenté par MM. Hicquet et Van Overbergh, comme conclusion à la discussion de la déclaration, p. 1009.

Reprise de la discussion de la déclaration.

Discours de MM. Crokaert, p. 1009 à 1014. — Interr. de MM. Van Roosbroeck, Van Fleteren, Bologne, Rolin, Van Belle, Van Schoor, Branquart, Hicquet, Volckaert, Ronvaux, Jaumiaux, Van Overbergh, Wauters, Ferminne, Renard, Arm. Huysmans, p. 1010 à 1014.

M. le président fait à ce moment remarquer qu'il y a encore dix orateurs inscrits, estime que l'assemblée devrait prendre des dispositions pour que le débat se termine le lendemain et aboutisse au vote, M. le président propose donc de prolonger la séance en cours jusqu'à 5 h. et demie et prie les orateurs d'être aussi brefs que possible afin de tâcher d'arriver au résultat qu'il vient d'indiquer, p. 1014. — Le Sénat se déclare d'accord avec M. le président, p. 1014.

Reprise du débat : Discours de MM. le baron de Dorlodot, Carnoy, p. 1014 à 1018. — Interr. de MM. H. Jaspar, m. a. ét., Van Fleteren, Wauters, Rolin, Van Overbergh, François, Gillon, Branquart, p. 1014 à 1018.

Au début de la séance du lendemain au moment où le débat va être repris MM. le comte de la Barre d'Erquelines et Branquart font remarquer que le gouvernement n'est pas représenté et qu'il serait préférable d'attendre qu'au moins l'un de ses membres fût présent, p. 1020. — M. le président déclare qu'il va faire prévenir ceux des ministres qui sont dans les couloirs, puis, M. le premier ministre étant entré en séance, déclare que le débat va être poursuivi, p. 1020.

Reprise de la discussion : Discours de MM. le comte de la Barre d'Erquelines, Lindekens, De Bruyn, p. 1020 à 1023. — Interr. de MM. Van Fleteren, Hericot, Verbist, Orban, Coole, Van Roosbroeck, p. 1020 à 1022.

M. le président fait remarquer qu'il y a encore sept orateurs inscrits et déclare que, en conséquence, il se voit contraint de prier ces orateurs de formuler brièvement leurs observations, p. 1023. — M. Van Fleteren propose la limitation à quelques minutes, M. Van Overbergh estime que, au point où en est le débat, il sera l'organe de la grande majorité en proposant la limitation, p. 1023. — M. le président propose de limiter la durée des discours à dix minutes et cette proposition est unanimement admise, p. 1024.

Reprise de la discussion : Discours de M. Vancoillie, Mme Spaak, MM. Catteau, Mullie, Vinck, Clesse, p. 1024 à 1030. — Interr. de MM. Coole, De Bruyn, Dewaele, Lalemand, Van Roosbroeck, G. Rutten, Van Fleteren, Volckaert, Moyersoen, le comte de Broqueville, p. m., Dens, Wauters, Van Overbergh, Criquelion, p. 1024 à 1030.

M. le président déclare la discussion close et annonce que l'on va procéder au vote sur l'ordre du jour de confiance présenté par MM. Hicquet et Van Overbergh, p. 1030.

L'ordre du jour de confiance est adopté par 83 voix contre 56 et 2 abstentions, p. 1031 (28 juin 1934). — Se sont abstenus : MM. le comte de la Barre d'Erquelines et Lindekens, p. 1031.

Port, commerce et fabrication des armes et des munitions. — V. Droit pénal : Milices privées; armes et munitions.

Ports. V. — Marine.

Pouvoir exécutif. — V. Droit constitutionnel.

Pouvoirs spéciaux. — V. Finances : Pleins pouvoirs.

Président du Sénat.

Ann. — M. Digneffe est réélu président du Sénat, p. 3.

M. Vinck est réélu, par acclamations, premier vice-président du Sénat; M. Van Overbergh est réélu, par acclamations,

Président du Sénat (suite)

deuxième vice-président du Sénat; M. le baron d'Huart est réélu, par acclamations, troisième vice-président du Sénat, p. 3.

Nomination du président : Incident soulevé par M. Van Schoor au sujet de la nomination de M. Digneffe, M. Van Schoor estimant que cette élection est irrégulière et que l'article 9 du règlement n'a pas été bien interprété. Observations de M. le président, doyen d'âge, Ligy, p. 3. — M. le président, doyen d'âge, Ligy, déclare qu'il estime l'incident clos, aucune proposition n'ayant été formulée à l'encontre de la décision prise par le bureau provisoire au moment où M. Van Schoor a soulevé l'incident qui vient de se produire, M. le président, doyen d'âge, croit donc devoir maintenir cette décision, déclare l'incident clos et prie M. Digneffe et MM. les secrétaires de venir prendre place au bureau, p. 5.

M. Digneffe prononce un discours en prenant possession du fauteuil de la présidence, termine son discours en rendant hommage au zèle et à l'activité de M. Ligy, doyen d'âge du Sénat, p. 5.

Travaux du Sénat : Au cours de la première séance de la session, le 14 novembre, communique au Sénat certaines propositions et décisions de la commission du travail parlementaire quant à la discussion des budgets, la discussion des interpellations, les jours de séance du Sénat, leur nombre et leur durée; termine en donnant lecture de l'ordre du jour de la séance que le Sénat tiendra dès le lendemain, mercredi 15 novembre, p. 8.

Budget extraordinaire pour l'exercice 1934 : A la suite d'observations de M. Barnich, pendant la première séance de la session, sur la possibilité de réunir, dès le lendemain, la commission du budget extraordinaire, fait remarquer que cette commission a été convoquée pour le lendemain, par suite des demandes de crédit à propos desquelles le gouvernement a demandé l'urgence, p. 9. — M. Mertens faisant observer que cette commission ne pourra être constituée avant l'après-midi, propose de ne la réunir dans ce cas que le surlendemain, jeudi matin, 16 novembre, p. 9.

Budget de l'agriculture et des classes moyennes pour l'exercice 1934. M. Hicquet demandant s'il est exact que quelqu'un aurait demandé de ne pas aborder l'examen de ce budget dès le lendemain, 15 novembre, déclare que certains membres de la commission de l'agriculture ont exprimé le désir de ne voir aborder ce débat que le surlendemain, jeudi, p. 9. — Déclare, en réponse à M. Mullie, ne voir aucun inconvénient à commencer la discussion dès le lendemain, p. 9. — Annonce que le vote sur l'ensemble est remis au mardi suivant, p. 40. — Motion d'ordre de M. Gillon, qui proteste contre la remise du vote, estimant que l'ordre du jour fixé n'est pas respecté; en réponse à ces observations, rappelle que les indications qu'il avait données quant à la réglementation des travaux du Sénat n'avaient donné lieu à aucune protestation; que, en conséquence, il avait fait inscrire à l'ordre du jour le vote sur l'ensemble du budget, mais que, ayant prié le greffier de faire vérifier le nombre de membres présents, il a été informé, au moment où il ouvrait la discussion des articles, que plus de la moitié des membres avaient quitté le Sénat; qu'il s'est donc trouvé dans l'obligation de remettre à une prochaine séance le vote sur l'ensemble; exprime ses regrets de ce qui s'est produit et souhaite que le Sénat le mette, dans l'avenir, à même d'exécuter le programme de travail qui avait été admis le jour de la première séance du Sénat, p. 40. — Exprime le vœu que tous les membres de la Haute Assemblée réfléchissent à l'incident qui vient de se produire, p. 41.

Budget des postes, télégraphes et téléphones pour l'exercice 1934. Au moment où le Sénat va aborder l'examen de ce budget, annonce que l'état de santé de M. le vicomte Poullet ne lui permet pas encore d'assister aux séances du Sénat et que M. Tschoffen, m. c., le remplacera pour cette discussion; forme, en son nom comme au nom de la Haute Assemblée, des vœux pour le prompt rétablissement du vicomte Poullet, p. 103.

Incident soulevé par le baron de Dorlodot, qui proteste parce que le ministre des affaires étrangères n'a pas répondu au Sénat, avant de répondre à la Chambre, aux observations qu'il avait faites au sujet de la suppression de la commission militaire interalliée de contrôle : estime que l'incident provoqué par le baron de Dorlodot ne peut être vidé sans la présence de M. Hymans, m. a. ét., afin que celui-ci puisse donner suite aux paroles qui viennent d'être prononcées; déclare donc l'incident clos pour la séance en cours, p. 118.

Budgets de la justice pour les exercices 1933 et 1934. Discussion générale. Pendant le discours de M. Crokaert, fait remarquer à celui-ci qu'il s'écarte du fait personnel pour lequel il a demandé la parole et le prie de ne plus s'en écarter, p. 141 à 143. — Discussion des articles du budget de 1934. Amendement présenté par MM. Rolin et Wauters : Art. 43bis (nouveau) instituant une commission d'enquête parlementaire pour faire la lumière sur les faits auxquels M. Crokaert a fait allusion, en séance du 30 novembre : estime que cet amendement n'est pas recevable; fait remarquer que c'est la loi du 3 mai 1880 qui règle l'exercice du droit d'enquête des Chambres; que, aux termes de cette loi, l'inscription d'un crédit, à un budget, pour une enquête parlementaire ne peut

Président du Sénat (suite)

se justifier, l'article 12 de la dite loi de 1880 stipulant que les dépenses résultant de l'enquête sont imputées au budget de la Chambre qui l'a ordonnée; déclare donc que, si les auteurs de cette proposition persistent à demander la constitution d'une commission d'enquête, ils auront à saisir le Sénat d'une proposition dans ce sens, p. 160. — Estime qu'il résulte des déclarations qui viennent d'être faites que l'amendement de MM. Rolin et Wauters est retiré, p. 161.

Fixation de l'ordre du jour : Pendant la séance du 5 décembre 1933, fait au Sénat une communication au sujet du programme de ses travaux jusqu'au 31 décembre; fait notamment remarquer que, pour se conformer à la règle constitutionnelle, le Sénat a le devoir de voter tous les budgets de 1933 pendant l'année en cours, la Haute Assemblée se trouvant devant l'impossibilité matérielle d'examiner tous ces budgets en temps utile; annonce que le bureau propose d'examiner une série de budgets qu'il indique et de voter sans discussion les budgets de 1933 dont il donne la nomenclature, ainsi que les crédits provisoires qui seraient discutés et votés le 22 décembre, p. 161, 162.

Budget des travaux publics pour l'exercice 1934. Au début de la séance du 6 décembre, rappelle qu'une interpellation de MM. Hans et Van Eyndonck a été jointe à ce budget, propose d'y joindre encore la discussion du budget extraordinaire pour 1934, ainsi qu'une interpellation de M. Gillon, qui est jointe à ce dernier budget, p. 168. — Déclare qu'il reste entendu que, lorsqu'on abordera la discussion des articles du budget extraordinaire, il y aura une discussion d'ensemble sur les crédits demandés pour la défense nationale, p. 168. — M. Sap, m. t. p., déclarant ne pas accepter l'ordre du jour présenté par MM. Van Eyndonck et Hans, comme conclusion à leur interpellation, prend acte de la déclaration du ministre et annonce que l'ordre du jour fera l'objet d'un vote au cours d'une séance ultérieure, p. 184. — Discussion générale des crédits militaires. Annonce qu'il n'y a plus d'orateurs inscrits et que l'on va passer à l'examen des articles du budget extraordinaire, p. 213. — M. Laboulle, protestant contre le vote immédiat des articles, lui fait remarquer que le vote sur l'ensemble n'aura pas lieu ce jour-là, p. 213. — Fait encore diverses observations, p. 213.

Proposition d'enquête sur l'intrusion de la finance dans l'administration de l'Etat. Avant d'ouvrir la discussion sur la prise en considération, demande si cette proposition d'enquête est appuyée par quatre membres, p. 238. — Discussion sur la prise en considération : A la suite des paroles prononcées par M. Volckaert, lequel a dit à M. Tschoffen, m. c., « qu'il en a menti », après avoir demandé à M. Volckaert s'il confirmait ces paroles et, celui-ci les confirmant, lui inflige un rappel à l'ordre et déclare que M. Volckaert s'expliquera ultérieurement s'il le désire sur son rappel à l'ordre, p. 249.

Budget des voies et moyens pour l'exercice 1934. Discussion générale. Fait remarquer que l'extension du débat qui vient d'avoir lieu sur la prise en considération de la proposition d'enquête présentée par MM. Rolin et Wauters a apporté quelque retard dans les travaux de l'assemblée; annonce que, M. H. Jaspars, m. f., ne pouvant être au Sénat le lendemain matin, la discussion du budget des voies et moyens ne sera reprise qu'à 2 heures; espère que tous les membres du Sénat voudront bien lui apporter leur concours pour pouvoir terminer la discussion générale du budget, ainsi que la discussion des articles des quatre budgets figurant à l'ordre du jour de la semaine en cours, p. 252. — Au début de la discussion des articles du budget des voies et moyens, constate, à regret, qu'aucun des six secrétaires n'est présent et prie en conséquence les deux plus jeunes membres de l'assemblée de prendre place au bureau, afin que la discussion puisse se poursuivre dans les conditions réglementaires, p. 295. — Art. 1^{er}. Fait remarquer qu'un amendement de MM. Wauters et Bologne se rattache à l'article 1^{er} du projet de loi et non à l'article 1^{er} du budget en discussion, p. 295. — Discussion des articles du projet de loi. Art. 1^{er}. Déclare que, puisqu'il n'y a pas accord au sujet de l'amendement de MM. Wauters et Bologne, le vote doit être réservé, p. 298. — L'amendement de M. Lebon ayant été réservé et M. Lebon demandant la parole, lui fait remarquer qu'il n'était pas présent la veille, lorsque cet article est venu en discussion, qu'il a donc dû déclarer close la discussion générale, p. 307. — L'extrême gauche, demandant l'appel nominal sur un amendement de M. Vinck, fait remarquer que le vote est commencé, p. 307.

Budget de la dette publique pour l'exercice 1934. Discussion des articles. Art. 17. Rappelle un amendement du baron de Dordot, p. 300. — M. Rolin, demandant à motiver son abstention sur cet amendement, prie M. Rolin de ne pas insister et de ne pas compliquer les travaux du Sénat plus qu'ils ne le sont déjà, car il n'est pas d'usage de motiver un vote lorsque celui-ci a lieu par assis et levé, p. 308.

Fixation de l'ordre du jour du 22 décembre : Fait diverses observations au sujet des votes à émettre au cours de cette séance, de sa prolongation éventuelle et estime que, vu l'état d'avancement des travaux du Sénat, il ne sera pas nécessaire de tenir une séance du matin, p. 347.

Président du Sénat (suite)

Projet de loi portant révision du régime fiscal des transports sur route par véhicules à moteur. Au moment de l'ouverture du débat, fait remarquer que la commission des finances est réunie à ce moment pour examiner ce projet et propose de suspendre la séance pendant quelques instants, afin de permettre à la commission de faire rapport, p. 354.

A la fin de la séance du 22 décembre, constate que le Sénat a réalisé intégralement le programme de travail qu'il s'était imposé au début de la session; déclare que le bureau, et surtout le président, sont heureux de marquer leur satisfaction pour le zèle et l'assiduité que les membres du Sénat ont montrés en des circonstances particulièrement délicates et difficiles. Indique ensuite les budgets importants restant encore à discuter et annonce que ceux-ci doivent être étudiés, discutés et votés avant la fin de février; fait donc appel au zèle des commissions, adresse des remerciements aux divers services du Sénat et leur exprime sa gratitude; prie le Sénat de laisser au président le soin de fixer la date de sa prochaine réunion, probablement au début de février, p. 359.

Votes par appel nominal. Motion d'ordre de M. Van Fleteren, qui attire l'attention de l'assemblée sur la question de la limite extrême d'heure pour les appels nominaux : Estime que l'on pourrait régler chaque jour, vers 4 1/2 heures, la question de savoir s'il sera procédé à des votes par appel nominal durant la suite de la séance, p. 365. — A la suite d'observations de M. de Spot, propose de fixer la décision à prendre à 4 heures, p. 465.

Budgets des exercices 1933 et 1934 : Motion de M. Van Belle, qui attire l'attention sur la teneur du communiqué reçu par les membres du Sénat, ce communiqué disant que l'examen d'un budget ne pourra occuper que deux séances; M. Van Belle déclare que son groupe est d'accord pour dire qu'un budget ne pouvait occuper plus de deux jours (séances du matin et de l'après-midi), mais que deux « séances » étaient insuffisantes pour certains budgets. Déclare que le bureau est d'accord sur l'interprétation donnée par M. Van Belle, p. 365.

Interpellation de M. Leyniers au sujet de la crise du textile. Discussion : Avant de donner la parole au prochain orateur, fait remarquer qu'il y a encore 7 membres inscrits dans la discussion; propose en conséquence de prolonger la séance jusque vers 6 heures, sans procéder à aucun vote, puis que le débat soit repris le lendemain et épuisé le même jour, p. 376. — Après avoir constaté qu'aucun des orateurs inscrits n'est présent, lève la séance, p. 380. — Reprise du débat : M. Renard, demandant la remise de la suite de la discussion au lendemain, estime que l'on pourrait siéger jusqu'à 6 heures, p. 394. — Fait remarquer que, d'après le programme qui avait été arrêté, l'interpellation en discussion devait être terminée à la fin de la séance en cours; rappelle que, la veille, à 5 heures 20 minutes, les sept orateurs inscrits étaient absents lorsqu'il les a appelés pour prendre la parole; fait observer qu'il importe que les deux budgets inscrits à l'ordre du jour de la séance du lendemain soient terminés, ainsi que cela a été décidé et fait remarquer que, si le Sénat perd un jour, on ne pourra plus atteindre le résultat envisagé pour la fin du mois, par le bureau, p. 397. — M. Renard, renouvelant sa demande de remise au lendemain, déclare qu'il veut bien déférer au désir de M. Renard, tout en faisant remarquer les inconvénients sérieux qui résultent de la modification du programme de travail qui avait été établi, p. 397, 398. — M. Volckaert, estimant que, à l'avenir, tous ceux qui ne répondraient pas à l'appel de leur nom devraient être biffés de la liste des orateurs, déclare, à regret, qu'il faudra peut-être en arriver à ce que ces orateurs ne puissent pas se faire inscrire à nouveau dans la même discussion, p. 398.

Budget de la défense nationale pour l'exercice 1934. Propose, bien que l'heure soit déjà avancée, d'aborder le budget de la défense nationale, d'autres objets ne pouvant être discutés en ce moment, p. 413. — Insiste sur sa proposition, en faisant remarquer que si le Sénat lève sa séance à 5 heures il ne pourra pas réaliser son programme, à moins de siéger le matin les mercredi et jeudi de la semaine suivante, p. 413. — Déclare, la majorité du Sénat témoignant son accord, que l'examen du budget va être abordé, p. 413.

Annonce au Sénat le décès de M. Paulsen, sénateur de Bruxelles, et prononce un discours à cette occasion, p. 433.

Travaux du Sénat : Motion d'ordre de M. Van Fleteren, qui demande que le Sénat ne tienne pas de séance le lendemain matin, ainsi qu'il en avait été décidé, la gauche de la Chambre et du Sénat devant se réunir dans la matinée. Exprime son vif regret de la motion introduite par M. Van Fleteren; rappelle les efforts faits par le bureau pour accélérer les travaux parlementaires et l'approbation donnée, le 6 février, par l'assemblée, au programme de travaux élaboré par le bureau, p. 434. — M. Van Fleteren insistant sur sa demande, déclare qu'il ne la repousse pas et, tout en exprimant à nouveau son vif regret d'avoir vu formuler cette motion, déclare qu'il sera statué plus tard sur cette demande, p. 434. — Au cours de la même séance, annonce qu'il a appris que plusieurs membres du groupe socialiste étaient disposés à prendre la parole le lendemain matin dans le budget de l'industrie et du travail et dans celui de la prévoyance sociale et que, dans ces conditions, la séance du lendemain matin aura lieu, ainsi qu'il avait été prévu, p. 438.

Président du Sénat (suite)

Budget des affaires étrangères pour l'exercice 1934. Des interpellations de M. le baron de Dorlodot, au sujet de la sécurité de la Belgique, ayant été jointes à ce budget et le baron de Dorlodot demandant, par motion d'ordre, qu'aucun roulement de date ni de séance ne soit admis pour cette discussion d'ensemble, déclare que la date du 22 février a été admise par le Sénat, lors de l'approbation du plan de travail du Sénat et qu'il ne peut être question de modifier cette date; déclare qu'il est entendu que, si le Sénat n'avait pas épuisé l'ordre du jour pour les séances précédant le 22 février, on passerait malgré cela à l'examen du budget des affaires étrangères et que l'arriéré éventuel serait liquidé ultérieurement, p. 438. — Rappelle la décision prise quant à la fixation du début de la discussion de ce budget au jeudi 22 février, p. 523. — Au moment où la discussion va être abordée, discussion à laquelle ont été jointes encore deux interpellations émanant de M. Wauters et de M. Dirken, demande si l'assemblée ne serait pas d'accord pour procéder comme cela s'est fait à la commission des affaires étrangères : diviser la discussion générale en deux parties, en faisant porter cet examen d'abord exclusivement sur les questions d'ordre politique, puis sur les questions d'ordre économique, p. 561. — Déclare qu'il va sans dire que cette discussion générale en partie double sera suivie d'une discussion globale des articles du budget et annonce que l'on commencera par les questions d'ordre politique; rappelle que des interpellations du baron de Dorlodot ont été jointes au budget et annonce que, au lieu de donner la parole au baron de Dorlodot, ainsi qu'il devait le faire d'après les décisions qui avaient été prises, il doit donner la parole à M. le comte de Broqueville, p. m., qui vient de la lui demander, p. 562. — Motion d'ordre du baron de Dorlodot, qui propose que les réunions de commissions qui doivent avoir lieu pendant la séance en cours soient remises à un autre moment, afin que tous les sénateurs puissent être présents pendant la discussion : estime que le Sénat sera d'accord pour admettre la proposition du baron de Dorlodot, p. 579. — Déclare qu'il va prévenir les présidents des commissions qui devaient se tenir pendant l'après-midi en cours, p. 579. — Pendant le débat sur les questions d'ordre économique, et avant de donner la parole au prochain orateur inscrit, annonce qu'il y a encore six inscrits et propose, ces orateurs étant disposés à prendre la parole pendant la séance en cours, de prolonger cette séance jusqu'à épuisement du débat, p. 649.

Budgets : de l'industrie et du travail pour l'exercice 1934; de la prévoyance sociale et de l'hygiène pour l'exercice 1934, et interpellation de M. Van Roosbroeck au sujet de la loi sur les conseils de prud'hommes. Discussion. M. Gillon demandant, par motion d'ordre, que M. Henricot, délégué du groupe libéral, puisse ne parler que le lendemain, vu l'heure tardive et le peu de membres présents, estime qu'il est difficile de répondre à l'appel de M. Gillon, la décision ayant été prise de s'arrêter jusqu'à 6 heures; fait remarquer qu'il reste une élite assez nombreuse en séance et, vu le grand nombre d'orateurs encore inscrits dans la discussion, prie M. Henricot de prendre la parole immédiatement, estimant que, même ainsi le débat ne pourra pas être terminé le lendemain, p. 445. — Pendant le discours de M. Jaumiaux, lui fait remarquer qu'il engage des colloques avec des membres qui sont assis derrière lui et, M. Jaumiaux faisant remarquer qu'il ne fait que répondre à des interruptions faites par ces membres, déclare que ses fonctions lui imposent de faire à M. Jaumiaux l'observation qu'il vient de lui faire, p. 430. — Fait remarquer que vingt-trois orateurs ont été inscrits dans le débat en cours; que seuls les orateurs mandatés ont été entendus; qu'il en reste encore douze à entendre; prie le Sénat de se rappeler les décisions qu'il a admises quant aux travaux parlementaires; propose donc de limiter la liste des orateurs, d'accord avec les chefs de groupe et de ne plus admettre de nouvelles inscriptions; de décider également que ceux qui ne répondront pas à l'appel de leur nom seront rayés, p. 482. — Propose encore de décider que la séance en cours sera prolongée et que le débat sera repris le lendemain à 2 heures et terminé au cours de la séance de l'après-midi de ce même jour, p. 482. — Avant de donner la parole au prochain orateur inscrit, fait remarquer que ces orateurs ne sont pas mandatés et les prie donc de ne pas parler pendant plus de dix minutes, p. 436. — Avant de lever la séance, fait encore diverses observations au sujet de la suite et de la fin du débat en cours, p. 492. — Discussion des articles du budget. Art. 1^{er}. Avant de donner la parole au premier orateur inscrit, rappelle qu'il a été décidé que chacun des orateurs ne disposerait que de dix minutes, p. 517. — Au début du discours de M. Van Berckelaer, lui fait remarquer que, suivant la décision prise, le président est autorisé, lorsque la discussion d'un même budget a duré deux jours, à arrêter, d'accord avec les représentants des différents groupes, la liste des orateurs; estime, malgré les critiques de M. Van Berckelaer, qu'il a bien interprété le règlement en donnant la parole au début de la séance en cours à M. J.-J. De Clercq, orateur mandaté, et tient à signaler que, dans les rangs de la gauche socialiste, tout le monde lui a donné raison; puis, à la fin du discours de M. Van Berckelaer, le prie d'abréger, celui-ci ayant dépassé son temps de parole, p. 521, 522.

Président du Sénat (suite)

Projet de loi accordant la garantie de la Belgique au remboursement de bons du trésor émis par la colonie. Rappelle la déclaration faite la veille par M. Tschoffen, m. c., et annonçant que la Haute Assemblée n'a plus à se préoccuper de l'examen de ce projet; estime que le Sénat sera unanimement d'accord pour biffer ce projet de l'ordre du jour, ainsi que l'a proposé le ministre, p. 472.

Décès de S. M. le Roi Albert : Discours. Exprime au premier ministre la poignante émotion qui étreint le Sénat; propose à l'assemblée de lever immédiatement la séance en signe de deuil et prie le Sénat de s'en remettre à son bureau du soin de convoquer aussitôt qu'il sera opportun pour l'accomplissement des tâches que le pays attend de la Haute Assemblée, p. 540.

Donne lecture au Sénat des télégrammes de condoléances qu'il a reçus de plusieurs Assemblées législatives étrangères, à l'occasion du décès de S. M. le Roi Albert 1^{er}, ainsi que des réponses qu'il a données à ces télégrammes, p. 560. — Annonce que le Sénat français a décidé, en hommage exceptionnel à S. M. Albert 1^{er}, de faire ériger son buste dans une des salles du Palais du Luxembourg, p. 602. — Estime que l'assemblée sera unanime pour charger son bureau d'exprimer au Sénat français sa vive gratitude, p. 602.

Budget de l'instruction publique pour l'exercice 1934. Discussion générale. Fait des observations au sujet de la reprise de cette discussion, p. 605. — Avant de donner la parole au prochain orateur, fait remarquer que la liste des orateurs mandatés est épuisée; qu'il doit donc être entendu que les orateurs qui prendront encore la parole ne pourront disposer que de dix minutes, p. 636.

Annonce au Sénat le décès de M. Leduc, sénateur provincial du Hainaut, et prononce un discours à cette occasion, p. 863.

Interpellations jointes de MM. Renard et de Sélys Longchamps sur la question du chômage. Avant que la discussion ne soit poursuivie, fait remarquer que M. Van Isacker, m. t. p. s., est retenu à Pâturages par la catastrophe de Lambrecht, p. 880.

Fait part au Sénat de la terrible catastrophe qui vient de se produire aux charbonnages de Lambrecht, à Pâturages, et exprime les condoléances et la sympathie du Sénat pour les victimes du sinistre et pour leur famille, p. 879, 880.

Travaux du Sénat : Au début de la séance du mercredi 16 mai, fait une communication au Sénat au sujet de ces travaux : M. Janson, m. j., étant retenu à la Chambre par le débat sur l'emploi du flamand en matière judiciaire, ne pouvant être présent le lendemain jeudi, au Sénat, pour l'examen du projet relatif aux mesures générales d'administration intérieure (projet pour lequel sa présence est nécessaire au même titre que celle du ministre de l'intérieur), estime donc, bien qu'au point de vue du Sénat, tout soit prêt pour l'examen du projet dont il est question, que l'Assemblée devra renoncer à siéger le lendemain et remettre au mardi suivant sa prochaine réunion, le débat en cours sur des interpellations, estime-t-il, devant vraisemblablement se terminer pendant la séance qui vient de s'ouvrir, p. 880. — Fait encore une observation à ce sujet, p. 892. — M. Vinck protestant, par motion d'ordre, au nom du groupe socialiste, contre la façon dont les travaux sont organisés et M. Volckaert demandant si le président n'a rien à dire à ce sujet, déclare n'avoir à dire qu'une chose : dès que les projets sont transmis par la Chambre, il veille à ce que les commissions compétentes soient immédiatement saisies et à ce que les rapports parviennent au bureau; signale qu'à ce jour tous les rapports sur les projets transmis sont parvenus au bureau, puis constate que depuis plusieurs semaines le Sénat n'a rien reçu de la Chambre, p. 898.

Annonce au Sénat le décès de M. Van Stappen, sénateur de Termonde et Saint-Nicolas et prononce un discours à cette occasion, p. 896.

Annonce au Sénat le décès de M. Brand Whitlock, ancien ambassadeur des États-Unis en Belgique, prononce un discours à cette occasion et exprime, au nom de l'Assemblée, les condoléances du Sénat à la veuve de M. Brand Whitlock, p. 896.

Projet de loi sur la protection contre l'alcoolisme. L'examen de ce projet devant être commencé le lendemain et M. Janson, m. j., faisant remarquer qu'il ne pourra être présent le surlendemain, étant retenu à la Chambre, prie M. Janson, m. j., de se faire remplacer afin que le Sénat puisse continuer le jeudi l'examen de ce projet très important, le seul du reste qui puisse être porté à l'ordre du jour de la semaine en cours, p. 910. — Au moment où la discussion générale va être abordée, signale que le Sénat se trouve devant deux projets : celui transmis par la Chambre et celui élaboré par la commission de la justice du Sénat; estime qu'il importe, pour la clarté de la discussion, que le Sénat se prononce sur le point de savoir quel texte servira de base à la discussion, p. 912. — Prie les sénateurs qui auraient l'intention de proposer des amendements de le faire avant la clôture de la discussion générale, afin que ces amendements puissent éventuellement être renvoyés à la commission et éviter ainsi leur présentation pendant la discussion des articles, le projet étant très important, p. 912. — Propose de clore la discussion générale sur un vote de principe; annonce qu'une quarantaine d'amendements

Président du Sénat (suite)

sont déposés ou annoncés, déclare que ces amendements seront distribués le plus promptement possible et estime que, en remettant la suite du débat au mardi suivant, le Sénat pourra se prononcer en connaissance de cause sur le texte qui servira de base à la discussion; les amendements seront ensuite renvoyés à la commission qui pourrait alors poursuivre utilement son travail et faire des propositions précises au Sénat, p. 972. — Après un débat à ce sujet, estime nécessaire de renvoyer la suite du débat au mardi suivant, p. 974.

Fixation de l'ordre du jour : A la fin de la séance du 19 juin, annonce au Sénat qu'il semble probable que la Chambre terminera ce même jour la discussion de la déclaration du gouvernement et suggère que le Sénat soit convoqué pour le surlendemain jeudi, p. 985.

Annonce au Sénat la naissance de S. A. R. Mgr le prince Albert de Liège et informe l'assemblée que le bureau a porté à S. M. le Roi les félicitations du Sénat à l'occasion de cet heureux événement, p. 976.

Déclaration du gouvernement formé le 12 juin 1934. Fait remarquer qu'il y a encore dix orateurs inscrits, estime que l'Assemblée devrait prendre des dispositions pour que le débat se termine le lendemain et aboutisse au vote; propose donc de prolonger la séance en cours jusqu'à cinq heures et demie et prie les orateurs d'être aussi brefs que possible afin de tâcher d'arriver au résultat qu'il vient d'indiquer, p. 1014. — A la reprise de la séance, le lendemain, des membres faisant remarquer que le gouvernement n'est pas représenté, déclare qu'il va faire prévenir ceux des ministres qui se trouvent dans les couloirs, puis, M. le premier ministre étant entré en séance, déclare que le débat va se poursuivre, p. 1020. — Fait remarquer qu'il y a encore 7 orateurs inscrits et déclare que, en conséquence, il se voit contraint de prier ces orateurs de formuler brièvement leurs observations, p. 1023. — Propose de limiter la durée des discours à dix minutes, p. 1024.

Pendant la séance du 28 juin, fait diverses observations en réponse à M. Van Fleteren au sujet de la fixation de certains projets intéressant le département de la défense nationale et dont l'examen a été réclamé par M. Devèze, m. d. n., ainsi que du projet augmentant le nombre des établissements d'instruction moyenne dont la discussion est demandée par M. Van Fleteren, p. 1030.

Projet de loi allouant un crédit supplémentaire aux budgets de l'exercice 1934. Motion d'ordre de M. Volckaert, qui proteste contre la décision prise de remettre le débat à la semaine suivante est estimée que la majorité des membres désire l'examen immédiat du projet. Fait remarquer qu'il a pu, le rapporteur s'étant incliné, considérer la motion de remise faite par M. le baron de Moffarts comme admise; que c'est par suite du bruit qui régnait dans la salle et des conversations particulières que la proposition de remise n'a pas été entendue par toute l'assemblée, p. 1032. — Fait remarquer que la question d'urgence est combattue et la met aux voix, p. 1033.

Fixation de l'ordre du jour : A la fin de la séance du jeudi 28 juin, propose à l'Assemblée de ne se réunir que le mercredi suivant, les objets figurant à l'ordre du jour étant remis, à la demande de M. Devèze, m. d. n., p. 1036. — M. De Clercq, Jos., faisant remarquer que la séance est en fait levée, puisque le Sénat n'est plus en nombre, déclare que s'il n'a pas encore levé la séance, c'est parce qu'il désire donner les motifs de la remise au mercredi, p. 1026.

Annonce au Sénat le décès du Prince consort Henri des Pays-Bas, prononce l'éloge du défunt et se fait l'interprète de l'Assemblée pour présenter à la nation voisine et amie les condoléances du Sénat, p. 1039.

Annonce au Sénat le décès de M. Jules Renkin, ministre d'Etat, ancien ministre, ancien membre de la Chambre des représentants et prononce un discours à cette occasion, p. 1086, 1087.

Projet de loi relatif à l'augmentation du nombre d'établissements d'enseignement moyen de l'Etat. Discussion de l'article unique. Pendant la discussion au sujet de la portée d'un amendement de M. G. Rutten, commence par faire diverses observations concernant les nombreuses interruptions, puis donne lecture de l'amendement du R. P. Rutten, sous-amendé par M. Moyerson, et prie M. Hanquet de lui faire parvenir l'amendement qu'il annonce; indique la procédure qui sera suivie pour le vote, sous réserve que le gouvernement veuille faire une déclaration, p. 1063. — Demande s'il y a une proposition formelle de renvoi en commission, p. 1063. — Motion d'ordre de M. Van Fleteren, qui critique l'attitude de M. le président : demande si l'Assemblée s'associe à la motion de M. Van Fleteren et, le Sénat exprimant son désaccord, propose de clore l'incident et de passer à l'ordre du jour, p. 1064. — A la suite de nouvelles observations de M. Van Fleteren, déclare qu'il ne rappellera pas celui-ci à l'ordre, le Sénat ayant mieux à faire et passe à l'ordre du jour, p. 1064.

Annonce au Sénat le décès de M. Doublet, sénateur de Mons et Soignies, et prononce un discours à cette occasion, p. 1086.

Projet de loi permettant d'accorder termes et délais aux débiteurs hypothécaires. Avant que la discussion de ce projet ne soit abordée, rappelle que le projet est dû à l'initiative d'un

Président du Sénat (suite)

membre de la Chambre des représentants, que la commission de la Chambre a déjà introduit de nombreuses modifications au texte original, fait remarquer que la commission du Sénat a fortement remanié le texte qui a été transmis par la Chambre et propose de prendre comme base de la discussion le projet présenté par la commission de la justice du Sénat, p. 1088.

Fixation de l'ordre du jour : A la fin de la séance du 19 juillet, fait au Sénat une communication afin d'indiquer à l'Assemblée les objets, en dehors des pouvoirs spéciaux, que le gouvernement voudrait voir voter par le Sénat avant de se séparer et propose à cet effet que le Sénat se réunisse éventuellement le matin, le mercredi et le jeudi de la semaine suivante, p. 1100.

Fixation de l'ordre du jour : Motion d'ordre de M. Rolin, qui proteste parce que, orateur mandaté du parti socialiste dans la discussion des pouvoirs spéciaux, il est convoqué ce même jour, à 2 heures, à la commission de la justice pour l'examen de projets qui l'intéressent. Déclare qu'il demandera aux présidents des commissions de faire en sorte que celles-ci siègent autant que possible de manière à permettre aux membres d'assister aux séances publiques; annonce que, d'accord avec la commission du règlement, il propose au Sénat de siéger le lendemain mercredi et le surlendemain jeudi, 25 et 26 juillet, matin et après-midi, en prolongeant les séances de l'après-midi jusqu'à 6 heures; informe encore l'Assemblée que, si la discussion des pouvoirs spéciaux était terminée le mercredi, le Sénat entamerait dès le jeudi matin divers projets inscrits à l'ordre du jour, p. 1108. — Estime qu'il ne faut prendre aucune décision absolue au sujet des séances ultérieures et qu'il y aura lieu de décider ultérieurement, d'après l'état des travaux, des séances à tenir encore, p. 1109.

Projet de loi concernant l'emploi des langues en matière judiciaire. A l'occasion d'une motion de M. Lebon, proteste contre les attaques dirigées par M. Van Fleteren contre la commission de la justice et saisit cette occasion pour rendre hommage à cette commission pour les très importants travaux qu'elle a accomplis pendant la session en cours, p. 1146, 1147.

Projet de loi relatif aux pouvoirs spéciaux. Discussion générale. Avant que ce débat ne soit repris, fait remarquer que près de 20 orateurs ont déjà pris la parole et qu'il reste encore 12 orateurs inscrits; estime qu'il est de son devoir de rappeler au Sénat la décision prise la veille de terminer ce même jour la discussion générale; prie donc les sénateurs encore inscrits de faire l'effort nécessaire pour condenser leurs observations, p. 1147. — M. Van Belle faisant remarquer qu'il a demandé la parole pour répondre au président, déclare que le bruit qui règne dans la salle l'a empêché d'entendre la demande de M. Van Belle, p. 1147. — Motion d'ordre de M. François, qui proteste contre la manière dont se déroule le débat et propose de poursuivre la discussion le lendemain matin : fait remarquer qu'il doit faire respecter les décisions prises, puis donne la parole à Mme Spaak, p. 1164. — Annonce que le Sénat prend acte d'une rectification faite, par motion d'ordre, par M. Crockaert, en ce qui concerne le discours prononcé par celui-ci, p. 1170. — Discussion des articles. Art. 1^{er}. Fait des observations au sujet du bruit qui règne dans la salle, puis fait observer à M. Van Berckelaer qu'il rentre dans la discussion générale, p. 1193, 1195.

Règlement du Sénat : proposition de modification. Annonce que M. F. Demets propose un amendement à l'article 32 du règlement du Sénat, donne lecture de cette proposition, mais fait remarquer que cet amendement n'est pas recevable, ne visant aucune des dispositions dont la modification est proposée; déclare cependant que si le Sénat est disposé à prendre la proposition de M. F. Demets en considération, celui-ci pourrait en faire une nouvelle proposition de modification au règlement, qui serait imprimée, distribuée et examinée ultérieurement, p. 1179.

Projet de loi interdisant les milices privées et relatif aux armes et munitions. Discussion des articles. Art. 5. M. Disière présentant un amendement et demandant qu'il soit soumis verbalement au vote, déclare ne pouvoir mettre aux voix que les amendements dont le texte est parvenu par écrit au bureau, p. 1184.

Au moment où le Sénat va partir en vacances, à la fin de la séance du 26 juillet, M. Segers, pensant répondre aux sentiments de toute la Haute Assemblée, rend hommage au président et le remercie pour le dévouement, la haute conception de ses devoirs et l'impartialité avec laquelle il a présidé les délibérations du Sénat, p. 1203. — M. le président Digneffe remercie M. Segers des paroles qu'il vient de lui adresser, félicite le Sénat du zèle avec lequel il a accompli sa mission, puis exprime certains désirs au sujet de la reprise des travaux du Sénat à la rentrée de celui-ci, p. 1204.

Prestation de serment de S. M. Léopold III. — V. Roi et Famille Royale.

Prêts. — V. Droit civil : a) Hypothèques et privilèges; b) Intérêt conventionnel.

Prêts aux invalides de la guerre. — V. Guerre : Invalides de la guerre.

Primes. — V. Commerce et industrie : Ventes avec primes.

Prince Albert de Liège : annonce de sa naissance. — V. Roi et Famille Royale.

Privilèges et hypothèques. — V. Droit civil : Hypothèques et privilèges.

Procédure civile.

DIVORCE.

Proposition de loi tendant à modifier les règles de la procédure en matière de divorce (due à l'initiative de MM. Lebeau et consorts).

Doc. — N° 66. Rapport de M. Orban.

Produits de la pâtisserie et de la boulangerie. — V. Impôts : Impôts indirects : Taxe de luxe.

Projets et propositions de loi. — V. Chambres législatives-Sénat : Listes : Projets et propositions de loi.

Promulgation des lois. — V. Droit constitutionnel : Pouvoir exécutif.

Propositions de loi. — V. Chambres législatives-Sénat : Listes : Projets et propositions de loi.

Propriété foncière. — V. Impôts : Impôts directs : Contribution foncière.

Propriétés rurales : acquisition. — V. Impôts : Impôts indirects.

Protection contre l'alcoolisme. — V. Alcool.

Protection de l'enfance. — V. Enfance.

Protection des œuvres littéraires et artistiques. — V. Affaires étrangères : Arts, sciences et lettres.

Provocations et propagandes mettant en péril le recrutement et la discipline de l'armée. — V. Droit pénal.

Prud'hommes. — V. 1° Organisation judiciaire; 2° Interpellations, au nom de M. Van Roosbroeck.

Q

Questeurs du Sénat. — V. Chambres législatives-Sénat : Questeurs du Sénat.

R

Radiotélégraphie et radiotéléphonie.

I. N. R.

Comptes pour 1932. — Comptes de l'Institut national de radio-diffusion pour l'exercice 1932; observations du comité de surveillance; réponse du ministre à ces observations et rapport annuel du conseil de gestion.

Ann. — Transmis par le ministre des p. f. t., p. 7.

Rappels à l'ordre. — V. Chambres législatives-Sénat : Incidents.

Réarmement de l'Allemagne. — V. 1° Interpellations, au nom du baron de Dörlodot; 2° Budgets : Budget des affaires étrangères.

Recours en cassation contre les arrêts des Cours d'appel du Congo en matière d'impôts. — V. Colonie : Impôts.

Recrutement. — V. 1° Armée : Milice. — 2° Droit pénal : Provocations et propagandes mettant en péril le recrutement de l'armée.

SÉNAT. — TABLE DE LA SESSION ORDINAIRE 1933-1934.

Redressement économique et financier. — V. Finances : Pleins pouvoirs.

Règle des télégraphes et téléphones. — V. Télégraphes et téléphones.

Régime fiscal des véhicules à moteur. — V. Impôts : Impôts directs : véhicules à moteur.

Règlement du Sénat. — V. Chambres législatives-Sénat.

Régularisations. — V. Budgets : Crédits supplémentaires.

Reine Elisabeth : Dotation. — V. Roi et Famille royale.

Relations entre la Belgique et la Russie. — V. Interpellations au nom de M. Wauters.

Remboursement de bons du trésor émis par la colonie. — V. Finances : Dette publique et Emprunts.

Renkin (décès de M. J. Renkin, ministre d'Etat). — V. Chambres législatives-Sénat : Décès.

Rente de vieillesse. — V. Assurances sociales : Vieillesse et décès.

Revision des listes électorales. — V. Lois électorales.

Roi et Famille royale.

AVÈNEMENT DU ROI LÉOPOLD III.

Séance solennelle des Chambres réunies tenue le 23 février 1934 pour recevoir le serment constitutionnel de Sa Majesté Léopold III, Roi des Belges.

Ann. — Composition du bureau et des députations chargées de recevoir, l'une Sa Majesté le Roi, l'autre, Sa Majesté la Reine et indication des personnalités qui prennent place dans l'hémicycle, p. 547.

Arrivée de Sa Majesté la Reine et des enfants royaux, p. 547.

Indication des membres des familles royales et des personnalités qui prennent place dans la tribune de Sa Majesté la Reine, ainsi que de la place occupée par la Maison civile de Sa Majesté le Roi.

Arrivée de Sa Majesté le Roi, p. 548.

Prestation de serment de Sa Majesté le Roi Léopold III et discours prononcé en français et en flamand par Sa Majesté, p. 548 à 551.

DÉCÈS DE SA MAJESTÉ LE ROI ALBERT.

Notification.

Ann. — Discours de M. le comte de Broqueville, p. m., qui annonce au Sénat la douloureuse nouvelle (ce discours est prononcé en flamand et en français), p. 539, 540. — Discours de M. le président Digneffe qui exprime au premier ministre la poignante émotion qui étreint le Sénat, propose au Sénat de lever immédiatement la séance en signe de deuil et prie le Sénat de s'en remettre à son bureau du soin de le convoquer aussitôt qu'il sera opportun pour l'accomplissement des tâches que le pays attend du Sénat, p. 540. — M. Vinck donne lecture de la traduction du discours de M. le président, p. 540.

Communication de M. le président Digneffe, qui donne lecture au Sénat des télégrammes de condoléances qu'il a reçus de plusieurs assemblées législatives étrangères, ainsi que des réponses qu'il a données à ces télégrammes, p. 560.

Communication de M. le président, qui annonce que le Sénat français a décidé, en hommage exceptionnel à S. M. Albert I^{er}, de faire ériger son buste dans une des salles du palais du Luxembourg, p. 602. — M. le président estime que l'assemblée sera unanime pour charger son bureau d'exprimer au Sénat français la vive gratitude, p. 602. — Adhésion du Sénat.

DOTATION A S. M. LA REINE ELISABETH.

Projet de loi accordant à charge du trésor public une dotation annuelle et viagère à S. M. la Reine Elisabeth.

Doc. — N° 99. Rapport de M. Moyersoen.

Ann. — Dépôt du rapport par M. Moyersoen. M. Moyersoen prie le Sénat de l'autoriser à donner lecture de son rapport, p. 684. — M. le président demande si le Sénat est d'accord

Roi et Famille royale. DOTATION A S. M. LA REINE ELISABETH. *Projet de loi accordant à charge du trésor public une dotation annuelle et viagère à S. M. la Reine Elisabeth (suite)*

pour décider l'urgence, p. 684. — M. Vinck s'oppose à l'urgence et motive l'opposition de son groupe, p. 684. — Discours de M. H. Jaspar, m. f. (qui s'étonne de l'opposition du groupe socialiste alors que le pays tout entier, y compris les membres de l'opposition au parlement, ont pleuré le Souverain que la Belgique vient de perdre et salué l'avènement du nouveau souverain, p. 84. — Le Sénat n'étant pas d'accord sur l'urgence, M. le président met cette question aux voix et l'urgence est déclarée par assis et levé, p. 684.

M. Moyersoën donne lecture de son rapport, p. 684.

Discussion générale :

Discours de M. Vinck qui en sa qualité de président du groupe socialiste, motive le vote négatif de ce groupe, p. 684. — Discours de M. H. Jaspar, m. f., qui répond au discours de M. Vinck et motive l'exception que le gouvernement propose de faire en votant une dotation pour la Reine Elisabeth, p. 684, 685. — Observations de MM. Van Roosbroeck, Ingenbleek, p. 684. — L'article unique est adopté sans observations, p. 685.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 86 voix contre 43, p. 685 (15 mars 1934). — Le projet est soumis à la sanction royale.

LISTE CIVILE.

Projet de loi fixant la liste civile pour la durée du règne du Roi Léopold III.

Doc. — N° 98. Rapport de M. Moyersoën.

Ann. — M. Moyersoën dépose le rapport sur ce projet et prie le Sénat de l'autoriser à donner lecture de son rapport, p. 684. — M. le président demande si l'assemblée est d'accord pour décider l'urgence, p. 684. — M. Vinck s'oppose à l'urgence et motive l'opposition de son groupe, p. 684. — M. H. Jaspar, m. f. s'étonne de l'opposition du groupe socialiste alors que le pays tout entier, y compris les membres de l'opposition au parlement, ont été unanimes à pleurer le Souverain que la Belgique vient de perdre et pour saluer l'avènement du nouveau Roi, p. 684. — Le Sénat n'étant pas d'accord sur l'urgence, M. le président met cette question aux voix et l'urgence est déclarée par assis et levé, p. 684.

M. Moyersoën donne lecture de son rapport, p. 684.

Discussion générale.

Discours de M. Vinck qui, en sa qualité de président du groupe socialiste du Sénat, motive le vote négatif de ce groupe, p. 684. — Discours de M. H. Jaspar, m. f., qui répond au discours de M. Vinck afin que le Sénat ne reste pas sous l'impression que le gouvernement propose une majoration de la liste civile, puis donne à l'exposé de la vérité en ce qui concerne le montant de la liste civile et l'usage auquel elle est affectée, p. 684, 685. — Observations de MM. Van Roosbroeck et Ingenbleek, p. 684.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 684.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 86 voix contre 43, p. 685 (15 mars 1934). — Le projet est soumis à la sanction royale.

NAISSANCE DE S. A. R. LE PRINCE ALBERT DE LIÈGE.

Ann. — Communication de M. le président Dirneffe qui annonce au Sénat la naissance de S. A. R. Monseigneur le prince Albert de Liège et fait connaître à l'assemblée que le bureau a porté à S. M. le Roi les félicitations du Sénat à l'occasion de cet heureux événement, p. 976.

Russie : relations entre la Belgique et la Russie. — V. Interpellations au nom de M. Wauters.

S

Saint-Georges-ten-Distel. — V. Communes : Territoires : Flandre occidentale.

Salaires des ouvriers. — V. 1° Travail. — 2° Affaires étrangères : Travail. — 3° Interpellations au nom de M. Van Eyndonck.

Sanction et promulgation des lois. — V. Droit constitutionnel : Pouvoir exécutif.

Secours et subsides.

CATASTROPHE DE PATURAGES.

Projet de loi tendant à mettre à la disposition du gouvernement les crédits nécessaires pour venir en aide aux familles éprouvées par la catastrophe de Paturages.

Doc. — N° 173. Rapport de M. Philips.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 12 juillet 1934, p. 1087. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

Motion d'ordre de M. Van Fleteren qui proteste au début de la séance du matin du jeudi 24 juillet parce que ce projet ne figure plus en tête de l'ordre du jour et insiste pour que son examen soit immédiatement abordé, p. 1170. — M. le vice-président baron d'Huart déclare que c'est à la demande de M. Van Belle, inscrit dans ce débat et se trouvant dans l'impossibilité d'être présent au début de la séance que l'intervention critiquée par M. Van Fleteren a été faite, p. 1170. — M. Van Fleteren insiste pour que la discussion soit commencée dès l'arrivée de M. Van Belle, M. le président déclare que les projets qui vont être examinés ne donneront vraisemblablement pas lieu à de longs débats, que M. Van Fleteren obtiendra donc satisfaction, p. 1170. — M. le président déclare l'incident clos, p. 1170.

Discussion générale.

Discours de MM. Debersé, Van Belle, le baron Boël, François, Van Cauwelaert, m. a. et m. a. éc. (qui termine son discours en rectifiant une affirmation produite à la Chambre des représentants par M. Delattre, celui-ci ayant déclaré à l'occasion de la discussion de l'interpellation au sujet de cette catastrophe que le service médical était insuffisant), p. 1198 à 1200. — Interr. de MM. Hans et Casterman, p. 1199. — Discours de M. Van Belle, qui déclare ne pas vouloir répondre à M. Van Cauwelaert au sujet du différend entre lui et M. Delattre laissant à celui-ci le soin de vider cette question, mais vouloir rectifier deux erreurs commises par le ministre dans sa réponse à son discours, p. 1200. — Observations de M. Clesse, p. 1200.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 1200.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 159 membres présents, p. 1202 (26 juillet 1934). — Le projet est soumis à la sanction royale.

OURAGAN DU 17 MARS 1934.

Projet de loi tendant à mettre à la disposition du gouvernement les crédits nécessaires pour secourir les victimes de l'ouragan du 17 mars 1934.

Doc. — N° 110. Projet du gouvernement.

N° 111. Rapport de M. le baron de Kerchove d'Exaerde.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, p. 796 (27 mars 1934). — Le projet est renvoyé à la commission de l'intérieur.

Dépôt du rapport par M. le baron de Kerchove d'Exaerde, p. 801 (27 mars 1934).

Pas de discussion générale.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 820.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 107 membres présents, p. 828 (28 mars 1934). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Secrétaires du Sénat. — V. Chambres législatives-Sénat : Bureau définitif.

Sécurité de la Belgique : mesures en vue de l'assurer. — V. 1° Interpellations au nom du baron de Dorlodot. — 2° Budgets : Budget des affaires étrangères.

Sénat. — V. Chambres législatives-Sénat.

Service militaire. — V. 1° Armée : Milice. — 2° Droit pénal : Provocations au refus de service militaire.

Servitude de débroussaillage le long des voies ferrées : établissement. — V. Transports : Chemins de fer : Débroussaillage, etc.

Services publics : fonctionnement en temps de guerre. — V. Guerre : Mobilisation.

Servitudes aéronautiques autour des aérodromes de l'armée. — V. Armée : Aéronautique.

Sociétés coloniales. — V. Colonie : Impôts et la rubrique : Impôts : Impôts directs.

Sous-officiers. — V. Armée.

Statut des sous-officiers. — V. Armée : Sous-officiers.

Subsides. — V. Secours et subsides.

Sûreté de l'Etat. — V. Droit pénal : Crimes et délits contre la sûreté de l'Etat.

T

Taxes. — V. Impôts.

Télégraphes et téléphones.

LIAISONS TÉLÉPHONIQUES ET TÉLÉGRAPHIQUES POUR LES BESOINS DE L'ORGANISATION DÉFENSIVE DU PAYS. — V. Armée : Liaisons, etc.

RÉGIE.

Bilan et compte de profits et pertes de la régie des télégraphes et téléphones pour l'exercice financier 1933-1934; rapport du comité de surveillance.

Ann. — Dépôt de ces documents par M. Dierckx, m. t. et m. p. t. t., p. 1028.

Comptes de prévision pour 1934-1935. — Projet de loi relatif aux comptes de prévision de la régie des télégraphes et des téléphones pour l'exercice financier 1934-1935.

Doc. — N° 25. Exposé des motifs. Projet de loi. Tableaux et développements relatifs aux comptes de prévision pour 1934-1935 (1^{er} mars 1934-fin février 1935).

N° 78. — Rapport de M. de Spot. Annexes : Comptes de prévision de la régie des télégraphes et des téléphones.

Ann. — Dépôt du projet de loi par M. Tschoffen, m. c., p. 205 (7 décembre 1933). — Le projet est renvoyé à la commission des postes, télégraphes et téléphones.

Dépôt du rapport par M. de Spot, p. 404 (8 février 1934). — M. De Bruyn fait remarquer l'urgence de ce projet qui doit être voté avant la fin du mois, p. 404.

M. le président propose de porter cet objet urgent en tête de l'ordre du jour du mercredi matin, 21 février, p. 523. — Cette proposition est admise.

Discussion générale.

Discours de MM. De Bruyn, de Spot, rapp., Segers, Van Cauwelaert, m. i. et c. m. et m. i. et m. p. t. t. (qui répond brièvement aux observations qui ont été présentées), p. 572 à 578. — Interr. de MM. G. Rutten, Van Cauwelaert, m. i. c. m. et m. i. et m. p. t. t., Segers, de Spot, rapp., p. 573 à 578

Les articles sont adoptés sans observations, p. 578. — Voyez l'annexe à la fin de la séance de l'après-midi du 7 mars, p. 597 à 599.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 80 voix contre 51, p. 605 (8 mars 1934). — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

Motion d'ordre de M. Segers, qui fait diverses rectifications au discours qu'il a prononcé le 7 mars (p. 574), rectifications qui se rapportent au *Compte rendu analytique* comme au *Annales*, son discours ayant été reproduit aux *Annales parlementaires* d'après le *Compte rendu analytique*, p. 694.

Téléphones. — V. Télégraphes et téléphones.

Territoire des communes. — V. Communes.

Testaments. — V. Droit civil.

Textiles : crise que traverse l'industrie des textiles. — V. Interpellations au nom de M. Leyniers.

Traité de Versailles : mesures à prendre en vue d'en assurer le respect. — V. 1^o Interpellations au nom de M. le baron de Dorlodot. — 2^o Budgets : Budget des affaires étrangères.

Transfert. — V. Budgets : Crédits supplémentaires.

Transit des marchandises. — V. Commerce et industrie : Licences.

Transfert. — V. Budgets : Crédits supplémentaires.

Transports aériens : conventions à leur sujet. — V. Affaires étrangères : Transports.

Transports.

CHEMINS DE FER.

Bilan et compte de profits et pertes de la S. N. C. F. B. — Bilan et compte de profits et pertes de la Société nationale des Chemins de Fer belges au 31 décembre 1933 et rapport du conseil d'administration et du collège des commissaires de la dite société.

Ann. — Transmis par M. le ministre des transports, p. 1070.

Débroussaillage le long des voies ferrées : servitude. — Projet de loi établissant la servitude de débroussaillage sur les terrains limitrophes des voies ferrées.

Doc. — N° 74. Projet du gouvernement.

N° 129. Rapport de M. le comte de la Barre d'Erquennes.

Ann. — Dépôt du projet de loi par M. Forthomme, m. t., p. 364 (6 février 1934). — Le projet est renvoyé à la commission des transports.

Ce projet venant en ordre utile à la fin de la séance du 19 juillet, M. le président rappelle que M. le baron Delvaux de Fenffe avait annoncé le dépôt d'un amendement et propose, M. le baron Delvaux de Fenffe étant absent pour raisons de santé, de remettre l'examen du projet, p. 1100. — La proposition de M. le président est admise, p. 1100.

Travaux de premier établissement. — Relevé récapitulatif des travaux de premier établissement à entamer en 1934 par la Société nationale des Chemins de fer belges.

Ann. — Transmis par M. le ministre des transports, p. 364.

INDICATION DU POIDS DES GROS COLIS A TRANSPORTER PAR BATEAU : CONVENTION A CE SUJET. — V. Affaires étrangères : Transports.

ROUTE ET RAIL.

Projet de loi portant une meilleure coordination des transports par route et par rail.

Doc. — N° 116. Projet du gouvernement.

Ann. — Dépôt du projet de loi par M. Forthomme, m. t., p. 818 (28 mars 1934). — Le projet est renvoyé à la commission des transports.

Transport sur routes : régime fiscal des véhicules à moteur. — V. Impôts : Impôts directs : Véhicules à moteur.

Travail.

CHOMAGE. — V. 1^o la rubrique : Assurances sociales. — 2^o la rubrique : Interpellations, au nom de M. de Sélys Longchamps.

CHÔMAGE DE LA JEUNESSE : CONSÉQUENCES. — V. Interpellations au nom de M. Renard.

CONTRAT DE TRAVAIL.

Proposition de loi complétant la loi du 10 mars 1900 sur le contrat de travail.

Doc. — N° 190. Proposition de M. Bologne.

Ann. — Dépôt, par M. Bologne, de cette proposition de loi, p. 1116.

CRÉDIT PROFESSIONNEL. — V. Commerce et industrie.

FEMMES MARIÉES.

Proposition de loi tendant à limiter le travail de la femme mariée dans les usines, dans les ateliers, sur les chantiers et dans les bureaux.

Doc. — N° 84. Proposition de loi de M. G. Rutten.

Ann. — Dépôt, par M. G. Rutten, de cette proposition de loi, p. 433. — La proposition de loi, appuyée par 4 membres, est prise en considération et renvoyée à la commission des travaux publics et de la révoquant sociale, p. 865.

ORPHELINS DES VICTIMES DU TRAVAIL. — V. Assurances sociales.

Travail (suite)**SALAIRES DES OUVRIERS.**

Projet de loi modifiant l'article 5 de la loi du 16 août 1887 portant réglementation du paiement des salaires aux ouvriers.

Doc. — N° 154. Projet transmis par la Chambre des représentants. N° 185. Rapport de M. J.-J. De Clercq.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 28 juin 1934, p. 1040. — Le projet est renvoyé à la commission des affaires économiques.

Dépôt du rapport par M. J.-J. De Clercq, p. 1112 (24 juillet 1934).

Discussion générale.

Discours de M. Van Roosbroeck, qui fait remarquer qu'il avait présenté un amendement à ce projet et déclare qu'il retire cet amendement qu'il jugeait pourtant indispensable, afin d'éviter le renvoi du projet à la Chambre, M. Van Roosbroeck proteste contre la façon dont est conduit le travail parlementaire et rappelle deux propositions de loi qu'il a introduites en 1922 et en 1926, demande que le ministre fasse hâter l'étude de ces propositions et remercie la commission du travail et de la prévoyance sociale du Sénat, d'avoir bien voulu exprimer le vœu de voir le conseil supérieur du travail s'occuper des dites propositions de loi, p. 1172, 1173.

— M. Van Usacker, m. t. p. s., déclare qu'il tiendra compte du vœu exprimé par la commission du Sénat, puis fait observer à M. Van Roosbroeck les motifs pour lesquels il ne comprend pas ses critiques au sujet des travaux parlementaires en cette circonstance, p. 1173.

L'article unique est adopté sans observations, p. 1173.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 150 membres présents, p. 1202 (26 juillet 1934). — Le projet est soumis à la sanction royale.

SALAIRES MINIMA : FIXATION. — V. Affaires étrangères : Travail.

Travaux du Sénat. — V. Chambres législatives-Sénat : a) Travaux du Sénat; b) Fixation de l'ordre du jour.

Travaux publics.

CAHIERS DES CHARGES DE CES TRAVAUX : MINIMA DE SALAIRES. — V. Interpellations, aux noms de MM. Hans et consorts.

CANAL ALBERT : TRACÉ ENTRE STOKROY ET HÉRENTHALS. — V. Interpellations, aux noms de MM. Coenen et consorts.

Travaux publics (suite)

ENTREPRENEURS DE TRAVAUX PUBLICS. — V. Comptabilité de l'Etat : Créances à charge de l'Etat. Cession et délégation.

POLDERS ET WATERINGES. — Voyez cette rubrique spéciale.

Tribunaux : emploi des langues devant les tribunaux. — V. Organisation judiciaire : Langues.

Tribunaux de première instance : compétence en matière de dégâts miniers. — V. Mines : Dégâts miniers.

Tribunaux de commerce. — V. Organisation judiciaire.

V

Vacances du Sénat. — V. Chambres législatives-Sénat.

Véhicules à moteur. — V. Impôts : Impôts directs : Véhicules à moteur.

Vétérinaires. — V. Enseignement : Enseignement vétérinaire.

Vice-présidents du Sénat. — V. Chambres législatives-Sénat : Bureau définitif.

Victimes de l'ouragan du 17 mars 1934 et de la catastrophe de Pâturages. — V. 1° Secours et subsides. — 2° Catastrophes et accidents. — 3° Pensions : Pensions particulières.

Vieillesse et décès prématuré. — V. Assurances sociales.

Ventes avec primes. — V. Commerce et industrie.

Voies et communications.

TRANSPORTS PAR ROUTE ET PAR RAIL. — V. Transports.

Votes par appel nominal. — V. Chambres législatives-Sénat.

Z

Zone de sécurité autour des aérodromes militaires. — V. Armée : Aéronautique.